

R. P. R.



BIBLIOTECA CENTRALA

UNIVERSITARĂ

DIN

Nº Curent *28906* Format

Nº Inventar *9288* Anul

Secția Raftul

BIBLIOTHÈQUE
DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

LA FRANCE

AU POINT DE VUE MORAL

PAR

ALFRED FOUILLÉE

Deuxième édition

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—
1900

LA FRANCE

AU POINT DE VUE MORAL

DU MÊME AUTEUR

- La Philosophie de Platon.** 2^e édition. 4 vol. in-18 (Hachette).
Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et par l'Académie française. Chaque volume. 3 50
- La Philosophie de Socrate.** 2 vol. in-8^o (Alcan).
Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. 15
- La Liberté et le Déterminisme.** 6^e édition. 1 vol. in-8^o (Alcan). 7 50
- Tempérament et Caractère.** 3^e édition. 7 50
- Le Mouvement idéaliste et la réaction contre la science.** 2^e édit. 7 50
- Le Mouvement positiviste et la conception sociologique du monde.**
3^e édition. 7 50
- Histoire générale de la Philosophie.** 10^e édition. 1 vol. in-8^o
(Delagrave). 6 »
- L'Idée moderne du droit en France, en Angleterre et en Allemagne.**
4^e édition. 1 vol. in-18 (Hachette). 3 50
- La Science sociale contemporaine.** 3^e édit. 1 v. in-18 (Hachette). 3 50
- La Propriété sociale et la Démocratie.** 2^e édition. 1 vol. in-18
(Hachette). 3 50
- Critique des systèmes de Morale contemporains.** 6^e édition. 1 vol.
in-8^o (Alcan). 7 50
- L'Avenir de la Métaphysique.** 2^e édition. 1 vol. in-8^o (Alcan). 5 »
- La Morale, l'Art et la Religion selon Guyau.** 5^e édition. 1 vol. in-8^o
(Alcan), avec portrait de Guyau. 2 75
- L'Évolutionnisme des Idées-forces.** 3^e édit. 1 vol. in-8^o (Alcan). 7 50
- Descartes.** 1 vol. in-18^o (Hachette, *Collection des Grands Écrivains
français*). 2 »
- L'Enseignement au point de vue national.** 2^e édition. 1 vol. in-18
(Hachette). 3 50
- La Psychologie des idées-forces.** 2^e édit. 2 vol. in-8^o (Alcan). 15 »
- Psychologie du peuple français.** 3^e édit. 1 vol. in-8^o (Alcan). 7 50
- Les Études classiques et la Démocratie.** 1 vol. in-18 (Colin). 3 »

EN PRÉPARATION :

- Le Progrès social et politique en France.
La Morale des idées-forces.

Inscr. A. 9288

LA FRANCE

AU POINT DE VUE MORAL

PAR

ALFRED FOUILLÉE

Deuxième édition

31968



PARIS

DONATIUNEA
EM. PORUMBARU

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1900

CONTROL 1955

1961

1956

D

febr 78/06

BIBLIOTECĂ

COTA 28 906

B.C.U. Bucuresti



C31968

PRÉFACE

Plus nous allons, plus toute science devient indivisiblement pratique et théorique, à tel point qu'elle ne peut plus se désintéresser des applications sociales et économiques. Les sciences morales, en particulier, se socialisent de plus en plus. Si donc il est nécessaire au philosophe de rechercher les fondements théoriques de la morale, il ne lui est pas inutile de suivre en même temps, dans le milieu social de son époque et surtout dans son propre pays, la marche des idées et des sentiments. Spéculation et pratique se soutiennent, se vérifient l'une l'autre, surtout en morale ; les études concrètes sont le meilleur moyen de ne pas perdre de vue la réalité pour l'abstraction. On a dit aux poètes : « Honte à qui peut chanter tandis que Rome brûle ! » On peut dire aussi aux philosophes qu'ils ne sauraient se contenter de spéculer quand s'agitent autour d'eux des questions de vie ou de mort. Tel est du moins ce que nous éprouvons nous-même ; et ce sentiment nous excite à passer sans cesse de l'idéal au réel, du réel à l'idéal, afin de mieux comprendre l'un par l'autre et d'éviter tout ensemble un rationalisme utopique ou un empirisme aveugle.

L'état moral de la France contemporaine est, à divers degrés, ce qu'Auguste Comte appelait « une époque critique ». Quand on y regarde de près, il en est de même dans toutes les autres nations, où cependant des institutions politiques et religieuses mieux assises parviennent à cacher l'ébranlement intérieur des consciences. Malgré cette généralité du phénomène, on a souvent soutenu et l'on soutient encore que la crise de la moralité en France tient à la nature même du caractère national et à la dégénérescence de ce caractère. C'est là une question d'intérêt vital. Pour la résoudre, nous devons faire l'étude de l'esprit français d'abord au point de vue moral, puis au point de vue religieux. Nous aurons ensuite à rechercher la part de l'opinion et de la presse dans les misères de notre temps. Nous aurons à apprécier l'état de la criminalité en France, surtout de la criminalité juvénile, qui va toujours croissant, et nous poursuivrons les causes de cette inquiétante montée. Nous serons ainsi amenés finalement devant les grands problèmes de l'éducation morale en France, soit à l'école et après l'école, soit au lycée et après le lycée.

On accuse tant les Français dans les nations voisines, nous crions nous-mêmes si haut nos défauts et nos misères, qu'il n'est que juste de réagir contre le dédain des uns et le découragement des autres, pour rétablir, s'il est possible, l'exacte vérité. Cette réaction est plus que jamais nécessaire pour nous rendre le ressort dont nous avons besoin. Parmi les idées-forces qui soutiennent un peuple, en effet, se trouve au premier rang l'idée même de sa force, qui se réalise en prenant conscience de soi. Le seul vrai profit des victoires, c'est cette idée, c'est cette conscience créatrice de son objet. La vraie calamité de la défaite, au contraire, c'est le doute sur soi et sur sa puissance, qui est déjà une diminution de soi et de sa puissance. Depuis 1870, la France

connait cette grande et anxieuse interrogation devant le livre des destinées, qui fait qu'on a moins d'énergie pour y écrire soi-même ses destinées. De là provient une notable partie de nos maux actuels ; de là cet état d'âme d'une jeunesse privée des longs espoirs et des vastes pensées, qui se demande à elle-même : « Pourrons-nous rendre à la patrie son ancienne grandeur ? » et, bien souvent, n'ose pas répondre.

Il est des périodes particulièrement douloureuses où il semble que tout soit perdu et qu'il n'y ait rien à faire parce qu'on ignore l'avenir. « Les maux dont nous souffrons actuellement, a dit Guizot, nous semblent toujours incomparables. » A la fois acteurs et spectateurs, comment serions-nous bons juges de notre temps ? Comparez les maux présents aux maux analogues de certains siècles passés ; les premiers vous paraîtront toujours plus intolérables. Pourquoi ? c'est que vous les ressentez réellement, tandis que vous ne ressentez pas les autres, sinon par l'imagination. De plus, on l'a dit avec raison, quand il s'agit des misères et des fléaux de l'histoire, vous en connaissez d'avance le dénouement heureux. Les Anglais ont beau couvrir la France et assiéger Orléans, vous savez que Jeanne Darc viendra les chasser ; la terreur a beau régner, vous savez que le calme succédera à la tempête. Au contraire, vous ressentez en vous-même tous les maux d'aujourd'hui et vous ignorez ce que sera demain. De là l'angoisse indicible qui pèse sur nos esprits.

Enfants de six mille ans qu'un peu de bruit étonne,

nous sentons devant le présent s'ébranler notre foi en l'avenir. Pourtant, découpez au hasard dans notre histoire un quart de siècle et comparez-le froidement avec les vingt-cinq années qui achèvent notre siècle : le désavantage sera-t-il toujours du côté présent ?

Ce qui est étonnant, en vérité, c'est que, n'étant pour ainsi dire plus gouvernés, mais abandonnés à nous-mêmes, délivrés de tout frein, lancés sans apprentissage préalable en pleine licence, jetés en proie à tous les agitateurs, meneurs, exploiters, politiciens, hommes de plume, hommes de finances, nous ne soyons pas pires ! Quel autre peuple à notre place ne ferait pas plus de folies ? Nous nous contentons ordinairement d'en dire beaucoup : c'est une sagesse relative ! Les étrangers devraient nous juger sur ce que nous faisons et non sur ce que nous disons. Avec de meilleures institutions démocratiques, de quel progrès ne serions-nous pas capables !

Ajoutez que la civilisation croissante entraîne l'accroissement de la conscience de soi chez les peuples comme chez les individus. Et cette conscience croît plus rapidement encore chez un peuple intellectuel comme le nôtre. Or, elle ne peut pas ne point amener en pleine lumière des pensées mauvaises qui, jadis, restaient crépusculaires, des sentiments dangereux qui s'agitaient dans l'ombre, des impulsions menaçantes qui ne trouvaient guère à se manifester. A toutes les époques, la masse est à peu près la même en son dernier fond ; la psychologie des foules leur attribue pour caractères principaux l'indifférence suivie d'accès d'emportement, « l'impulsivité » exagérée, l'inconscience, l'ignorance, la crédulité et la superstition, l'imitation machinale et la facilité aux suggestions. Mais la barbarie chronique des masses ne se manifestait jadis par des accès de violence que dans les grandes occasions, lorsqu'elles étaient à bout, dans les jacqueries, les émeutes, les révolutions. Aujourd'hui, et principalement dans les démocraties, le fond toujours grossier de la foule apparaît d'une manière moins violente d'ordinaire, mais plus continue, par le choix qu'elle fait de ses politiciens,

de ses journalistes, de ses romanciers, par toutes les voix qu'elle écoute et qui ne se font entendre d'elle qu'à la condition de traduire en clameurs bruyantes ses préjugés et ses haines. En cette maison de verre où vit la société démocratique, spécialement la société française, le scandale se fait toujours plus visible, sans que le vice en somme soit toujours plus grand. De là une nouvelle difficulté pour le philosophe quand il essaie, au point de vue moral, d'apprécier les nations modernes, principalement la France.

Chez un peuple comme le nôtre, où la civilisation a été en avance, le progrès même entraîne la simultanéité de deux mouvements en sens inverse. D'une part, l'individualité va croissant et prend de mieux en mieux conscience de soi; d'autre part, la solidarité augmente et, avec elle, cette unité de pensée et de volonté qui fait la conscience nationale. Supprimez l'un ou l'autre de ces deux mouvements, vous avez une rupture d'équilibre qui, si elle se prolonge, devient une maladie morale et sociale. Mais, comme chaque mouvement est lui-même la résultante générale d'une foule de mouvements particuliers, dont la plupart échappent aux regards, quel astronome sociologue pourra calculer la direction finale et dire : « Nous avançons », ou « nous reculons » ?

Ce qui est probable, c'est que la dissolution aujourd'hui visible dans les idées n'empêche pas l'invisible évolution qui se produit dans les choses mêmes. Il importe de ne pas méconnaître les heureux effets d'un mouvement qui nous entraîne avec l'humanité entière. Pour les peuples comme pour les individus, l'espérance est un devoir et une force. « C'est à force d'espérance, disait Héraclite, qu'on trouve l'inespéré. »

En l'absence de toute certitude sur l'avenir, défions-nous donc des prévisions en tous sens que l'on veut

tirer du présent : le devoir seul est sûr. Rappelons-nous ce que le vieil Homère disait des présages : « Tu veux que nous obéissions à des oiseaux qui étendent leurs ailes ! Je n'en ai nul souci, soit qu'ils volent à ma droite, vers le soleil levant, soit qu'ils volent à ma gauche, vers le sombre couchant. Le meilleur et plus sûr présage, c'est de lutter pour la patrie. »

LA FRANCE

AU POINT DE VUE MORAL

LIVRE PREMIER

LE CARACTÈRE FRANÇAIS AU POINT DE VUE MORAL ET RELIGIEUX

CHAPITRE PREMIER

LE CARACTÈRE FRANÇAIS AU POINT DE VUE MORAL

I

Certaines supériorités attribuées aux *races* du Nord peuvent s'expliquer par le double effet du climat et d'une civilisation plus tardive. Ces deux causes tendent également à produire une sélection d'hommes plus forts physiquement et, par contre-coup, psychiquement. La lutte étant plus grande dans le Nord, les commodités de la vie étant moindres, le bien-être des civilisations plus tardif et moins avancé, la trempe des organismes et des cerveaux demeure plus rude. C'est ce qui fait que les barbares du Nord ont pu jadis régénérer les peuples du Midi. Ceux-ci avaient subi les « sélections détériorantes » de l'intellectualisme et du sensualisme — sélections causées par le progrès des « lumières », du bien-être et du luxe, par les facilités d'un climat trop clément à tous, aux faibles comme aux forts.

Les deux conditions de climat plus rude et de civilisation plus récente entraînent aujourd'hui chez les

peuples du Nord, à côté de certains vices de la barbarie, toutes les qualités qui peuvent tenir, soit à une plus grande énergie de volonté, soit à une moindre sensibilité physique ou intellectuelle, résultat d'un nervosisme moindre. Il y a dans le Nord moins de faibles à survivre et moins d'enfants de faibles : la température et les conditions de vie y ont opéré un peu à la manière de Lycurgue, en faveur de ce que Nietzsche appelle « les nobles bêtes de proie », les « fauves blonds », — qui ne paraissent nobles que parce qu'ils sont précisément plus rapprochés de la vie sauvage dans le temps et dans l'espace, historiquement et géographiquement.

Il faut reconnaître aussi dans le Nord la présence, en proportions supérieures, d'une ancienne race *dolichoblonde* bien conformée au point de vue cérébral, bien douée au point de vue mental. Il y a sauvages et sauvages : tous n'ont pas montré partout les mêmes aptitudes que la race blonde à crâne long. Mais il n'en résulte pas que quelques degrés de moins dans l'indice céphalique, que la couleur bleue des yeux, que la couleur claire des cheveux (qui est plutôt elle-même un effet de dégénérescence pileuse dû à l'humidité d'un climat froid), soient les vraies et uniques causes de la « supériorité anglo-saxonne, scandinave, germanique ». On peut bien admettre une relation entre la longueur plus grande du crâne et une volonté plus énergique, entre la largeur plus grande du crâne, surtout vers le front, et une intelligence plus développée ; ce qui entraîne sans doute, au point de vue moral, des caractères plus volontaires chez les uns, plus intellectuels chez les autres. Mais cette différence n'empêche pas plus la moralité finale chez les peuples que ne l'empêche, chez les individus, la différence du tempérament, sanguin chez celui-ci, bilieux, flegmatique ou nerveux chez celui-là. Il ne résulte de la constitution et du tempérament héréditaires, comme

du climat froid, chaud ou tempéré, que des diversités natives de penchants, des facilités ou difficultés plus grandes pour certaines vertus, soit privées, soit sociales.

Aux conditions premières de constitution, de tempérament et de milieu physique, il faut ajouter, pour expliquer et apprécier l'état actuel des peuples, les conditions bien plus importantes encore du milieu intellectuel et moral. Ce dernier milieu est constitué par un ensemble d'idées-forces et de sentiments-forces venant de la société entière et agissant sur chaque individu. Les règles de la conduite collective et les tendances de la sensibilité collective sont sympathiquement suggérées par tous à chacun. Sciences, philosophies, religions, littératures, arts, mœurs, institutions économiques, institutions familiales, institutions civiles et politiques, que de causes d'ordre spirituel qui influent sur les consciences, les façonnent selon le moule commun, leur imposent un certain code, tantôt plus sévère, tantôt plus indulgent, tantôt plus intime et plus profond, tantôt plus extérieur et plus formaliste ! La loi de sélection continue d'agir dans ce nouveau milieu, éliminant les individus et les familles qui n'offrent pas dans la concurrence sociale certaines qualités, parfois certains défauts; elle favorise, au contraire, telles vertus, tels vices qui se trouvent en harmonie avec les conditions historiques, économiques, politiques, religieuses, militaires, etc. C'est un dédale inextricable de réactions. On ne saurait donc trop protester ici contre les inductions précipitées des faiseurs de systèmes. Quelle est, par exemple, la vraie cause du manque d'association et d'action commune trop fréquent aujourd'hui chez les Français ? On les a pourtant accusé de « socialisme » latin, inné et irrémédiable ! Si, en France, l'individu reste trop isolé, s'il se décharge trop volontiers sur l'État, s'il mêle ainsi le mauvais individualisme au mauvais socialisme, n'en faut-il attribuer

aucune part aux excès séculaires de l'autorité royale, qui fut elle-même imposée au pays par les circonstances, par la situation géographique, par la menace constante des frontières? Combien sont arbitraires les définitions générales qui prétendent faire tenir la conscience d'un peuple dans le creux de la main ! Si, selon le dogme chrétien, Dieu seul lit dans les cœurs des individus, à plus forte raison est-il le seul à lire dans les consciences nationales. Nul moraliste, nul historien n'a le droit de condamner et de damner un peuple. Il faut plutôt, pour chaque peuple, montrer les moyens de salut.

Certains critiques ont soutenu que la psychologie d'une nation devait, pour être scientifique, se garder de toute « apologie » ; nous soutenons au contraire que, pour être scientifique, elle doit présenter les circonstances qui expliquent et, par là même, excusent tel ou tel défaut national. Faire voir ces circonstances, c'est faire voir du même coup que le défaut est guérissable, qu'il n'est pas un péché originel de race, une sorte de prédestination comme celles qu'admettent, sous couleur de science, les ethnologistes, anthropologistes, historiens, géographes, politiciens, etc. Toute psychologie sociologique doit mettre en évidence le côté relatif et mobile, par conséquent perfectible, des caractères nationaux, au lieu de leur imposer l'étiquette fixe des choses mortes. On prend trop souvent pour le caractère immuable d'un peuple ce qui n'est que mœurs communes, traditions, maximes plus ou moins durables de la conduite collective. Il faut donc se défendre contre ceux qui attribuent à une sorte de fatalité des races, surtout des races prétendues *latines*, l'effet contingent de causes particulières.

Enfin, n'oublions pas que les différents peuples, dans la civilisation moderne, agissent les uns sur les autres, sont de plus en plus solidaires et se modifient récipro-

quement. Dans l'antiquité, les peuples moins mélangés et presque isolés avaient une physionomie plus simple et plus saillante ; ils semblaient personnifier, comme on l'a dit, les traits essentiels de l'humanité : la Grèce, l'esprit philosophique, scientifique et artistique ; Rome, la volonté législatrice. Le monde ancien a été successivement oriental, hellénique, romain¹. Aujourd'hui, au système d'exclusion succède entre les peuples le système de coopération et de solidarité, qu'on a justement appelé l'organisme moral des peuples civilisés. La prétention à monopoliser un idéal inconnu aux autres peuples est donc aujourd'hui insoutenable. Il n'est pas une nation moderne, par exemple, où ne se soient produites, à des degrés divers, les différentes conceptions possibles de la justice sociale. Il n'en reste pas moins vrai que ces conceptions sont loin d'être également populaires chez tous les peuples ; et chacun, par là, montre à nu le fond de son âme, puisqu'il révèle son idéal directeur.

¹ Voir sur ce point Aguilera : *l'Idée du droit en Allemagne*.

II

Après avoir posé ces principes généraux, examinons plus particulièrement si, dans le caractère français, il y a des dispositions maîtresses qui, par une sorte de nécessité intime, nous lieraient à tel degré ou à telle forme spéciale de moralité, inférieure à celle des races germaniques et anglo-saxonnes ?

Intelligence vive et lucide, éprise surtout du rationnel, habile au raisonnement et au jugement; sensibilité expansive et sympathique; volonté impulsive, capable de grands efforts, mais n'ayant pas toujours la maîtrise de soi, ni un « pouvoir d'arrêt » suffisant; voilà ce que nous avons reconnu chez le peuple français, mélange de Celtes, de Germains et de Méditerranéens, où dominent les crânes larges, avec de remarquables proportions frontales¹. Le développement plus précoce et plus complet de la civilisation en France, la vie sociale qu'il favorise et que favorise aussi la sociabilité particulière à la race, devait émousser chez nous certaines énergies de l'âge barbare, raffiner certaines délicatesses de l'intelligence ou de la sensibilité. De là une multitude de contrastes : exaltation et ironie, crédulité et scepticisme, sentimentalité et persiflage universel, impatience et indifférence, routine et esprit révolutionnaire, folie et bon sens. De tout ce mélange devaient résulter, dans l'éducation morale de la nation, des difficultés particulières.

¹ Voir la *Psychologie du peuple français*.

Pour les peuples comme pour les individus, la moralité consiste dans la réalisation volontaire d'un bien universel, qui est objet de respect et d'amour. Moralité n'est pas uniquement œuvre d'intelligence, elle est œuvre de sentiment et de volonté. Or, on a soutenu que l'âme française est, de sa nature, plus touchée du vrai que du bien ; par cela même on l'accuse d'être plus raisonnable que morale. — Il nous semble que ce reproche est exagéré : la vérité pure touche peu la plupart des Français, tandis que le bien, conçu comme justice, bonté ou générosité, fut toujours chez nous un objet d'amour, souvent même d'enthousiasme.

Certes, la France a aimé avant tout la raison, d'un amour profond et obstiné ; elle a eu, pourrait-on dire, la passion de la raison. Tout Français s'écriera volontiers avec Flaubert : « Si je suis dans le vrai, je suis dans le bien, j'accomplis un devoir, j'exécute la justice. » Qui donc a dit encore : « Nous appartenons à la vérité ; la vérité ne nous appartient pas ; nous n'avons par conséquent le droit ni de la modifier, ni de la diminuer, ni de l'ajourner ! » Celui-là avait un sentiment tout à fait français, et qui peint bien notre impatience de réaliser le vrai sans vouloir attendre. Mais est-ce là, pour la moralité nationale, un point d'appui si précaire ? Les réalités de la « vie », que les peuples anglais et allemands opposent volontiers à notre idéal de la « pensée », doivent être elles-mêmes intelligibles, puisque la vie a ses raisons et ses lois : le premier acte du savant, c'est d'affirmer que tout est intelligible en soi ou pour une intelligence suffisante. A plus forte raison la *vie morale* doit-elle être au fond *raisonnable*, pour ne pas être une routine aveugle. Ce qui, par hypothèse, serait au delà de toute intellection possible, ne nous regarde point ; nous ne l'atteindrons pas plus avec notre « sentiment » qu'avec notre intelligence. — Telle est la conviction française, et il faut convenir

qu'elle est la plus conforme aux lois mêmes de l'esprit. Pour le moraliste surtout, le bien n'est-il pas l'objet universel de la raison même? La France n'a pas tort de croire que moralité et vérité sont inséparables.

Mais si l'âme française, comme nous venons de le voir, a raison de ne respecter que ce qui a justifié ses titres, il faut convenir que cette qualité a ses revers. Comme l'intelligence purement individuelle et abstraite ne comprend qu'avec peine ce qu'il peut y avoir de vérité cachée et de légitimité profonde dans une institution, dans une coutume, dans une croyance collective, il s'ensuit que trop peu de choses obtiennent le respect du Français, plus raisonneur que raisonnable.

Il faut d'ailleurs distinguer la raison proprement dite, faculté qui recherche l'unité suprême et la synthèse finale, d'avec l'entendement, principe des catégories et de la logique; c'est l'entendement qui domine dans l'intelligence française. Plutôt discursive qu'intuitive, elle est plus portée à l'analyse que soucieuse de ne rien laisser échapper en une vaste synthèse; elle est plus attachée à tous les résultats finis que tourmentée du besoin d'aller à l'infini. C'est pour cela que notre rationalisme est si souvent plus ratiocinant que rationnel. Or, en morale, c'est le *tout* qui importe, c'est le *but* final, où les efforts particuliers trouvent enfin leur achèvement.

Le Français, épris du général, reconnaîtra volontiers avec Kant le caractère universel de la loi morale, mais beaucoup moins le caractère d'« impératif catégorique ». Notre amour du bien moral, qui est très réel, n'est ordinairement pas une obéissance à la *loi*; aucune loi ne se fait aimer de nous comme telle : nous ne l'aimons que pour son but ou pour sa forme. Dans ce dernier cas, elle plaît à notre instinct logique et même mathématique de régularité, d'uniformité, d'égalité et de proportion. Ce que d'autres peuples peuvent trou-

ver de mystique et de supra-naturel dans l'idée du devoir est devenu pour la plupart des Français lettre close ; ils n'y voient guère que ce qu'il y a d'humain. Dans le bien, tout ce qui n'est point perception de vérité et de beauté se résout pour eux en sympathie humaine.

Grâce au développement supérieur de l'instinct de sociabilité en France, notre moralité, outre qu'elle est une force intellectuelle, est aussi et surtout une force sociale. Son essence même se révèle, dit M. Brownell, dans « la fréquente substitution de l'honneur au devoir comme ressort d'action et régulateur de la conduite ». L'honneur n'est-il pas une sorte de forme esthétique du sentiment de solidarité sociale ?

Outre la raison éprise d'universalité et le sentiment de sympathie universelle, ce qui contribue le plus chez nous à la moralité nationale, c'est le sentiment de la beauté. Pour beaucoup de Français (surtout cultivés), comme aussi pour les gréco-latins, le bien s'absorbe facilement dans le beau. Nous trouvons ainsi une aide morale dans le sens de la mesure et dans le goût, — bien qu'il soit fort exagéré de prétendre avec Ruskin (un Anglais pourtant) que le goût est l'essence même de la vertu. Quant au sentiment du sublime, il est chez nous moins développé et beaucoup plus intermittent que celui du beau : nous n'avons pas l'attrait du mystère au même degré que les races germaniques, tout en l'ayant bien plus que les vraies races « latines ». Si la France a eu ses grands contemplatifs, épris du mystère éternel, le peuple français, en sa généralité, est moins porté vers la vie tout intérieure que vers l'extérieure, surtout vers l'existence en société. Il a un besoin inné d'agir et de jouir. Penser, pour lui, c'est agir encore ; raisonner, c'est encore jouir. Notre idéal moral, en somme, par tout ce qu'il renferme ainsi de social, est moins transcendant qu'immanent : il est plus rapproché de l'homme même.

Le pessimisme, a-t-on dit, dérive de la distance qui se creuse sous nos yeux entre l'idéal et le réel. L'Allemand, après s'être élevé trop au-dessus de la réalité jusque dans la région des nuages métaphysiques, a été en notre siècle ramené sur terre, grâce au développement industriel, militaire et politique de ces derniers temps : le découragement a souvent produit chez lui le pessimisme. En France, où le sens pratique et le sentiment de la mesure sont plus développés, où les préoccupations sont surtout humaines, le pessimisme est rare et la vie n'apparaît pas comme une sorte de châtiment. Schopenhauer fait quelque part le portrait d'un tempérament optimiste qui n'aurait pas été conduit par des réflexions suffisamment profondes jusqu'à reconnaître que « la perpétuité des souffrances est l'essence même de la vie » ; qui au contraire se plairait à vivre, « qui de sens rassis consentirait à voir durer sa vie telle qu'il l'a vue se dérouler, sans terme » ; cet homme-là, a-t-on dit, c'est le Gaulois, c'est le Français¹. — Il est vrai que nous ne connaissons pas les profondes tristesses et les longues mélancoles, encore moins l'aspiration au nirvâna. Pourtant, c'est exagérer que de nous représenter comme trouvant tout à souhait, dans la vie et dans la société : nous sommes portés à vouloir sans cesse des réformes ; inquiets et impatientes du mieux, nous sommes ouverts à toutes les utopies, pourvu qu'elles soient généreuses. D'ailleurs, au point de vue philosophique, le pessimisme de Schopenhauer ne saurait constituer un ressort moral. La soumission à la « volonté universelle » n'est rationnelle que si cette volonté est conçue comme bonne. Dans l'hypothèse pessimiste, pour quelle raison moi, partie, me laisserais-je exploiter par le tout, qui est et sera toujours « mauvais » ? Un certain optimisme est donc la

¹ Voir M. Lanson, dans sa très remarquable *Histoire de la littérature française*.

condition nécessaire de la moralité même, et le moraliste ne saurait reprocher justement aux Français leur confiance dans la réalisation ultime du mieux.

En définitive, parmi nos dispositions les plus générales, aucune n'est incompatible avec un haut développement de la moralité, surtout collective.

Passons maintenant au détail des vertus particulières, et voyons ce qu'elles deviennent par l'effet de notre caractère national. Un moraliste grec ou latin, un Cicéron par exemple, cherchant en nous les trois vertus fondamentales reconnues de son temps, nous trouverait sans doute une médiocre disposition à ce qu'on appelait la « tempérance », c'est-à-dire à l'empire sur les passions. Mais cela tient surtout à notre tempérament sanguin-nerveux, sans mélange suffisant de flegme germanique ou de concentration italo-ibérique. Chez les races du Nord, un certain lymphatisme tempère la fougue sanguine; chez les races méditerranéennes et méridionales, il y a un fonds bilieux qui, en se joignant à l'influence nerveuse, peut maintenir celle-ci en dedans. Nous, Français, constitués autrement, nous n'avons ici qu'une responsabilité « atténuée ». C'est aussi en vertu du tempérament héréditaire que, chez la masse, la sensualité prédomine sur la sensibilité intime. La vie des sens, en effet, est plus à la portée du sanguin-nerveux que la vie concentrée, nourrie de sentiments profonds.

Sous les climats tempérés la précocité sexuelle est plus grande : résultat bien connu des médecins et indépendant des volontés. De là, pour les jeunes gens, une crise plus précoce elle-même, puisqu'elle se produit à un moment où l'éducation n'est pas achevée et qu'elle la rend du même coup plus difficile. En France, en Italie, il faut être sage à un âge où la sagesse est d'acquisition bien récente, — quand elle est acquise ! On atteint pour ainsi dire plus tôt ses vingt ans que dans les contrées du

Nord. On ressemble à ces enfants de rois qui sont déclarés majeurs avant les autres et ont à gouverner des peuples ; là, il faut se gouverner soi-même. Enfin, la tête celtique et méditerranéenne est plus légère, la sensibilité plus vive, les sens mêmes plus aiguisés, la volonté moins énergique, plus expansive et moins maîtresse de soi : vous devinez le résultat. Pourtant, s'il est vrai que le Français moyen est trop souvent sensuel, on a eu raison de dire que la nation, dans son ensemble, est moins sensuelle qu'intellectuelle ¹.

Avons-nous donc, à défaut de la « tempérance », cette « sagesse » en action que les Anciens appelaient *sapientia*? A vrai dire, notre sagesse trop raisonneuse eût paru par cela même à un Romain peu pratique. Il n'en eût pas moins admiré notre facilité à réagir sous l'action des idées, à les transformer en sentiments, à les aimer pour elles-mêmes, à les réaliser en les concevant. Quant, à la troisième vertu classique, « courage » ou « force d'âme », un ancien eût trouvé notre volonté plus propre aux grands élans qu'à la persévérance. C'est du côté volontaire que nous péchons. Non que nous soyons incapables de vouloir courageusement et même héroïquement, mais par le manque trop fréquent de durée, de ténacité, de concentration dans le vouloir. — Encore un défaut de tempérament, aggravé par les mœurs nationales. Tandis que les philosophes allemands, avec Leibnitz, attribuent à leurs compatriotes l'esprit d'obéissance et la *laboriositas*, le Français montre trop souvent l'esprit de désobéissance, trop souvent peu de goût pour un labeur régulier et monotone : sa nature ardente et mobile ne sait pas s'ennuyer consciencieusement par respect du règlement. Nous avons ainsi, en somme, les revers de nos qualités : sentiments

¹ M. Lanson, *ibid.*

et idées nous entraînent sans que nous puissions dans notre volonté une force de résistance et de contrôle assez grande pour arriver à la constante maîtrise de soi.

D'après ce qui précède, on voit quel rôle joue le tempérament jusque dans la conception et dans la pratique du devoir : c'est notre tempérament vif, expansif, très sensible et même sensuel, qui rend l'application au travail plus difficile, l'obéissance plus dure, la patience plus pénible, la loi plus pesante, la maîtrise des sens plus ardue ; c'est notre précocité plus grande qui laisse moins de place à une éducation prolongée, à des habitudes mieux enracinées. Dès lors, le devoir nous apparaîtra surtout comme une sorte d'héroïsme à divers degrés, qui consiste à remporter des victoires sur la nature ; ce sera une conquête, un élan, je ne sais quoi d'épique ou de dramatique, une des mille formes du dévouement et du sacrifice. Ce ne sera plus la bonne habitude en sa stabilité et en son uniformité un peu grise : ce sera du romantique, du poétique, du chevaleresque ou du militaire. A la discipline continue le Français préférera la valeur extraordinaire, le fait d'armes intérieur. Le résultat est parfois magnifique : prises d'assaut, grands enthousiasmes, *furia* morale ; mais la vertu devient un peu aventureuse et la règle quotidienne en pâtit. La vie n'est pas faite d'actions héroïques ; elle est faite d'actions coordonnées selon une loi.

Au point de vue des vertus sociales, nous prenons notre revanche. Notre nation éminemment sociable eut toujours la principale de ces vertus : l'amour de la « justice », qu'elle a conçue d'ailleurs comme égalité plutôt que comme hiérarchie. La France a toujours eu aussi le sentiment de la fraternité humaine, la φιλανθρωπία. C'est même ce qui fait aujourd'hui le fond de notre foi, devenue ainsi plus sociale que religieuse. C'est aussi le fond de notre droit moderne. Des théoriciens de la

force, des théoriciens de l'intérêt, nous en avons eu en France, mais combien peu d'écho durable ils ont trouvé dans la masse de la nation ! Alors même que leurs doctrines étaient pratiquées, elles n'étaient jamais invoquées ; la vraie France, comme nous l'avons montré il y a longtemps ¹, a toujours placé le droit dans l'égalité et la fraternité. Ce culte du droit pur, idéal, universel, n'est pas dans l'esprit anglais : la théorie des « droits de l'homme » n'a pas fait fortune outre-Manche. Quant à l'Allemagne, elle est sans doute le grand champ de bataille de tous les systèmes, mais, en ce dernier demi-siècle, par les spéculations de ses métaphysiciens et par les actes de ses politiques, peut-on nier qu'elle n'ait absorbé le droit dans la force supérieure, où prennent corps les traditions de la race et sa « mission historique » ? Au fond, toutes les idées d'intérêt, de puissance, de race, de tradition même, représentent la part de la *nature* dans les rapports des volontés, par opposition à la part de la *raison* et à l'idéal auquel tend la raison même ; ce sont des liens de nécessité qui s'imposent à la liberté. Ces liens chers aux Anglais et aux Allemands, la France les a trop méconnus, et elle a souffert de les méconnaître ; mais, au point de vue moral, comment lui faire un reproche de sa foi idéaliste ? Après tout, c'est la France qui a su formuler dans ses codes les règles les plus essentielles de la justice civile. Elle a essayé, dans ses constitutions, de réaliser la justice politique, en reconnaissant comme seul légitime le gouvernement de tous par tous : elle a éliminé, à ses très grands périls et risques, toutes les institutions fondées sur la seule tradition, sur la seule coutume, sur les seules nécessités historiques ; elle a placé enfin la souveraineté dans la volonté nationale réglée par la raison

¹ Voir l'*Idée moderne du droit*.

nationale. Et de même, dans les rapports internationaux, par les doctrines de ses penseurs et par les idées directrices de ses masses, sinon par la pratique de ses gouvernants et de tous ceux qui ont exploité à leur profit ses aspirations, la France a poursuivi la justice, bien plus, la fraternité des peuples. Elle a même souvent eu besoin, selon le mot de Guizot, « d'être inquiétée dans ses intérêts pour se souvenir de ses droits », parce qu'elle a conçu et aimé surtout *le droit*. Enfin, dans l'ordre social, elle a refusé de demander ses leçons de justice à la seule nature, dont les Anglais et les Allemands avaient le culte; elle a plutôt cru, avec Renan, que « la nature est l'injustice même ».

Dans tous les pays, sous l'influence du mouvement politique qui a achevé en notre siècle de constituer les grandes nationalités, le sentiment national a atteint une intensité exceptionnelle. Du même coup, en se *posant*, chaque nation s'est *opposée* aux autres. Profitant de nos fautes et suivant aussi son instinct héréditaire, l'Allemagne, par sa pratique et par ses théories, a élevé la haine internationale à la dignité de religion nationale; elle oblige aujourd'hui toute l'Europe en armes à un régime de servitude militaire et de guerre latente. De même que ses socialistes ont érigé en théorie la lutte des classes, ses politiciens, ses historiens, ses théologiens et ses philosophes ont érigé en dogme la lutte des nations. Où se trouve donc le peuple, en définitive, le plus dégagé de l'égoïsme national, le moins haineux à l'égard des autres, le plus désireux de s'identifier à l'humanité même? On nous a assez vivement critiqués jadis pour l'imprudence de nos rêves humanitaires; gardons au moins l'honneur, sinon le bénéfice de la générosité.

Les mêmes tendances collectives que nous venons de résumer se retrouvent, mêlées à des tendances particulières, dans les divers rangs de la nation. « J'ai gardé,

dit Michelet, de mes années de pauvreté, un sentiment profond du peuple, la pleine connaissance du trésor qui est en lui, — *la vertu du sacrifice*, — le tendre souvenir des âmes d'or que j'ai connues dans les plus humbles conditions. » En revanche, parlant de cette société mondaine qu'on appelle « la bonne société », Michelet dit : « Je n'en suis sorti jamais sans trouver mon cœur diminué et refroidi. » La « vertu du sacrifice » est toujours vivante dans les profondeurs du peuple. Une autre de ses grandes qualités morales et sociales, c'est le travail, avec l'économie qui en est le naturel complément. Le paysan français est même porté à l'avarice, comme l'ouvrier français à la prodigalité. L'un amasse un pécule ; l'autre, ne pouvant le faire, dépense le salaire d'un jour. Chez le premier, on a remarqué quelque chose de la stabilité qui appartient à la terre, de la lenteur qui marque ses transformations ; l'autre a « la mobilité de l'industrie humaine » et des machines qu'elle emploie. Le premier est d'instinct conservateur, l'autre révolutionnaire. Aux brusques changements l'un sent qu'il aurait tout à perdre, l'autre se laisse persuader qu'il aurait tout à gagner.

L'esprit de fraternité, par cela même qu'il a un objet très universel, le genre humain, risque de demeurer plus spéculatif que pratique. C'est ce qui arrive souvent en France. La Révolution, entre les principes universels et les individus particuliers, a d'ailleurs supprimé presque tous les intermédiaires. L'ouvrier français, généralement, est à la fois universaliste par ses théories et individualiste par sa pratique. Comment lui faire un reproche, après les satisfactions matérielles, d'aspirer aux satisfactions morales et pour ainsi dire idéales ? L'ouvrier est un intellectuel : le besoin d'idéal ne peut perdre chez lui ses droits. Dans les réunions publiques, ce qui le préoccupe presque exclusivement, ce sont les

questions politiques et religieuses, c'est-à-dire, en somme, des idées générales et désintéressées. Quant à la bourgeoisie française, tant décriée, ne voyons-nous pas en ses rangs une foule d'esprits se laisser séduire, par générosité pure et attrait d'idéal, aux promesses du socialisme? Un italien pratique, M. Garofalo, le lui reproche; il s'étonne qu'on puisse ainsi de cœur joie travailler contre soi-même! Notre bourgeoisie n'est donc pas aussi indifférente qu'on le dit au bien et au vrai, même quand c'est le bien des autres, même quand la vérité peut gêner ses intérêts de « classe ».

En résumé, ce sont les qualités sociales qui dominent en France, parfois aux dépens de certaines vertus individuelles qui réclament l'énergique développement de la personnalité intérieure. L'intensité de l'individualisme moral est certainement moins manifeste dans la France catholique que chez les nations devenues protestantes. Mais, si l'on songe que la morale, après tout, prend de plus en plus la forme sociologique, — à tel point que toutes les vertus jadis prêchées pour elles-mêmes sont aujourd'hui prêchées *pour l'humanité*, comme les religions les prêchaient *pour Dieu*, — on ne saurait méconnaître que la France, sous ce rapport, a plutôt devancé les autres nations. Quelque inconvénient qui en résulte pour certaines exigences de la vie intérieure et proprement personnelle, ou encore de la vie religieuse et contemplative, il y a là une force réelle, dont l'avenir pourra faire un meilleur usage que notre époque de transition et d'incertitude.



III

L'histoire de la morale, en France, est celle même des idées de droit et de solidarité se dégageant peu à peu de l'enveloppe théologique. Les grands et libres esprits de France sont tous caractérisés par la lutte contre le « romanisme », par la revendication des droits de la raison, de la conscience, de l'humanité. Suivant la morale d'Abailard, l'intention est tout dans la conduite de l'homme et le caractère moral de l'intention vient de sa conformité avec la conscience. Tout ce qui est fait contre les lumières de la conscience intérieure est vicieux, tout ce qui leur est conforme est exempt de péché ; si c'est « de bonne foi » que tels ou tels Juifs ont mis à mort Jésus ou ses disciples, ils n'ont pas été vraiment « criminels ». Qu'est-ce que le péché originel des théologiens ? Une « faute effective ? » Non ; cela ne se peut, cela serait contraire à notre responsabilité : « celui qui n'a pas encore la raison et la liberté ne peut être coupable d'un péché » ; il ne peut subir une peine par la faute d'autrui. Quant à la grâce de Jésus-Christ, elle consiste uniquement à nous instruire par ses paroles et à nous porter vers le bien par l'exemple de son dévouement : l'homme peut être vertueux au moyen de la seule raison et sans secours étranger.

Est-il nécessaire de rappeler que plus tard, dans la morale et la pédagogie comme dans les sciences sociales, en métaphysique comme en religion, Rabelais et Montaigne furent des libérateurs, des devanciers de Descartes

même, comme de Voltaire, de Montesquieu, de Diderot et de Rousseau ? Et comment méconnaître, au seul nom de tous ces grands hommes, la vraie tradition rationaliste de la France, qui est si loin d'être la tradition romane ?

Le plus profond des métaphysiciens français, Descartes, quoique décidé à s'abstenir systématiquement des questions sociales et même morales, marque déjà avec force l'importance du principe de solidarité. Toute la morale, selon Descartes, consiste à penser (pour y conformer ses actes) « qu'on ne saurait subsister seul et que l'on est en effet l'une des parties de cette terre, l'une des parties de cet état, de cette société, de cette famille, à laquelle on est joint par sa demeure, par son serment, par sa naissance, et qu'il faut toujours préférer les intérêts du tout dont on est une partie ». Chaque homme est donc « obligé de procurer, autant qu'il est en lui, le bien de tous les autres, et c'est proprement ne valoir rien que de n'être utile à personne ». L'idéal de Descartes n'est plus simplement le sage antique ; c'est ce qu'il appelle « l'homme généreux », conscient de sa dignité morale et prêt à donner sa vie matérielle pour le bien des autres. La définition cartésienne de l'amour est celle même de la « solidarité » telle que nous la comprenons de nos jours. Aimer, dit Descartes, c'est « se joindre de volonté » à un autre, ou se considérer soi-même avec cet autre « comme un tout dont il est une partie et nous l'autre ». Quand un particulier se joint de volonté à ses concitoyens et à son pays, si « son amour est parfaite », il ne se doit estimer « que comme une fort petite partie du tout qu'il compose avec eux, et aussi ne craindre pas plus d'aller à une mort assurée pour leur service qu'on ne craint de tirer un peu de sang de son bras pour faire que le reste du corps se porte mieux ». L'éthique se réduit pour Descartes à savoir aimer dans

la proportion même où choses et personnes sont dignes d'amour aux yeux de la raison¹. Le chef de la philosophie moderne ne s'enferme donc pas en soi comme le stoïque d'autrefois ; il ne s'isole pas des choses, des hommes, de la société ; il se considère comme lié à tout et à tous par des liens plus ou moins étroits, qu'il appartient à la science de déterminer ; et c'est ainsi que, selon lui, la science sert à la morale. Christine pose à Descartes le problème suivant (qui n'est autre que la distinction de la morale philosophique et séculière d'avec la morale théologique) : « La seule lumière naturelle nous enseigne-t-elle à aimer Dieu ? » — « Je n'en fais aucun doute, » répond Descartes ; et il résume en des pages admirables toute sa théorie de la charité fondée sur la seule raison. « Je n'assure point, conclut-il, que cette amour soit méritoire sans la grâce : je laisse démêler cela aux théologiens ; mais j'ose dire qu'au regard de cette vie, c'est la plus utile et la plus ravissante passion que nous puissions avoir, et même qu'elle peut être la plus forte. » Descartes se montre encore Français, en même temps que chrétien, quand il met « l'amour, même dérégulée, au-dessus de la haine ». Ceux qui ont le plus de courage, dit-il aussi, « aiment plus ardemment que les autres ; et, au contraire, ceux qui sont faibles et lâches sont les plus enclins à la haine. »

Pascal, bien avant Goethe et Auguste Comte, nous avait fait comprendre que c'est seulement « l'humanité entière » qui constitue l'homme vrai. Il eut beau concevoir la charité sous une forme supra-naturelle et la rendre inséparable de la grâce, il n'en adopta pas moins les idées cartésiennes sur le progrès de l'humanité. Et l'on sait l'importance que prit au siècle suivant cette notion du progrès, jusqu'à embrasser, pour

¹ Voir notre livre sur *Descartes*.

les penseurs, non seulement l'humanité entière, mais le monde. L'homme, selon Condorcet, ne doit plus se regarder « comme un être borné à une existence passagère et isolée » : il devient « une partie active du grand tout et le coopérateur d'un ouvrage éternel ».

Obscurcie pendant le XVIII^e siècle au profit de l'idée du droit individualité, — sauf chez Rousseau, — l'idée de solidarité reprend son importance au XIX^e siècle. Ce ne sont pas les individus qui constituent la société, dit de Bonald, « mais c'est la société qui constitue les individus, puisque les individus n'existent que *dans* et *par* la société ». Et Ballanche disait à son tour : « L'homme séparé de la société est une pure potentialité. » Les Saint-Simoniens donnent pour but à la morale et à la politique une association universelle qui, à l'exploitation de l'homme par l'homme, substituerait l'action harmonique des hommes sur la nature. Fourier, qu'on a appelé un « visionnaire de génie », pose également comme fin l'association et l'attraction mutuelles des hommes. Pierre Leroux nous représente la vie matérielle et morale comme un échange incessant de l'homme avec ses semblables et une réalisation de la solidarité. Pour Auguste Comte, enfin, l'individu isolé est « une abstraction » ; le lien de l'individu à la société est essentiel et organique : la solidarité est donc le but, l'altruisme est le moyen. C'est à « l'idée d'ensemble », selon Comte, que se rattache « l'idée de devoir », qui est éminemment sociale ; notre époque révolutionnaire est, selon lui, trop portée à n'envisager que les « droits » de l'individu. Et l'on sait comment Auguste Comte finit par rêver une sorte de religion sociologique, fondée sur la science et sur la philosophie, avec l'amour de l'humanité et du monde pour souverain mobile.

De tout ce mouvement d'idées, il ressort que la France moderne et surtout contemporaine est essentiellement

« humanitaire ». Quelque inconvénient politique qui puisse s'attacher à cette tendance plus que nationale et proprement humaine, on ne saurait du moins en contester la haute valeur morale, ni prétendre qu'un peuple où elle est devenue dominante soit inférieur aux nations dont l'idéal est moins universel et, par cela même, moins désintéressé.

CHAPITRE II

LA CRISE MORALE

I

S'il n'y a dans le caractère français, pas plus que dans notre race prétendue latine (en réalité celto-germanique, avec mélange de quelques éléments méditerranéens), rien qui nous condamne à une moralité inférieure, comment donc faut-il expliquer notre état actuel d'apparente démoralisation ?

Un sociologue russe, M. de Liliensfeld, et, après lui, un sociologue français, M. R. Worms, ont traité des « maladies » morales des peuples comme si elles étaient analogues à celles de l'organisme : ils ont fait la « pathologie sociale¹ ». A vrai dire, la psychologie individuelle et collective nous éclaire beaucoup mieux à ce sujet que la physiologie. C'est la crise de la morale qui explique en grande partie la crise de la moralité. On le comprendra si on se rappelle l'œuvre des derniers siècles, pour mieux apprécier celle qui incombe au siècle prochain.

Constitution des méthodes scientifiques et des sciences de la nature, progrès simultané des méthodes philosophiques et de la critique philosophique, de l'histoire et de la critique historique, progrès des arts et de l'industrie, enfin de la liberté religieuse et de la liberté politique,

¹ M. de Liliensfeld. *La Pathologie sociale*. — M. R. Worms. *Organisme et société*. Paris, 1896. *Bibliothèque internationale de sociologie*.

voilà le travail accompli par les trois derniers siècles, par l'âge dit « moderne », qui fera un jour partie de l'âge barbare. Ce qui reste à conquérir pour les temps futurs, c'est le progrès moral, soit en ce qui concerne la doctrine, soit en ce qui regarde l'application. La morale, en effet, exige d'abord une « organisation » ou synthèse théorique de toute l'œuvre poursuivie par la philosophie et la science ; elle en exige aussi une synthèse pratique, toute action étant une conclusion en acte. De là un inévitable retard du progrès moral sur tous les autres. Retard d'autant plus accentué chez nous que notre nation, pour le reste, s'est portée plus en avant. La philosophie, — une philosophie malheureusement superficielle et trop mêlée de littérature — avait au dernier siècle la direction des idées ; la Révolution transporta les idées dans les faits, avec ce qu'elles avaient de vrai et aussi ce qu'elles avaient d'incomplet ou de faux. Puis, les philosophes eux-mêmes ayant compris que les Voltaire et les Rousseau étaient bien loin d'avoir atteint la plus haute doctrine du monde, de la société et de la vie, le travail critique domina au XIX^e siècle sur le travail doctrinal ; les opinions philosophiques devinrent plus diverses et plus individuelles, par cela même moins propres à rassembler les esprits et à les diriger. La philosophie perdit une grande part de son hégémonie, qui passa, d'un côté, aux littérateurs et artistes, de l'autre, aux savants. Or ni les uns ni les autres n'étaient alors capables d'exercer une influence heureuse sur la nation et sur son progrès moral. Littérature et art, abandonnés à eux-mêmes, ne pouvaient aboutir qu'au dilettantisme, au scepticisme et finalement à l'« égotisme » de notre époque, qui est le contraire de toute organisation. « La folie de l'art, a dit Baudelaire lui-même, est égale à l'abus de l'esprit ; la création d'une des deux suprématies engendre la sottise, la

dureté du cœur, une immensité d'orgueil et d'égoïsme. » Qu'est-ce que le dilettante, sinon une sorte de vicieux platonique qui, dans la réalité, passera volontiers à la pratique¹ ?

D'autre part, cantonnés dans leurs spécialités et le plus souvent étrangers à toute culture vraiment philosophique, les savants du XIX^e siècle ne résistèrent pas au désir de généraliser, faute de mieux, des notions incomplètes, de transporter indûment dans le monde social des principes valables seulement pour le monde animal, tels que la lutte individualiste pour la vie, à côté de laquelle ils ne surent pas voir l'accord pour la vie. Ils présentèrent comme scientifiques les hypothèses d'une métaphysique aventureuse. Ils parlaient d'autant plus haut et plus fort au nom de la science que leurs théories étaient moins démontrées par la science. Rien n'égale d'ailleurs l'absence de méthode qui caractérise les savants spécialistes dès qu'ils se hasardent sur un domaine étranger à leur métier. Toute la science d'un Newton ne l'empêche pas d'écrire d'interminables divagations sur l'Apocalypse, et, de nos jours, que de savants illustres qui accordent leur foi à des histoires de revenants ! Nul ne déraisonne comme un géomètre errant hors de sa voie, comme un physiologiste arraché à son laboratoire. Et le pire, c'est qu'ils portent dans leurs plus grosses erreurs le sentiment de l'infailibilité scientifique ! Ils oublient la recommandation de Claude Bernard : « Il faut avoir la foi et ne pas croire ; » avoir la foi à la vérité et ne pas croire qu'aucune théorie soit définitive.

C'est surtout aux lettrés et aux savants que le dix-neuvième siècle a dû la dissolution et désorganisation des

¹ Quant à moi, écrivait Edmond Scherer dans un de ses moments de dilettantisme, le genre humain m'amuse, il m'intéresse, mais il ne m'inspire dans sa totalité ni respect, ni tendresse. (*Études sur la littérature contemporaine*, VIII.) C'était là renoncer au sentiment français par excellence, à la philanthropie, à l'humanité.

idées, par cela même des sentiments. Les philosophes, eux, n'ont pas su ou n'ont pas pu réagir avec succès, impuissants qu'ils étaient eux-mêmes à dégager le sens encore indécis des grandes découvertes modernes. Tandis que l'école de V. Cousin demeurait étrangère au mouvement des sciences — et même de la haute philosophie depuis Kant, — les Renan et les Taine subissaient la fascination des sciences de la nature, en même temps que celle de l'histoire, de la littérature et de l'art. Le tout devait aboutir à un naturalisme étroit, voilé chez l'un par un idéalisme vague et décevant, chez l'autre, par un appareil non moins trompeur de rigueur logique.

Au sein d'un peuple sociable comme le français, mais intellectuel et passionné plutôt que volontaire, tout ce qui augmente soit les conflits d'idées, soit les conflits de sentiments, a une influence beaucoup plus démoralisante que chez les nations concentrées en soi, attachées à la règle pour la règle même. Grâce au travail trop négatif des générations qui nous ont précédés, ce n'est plus une idée qu'on nous propose aujourd'hui, ce sont mille idées contradictoires. Dès l'école et le collège, le jeune Français les voit défiler en foule bariolée, si bien qu'il ne peut asseoir ses convictions ; plus tard, il assiste à la mêlée de toutes les opinions dans la presse. Les uns lui prêchent le « culte du moi » ; les autres la « lutte des classes », la « haine créatrice », qui n'est que l'envie en action. Le travail lui est représenté comme un mal nécessaire, que chacun doit diminuer le plus possible en rejetant le fardeau sur les épaules de tous. En haut comme en bas, la préoccupation des intérêts matériels lui fait croire que la question d'argent est la question par excellence. Son impressionnabilité intellectuelle, sa facilité à réagir sous l'influence d'une simple idée, augmente encore sur lui l'effet de la suggestion sociale. Trop peu habitué à la

réflexion solitaire et patiente, prompt à sympathiser avec tout ce qu'on lui dit, il se trouve livré sans résistance à cette rose des vents intellectuelle. Il en résulte, chez beaucoup, tantôt le dilettantisme indifférent dont nous avons parlé, tantôt un scepticisme théorique et pratique qui, en s'accroissant, risque d'entraîner à la fin la paralysie de la volonté.

Dans certains phares tournants, il y a succession de lumières diversement colorées et d'éclipses ; quand la lumière apparaît, tout l'horizon prend sa couleur ; puis tout retombe dans la nuit. En ce siècle finissant, nulle doctrine morale n'éclaire notre horizon et ne répand sur les objets sa lueur ; nous sommes à un moment d'éclipse.

D'après certains sociologues, le malaise présent ne serait nullement d'ordre intellectuel ; notre société ne souffre pas, disent-ils, parce que nous ne savons plus « sur quelle notion théorique appuyer la morale que nous pratiquions jusqu'ici », mais parce que, dans certaines de ses parties, cette morale est irrémédiablement ébranlée, et que celle qui nous est désormais nécessaire est seulement en train de se former ; notre anxiété ne vient pas de ce que la critique des savants a renversé l'explication traditionnelle qu'on nous donnait de nos devoirs, et ce n'est pas une nouvelle doctrine qui pourra dissiper cette anxiété ; mais, certains devoirs n'étant plus fondés dans la réalité des choses, il en est résulté un relâchement qui ne prendra fin qu'à mesure qu'une discipline nouvelle s'élèvera et se consolidera¹. C'est donc sur les arrangements sociaux et économiques qu'il faudrait compter, comme Karl Marx ; c'est sur une action en quelque sorte extérieure et matérielle. Notre premier devoir actuellement est, non pas de formuler, mais de « nous faire une morale² ». — Comment

¹ M. Durckheim, la *Division du travail*.

² *Ibid.*

la faire, répondrons-nous, et comment la réaliser, si nous ne dégageons pas, dans l'édifice même de nos idées théoriques et pratiques, les parties solides des parties en ruines ? Et n'est-ce pas là œuvre d'intelligence, œuvre de doctrine scientifique et philosophique ? Un ensemble d'idées, voilà ce qu'il faut avant tout inculquer à la société entière. Quel est le peuple qui, sans changer ses idées directrices a pu, changer ses institutions et son mode de civilisation ? L'histoire ne nous en montre aucun exemple. Avec les idées d'aujourd'hui sera bâtie la cité de demain. L'ignorance et l'erreur se paient toujours ; autant d'idées fausses, autant de défaites pour les peuples et pour les individus. Tant vaut la pensée, tant vaut l'action.

II

La crise politique et la crise sociale sont venues augmenter encore la crise morale. Le caractère de la nation la plus sociable devait subir au plus haut point le contre-coup du nouvel ordre de choses. Les conditions, jadis presque immuables, ont été bouleversées depuis la Révolution. Au lieu de demeurer chacun dans sa sphère native, les membres des diverses classes ont subi une sorte de « brassage » soudain, élevant les uns, abaissant les autres, enrichissant ceux-ci, ruinant ceux-là. Des courants de toutes sortes se sont établis, « comme dans une eau soumise à la chaleur » où le rapport des diverses couches est rompu ; c'est une ébullition universelle. Du même coup, toutes les ambitions ne pouvaient manquer d'être excitées : le *nemo sorte suâ contentus* a pris une réalité aiguë ; la dislocation du vieil ordre social a fait rêver des bouleversements plus grands encore. Les besoins se sont accrus beaucoup plus vite que les moyens de les satisfaire ; en outre, ils sont devenus de plus en plus conscients dans un pays et sous un régime où tant de voix crient tout haut ce qu'autrefois on pensait tout bas, ce qu'on sentait même simplement sans le formuler en pensées.

Dès 1847, Tocqueville avait entrevu la grosse part qui serait faite, dans la France à venir, aux questions sociales et à la première de toutes, au régime de la propriété. « Le temps viendra, disait-il, où le pays se trouvera de nouveau partagé entre deux grands partis... Au-

jourd'hui que le droit de propriété demeure seul debout..., au milieu d'une société nivelée..., c'est à lui seul à soutenir le choc des opinions démocratiques... Bientôt ce sera entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas que s'établira la lutte politique. Le grand champ de bataille sera la propriété, et les principales questions de la politique rouleront sur des modifications plus ou moins profondes à apporter au droit des propriétaires... Nous reverrons alors les grandes agitations politiques et les grands partis. » Il écrivait encore : « Comment des classes pauvres, inférieures et pourtant puissantes, ne songeraient-elles pas à sortir de leur pauvreté et de leur infériorité en se servant de leur pouvoir, dans un temps surtout où la vue de l'autre monde est devenue plus obscure et où les misères de celui-ci sont plus visibles et paraissent plus intolérables?... Il était inévitable que le peuple finirait par découvrir un jour que ce qui le resserrait dans sa position, ce n'était pas la constitution du gouvernement, mais les lois immuables qui constituent la société elle-même..., et qu'il se demanderait s'il n'avait pas le pouvoir de changer celles-là comme il avait changé les autres. »

Notre sensibilité universellement sociale et sympathisante, jointe à notre volonté impatiente et ignorante du temps, devait nous prédisposer à toutes les utopies abstraites concernant l'ordre social. Dans la première moitié du siècle, où précisément la condition des ouvriers était plus misérable, ces utopies conservèrent une forme généreuse et philanthropique qui était bien française; de nos jours, où la condition du travailleur s'est plutôt améliorée, elles ont pris trop souvent, sous l'influence du socialisme allemand, la forme guerrière, violente et haineuse. Vainement un de nos moralistes, Vauvenargues, nous a dit : « Il est faux que l'égalité soit une loi de la nature : la nature n'a rien fait d'égal;

sa loi souveraine est la subordination et la dépendance. » La justice se présente de plus en plus à l'esprit égalitaire des Français sous la forme de l'égalité brute, non pas seulement de l'égalité des droits. Le peuple n'admet guère que ceux qui l'ont amené à un degré supérieur de l'échelle occupent eux-mêmes un degré encore plus élevé : il voudrait que ceux qui l'entraînent en haut à leur suite ne fussent cependant pas plus haut que lui. Les anciennes inégalités étant fondées sur la violence et la conquête, leurs causes étaient visibles et ne choquaient pas les vaincus, forcés de reconnaître une supériorité de fait. Aujourd'hui, précisément parce qu'en France les inégalités sont fondées sur des causes moins brutales, — tantôt sur le mérite, tantôt sur des phénomènes sociaux dont certains individus ont profité, — la justice plus grande fait paraître les inégalités plus injustes. Ceux qui en souffrent (moins qu'ils ne souffriraient d'une supériorité violente) s'imaginent qu'ils pourraient aussi bien être à la place de ceux qu'ils envient; leur ignorance attribue tout succès au hasard ou à l'intrigue. Moins ils sont violentés, plus ils se plaignent de l'être.

Il faut d'ailleurs convenir que les maux d'autrefois ont été remplacés par d'autres. L'introduction des machines et le développement de la grande industrie, ordinairement aux mains de compagnies anonymes qui jouissent d'un monopole de fait, a changé les conditions des travailleurs. La Révolution a déclaré tout le monde libre, mais a laissé les ouvriers isolés comme des grains de poussière. En fait, l'ouvrier n'a pas été toujours libre devant un patron libre; la fameuse loi de l'offre et de la demande n'a plus fonctionné dans son antique simplicité : un nouvel ordre de choses commençait, auquel les anciennes formules ne s'appliquent plus exactement. De là toutes les théories contradictoires et toutes les luttes de fait.

Les classes dirigeantes, de leur côté, ont trop souvent montré une véritable fièvre de gain ; les jeux de bourse ont tenté même des magistrats et des notaires. A côté du fond laborieux et économe de notre population, on a vu naître ou grandir des fortunes, parfois colossales, acquises par de simples opérations de finance. On a justement comparé l'enseignement moral donné au peuple par la ploutocratie à celui que donnait à son fils le neveu de Rameau : « Je tire le louis de ma poche, je le lui montre avec admiration, je lève les yeux au ciel, je baisse le louis devant lui ; et pour lui faire entendre mieux encore l'importance de la pièce sacrée, je lui bégaye de la voix, je lui désigne du doigt tout ce qu'on en peut acquérir... Ensuite, je mets le louis dans ma poche, je me promène avec fierté, je relève la basque de ma veste, je frappe de la main sur mon gousset ; et c'est ainsi que je lui fais concevoir que c'est du louis qui est là que naît l'assurance qu'il me voit. » M. Tarde a remarqué que, de nos jours, le pouvoir politique et social, d'où finit toujours à la longue par dériver « la force prosélytique, le prestige exemplaire » a été enlevé, ou à peu près, aux professions libérales, pour passer aux populations industrielles et commerciales. « La France se commercialise, s'industrialise, si l'on veut, elle ne se démocratise pas¹. » Le peuple, en effet, est aux trois quarts paysan, mais est-ce le paysan qui fournit le type « contemporain » ? Non ; c'est l'ouvrier d'une part et l'industriel de l'autre, — les deux pires modèles, ajouterons-nous, qu'on puisse proposer à l'ensemble d'une nation. La Révolution croyait fonder la démocratie ; elle a ouvert les voies à la ploutocratie. Une fois les hommes déclarés libres et égaux, — je dis *déclarés* et non rendus tels, — le

¹ M. Tarde, *La criminalité comparée*, p. 121.

principal signe social, dans une société de plus en plus industrielle, a fini par être la richesse¹.

La ploutocratie et les excès financiers ont été pour nos sociétés nouvelles une maladie de croissance. Le peuple, excité par ses tribuns, n'a vu que le mal. De là vient l'apparence plausible que les excès du capitalisme ont donnée à certaines déclamations contre le capital même, aux yeux d'une foule peu instruite qui n'apercevait que les phénomènes de surface et les abus exceptionnels. Comment le peuple serait-il arrivé à comprendre les causes sociales et économiques dont surent profiter des hommes intelligents, les services que certains de ces hommes ont pu rendre à tous en s'enrichissant eux-mêmes? Le contraste est devenu plus choquant entre la rapide fortune des uns et la misère chronique des autres, même diminuée, parce que toutes les institutions et toutes les croyances qui jadis semblaient légitimer le contraste ont aujourd'hui disparu dans notre pays.

En politique, nous avons eu tour à tour l'esprit de routine et l'esprit révolutionnaire. Donnez un grand coup dans l'eau, l'eau vous jaillit à la figure : mieux vaut l'écarter doucement, mais notre caractère impatient et brusque s'y refuse ; nous voulons frapper, quand nous sommes las de supporter. Nous avons eu, depuis cent ans, trop de révolutions et pas assez de résolution, une politique trop nerveuse et trop convulsive. « Un homme n'est pas fort, a dit Carlyle, parce qu'il a des accès tels que six hommes ne peuvent le tenir ; » ce mot s'applique aussi aux peuples. « Celui qui avance même sous un poids lourd, ajoute Carlyle, voilà l'homme fort ; » voilà aussi le peuple fort. Guerres et révolutions furent toujours, à travers l'histoire, des

¹ Voir à ce sujet les excellentes réflexions de M. Bérenger dans son livre sur la *Conscience nationale*.

agents de démoralisation. On a bien souvent rappelé à ce sujet l'époque mérovingienne, la guerre de Cent ans, les guerres de religion, la Renaissance italienne, la Révolution française. En notre siècle, la révolution sociale qui commençait à produire, outre l'agitation politique, outre la grève et l'émeute, ce que M. Tarde appelle le déclassement général sous toutes ses formes : émigration trop rapide des campagnes vers les villes, fortunes ou ruines subites, passage brusque du néant à la puissance politique et *vice versa*. Les criminels et délinquants « d'habitude » se recrutent pour la plupart parmi les déclassés ; la plupart des récidivistes urbains ont émigré des champs ; les banqueroutiers frauduleux, faussaires, escrocs, sont ceux qui ont voulu s'enrichir en un jour, non par le travail, mais par la spéculation. Cette épidémie sévit sur l'Europe entière, mais en France, dit M. Tarde, au besoin de changer de lieu, de classe et d'état social, s'ajoute le besoin de changer de gouvernement, qui, de toutes les instabilités, de toutes les causes d'insécurité, « est la pire, parce qu'elle accroît toutes les autres ¹ ».

L'instabilité de nos idées a fini par devenir aussi grande que celles de nos institutions. Il est de mode, dans l'école de Renan et de Taine, de reprocher à la France son intellectualisme, son amour des idées, son goût de la clarté dans tous les problèmes moraux et sociaux. Mais ce n'est pas d'avoir trop d'idées stables ni trop d'idées claires que nous souffrons aujourd'hui. Ce sont les idées vagues et mobiles, encore plus que les idées fausses, qui font notre mal ; jamais on ne vit tant de brumes flottantes à l'horizon, tant de nuages changeants sur nos têtes ; les mots et les formules qui servent aux partis sont devenus à double et triple entente ; liberté,

¹ *La Criminalité comparée*. Paris, Alcan, 1886, p. 95.

égalité, souveraineté du peuple, volonté nationale, progrès, réaction, libéralisme, socialisme, etc. Qui définira ces mots ? Qui filtrera et rendra limpide le vin démocratique ? En vérité, c'est d'éclaircir nos idées sociales et politiques, non de les obscurcir, que nous avons besoin. « La bourgeoisie, a dit fort justement M. Renouvier, n'est plus et ne se sent plus conduite par des idées. » Quant au peuple, il a peut-être ses idées ; par malheur, elles sont contradictoires et en grande partie chimériques. Comment ce désarroi intellectuel, à la fois cause et effet du désarroi social, aurait-il manqué d'avoir des répercussions sur la moralité nationale ?

Ce n'est pas tout encore. La crise religieuse a suivi les progrès de la science et de la philosophie, qui ont peu à peu introduit une conception toute nouvelle de la nature et de l'homme ; cette crise devait à son tour, comme nous allons le voir, précipiter la crise morale et sociale.

CHAPITRE III

LE CARACTÈRE FRANÇAIS AU POINT DE VUE RELIGIEUX

Peut-on dire que la France, qui a subi avant les autres nations (sauf l'Italie) l'influence du christianisme, que la France, depuis si longtemps évangélisée, soit au fond irréligieuse? Sous les apparences de la négation, n'aurait-elle point conservé le plus pur esprit du christianisme?

L'Église du moyen âge avait fait de la religion chrétienne un système de formes d'où l'âme, trop souvent, s'était évanouie. En France, les écoles exerçaient leur acuité dialectique sur une série de subtils théorèmes, tandis que le peuple n'avait qu'un rôle trop passif dans le système des cérémonies ecclésiastiques. L'ascétisme, pratiqué par un certain nombre, n'était pas un remède; il était simplement la réaction extrême de quelques-uns contre la sensualité générale. Le sentiment religieux n'obtenait de véritable satisfaction ni dans l'école ni dans le culte; ce fut, comme l'ont remarqué les Allemands, le mysticisme qui retrouva dans le sentiment du cœur le dieu qu'on ne pouvait plus découvrir dans les formes de l'Église. L'adoration en partie mystique de la virginité auxiliaire, de la maternité pure et sainte, avait atteint dans l'ancienne France son plus haut développement sous les figures de la vierge-mère; et c'est rapetisser l'histoire que de voir là simplement un retour au paganisme, au lieu d'un idéal mystique de la pureté féminine.

Mais il faut en convenir, ce n'était encore là qu'une représentation populaire, trop mêlée de sensualisme. Chez les penseurs s'élaborait une religion plus haute et plus intérieure. Quoique peu portée au mysticisme par sa nature expansive et active, la France eut pourtant, elle aussi, ses grands mystiques, mais raisonnables encore, dénués en général du « fanatisme » que Kant reproche à ses compatriotes protestants. Saint Bernard, en qui se manifestent l'enthousiasme et le prosélytisme français, résiste à l'esprit profane de domination qui animait alors la papauté ; il résiste aussi à la dialectique rationaliste, devenue aux mains d'Abélard une arme dangereuse, et finalement il incline à une vision mystique de l'univers. Même protestation dans l'école de Saint-Victor contre l'abus du raisonnement ; selon Richard, c'est « la nature de l'amour qui seule explique la nature de Dieu ». Mais le vrai type du mystique français, c'est Gerson, à la fois ardent et raisonnable, subtil d'esprit et simple de cœur, savant et croyant, austère pour lui-même, tendre et indulgent pour tous, contemplatif et actif, ne séparant point la spéculation de la pratique, la foi de la charité, dévouant sa vie entière à la France, à l'Église, à l'Université, au peuple et aux enfants, attentif, en un mot, à humaniser le divin.

Le mysticisme fut vraiment l'âme de la scolastique, comme la dialectique en fut le corps ; lorsque les deux se séparèrent, la scolastique mourut. Que se produisit-il alors ? Le mysticisme demeura seul en Allemagne et se développa surtout au sein du protestantisme ; la France, elle, débarrassée de la dialectique, sécularisa peu à peu le principe de sympathie universelle et d'amour, comme elle devait séculariser, à partir de Descartes, la science et la philosophie. L'insondable religion du Père n'était guère faite pour nous : nous préférons celle du Fils ou du Verbe ; quant à

l'Esprit, il nous apparaît essentiellement comme amour de l'humanité.

Le Français étant un être sociable et vivant pour la vie collective, le christianisme ne pouvait manquer, en France, de prendre à la fin la forme d'une religion sociale et d'une morale sociale. Le catholicisme était particulièrement propre à cette transformation, parce qu'il ne laisse pas à l'individu son entière liberté et se défie des inspirations purement personnelles; la règle commune, à ses yeux, l'emporte sur tout le reste, et ce qui lui paraît capital, c'est l'harmonie de chacun avec l'Eglise universelle ¹.

On a soutenu que, si le catholicisme est en effet une religion sociale, c'est parce que l'un y travaille pour le salut de l'autre et que les mérites de l'un sont reversibles sur les têtes coupables des autres : le moine en mendiant rachète la femme adultère. Croit-on qu'au monde troublé où nous sommes celui qui a le bonheur de rencontrer la voie droite y marche pour lui seul? Ce ne serait point assez. Dès lors, nous voilà revenus à la vieille croyance consolante : quelques justes sauvant le reste des hommes. Le protestant, lui, serait enfermé dans les tourments de sa conscience, dans la préoccupation de soi-même et de son salut individuel. Nous répondrons qu'il y a certainement, dans le catholicisme, un beau sentiment de communauté spirituelle que la France ne doit pas abandonner. Mais le revers de la médaille, c'est de s'en remettre à autrui pour son salut : on touche ici à la superstition, aux marchandages, au salut par les moyens mécaniques, prière, jeûne, mortification... d'autrui. Il y a là l'injuste altération d'un sentiment juste, celui de la solidarité morale et religieuse.

Faut-il admettre, avec M. Brunetière, que le catho-

¹ Voir sur ce point la *Psychologie du peuple français*.

licisme et la France soient tout un, de par le caractère même de la nation ? C'est oublier qu'il y a eu un mouvement de la Réforme très français. Au xvi^e siècle surtout, la Réforme entraîna l'élite de la France, et c'est l'élite, plus que les masses, qui représente le véritable esprit d'une nation. Même dans le peuple, la Réforme souleva un mouvement étendu, si bien que la France sembla un jour, comme on l'a dit avec raison, « plus qu'à moitié protestante ».

Malgré cela, le protestantisme devait finalement répugner tout ensemble aux tendances sensualistes et aux tendances rationalistes entre lesquelles se partage notre nation, ou plutôt qu'elle porte simultanément en son sein. Ces deux groupes de penchants avaient été surexcités l'un et l'autre par la Renaissance, qui remit en honneur et la nature sensible et la raison qu'avait adorées indivisiblement l'antiquité gréco-latine. A la nature et à la raison s'était rattaché, chez les Grecs et les Romains, le culte des beaux-arts, sinon des arts sublimes ; et ce culte fut renouvelé avec le reste en Italie et en France. Puis la sombre sévérité de la foi réformée marqua une réaction contre la Renaissance même. Mais la Réforme devait beaucoup mieux réussir en Allemagne que sous le climat riant et avec les mœurs très sociales de la douce France, plus entraînée au dehors et vers la vie en commun que vers la méditation solitaire. Les pays gaulois étaient d'ailleurs, de par les caractères ethniques et le tempérament, plus rapprochés de l'esprit gréco-latin que ne l'étaient les pays germaniques. Outre que le Français aima toujours la vie facile et les joies sensibles, souvent même les plaisirs sensuels, il aima toujours aussi la vie intellectuelle et les plaisirs de la raison, souvent même du raisonnement. De là, on s'en souvient, son goût pour la logique, pour les doctrines claires et les situations claires. Or, la Ré-

forme n'était ni la pleine satisfaction de la liberté, ni la soumission à la vraie autorité traditionnelle; elle enveloppait un illogisme latent, l'inconséquence d'un doute resté à moitié chemin entre la théologie et la philosophie. L'esprit français, peu favorable aux compromis et aux demi-mesures, en religion comme pour le reste, se trouvait disposé à dire : tout ou rien.

Ajoutons que la France fut toujours volontiers ou autoritaire ou révolutionnaire; or, la Réforme n'était révolutionnaire qu'à demi, et son autorité ne pouvait sembler logiquement assise à un peuple amoureux de la logique. Joignez-y l'instinct unitaire des Français, qui était en partie une forme du rationalisme et en partie un moyen de conservation politique. Ayant toujours à veiller sur ses frontières, la France devait se serrer volontiers autour du roi et aboutir à la centralisation politique, qui s'accommode si bien du catholicisme.

Enfin, le protestantisme étant essentiellement germanique, la rivalité de race ou de nationalité entre les peuples germains et les peuples néo-latins devait être sentie, jusque dans les questions religieuses, par ces peuples mêmes. Malgré cela, on peut dire que la cause principale qui maintint la France dans le catholicisme fut probablement la volonté même de ses rois et leur politique. Nul ne sait ce qui serait arrivé si une direction différente avait été donnée d'en haut.

On nous demandera pourquoi, après avoir été la fille aînée de l'Église, la France mit plus tard à combattre la religion catholique le même entrain qu'elle avait mis à la défendre¹. — C'est qu'après avoir vu dans le catholicisme la vérité une et universelle, objet de son amour, elle y a vu ou cru voir l'erreur : elle a donc

¹ Voir la *Psychologie du peuple français*.

cherché ailleurs l'universalité du vrai. Et où pouvait-elle la trouver ? Est-ce dans les sectes protestantes ? Non, mais dans la philosophie, dont l'unique foi est la foi à la raison. C'est ce qui explique que, dans la critique des dogmes, la France a pris la raison pour guide, qu'elle a eu le culte de la raison, qui est de plus en plus son seul culte. Le catholicisme lui-même a contribué à ce résultat. Il a eu la défiance de l'intelligence individuelle et même de la conscience individuelle ; il n'a pas voulu que chacun fût son prêtre et son roi ; il a refusé de laisser l'individu en présence de Dieu ; il a vu d'un mauvais œil les communications personnelles des mystiques avec le Dieu intérieur, à la fois transcendant et immanent, ainsi que les révélations propres reçues par illumination directe. Du jour où les Français ont rejeté la règle collective du dogme catholique, ils ne pouvaient plus admettre, en fait de catholicité, que celle de la raison, en fait d'unité politique et sociale, que celle de la raison, en fait de lien national et international que le lien de la raison. Celle-ci n'est-elle pas impersonnelle ? N'est-elle pas aussi impérative, et ne « commande-t-elle pas mieux qu'un maître », puisque à lui désobéir on est à la fois sot et malheureux ?

S'il est vrai que l'Église militante universelle se compose de tous ceux qui « travaillent en vue de la droiture », — ajoutons : en vue de la société universelle, — on peut soutenir que, malgré les apparences, la France est restée largement religieuse. Le peuple français ne *croit* plus, objectera-t-on. — Sans doute ; mais le devoir n'est pas d'être croyant, le devoir est d'être sincère et de dire : « Je crois », quand on voit des raisons de croire ; « Je ne crois pas », quand on voit des raisons de ne pas croire. Le plus grand dérèglement de l'esprit, selon Bossuet lui-même, « est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient ». Le devoir est donc, au

fond, d'être toujours raisonnable. La vraie foi est raison, et le peuple français n'a pas tort de poursuivre la raison en religion comme en morale. Ce ne sont pas les dogmes, après tout, ce ne sont pas les rites, ce ne sont pas même les œuvres qui font l'essentiel du souffle évangélique ; et sur ce point, quelle autorité pouvons-nous mieux invoquer que celle des théologiens eux-mêmes, pour qui les trois vertus religieuses sont foi, espérance, amour ? La foi enthousiaste, la foi qui, selon saint Paul, « donne de la substance aux choses qui ne sont encore qu'à l'état de désirs », la foi qui ne connaît pas les obstacles, la foi qui se flatte de transporter les montagnes, — tout au moins de les renverser et de les aplanir, — la France l'a connue, certes, et sans doute elle la connaît encore. A quoi l'on répondra peut-être que cette foi a entièrement changé d'objet. Entièrement, non ; car, en définitive, il s'agit toujours de croire à la venue d'un règne de la justice, d'une cité universelle où tous sont en un et un en tous. Est-on bien sûr que « la faim et la soif de la justice » ne soient pas toujours, sous des formes nouvelles, aussi vivantes que jamais dans la meilleure partie de la nation française ? Il est des peuples qui sont surtout préoccupés de la réalité ; il en est d'autres qui sont surtout préoccupés de la vérité : la France fut toujours idéaliste — si c'est être idéaliste que de poursuivre avec passion, parfois à ses propres dépens, un idéal supérieur de justice sociale. Si cette nation manque trop souvent de sens *politique* (ce qui est son grand défaut), n'est-ce pas précisément parce que sa foi a l'idéal lui fait perdre de vue les conditions présentes de la réalité ? Cependant, même dans les affaires de l'Etat, un certain idéalisme est une force, non une faiblesse, surtout pour un pays comme le nôtre. La foi idéaliste doit donc rester le fond même de l'âme française.

Quant à l'« espérance », où fut-elle jamais plus indomptable que chez nous, attachée à des objets plus empreints d'universalité, plus éloignés du présent, plus irréalisables d'apparence, mais non pas au fond ?

Quoi ! ce n'est pas réel parce que c'est lointain !

L'espérance à la fois morale, philosophique et religieuse, qu'il faut entretenir avec un soin jaloux chez tous les Français, c'est le pressentiment que quelque chose restera des efforts tentés par tout être en vue des autres êtres, que le désintéressement éclairé ne sera pas un gaspillage, qu'un résidu de chaque vie individuelle demeurera dans l'humanité et dans le monde selon la proportion même où cette vie aura reflété l'universel, que la conscience enfin ne sera pas comme la plante épuisée aux jours d'été par le soleil même que cherchaient ses branches et ses fleurs.

C'est surtout le sentiment de la charité sans limites, de la fraternité humaine, de la solidarité avec l'universelle société des esprits, qui s'est développé de plus en plus chez « la nation aimante » par excellence. Un vieil historien du temps de Henri IV, Jérôme Bignon, écrivait déjà : « C'est chose autant commune comme elle est naturelle de prendre les armes pour sa propre défense ; ... mais de s'armer pour un autre qui est offensé, de le venger par un zèle de justice, sans autre espérance..., cela a toujours été naturel aux Français. » Et si l'on trouve que le témoignage de nos écrivains peut être ici suspect, écoutons le grand poète étranger qui a dit : « La France, dont l'armure est conscience (*whose armour conscience*), descend avec ce bouclier sur les champs de bataille où l'appellent le zèle et la charité, comme le propre soldat de Dieu (*as God's own soldier*). » Ce poète est Shakespeare¹. Si nous ne

¹ *The King John*, acte II, sc. II.

montrons plus aujourd'hui le même enthousiasme chevaleresque, c'est qu'après avoir été rudement éprouvés et mutilés, nous sommes liés et contenus par l'Europe entière ; mais au moins devons-nous, partout où il est possible, faire prévaloir les véritables traditions de la France.

Bienveillance, bonté, douceur, affectuosité, pitié, expansion vers autrui, n'est-ce point là, en somme, quelque chose de véritablement religieux ? Évangile humanisé, si l'on veut, et ramené de la « transcendance » à l'immanence ; mais c'est toujours de l'évangile, puisque le premier des commandements divins est d'aimer et de ne pas savoir haïr. Notre grand Pascal a dit : « Tout ce qui ne va point à la charité est figure. L'unique objet de l'Écriture est la charité. » Cette interprétation vaut mieux encore que l'idée luthérienne de la *foi*, à plus forte raison que l'idée romaine des *œuvres*. Si Dieu est « esprit », s'il veut être adoré en esprit et en vérité, on ne saurait juger les nations sur les dogmes, encore moins sur les rites et pratiques extérieures, mais bien sur la nature et l'objet de leur amour.

CHAPITRE IV

LA CRISE RELIGIEUSE EN FRANCE

I

Tout en reculant sur certains points du globe, le catholicisme fait encore preuve de vitalité sur d'autres, notamment dans le nouveau Monde. De Tocqueville remarquait en 1838 que l'Église catholique, déjà en libre fonctionnement aux États-Unis au moins soixante ans avant son voyage, avait fini par y atteindre une ère de pleine prospérité : « Si le catholicisme, ajoutait-il, parvenait à se soustraire aux haines politiques qu'il a fait naître, je ne doute presque point que ce même esprit du siècle, qui lui semble si contraire, ne lui devînt très favorable, et qu'il ne fit tout à coup de grandes conquêtes. » L'Église catholique, qui ne comptait pas encore aux États-Unis plus d'un million d'âmes à l'époque du voyage de Tocqueville, en revendique maintenant dix millions¹. New-York a une grande part dans ce mouvement. C'est aux États-Unis que semble en voie de se réaliser la prédiction de Tocqueville : réconciliation de l'Église catholique avec la civilisation moderne, « réconciliation qui aura sa répercussion en Europe² ». Mais il faut considérer que, aux États-Unis

¹ M. Max Leclerc.

² Voir sur ce point Fournier de Flaix. *Pendant une mission en Russie*, tome I, et l'article de M. Brunetière dans la *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} novembre 1898.

et surtout à New-York, les Irlandais catholiques abondent, souvent même sont les maîtres de la politique, maîtres redoutables et redoutés. En outre, malgré ses progrès, le catholicisme aux États-Unis demeure une minorité ; par cela même les catholiques se serrent les uns contre les autres, se soutiennent, se poussent mutuellement. Ils ont ainsi les avantages de leur petit nombre, comme chez nous les protestants ou les juifs.

Il en est tout autrement en France ; malgré cela, la situation du catholicisme y est encore forte. Si Paris n'est pas le centre du pouvoir catholique, c'est cependant le principal foyer de la pensée et de l'action catholiques¹. Les trois quarts de sa population ont reçu le baptême et ont fait la première communion. Les deux tiers ont un convoi religieux et une croix sur leurs sépultures. A côté des grands édifices religieux, il ne faut pas manquer de parcourir, un jour de solennité catholique, les puissantes paroisses populaires qui n'ont pas moins de 100 000 habitants, Saint-Ambroise, Sainte-Marguerite, Saint-Jacques de la Villette, Saint-Germain de Charonne, Saint-Joseph de Ménilmontant, Saint-Sulpice, « où le peuple de Paris accourt fidèlement en masses profondes et où il rencontre un clergé admirable, vivant avec lui, rompu à ses habitudes, le soutenant dans ses épreuves, tout à fait démocrate dans le sens américain de ce mot ». L'Église redevient là « un centre social, comme au moyen âge² ».

Le catholicisme n'a généralement pas en France, chez ses fidèles, le caractère de religion superficielle et formelle qu'il offre trop en Italie et en Espagne ; la France mérite toujours, à ce titre, d'être appelée la plus grande des nations catholiques.

¹ *Journal de la Société de statistique de Paris*, septembre 1890.

² Fournier de Flaix, *ibid.*

Il n'en est que plus significatif de considérer combien, en somme, l'*extension* du catholicisme en France répond peu à l'*intensité* que le sentiment religieux présente chez beaucoup de fervents. Cette intensité elle-même va diminuant sans cesse, surtout dans le sexe masculin. Il importe ici de recueillir les témoignages des catholiques. « Il y avait autrefois des mœurs chrétiennes, dit M^{sr} d'Hulst, il n'y a plus guère maintenant que des pratiques chrétiennes. » La grande inconséquence consistait, il y a cinquante ans, à croire sans pratiquer : elle consiste de nos jours « à pratiquer sans devenir meilleur, allons plus loin, à pratiquer sans croire ». Les progrès du culte et de la dévotion sur certains points, dit un autre croyant, recouvrent d'un voile trompeur « la décadence des dispositions intimes dans l'ensemble de la population¹ ». Il y avait moins de pratiquants autrefois, mais « la masse était plus naturellement chrétienne ». Quant à la multiplicité croissante des « œuvres » pieuses, elle prouve « que les organes naturels de la société (famille, patronat, paroisse, commune, État) ne fonctionnent pas, et elle ne supplée que très imparfaitement et très inégalement à leur action ». Les œuvres ne font guère que des chrétiens « de serre chaude » ; les institutions *sociales* font seules des chrétiens de « pleine terre ». Le terrain gagné dans les villes sous l'influence de ces œuvres « se reperd, d'ailleurs, dans les campagnes ». Et surtout, jamais la science, la littérature, la politique, la législation « n'ont été soustraites davantage à l'action religieuse² ».

Sur les trente journaux principaux de Paris, les catholiques en comptent eux-mêmes onze radicalement et systématiquement hostiles à toute idée religieuse, cinq

¹ *Réforme sociale*, 1^{er} mars 1895.

² *L'Éducateur apôtre*, par M. Guibert, prêtre de Saint-Sulpice (Poussielgue), 1893.

ayant un peu moins de parti pris, mais penchant presque toujours vers les solutions opposées à celles de l'Église; quatre reflètent le pur esprit du « monde » et ne prennent de la religion que ce qui leur agrée; cinq ont des tendances catholiques en tout ce qui touche à la vie privée, mais les subordonnent à leurs convictions ou passions politiques; cinq seulement sont résolument et entièrement catholiques. L'auteur d'une étude approfondie sur la situation de la religion et du clergé en France¹, constate que, jusqu'à l'apparition du journal *la Croix*, qui a un fort tirage, le succès des journaux était en raison directe de leur hostilité ou tout au moins de leur indifférence religieuse. »

Selon le même auteur, un des faits sociaux qui frappent le plus les observateurs étrangers en France, c'est précisément cet « état de faiblesse où se trouve réduite la religion catholique ». Il y a 36 ou 37 millions de catholiques dans notre pays. Quand les étrangers traversent notre territoire en chemin de fer, ils aperçoivent des clochers dans tous les villages; s'ils entrent dans quelque église d'une de nos grandes villes, ils voient « une foule suffisamment recueillie ». Et cependant, qu'ils ouvrent nos journaux les plus répandus, qu'ils lisent nos livres les plus appréciés, qu'ils assistent à une réunion populaire ou bourgeoise, à une séance de nos assemblées parlementaires, ils seront étonnés du « rôle effacé » que la religion tient dans notre politique, dans notre littérature, dans la fabrication de nos lois, dans toutes les manifestations de la pensée et de l'action sociale². Le dimanche même, au grand scandale des Anglo-Saxons, ne paraît pas appartenir à la religion; il n'arrête pas toujours le travail, ou, s'il l'arrête, c'est pour donner le plus souvent libre carrière au plaisir. « Si, à

¹ *La Réforme sociale*. 1^{er} mars 1895.

² *Ibid.*

force de le voir, nous ne perdions pas le sens du spectacle qui s'offre à nos yeux chaque jour, notre étonnement devrait singulièrement dépasser celui que ressentent les étrangers. Nous pouvons, en effet, nous rendre compte mieux qu'eux à la fois de la force de l'organisation catholique et de la faible action qu'elle exerce sur notre société¹. » Un prêtre est placé, dans chaque paroisse, à la tête d'un groupement moyen de 500 à 1.000 personnes. Ses fonctions l'associent aux trois grands actes de la vie humaine : naissance, mariage, mort, qu'il revêt d'un caractère sacramentel et divin. Pour enseigner les enfants, pour soigner les vieillards et les malades, il trouve des auxiliaires dans 15.000 à 20.000 religieux et dans 10 à 12.000 religieuses. Et s'il a besoin d'un renfort pour un effort exceptionnel de moralisation, 7.000 à 8.000 apôtres sont prêts à le secourir. Cette armée, est, d'ailleurs, « fortement encadrée et hiérarchisée ». Quel est cependant le résultat? Chacun le connaît. Entrez dans les églises de nos villages; presque partout, à la messe paroissiale, vous ne rencontrez que des femmes. Les hommes restent aux champs ou vont au cabaret. S'ils font encore baptiser leurs enfants, s'ils se marient à l'Église, c'est qu'ils considèrent ces actes comme des cérémonies d'usage et, en quelque sorte, de politesse traditionnelle, qui n'engagent à rien. Le curé, pour eux, est un homme qui baptise, marie, enterre, prépare les enfants à la première communion, — laquelle sera souvent bien près d'être la dernière, — confesse les femmes et les filles, mais doit laisser les hommes tranquilles. Les actes religieux deviennent alors, comme on l'a fort bien dit, l'analogie des actes réflexes ou des habitudes machinales.

La religion du paysan français, c'est un paganisme

¹ *La Réforme sociale, ibid.*

déguisé ou l'indifférence en matière de religion¹. Celle de l'ouvrier des grandes villes, bien souvent, c'est l'hostilité contre la religion même, c'est le dédain ou la haine du prêtre.

Pourquoi donc l'Église n'a-t-elle plus, en France, l'influence large et profonde qu'elle y possédait à d'autres époques? — C'est que ce qu'on appelle au delà des monts le romanisme, à côté de tant de services rendus à la « fille aînée de l'Église », a fini par exercer en France une action dépressive, analogue à celle qu'il exerça en Italie même. Le catholicisme n'a trouvé qu'une force provisoire et une faiblesse finale dans l'intolérance dogmatique et pratique qui résultait de ses prétentions à l'infailibilité : d'abord infailibilité des conciles, puis infailibilité du pape lui-même. Il a ainsi méconnu ce qu'Emerson appelle : « la sainteté de tout ce qui est profond » : il n'a pas vu que l'opposition *profonde* à ses dogmes peut être sainte, que l'athéisme *profond* a sa sainteté. « Dieu lui-même veut que nous doutions de lui », si nous voyons des raisons d'en douter sincèrement. Mais c'est ce que la papauté a toujours refusé de comprendre. Le quatre-vingtième et dernier article du *Syllabus*, résumant tout le reste, n'est qu'une déclaration de souveraine intransigeance : Qu'il soit anathème, quiconque soutient que le Pontife romain « peut et doit se réconcilier avec le

¹ « J'ai connu des paysans qui pensaient trop de bien du soleil, » dit l'abbé Roux dans une de ses *Pensées*; « ce foyer de lumière et de chaleur leur paraissait une créature supérieure, et même un créateur, le Créateur... » Et il ajoute : « Le paysan passa de paganisme à christianisme à grand renfort de miracles; il retourne-t-il point en effet depuis christianisme à paganisme. » N'y retournerait-il point en effet depuis qu'il a perdu sa foi chrétienne?

« Nos paysans, dit un autre catholique, ne voudraient pour rien au monde que leurs enfants ne fissent pas leur première communion. C'est un rite auquel il n'est pas permis de manquer, mais ce n'est guère qu'un rite. Cela permet aux garçons de se louer comme petits valets dans les métairies, et aux filles d'entrer en service¹. »

¹ *Lettres d'un curé de campagne*, par Yves Le Querdec, p. 61. Paris, 1894, Lecoffre.

progrès, le libéralisme et la civilisation moderne, *potest ac debet cum progressu, cum liberalismo et cum recenti civilitate reconciliare et componere... anathema sit!* »

Une telle impossibilité du progrès, si elle était réelle, serait un germe de mort pour une religion, car la société humaine a pour loi et pour condition de vie le progrès même. En fait le catholicisme a changé et change encore. Il n'en est pas moins resté extraordinairement en retard. Aussi les esprits éclairés se sont-ils peu à peu détachés des croyances catholiques et, dans le grand jour de la vie moderne, leur exemple a entraîné par contagion l'incrédulité des masses.

Mettez en face le protestantisme, émancipation partielle de l'esprit humain, et vous comprendrez comment son illogisme même a fait et fait encore provisoirement sa puissance. Le protestantisme a gardé les noms en modifiant les choses, et il a modifié les choses selon les nécessités spirituelles ou temporelles des sociétés modernes. Au lieu de prendre pour centre de gravité une autorité extérieure infaillible, il a pris l'autorité intérieure de la conscience : il s'est mis ainsi en un accord fondamental avec l'esprit moderne.

En outre, abandonnant les vieilles formes monastiques et ascétiques du christianisme, le protestantisme a admis le mariage des prêtres et, par conséquent, le rapprochement entre la vie sacerdotale et la vie ordinaire. Par là il se mettait à l'abri de cette sélection à rebours dont le catholicisme devait être à la fin victime. Trier dans une société les éléments les plus religieux, les cœurs les plus purs et les plus enthousiastes, les volontés les plus ardentes et les plus énergiques, les intelligences les plus éprises d'idéal, pour les condamner à la stérilité et laisser à la masse le soin de propager l'espèce, c'était tenter une expérimentation qui pouvait devenir à la longue désastreuse.

Les familles des prêtres protestants, au contraire, n'ont cessé de produire des élites, et des élites dévouées à leurs idées mêmes. C'est là une des causes de leur puissance. Le clergé catholique, lui, à mesure que son prestige baissait, se trouva obligé de se recruter de plus en plus parmi les moins intelligents et les plus ignorants, creusant ainsi l'abîme entre la vie sacerdotale et la vie commune, entre les « survivances » du moyen âge et la « civilisation moderne », *recenti civilitate*.

Ajoutons que le clergé protestant, comme l'élite du clergé rabbinique, par un sentiment d'ailleurs tout humain et fort utilitaire, mais cependant respectable, n'a cessé de porter aux meilleures places ses propres enfants, élevés avec soin et munis de toutes les connaissances utiles en même temps que bien doués par la nature. Ainsi se formait une aristocratie à la fois naturelle et artificielle. Le destin des pasteurs différait de plus en plus du destin des curés sans famille, recrutés aujourd'hui si péniblement dans les rangs de l'humble masse, ayant à leur tête des évêques dont l'esprit allait s'opposant de plus en plus à la marche des idées nouvelles.

Pour comble de malheur, le catholicisme allié à la royauté joignit à l'ascétisme sacerdotal et monachiste les proscriptions et les persécutions, qui constituèrent un nouveau moyen de sélection à rebours. On sait quel fut, chez nous, le problème poursuivi par la Saint-Barthélemy et par la révocation de l'édit de Nantes : étant donnée une élite de croyants sincères et d'esprits indépendants, l'éliminer par l'exil, par le fer, par le feu ! Le chef-d'œuvre du système fut la décadence de l'Espagne et, par contre-coup, du catholicisme en Espagne ; mais la France a subi, quoique sur une moindre échelle, des sélections analogues et des déchéances du même genre. Non seulement, donc, les meilleurs parmi les

orthodoxes s'étaient voués eux-mêmes à la stérilité physiologique et à l'immobilité intellectuelle; mais encore ils vouaient à l'élimination les meilleurs des hétérodoxes et les plus capables de progrès intellectuel : c'était un double travail d'appauvrissement et, en quelque sorte, d'hébétement. Le résultat final fut la réduction progressive de l'esprit religieux au formalisme, de la foi intérieure aux œuvres extérieures, en d'autres termes, la paganisation progressive des trois grands pays catholiques, de l'Italie, de l'Espagne et, dans une moindre mesure, de la France.

Au point de vue des mœurs, l'influence catholique ne s'est pas non plus exercée toujours dans le bon sens. La vraie moralité est non la négation, mais la transfiguration des sentiments humains; elle n'est pas l'état contre nature, mais l'état selon la vraie nature. C'est ce que le catholicisme n'a pas compris. Il a creusé un tel abîme entre l'ascétisme religieux et la vie réelle, qui est avant tout la vie de famille, qu'il ne pouvait manquer de produire, par réaction contre la continence sacerdotale, l'incontinence laïque si répandue dans les pays de catholicisme. On s'est habitué peu à peu, selon une remarque que nous empruntons à M. Gabriel Monod, à considérer la continence comme une vertu de prêtre ou de moine, comme un manque de virilité, comme une chose dont on est plutôt honteux *in petto* que fier. En même temps on considérait, conformément aux idées catholiques « l'œuvre de chair » comme entachée d'impureté et de ridicule, bien inférieure à la virginité claustrale. Ajoutez-y l'attrait, artificiellement accru, du fruit défendu, la série théologiquement innombrable de ces manquements qui faisaient dire à une femme un peu trop gourmande de fautes : « Quel malheur qu'on ne puisse pas inventer un nouveau péché mortel ! » Les casuistes en ont pourtant déjà inventé une belle collection, et ainsi, à force de vouloir violenter la

nature, ils l'ont tentée, excitée de mille manières, rendue de plus en plus rebelle au joug.

Au moyen âge, le noble bataillant, buvant et faisant l'amour, prenait l'habitude de dédaigner prêtres ou moines, et le peuple imitait plutôt l'incontinence du noble que la continence (vraie ou fausse) du clerc. Débauche et ivrognerie finirent par prendre des couleurs aristocratiques. En même temps la culture gréco-latine, particulièrement vivace chez les nations catholiques, y contredisait la culture chrétienne et y favorisait le vieux fonds de sensualité païenne. Toutes ces influences mêlées, jointes à l'incrédulité finale due au développement de la pensée moderne, ont favorisé chez nous et l'esprit libertin et le relâchement des mœurs. Les excès d'une religion qui avait, sous plus d'un rapport, conservé un caractère oriental finirent par produire ainsi, contre le vœu de ses plus nobles adeptes, une démoralisation progressive des consciences, en même temps que l'affaiblissement progressif de la foi religieuse.



Un examen un peu attentif révèle aux catholiques eux-mêmes diverses sortes de défaillances auxquelles ils attribuent l'état critique du catholicisme en France : défaillances dans l'enseignement de la religion ; défaillances dans la pratique de l'apostolat ; défaillances dans le fonctionnement de l'organisation ecclésiastique. Continuons de recueillir sur ces points les aveux des croyants.

Le cardinal Bourret, évêque de Rodez, constate que la prédication dogmatique est faible en France, et cette faiblesse est, selon lui, une des raisons de l'ignorance morale de nos populations, si peu au courant de leurs devoirs, quels qu'ils soient. « De petites exhortations morales, des développements de rhétorique sans idées substantielles, des paroles plus que de la doctrine, » voilà ce qu'on rencontre dans la plupart des prônes comme dans les discours d'apparat. A moins que, pour s'élever et paraître savant, le prédicateur ne se perde dans des considérations obscures et des argumentations techniques, que ne comprend guère plus celui qui s'en sert que ceux qui l'écoutent. « Qu'est devenue la grande dogmatique de Bourdaloue ?...¹ » Nos 50.000 chaires sont à peu près muettes sur les problèmes sociaux et historiques

¹ Lettre pastorale de 1892. Dans le *Bulletin de l'Institut catholique de Paris* (n° de mars 1894), un jésuite, le R. P. de la Barre, se plaint également de ce qu'on se fie trop en France, pour maintenir la religion, à la fameuse *foi du charbonnier*.

qui bouleversent les esprits. En 1853, l'historien protestant Bœhmer disait au jeune Janssen des paroles qui décidèrent la vocation du grand historien catholique de l'Allemagne : « En charité, en dignité, rien ne vaut l'Église catholique ; mais, le plus souvent, elle n'a d'influence que sur les cœurs ; elle devrait aussi chercher à reprendre cette maîtrise sur les esprits qu'elle a perdue ; parmi les catholiques, surtout dans le domaine de l'histoire, que ne s'en trouve-t-il en plus grand nombre qui possèdent à la fois une science solide, un jugement sain, un talent brillant ? *Les autres*, alors, n'auraient pas seuls la parole. »

Ce qu'il faut ajouter ici et ce que les catholiques ne peuvent dire, c'est que, dans ce domaine de l'histoire dont parle Bœhmer, comme aussi dans le domaine bien plus important de la philosophie, la position du catholicisme, attaché à des affirmations de miracles historiquement insoutenables, ou des dogmes non moins insoutenables philosophiquement, est devenue de plus en plus difficile avec le progrès des sciences historiques et philosophiques. Le protestantisme, lui, s'est accommodé au nouveau milieu par une série d'inconséquences ; mais l'inconséquence est souvent une meilleure politique que l'obstination. La politique anglaise n'est-elle pas, elle aussi, une longue suite d'inconséquences utiles ?

Après les lacunes de l'enseignement religieux en France, les catholiques constatent celles de l'apostolat. L'évêque sans influence dans son diocèse, le curé sans action dans sa paroisse, tels sont, sauf exceptions, « les deux premiers traits du tableau de cette organisation catholique jadis si forte en France, puissante encore hors de France ». On ajoute que, d'un diocèse à un autre, d'une paroisse à une autre, il n'y a pas de concert pouvant doubler les lumières et les forces par leur mise en commun. « Le clergé est le premier à déplorer

qu'il n'y ait point d'épiscopat ; peut-être devrait-il convenir qu'il n'y a pas davantage de clergé. » Le véritable obstacle à l'action collective des évêques et des curés, c'est « l'esprit de division¹ ».

Un autre mal dont souffre le clergé, selon les catholiques, c'est l'inertie intellectuelle. Pendant que commerçants, industriels, cultivateurs redoublent de peine chaque jour, il y a dans leur village un homme dont la somme de travail « paraît infime et l'est souvent en réalité : c'est le curé² ». Retranchez le dimanche et cherchez dans la semaine le temps que consacre un curé au travail ou à l'action. La célébration de la messe, la lecture du bréviaire, la récitation du chapelet, deux ou trois catéchismes par semaine, quelques visites de malades, quelques confessions lui laissent des loisirs énormes ; comment les emploie-t-il ? « Il lit des journaux ; rarement il entr'ouvre un livre moderne pouvant l'initier au mouvement des idées ou des faits contemporains ; presque jamais surtout il n'est appliqué à une œuvre qui exige un effort soutenu ou une série de recherches. » Quelle impression peut produire cette oisiveté, tout au moins apparente, sur ses voisins exténués par leur labeur, « sinon une impression de jalousie ou de dédain » ? En outre, l'oisiveté entretient « des raffinements de sensibilité et de susceptibilité auxquels un homme occupé ne songe pas », et qui sont des causes fréquentes de difficultés locales. L'oisiveté produit cette « ignorance des choses du temps présent » qui fait du prêtre un étranger, un émigré à l'intérieur. Elle favorise dans son esprit ces retours perpétuels sur son influence perdue, qui remplissent son âme « de regrets pour le passé et de colère contre le siècle ». Quand elle est poussée à ses

¹ *Le Clergé français en 1890*, ouvrage publié par un catholique éminent anonyme.

² *Ibid.*

dernières limites, elle fait de toute une vie, suivant l'expression énergique de Massillon, une *désoccupation éternelle*.

Si l'oisiveté nuit au prestige du prêtre, il est un défaut qui le rend encore plus impopulaire d'après l'aveu des catholiques éclairés : c'est, nous dit un évêque, l'esprit de domination, « tendance ancienne dans l'Église de France, mais qui n'a jamais rencontré un milieu moins disposé à la subir ¹ ». Si le prêtre essaie, avait déjà remarqué Le Play, de s'autoriser de son ministère « pour trancher impérieusement des questions qui lui sont étrangères », c'est la rébellion assurée de la part de ses ouailles ; en même temps, c'est à leurs yeux la confirmation des « empiétements cléricaux ». On ne se révolte plus seulement contre son pasteur, on se révolte contre l'Église. Le « gouvernement des curés » devient la crainte suprême, sur laquelle l'esprit de parti spéculé à coup sûr. Ceux mêmes qui ne sont pas entraînés aussi loin ne se soucient pas d'unir leur cause à une cause compromise d'avance : « ils redoutent que le succès d'hommes si passionnés ne ramène les massacres et les bûchers ² ».

A vrai dire, le clergé catholique, en France, a de hautes vertus morales, mais il n'a pas et ne peut pas avoir une grande valeur intellectuelle. Il est, comme nous l'avons dit, le résultat d'une sélection qui n'est pas celle des intelligences, mais celle des bonnes volontés et des cœurs simples. Il se recrute parmi les esprits les plus étrangers au mouvement général de la société moderne, de la science, de la philosophie ; il est en grande partie rustique, dans tous les sens du mot. Comment pourrait-il avoir du prestige ? De plus, dans notre pays, malgré certaines évolutions commandées par

¹ Mgr Isoard. *Hier et aujourd'hui dans la société chrétienne*, p. 295.

² Le Play. *Organisation du travail*, ch. III, § 31.

Rome même, l'autel et le trône sont, pour beaucoup de prêtres et de fidèles, restés unis. La politique est ainsi venue s'ajouter, comme cause de division, aux dissensions philosophiques et scientifiques.

La vraie raison de la croissante faiblesse du catholicisme, un évêque français l'a bien mise en lumière : Selon lui, « l'esprit chrétien » — à plus forte raison, ajouterons-nous, l'esprit catholique — « n'inspire plus les sociétés modernes, elles prennent leur vie et leur principe d'action dans un esprit tout opposé ». Certaines formes de la pensée chrétienne ont « totalement disparu », certaines autres « vont en s'affaiblissant tous les jours »; il en est qui demeurent, mais « l'esprit moderne leur fait violence; il détourne, il torture leur sens, il leur enlève d'une manière ou d'une autre leur signification naturelle et première¹ ». Resterait à savoir si c'est vraiment la faute des sociétés modernes, transformées malgré elles par les progrès de la science, de la philosophie, de l'histoire, ou si c'est la faute du christianisme romain, qui incarne les croyances d'autrefois en les opposant aux connaissances d'aujourd'hui.

Nous avons voulu laisser la parole aux représentants les plus autorisés du catholicisme en France; à voir le fidèle tableau que nous font les croyants eux-mêmes de notre situation religieuse, comment s'étonner que le scepticisme et l'indifférence aillent toujours en croissant?

La situation du catholicisme en France est chose d'autant plus grave que la prépondérance croissante du protestantisme dans les autres nations est loin d'être toujours favorable à l'influence française. On sait que M. Brunetière, poussant jusqu'au bout cette thèse, a représenté

¹ *Le Clergé français en 1890*, p. 17.

l'intérêt français et l'intérêt catholique comme absolument solidaires. Partout où j'ai passé, dit-il, j'ai pu constater « que le catholicisme, c'était la France, et que la France, c'était le catholicisme ». Tel est aujourd'hui, ajoute-t-il, l'état du monde civilisé, « qu'un Français ne saurait rien faire contre le catholicisme qu'il ne le fasse au détriment de la grandeur de la France, pour le plus grand avantage de quelque puissance ennemie ; et réciproquement, dans le monde entier, que ce soit en Chine ou au Canada, tout ce que l'on fait dans l'intérêt du catholicisme, on le fait, ou du moins on l'a fait jusqu'ici dans l'intérêt de la France elle-même¹ ». Ce qu'il y a de très vrai, à notre avis, c'est que toute lutte aveugle et violente contre le catholicisme, surtout contre les missions catholiques à l'étranger, est une grande faute politique, en même temps qu'elle méconnaît la nécessité de respecter tout ce qui contribue à moraliser la nation. Mais ce qui est plus difficile à admettre, selon nous, c'est que France et catholicisme se confondent presque et que leur sort soit lié. A vrai dire, la France actuelle ne représente plus guère le romanisme que par tradition historique et politique ; ce qu'elle symbolise avant tout dans le monde entier, ce sont certains principes de droit universel et de fraternité universelle, dont les étrangers peuvent bien affecter de sourire, mais dont ils reconnaissent au fond la grandeur. Ce sont ces principes qui font l'honneur et la force de la France. Nous ne croyons donc pas qu'on puisse identifier purement et simplement les destinées de notre pays avec celles du catholicisme.

¹ Discours prononcé à Besançon.

III

Toute crise religieuse a nécessairement des inconvénients moraux. La religion, a écrit Renan, « est toujours vraie dans la croyance du peuple ; car le peuple, n'étant pas théologien et entrant fort peu dans le détail des dogmes, n'en prend que ce qui est vrai, je veux dire le souffle et l'inspiration élevée ». Sans doute il y a dans cette appréciation de Renan quelque optimisme : on peut contester que la superstition et le fanatisme aboutissent dans l'esprit du peuple à une sorte de vérité finale ; mais il reste certain, comme le soutient Renan, que le souffle religieux est actuellement « pour l'immense majorité des hommes, toute la part faite dans la vie au culte de l'idéal ». Dans toute société, dit à son tour Taine, « la religion est un organe à la fois précieux et naturel ; les hommes ont besoin d'elle pour penser à l'infini et pour bien vivre ; si elle manquait tout à coup, il y aurait dans leur âme un grand vide douloureux, et ils se feraient plus de mal les uns aux autres ». Ainsi s'explique, selon les plus incroyants, le manque d'équilibre moral qui succède chez nous à la vieille foi des ancêtres. Aussi est-il compréhensible que la génération actuelle jette un regard de reconnaissance attendrie, au moment où l'on est bien près de les quitter définitivement, vers les religions qui ont soutenu l'humanité jusqu'à ce jour.

On a vu se produire un mouvement néo-chrétien qui, en France, ne pouvait être que néo-catholique. Le *Parlement des religions*, tenu à Chicago en 1893, avait obtenu

l'adhésion de tous les archevêques d'Amérique : on avait pu entendre dans ce parlement, après des pasteurs protestants ou des prêtres hindous, les prières du cardinal Gibbons, des archevêques Ireland et Feehan, de l'évêque Keane. Léon XIII avait, par ses décrets, ouvert aux savants de l'univers, catholiques ou non, les archives du Vatican, fondé des universités en Europe et en Amérique, relevé le programme des études dans toutes les écoles de l'Église, témoigné de dispositions conciliantes dans ses encycliques « sur l'unité de l'Église ». Mais que sont devenus en France les efforts de M. Melchior de Vogüé, de MM. Édouard Rod et Paul Bourget, de l'abbé Klein, de M. Pierre Lasserre, Henry Bérenger? Ce dernier nous a raconté lui-même¹ l'échec de cet essai de conciliation qui prétendait verser le vin nouveau dans les vieilles outres. Et je veux bien que la déception ait jeté notre observateur d'un excès de confiance en un excès de méfiance; mais, si on rapproche tous les témoignages, y compris ceux du clergé lui-même, on reconnaît combien le mouvement néocatholique était en réalité superficiel et mondain, politique plutôt que religieux, étranger à l'élite des penseurs comme à la masse du peuple. Certes, devant tous les dangers suspendus sur notre pays par les passions politiques et sociales, comme par le fanatisme antireligieux, un bon nombre de familles ont accentué une sorte de retour aux pratiques religieuses, tout au moins un mouvement vers les établissements d'éducation chrétienne; mais tout cela est à la surface et ne provient pas d'une véritable foi intime aux dogmes. On croit seulement qu'il faut une religion pour les peuples; foi politique, qui recouvre l'incroyance théologique. Si vous voulez vraiment que je croie, *si vis me credere*, commencez par croire vous-même.

¹ Voir la *Conscience nationale*, p. 113.

Le mouvement thomiste a pu offrir aussi quelque intérêt, — comme en eût offert un mouvement scotiste, si on avait choisi Scot pour le proposer à l'étude des croyants. Mais comment se persuader qu'on allait découvrir la philosophie éternelle dans un système sage pour l'époque, sans originalité propre, où Aristote et Platon se mêlent au christianisme, et qui a été depuis longtemps dépassé par les Descartes, les Leibniz, les Kant? On ne saurait compter sur la philosophie de saint Thomas, ni sur aucune autre de commande, pour galvaniser la philosophie catholique.

Le désarroi des apologistes modernes de l'ancien catholicisme provient d'une antinomie fondamentale, qui prend mille formes sans cesser de manifester son essence contradictoire. Toute apologie philosophique, historique ou morale du catholicisme porte aujourd'hui, comme dirait Platon, son ennemi avec soi. Les preuves philosophiques et les preuves historiques sont si dangereuses à invoquer qu'elles se retournent toujours contre leur but. Aussi se réfugie-t-on plus volontiers dans les preuves morales. Mais les nouveaux apologistes de la religion s'efforcent de ramener les choses morales elles-mêmes au sentiment, d'en exclure la raison, dangereuse à leurs yeux; ils les appellent alors l'*absolu*, sans voir que, en bannissant la raison, ils ont banni précisément ce qui pouvait seul conférer à la morale le caractère d'absolu. Il ne reste plus à leur disposition que la mobilité relative et changeante des sentiments personnels ou collectifs. Aussi l'Église, à son propre point de vue, avait-elle condamné fort justement le *fidéisme*. Tout en dépassant la raison à partir d'un certain point, la vraie foi prétend jusqu'à ce point s'appuyer sur la raison même. Elle invoque des preuves rationnelles de l'existence de Dieu et de l'existence de l'âme, une distinction rationnelle et naturelle du bien et du mal,

une critique rationnelle des témoignages, ayant pour but d'établir la réalité de tels événements miraculeux. Telle est la vraie doctrine orthodoxe, et c'est celle de saint Thomas lui-même. Par malheur, ce sont précisément les preuves rationnelles qui sont les plus difficiles à établir, notamment celles qui concernent la critique des sources historiques. La morale rationnelle et la théologie rationnelle, d'autre part, ont subi de telles transformations avec la critique de Kant, qu'elles ne peuvent plus être présentées comme au temps de l'orthodoxie thomiste. Voilà pourquoi une grande contradiction interne travaille les défenseurs du catholicisme. Selon eux, c'est à l'Église infallible de limiter la raison humaine, de lui marquer la borne de ses droits propres. Or, de deux choses l'une. Ou c'est par simple sentiment et tradition que l'on admet cette infailibilité de l'Église, limitative de la raison humaine ; dans ce cas, on revient à la foi aveugle, qui n'est qu'une forme du *fidéisme* condamné par l'Église même. Ou c'est au nom de la raison que l'on admet un pouvoir limitant la raison, des dogmes et des préceptes qui semblent en opposition avec la raison même ; c'est donc la raison qui doit juger en dernier ressort. Il y a là une difficulté qu'on n'a jamais pu lever : l'*obsequium* ne peut être ni *irrationale* sans être aveugle et incertain, ni *rationale* sans être sujet à contestation et encore plus incertain.

Comment, d'ailleurs, notre époque pourrait-elle revenir en arrière, retourner à l'ancienne conception de la nature, de l'homme et des cités ? C'est chose impossible. Le monde de l'antiquité et du moyen âge, avec sa sphère de cristal et la terre au milieu, était une hypothèse commode et favorable à la tranquillité. On était le centre du monde. L'univers était juste aussi grand qu'il fallait pour l'admirer et ne pas s'en effrayer. Il était flatteur de prendre les étoiles et le soleil pour des

lampes à usage de l'homme. A présent, tout cela s'en est allé. La sphère est brisée, les lampes éteintes, et le grand univers s'étend par delà nos soleils et nos étoiles dans l'obscurité de l'infini. Après le monde, la cité des anciens. Il était commode de se croire l'élu de Dieu. Tous les peuples le croyaient. Il était commode aussi de se croire non seulement la fille aînée de l'Église, mais encore la première nation du monde. Tous les peuples le croient encore, excepté peut-être les Français, qui l'ont dit si souvent qu'ils ne le croient plus. Avec les siècles s'élargissent les horizons. Certes, les formules de la science et de la philosophie restent encore elles-mêmes plus ou moins symboliques; elles nous rapprochent pourtant de la solution plus que ne le font les conceptions de l'humanité enfant, et elles prouvent leur vérité relative par leur efficacité même. Aussi n'est-ce pas la science, c'est l'ignorance, c'est l'erreur qui fait faillite. « Le mensonge, dit Carlyle, dût-il s'élever jusqu'au ciel et couvrir le monde, un jour viendra où la banqueroute devra nous en délivrer. » Il est impossible que le religiosisme sentimental et le religiosisme politique échappent aux doutes qui, dit-on, menaceraient aujourd'hui la science même et la philosophie. Si ce qui est le plus certain paraît crouler, que sera-ce pour le plus incertain? A moins que la réduction de la foi religieuse à l'état de pure vapeur ne semble le triomphe de la religion! Catholicisme de sentiment, catholicisme de mode, catholicisme d'intérêt politique, tout cela n'est pas le vrai et grand catholicisme des Pères de l'Église.

C'est vers ce christianisme primitif que le catholicisme français, comme le catholicisme américain, devrait s'orienter pour reconquérir des chances d'action sur les âmes. On a eu raison de dire qu'après avoir laïcisé tant de choses, il faudrait laïciser la religion même.

De fait, si le dernier siècle a sécularisé la morale, le nôtre a, selon une expression de M. Darlu, sécularisé les idées religieuses en leur donnant une forme philosophique, morale et sociale, en dégageant les vérités rationnelles ou expérimentales qu'enveloppent les symboles. Laïciser la religion, ce serait « l'intérioriser », ce serait la ramener du dehors au dedans en lui donnant sa signification la plus intime : *ab exterioribus ad interiora*. Ce progrès en intériorité est facile pour le protestantisme, qui est flexible et ouvert aux interprétations philosophiques ; mais est-il donc absolument impossible au catholicisme ? Les Pères de l'Église grecque et ceux de l'Église latine ne savaient-ils pas tirer le sens moral des symboles religieux et le rationnel du mystique même ?

C'est ce que négligent trop les catholiques de notre époque. Les membres les plus éclairés du clergé français regrettent que, dans les campagnes et jusque dans les grands centres, on s'attache tant aux pratiques extérieures, au « culte des saints », à la célébration des fêtes, à ce que Saint-Simon appelait une « dévotion de calendrier »¹. Bourdaloue disait : « Avant que d'être dévot, je veux que vous soyez chrétien ; » et l'on pourrait ajouter : je veux que vous soyez homme. Il serait désirable que, dans l'enseignement religieux qui s'adresse à des hommes de plus en plus éclairés, on transposât quelque peu les articles de foi pour en faire mieux sentir l'esprit philosophique. Rendre aux dogmes leur sens le plus large et aussi le plus profond, accorder une plus grande place à l'enseignement des devoirs moraux et sociaux, tel serait, pour le clergé français, le moyen de s'associer à l'effort commun en vue de la moralisation nationale. Jamais ne fut plus vrai le mot de

¹ Voir la *Réforme sociale* (mars 1895).

saint Paul : Il faut que votre charité, — ajoutons : que votre foi — croisse en lumière.

La tolérance mutuelle entre philosophes, protestants, catholiques, israélites et même bouddhistes s'est établie dans la libre Amérique par le seul contact des croyances diverses au sein d'une même société active et variée; faut-il désespérer qu'en France croyants et philosophes, au lieu de s'anathématiser mutuellement, arrivent à coopérer chacun pour sa part au même devoir social? « Dans la religion de nos pères, disait Stuart Mill, faisons un triage, de façon à garder ce qu'elle contenait d'excellent et de savoureux. » Ce conseil d'un Anglais est valable pour les Français.

Il est d'ailleurs remarquable de voir quelques représentants autorisés du catholicisme soutenir, eux aussi, l'idée d'une Église universelle où pourraient être enveloppés ceux mêmes qui n'ont pas la foi catholique littérale. Dans l'*International Journal of Ethics* (avril 1894), M^{gr} Satolli, alors délégué apostolique à Washington et aujourd'hui cardinal papable, expose ainsi la théorie de la foi : « Qu'on me permette, dit-il, d'établir aussi brièvement que possible la doctrine catholique sur ce point. Le Christ a fondé une Église et lui a confié les moyens du salut. De là, *objectivement* parlant et *en général*, la nécessité d'appartenir à cette Église. Ceux qui reconnaissent ce fait, et qui cependant refusent d'entrer dans l'Église, se privent évidemment eux-mêmes des moyens de salut, outre qu'ils désobéissent à l'ordre de Dieu. Ceux qui restent en dehors de l'Église parce qu'ils sont convaincus que leur propre religion est la vraie, possèdent les moyens de salut d'une manière imparfaite, ou peut-être pas du tout. » Au moyen âge, on s'en tenait au *pas du tout*; on n'admettait pas ces « moyens de salut », même imparfaits, dont parle M^{gr} Satolli. Ce dernier ajoute :

« Si ces hommes viennent à être perdus (damnés), ce n'est pas parce qu'ils étaient non-catholiques, mais en raison des péchés qu'ils ont commis. Tel est le sens de la proposition : *Extra Ecclesiam nulla salus.* » On le voit, avec cette interprétation libérale, tout le monde peut être sauvé, puisqu'on est damné seulement pour ses péchés. Quant à ceux qui tout à la fois reconnaîtraient la nécessité d'appartenir à l'Église catholique et « refuseraient d'y entrer », — les seuls damnables selon M^{sr} Satolli, — il semble bien qu'ils n'existent qu'en imagination. Toujours est-il qu'il faut se féliciter d'un si extraordinaire élargissement de l'Église catholique, où l'on finit par comprendre les mahométans ou les bouddhistes de bonne foi, et sans doute les juifs, qu'on brûlait jadis. Dès lors, nous sommes tous catholiques sans le savoir et sans le vouloir. Si le cardinal Satolli devient pape, il serait désirable qu'il usât de son infailibilité pour proclamer ainsi que, tout en étant en dehors de l'Église, on peut être encore dans l'Église par la sincérité de son judaïsme, de son mahométisme ou peut-être même de son alhéisisme.

Un jeune docteur en théologie, prêtre de l'Oratoire, ancien élève de Saint-Sulpice, me disait un jour : « Je vais faire un sermon qui sera la contre-partie du sermon de Massillon, d'ailleurs condamné par Rome, sur le petit nombre des élus. « Si vous saviez, mes frères, combien il est difficile d'être damné ! » Et comme je m'étonnais : « L'enfer, reprit-il, est un lieu où brûlent ceux qui ont la haine de Dieu, *s'il y en a jamais eu.* Or, comment savoir qu'il y en a eu ? Personne n'a le droit de juger son prochain ni de dire : tel ou tel est damné. — Et Judas ? demandai-je. — Pas même Judas, car il s'est repenti. Et comment Jésus ne lui eût-il pas pardonné son offense ! Dès lors, rien ne prouve qu'il y ait quelqu'un dans l'enfer. L'état de *dam* est un idéal à re-

bours, qui peut n'avoir jamais été réalisé. Pour commettre un péché vraiment mortel, il faut, par exemple, faire gras le vendredi par haine de Dieu; mais qui donc a mangé de la viande en souhaitant du mal à l'Être parfait? Si même vous tuez votre prochain, cela peut bien être par haine de ce prochain, sur lequel vous portez sans doute un jugement injuste, faute de vous mettre à sa place, mais ce n'est assurément pas par haine de Dieu. Et si vous commettez quelque acte répréhensible contre les mœurs, vous cherchez sans doute le plaisir, mais vous n'avez nullement l'intention de vous révolter contre Dieu ni de le maudire pendant toute l'éternité. — Êtes-vous bien sûr, demandai-je, que le pape approuve votre doctrine? — Que m'importe? Je dois écouter et j'écoute les conseils du pape avec le plus profond respect; mais c'est tout. — Je croyais le pape infaillible? — Oui, quand il parle *ex cathedra*, mais il faut tant de conditions pour que ce soit *ex cathedra* qu'on ne sait jamais quand elles sont réunies. — C'est donc encore là un idéal? — Certes, l'état d'infailibilité est idéal comme l'état d'erreur absolue et de damnation. — Alors, malgré mon incrédulité philosophique, vous ne désespérez pas de mon salut? — Vous, je vous défie de vous damner. — Ne me tentez pas! l'esprit de contradiction est si fort chez les philosophes! — L'esprit de contradiction n'est pas la haine de Dieu. »

Ainsi j'eus la primeur d'un sermon sur le grand nombre des élus. Après M^{re} Satolli, qui m'avait appris qu'on est damné non pour sa foi, mais pour ses péchés, voilà qu'un autre théologien me montrait qu'on ne peut être damné même pour ses péchés, à moins qu'on n'atteigne un état d'âme asymptotique et impossible. J'ignore si ce jeune docteur était orthodoxe; j'en doute fort. Je suis en tout cas persuadé qu'autrefois il aurait été brûlé comme Giordano Bruno; mais il est certain que la théologie,

même catholique, a une singulière vertu d'élasticité et d'adaptation au milieu. Peut-être le dogme de l'intolérance deviendra-t-il un jour, par une interprétation plus profonde, le dogme même de la tolérance. Et il serait bien temps qu'il prît cette orientation, dans la pratique autant que dans la théorie.

Une des transformations les plus remarquables du catholicisme, c'est le caractère *social* qu'il a pris en France comme en Allemagne.

Le socialisme catholique offre des différences profondes avec les deux principales formes du socialisme, l'une matérialiste et utilitaire, l'autre idéaliste et juridique. Le socialisme matérialiste attribue une importance capitale aux intérêts et biens matériels ; il leur attache une telle valeur théorique qu'il en fait les moteurs de l'histoire entière, une telle valeur pratique qu'il les revendique également pour tous les hommes avec âpreté, comme étant ce qu'il y a de plus précieux au monde. L'autre vie est incertaine, la vie présente est sûre ; le bonheur de cette vie est donc le but suprême, et l'instrument premier de ce bonheur est la richesse matérielle, qui doit être répartie entre tous les membres de la société. Au contraire, le christianisme enseigne le mépris des biens de ce monde : malheur aux riches ! Ils entreront plus difficilement dans le royaume des cieux qu'un chameau ou un câble dans le trou d'une aiguille. Quant aux biens de la terre, distribuez-les aux pauvres ; « donnez les uns aux autres sans rien espérer en retour ». Aussi bien la fin du monde est proche. — Ce socialisme d'hommes qui vont bientôt transporter leur tente ailleurs est bien différent du socialisme des révoltés qui veulent leur part des biens de la terre et qui disent de la vie entière comme de l'ordre social : question d'estomac.

Le socialisme chrétien et surtout catholique ne saurait non plus se confondre avec le socialisme idéaliste et juridique, dont il se rapproche d'ailleurs bien plus que de l'autre. Son fondement est en effet mystique et charitable, plutôt que philosophique et juridique. Il est mystique par l'idée qu'il se fait de la fraternité humaine comme exclusivement fondée sur la fraternité divine et sur l'unité primitive des hommes en Adam, créature de Dieu. Charité, c'est-à-dire amour de Dieu et des hommes pour Dieu, voilà le principe des relations qui doivent exister entre les hommes et dont les relations économiques doivent être le reflet. La religion fonde seule la morale, qui fonde l'économique. L'Église, en qui Dieu a sa représentation et dont le chef infaillible a l'autorité de Dieu même, domine souverainement tout l'ordre temporel, y compris l'ordre social. Les relations économiques doivent donc se subordonner aux relations religieuses et aux relations morales qui en dérivent. Quant à l'idée proprement dite du droit, du droit appartenant à l'homme en tant qu'homme, elle ne se trouve pas dans le christianisme primitif et a une origine philosophique, bien que le christianisme ait contribué à la faire triompher par l'idée de la valeur infinie qu'il attribue à l'homme, comme créature de Dieu faite à l'image de Dieu. La justice, au fond, est toute divine. Le droit indépendant et humain, pas plus que le devoir indépendant et humain, n'est point une idée chrétienne. Aussi les socialistes catholiques ramènent-ils à leur source religieuse les devoirs des patrons envers les ouvriers, comme ceux des ouvriers envers les patrons. Tandis que le socialisme juridique demande la justice et repousse la charité, le socialisme religieux n'entend par justice qu'une forme de la charité et une reconnaissance du devoir religieux dans le devoir social. Si le travail n'est pas une simple marchandise, c'est qu'il est l'accomplis-

sement de l'ordre divin : « Tu travailleras à la sueur de ton front. » Le travail est un devoir religieux et, comme tel, il doit être soumis à des règles morales, qui lient le patron en même temps que le salarié. Le patron doit religieusement et moralement, plutôt que juridiquement, un salaire suffisant et un loisir suffisant pour que le travailleur puisse vivre et religieusement bien vivre, en observant la loi de Dieu et celle de l'Église, en accomplissant ses devoirs religieux de toutes sortes : fréquentation du temple, audition de la parole divine et des offices divins, confession et communion régulières, sanctification du dimanche et des fêtes. Le patron doit ainsi traiter l'ouvrier comme son frère en Dieu. Il doit user de son *autorité*, religieusement légitime, en vue de la religion ; l'ouvrier doit reconnaître l'autorité du patron et s'y soumettre par devoir religieux. La résignation à son sort fait partie de ses devoirs chrétiens, mais le patron a aussi pour devoir chrétien d'améliorer le sort de ses ouvriers. En échange du travail d'autrui le capitaliste donne de l'argent ; il paie le travail présent avec du travail passé ; soit, mais les partisans du christianisme social répondent : On ne libère point son âme avec de l'argent, *liberavi animam meam* !

« La religion, disait l'évêque de Mayence dès 1869, exige que le travail humain ne soit pas traité comme une marchandise, ni évalué purement selon les fluctuations de l'offre et de la demande. » De même, la religion autorise les ouvriers, « partout où le temps du travail est prolongé au delà des limites commandées par la nature et par l'intérêt de la santé, » à « combattre par une action commune cet abus de la puissance capitaliste ». La troisième revendication de la classe ouvrière, qui vise à obtenir des jours de repos, est également légitime, car « la religion a fait prévaloir la nécessité des jours de repos. Dieu les a inscrits dans le Déca-

logue ». En quatrième lieu, « la religion, dans son grand amour pour les enfants, ne peut qu'appuyer la revendication tendant à la prohibition du travail des enfants dans les fabriques ». Cinquièmement, « la religion exige que la mère passe la journée à la maison pour remplir sa haute et sainte mission envers l'homme et les enfants ». Enfin, il est un sixième postulat : c'est que les jeunes filles ne soient plus employées dans les fabriques. « Cette revendication est légitime à plus d'un titre. » Les ouvriers ont dit avec raison : « Nous avons besoin de femmes et de mères braves et vertueuses ; où les trouver, si on attire nos jeunes filles dans les fabriques et si on leur inocule les germes de l'immoralité et de l'effronterie ? » Le catholicisme fait ainsi, au nom de la religion et de la morale religieuse, cause commune avec les plus justes revendications de la classe ouvrière. Il y a loin de là à demander l'abolition de la propriété privée, quoique les meilleurs exemples de communisme aient été donnés par les communautés religieuses, modèles de la vie sainte et vraiment chrétienne que menaient tant de premiers chrétiens chez qui tout était en commun.

On comprend que Léon XIII ait reconnu « son grand précurseur » dans l'évêque de Mayence, qui lui-même avait eu pour précurseurs les catholiques français de l'école de Buchez, de Lamennais et de le Play. Le catholicisme social de M. de Mun, analogue à celui de Ketteler, se rattache aux mêmes origines.

Bossuet, avec sa pénétration habituelle, avait déjà formulé excellemment le christianisme social en disant, dans son sermon sur les dispositions relatives aux nécessités de la vie : « Les murmures des pauvres sont justes. Pourquoi cette inégalité des conditions ? Tous formés d'une même boue, nul moyen de justifier ceci, sinon en disant que Dieu a recommandé les pauvres aux riches

et leur a assigné leur vie sur leur superflu. *Ut fiat æqualitas*, comme dit saint Paul (Corinthiens, VIII, 14) ». Mais, dès que cette compensation, qui avait déjà été tant de fois prescrite aux riches par les Pères de l'Église au nom de la charité, devient chez le peuple un objet de revendication juridique, ce n'est plus, malgré toutes les apparences, le christianisme social : on peut même soutenir que c'en est, au fond, la négation.

Revenons maintenant, pour conclure, à des considérations plus générales sur « l'esprit du siècle », comparé à l'esprit chrétien. Si la caractéristique du XVIII^e siècle avait été l'effort pour chercher ce qu'il y a d'humain et de social dans les fondements de la morale, de la religion et de l'économique, la caractéristique du XIX^e siècle fut l'effort, plus ou moins heureux, pour séculariser la religion même en transposant les idées religieuses dans la philosophie et dans la science. Cette œuvre, de quelque façon qu'on la juge, c'est surtout la France qui l'a accomplie, c'est elle qui a conçu et ébauché une religion de l'humanité; c'est elle qui, au XX^e siècle, doit s'efforcer d'achever son œuvre. M. Hillebrand a dit que la Révolution française, avec sa prétention à l'infailibilité, son intolérance, sa centralisation, avec son zèle à établir partout l'unité de pensée et l'unité de dogme, enfin avec ses visées universelles, était une sorte de catholicisme laïque substitué à l'ancien. Et cela est vrai. Mais on peut ajouter que la Révolution, malgré son fanatisme sauvage, était beaucoup plus pénétrée d'un idéal chrétien qu'il ne le semble au premier abord et qu'elle ne le pensait elle-même. Toujours est-il que la sécularisation de la morale et de la religion et leur rétablissement sur des bases sociologiques demeure la mission propre et la tâche de la France. S'il y a, selon l'expression de Carlyle, des hommes représentatifs, il y a encore mieux des nations

représentatives. La France, en dépit de ses détracteurs et de ses envieux, représente les grands principes de la Révolution, c'est-à-dire l'idée des droits égaux pour tous les hommes en tant qu'hommes, et l'idée de la solidarité humaine. C'est sur ces principes que vit la France ; là est sa force, là est sa grandeur. Avec le triomphe de la « raison d'Etat », avec « la guerre des races », avec « la guerre des religions », avec toutes les idées opposées à celles de la justice humaine et de la fraternité humaine, nous perdrons, comme peuple, notre raison d'être. Ces idées directrices de la France sont les conditions d'existence de la patrie française, et il se trouve que ces idées sont en même temps les conceptions essentielles d'une religion morale et sociale, par cela même d'une religion universelle.

LIVRE II

L'OPINION ET LA PRESSE

CHAPITRE PREMIER

ROLE ET INFLUENCE DE LA PRESSE

Tout peuple est dirigé par un ensemble d'idées-forces collectives, plus ou moins variables, qu'il applique aux circonstances du moment et qui constituent l'opinion publique. C'est là souvent la partie la plus superficielle et la plus mobile de la conscience nationale, mais c'est aussi, souvent, la plus claire et la plus visible ; or, la clarté est une force, surtout en France et dans tous les pays de démocratie. Il en résulte que l'opinion joue un rôle considérable dans le gouvernement politique et, trop souvent aussi, dans le gouvernement moral des esprits.

Plus, dans un pays, l'opinion est libre, plus les actes doivent être soumis à des règles qui ne laissent point place à l'arbitraire et ne permettent rien en dehors de la commune loi. Sans cela, que deviendraient l'unité de la conduite nationale et la stabilité du gouvernement ? Vous n'auriez plus qu'une succession de crises, aboutissant à l'anarchie. Le maximum de liberté implique donc le maximum d'autorité légale. Par malheur, la liberté extrême de l'opinion, si elle n'est pas bien réglée et soumise à des sanctions, a pour résultat de

saper l'autorité même de la loi et de ceux qui la représentent. C'est le spectacle que nous donne aujourd'hui notre pays.

Dans cette sorte d'examen de conscience nationale que nous avons entrepris, diverses influences sont à signaler qui ont eu sur l'opinion une action corruptrice, depuis celle des hommes d'État et des hommes de finances jusqu'à celle des gens de plume ; mais les plus blâmables de tous, parce que ce sont ceux mêmes dont la mission était la plus haute, ce sont les hommes de lettres et plus particulièrement les journalistes, devenus aujourd'hui assez puissants pour mériter le nom de quatrième état. Ils fournissent chaque matin à leurs lecteurs, avec des opinions toutes faites et sans contrôle, des directions de sentiment et de conduite. Pour mettre en lumière la puissance de la presse quotidienne, on a supposé notre siècle en possession du chemin de fer, du télégraphe, de la photographie, des canons Krupp, mais sans autres journaux que les feuilles hebdomadaires d'annonces et de comptes rendus, comme étaient celles du siècle précédent ; d'autre part, on a supposé notre siècle réduit aux anciennes diligences, à la chandelle, au briquet, au fusil à platine, mais en possession des journaux politiques actuels. Dans le premier cas, notre époque ressemblerait encore beaucoup aux époques antérieures ; dans le second cas, la presse suffirait à la distinguer plus fortement que tous les autres traits qui caractérisent la vie moderne ¹.

Cette énorme puissance dont la presse dispose, en a-t-elle fait un bon usage ? Autrefois, elle se considérait comme ayant la mission de « vulgariser les idées », surtout les idées généreuses. Il suffit de rappeler les noms et l'influence de Chateaubriand, de M^{me} de Staël, de

¹ Max Nordau. *Les Mensonges conventionnels de notre civilisation*, p. 320.

Benjamin Constant, de Guizot, de Royer-Collard, de Thiers, de Lamartine, de Lamennais, de Quinet, de Michelet, de Hugo ¹. Aujourd'hui, ce sont surtout des passions que la presse prend à tâche de répandre. En fait de nourriture intellectuelle, elle a le reportage à outrance, « la littérature chez la portière », les personnalités et les diffamations, la reproduction complaisante de tous les événements « sensationnels », crimes, scandales de la vie privée, faits et gestes du demi-monde ; quant aux jouissances « d'art » qu'elle propose ou impose, ce sont trop souvent des récits ou des gravures pornographiques. La légèreté, le décousu des idées et des volontés étaient déjà parmi les grands défauts de la nation ; la presse les augmente encore par ses articles multiformes et multicolores, ses entrefilets, ses nouvelles disparates, ses faits-divers, ses plaisanteries, ses épigrammes, ses injures : c'est le coq-à-l'âne chronique. Elle ne fait guère que répandre et vulgariser, par ses improvisations au jour le jour, des idées vagues, fausses, destructives, des sentiments encore plus faux que les idées, l'horreur du sérieux et du profond, le goût du superficiel et de l'amusant, de l'individuel et du momentané. Nous avons une littérature d'éphémères.

La fausse psychologie de la première moitié du siècle s'était accordée avec l'économie politique pour transporter dans l'ordre social le fameux adage : « Laissez

¹ Tous se faisaient la plus haute idée de l'homme de lettres et de son rôle social. « La poésie, disait Lamartine, sera philosophique, religieuse, politique, sociale, comme les époques que le genre humain va traverser. »

Honte au penseur qui se mutile
Et s'en va, chanteur inutile,
Par la porte de la cité !

Victor Hugo écrivait : « Ce serait une erreur presque coupable de l'homme de lettres que de se croire au-dessus de l'intérêt général et des besoins nationaux, d'exempter son esprit de toute action sur ses contemporains et d'isoler sa vie égoïste de la grande vie du corps social. »

faire, laissez passer », laissez tout dire, laissez tout imprimer ! On a cru que, « par la vertu de la liberté », la lance merveilleuse guérirait elle-même les maux qu'elle avait faits. Un individualisme à courte vue a traité la presse comme s'il s'agissait d'un individu qui communique sa pensée à un autre individu. Grâce à cette fausse théorie, qui considère les hommes indépendamment de leur relation au tout social, on s'en est remis aux hasards de leurs frottements mutuels pour assurer leur équilibre, comme on laisse les pierres du rivage se tasser selon le flux ou le reflux du moment. Méconnaissant la « force » des idées, on a érigé en principe qu'une pensée ou une parole diffèrent absolument d'un acte. « On ne peut, prétendait déjà d'Holbach, — pour s'excuser sans doute, — faire aucun mal aux hommes en leur proposant ses idées. Que résulterait-il, en effet, d'un ouvrage qui nous dirait que le soleil n'est pas lumineux, que le parricide est légitime, que le vol est permis, que l'adultère n'est point un crime ? » Ce sophiste oubliait que la lumière du soleil visible ne peut être éteinte pour nos yeux (tant qu'ils sont ouverts), mais que celle du soleil intérieur peut s'éteindre pour notre conscience. A force de répéter que l'adultère n'est point un crime, pensez-vous sérieusement que vous ne l'encouragez point ! « J'ai cru prouver que les remords sont des préjugés de l'éducation... théorie innocente et de pure curiosité. » Le bon apôtre ! Nous savons aujourd'hui comment les théories « innocentes » passent dans la pratique. Que des journaux malsains représentent la société actuelle comme une vaste exploitation des pauvres par les riches, la propriété comme un vol, le capital comme une détention inique des produits du travail et une spoliation de l'ouvrier, la révolte et la révolution comme le plus sacré des devoirs, croyez-vous que ces erreurs ou ces mensonges resteront longtemps à l'état

de spéculation platonique, que la déraison dans les pensées ne deviendra pas la déraison dans les actes ? Espérez-vous que les idées se tiendront immobiles et inertes dans les esprits « comme des couteaux dans la poche » ? Non, ce sont des armes qui aspirent à sortir et à frapper.

« Je ne suis pas un voleur, je suis un *restitutionnaire* ! disait à M. Proal l'accusé Clarenson, âgé de trente ans environ. La terre et les produits de la terre sont à tous. — Vous avez donc lu J.-J. Rousseau ? — Je lis encore en ce moment son discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes. Quel beau livre ! C'était un vrai socialiste, J.-J. Rousseau, comme Jésus-Christ, comme Robespierre. » — « La vie est une bataille, disait à son tour l'assassin Abadie ; je frappe quiconque me fait obstacle ; les forts mangent les faibles. » Voilà qui est « maximiser » ! Qui ne se souvient de la conférence sur le darwinisme faite par Lebiez avant de commettre son assassinat : « Chacun lutte pour se faire place ; le plus fort tend à étouffer le plus faible ! » — Exceptions, direz-vous, cas extrêmes : — Sans doute, mais ces cas manifestent, grossi, un phénomène général. Certes, tous ceux qui, par une fausse extension du darwinisme à l'ordre social et moral, ne voient dans l'existence qu'une lutte ne seront pas des assassins ; mais s'ils ont quelque devoir difficile à remplir, y apporteront-ils toujours le même courage et le même désintéressement ? Il y a quelques années, la cour d'assises des Bouches-du-Rhône jugeait un jeune homme qui, une fois sorti du lycée, où il avait complètement négligé les lettres pour les sciences, s'était mis à étudier les substances explosives et avait en vain proposé ses inventions à tous les ministères. Réduit finalement à la misère, il monte en wagon et asphyxie, selon toutes les règles de la science, un compagnon de route, au moyen d'un appareil à chlo-

roforme, avec l'intention de le dépouiller. « J'avais, dit-il au juge d'instruction, longuement médité sur le sort qui m'était réservé dans la société actuelle ; je m'étais dit que, par mes inventions, j'aurais dû occuper une place dans le monde, tandis que je vivais malheureusement inconnu... J'ai pris en haine le genre humain tout entier, et je n'aurais pas hésité à le détruire si je l'avais tenu groupé au bout de mes machines¹. » Insensé, sans doute ; mais la folie et le crime de ce Caligula de la science nous montrent agrandie la figure du déclassé haineux, nourri de déclamations anti-sociales.

Outre l'influence des idées simples sur des esprits simples eux-mêmes, qu'elles dominant et entraînent, quel est le plus puissant levier qui puisse agir sur le peuple ? L'amour-propre, le souci de l'opinion des autres, l'honneur, qui a une si grande influence dans notre pays. Aussi les sociologues le remarquent-ils avec raison, le premier moyen pour faire que l'homme s'abstienne de certains actes, c'est de les représenter comme déshonorants. Si donc la presse, au contraire, glorifie ou excuse les actes immoraux, elle altère par cela même, avec l'opinion publique, la conscience publique ; elle a préparé le crime, et le criminel n'est plus que l'instrument qui l'exécute.

Comme la conscience des coupables, celle même de leurs juges se déforme sous l'influence des journaux et des livres. Les deux faits les plus frappants de la statistique sont : augmentation de la criminalité contre les personnes, qui va dépasser l'autre en France (à l'imitation de l'Espagne et de l'Italie), et diminution de la criminalité contre les biens. Or, sur 100 cas, il y a 30 acquittements pour crimes contre les personnes, 17 seulement pour les attentats contre les biens.

¹ Proal, *le Crime et la Peine*, Alcan, 1893, p. 188.

« Le vol, dit un rapport officiel, est plus sévèrement traité, proportionnellement, que l'assassinat ; et en outre, il l'est avec une sévérité croissante, comme ce dernier l'est avec une indulgence croissante. » La cause notoire en est dans les décisions des jurés, et ces décisions, à leur tour, s'expliquent par les sophismes que la presse a répandus sur les crimes « passionnels » — comme si tout crime n'était pas le fait d'une passion, — sur l'irresponsabilité des volontés déchainées par quelque penchant inné ou acquis, etc. En outre, les « bourgeois » des jurys ont conservé un culte de la propriété (quelque peu intéressé d'ailleurs) qui explique leur sévérité persistante, tandis que leurs idées morales commencent à subir une vraie déroute. On cite ce propos d'un juré : « Pourquoi veut-on que nous condamnions cet homme ? Il ne nous a rien fait, à nous ! » La France descendra-t-elle au rang des pays de demi-barbarie où le jeu des couteaux est quotidien, où la vengeance est un point d'honneur, où la violence cherche une excuse dans la prétendue ardeur héréditaire du « sang » ?

Outre la suggestion indirecte, la presse exerce encore une suggestion directe sur les esprits mal équilibrés. Maudsley a dit : « Grâce aux récits des journaux, l'exemple du crime devient contagieux : l'idée s'empare de l'esprit faible comme une sorte de *fatum* contre lequel toute lutte est impossible. » Un très grand nombre de criminels ont déclaré qu'ils devaient aux romans et aux journaux, avec l'idée de leur crime, les procédés mêmes de l'exécution. L'assassin Morisset, dans son autobiographie, s'élève aux plus étranges théories sur le crime et la presse : « Les conséquences du crime, dit-il, sont avantageuses à la société. Il y a, en effet, une certaine partie de la population, et c'est la plus nombreuse, qui n'achète les journaux que pour lire les faits-divers. Que l'on supprime le crime, il n'y a plus d'acheteurs, consé-

quemment plus d'employés pour travailler le chiffon, etc.» Ces services rendus par le crime à la presse ont pour digne pendant les services rendus par la presse au crime. Les images coloriées représentant les assassinats, avec la victime baignée dans le sang, engendrent aussi, bien souvent, une sorte de vertige homicide, dont M. Aubry donne des exemples dans son livre sur la *Contagion du meurtre* ¹. On se rappelle les réflexions de ce journaliste qui déclarait n'avoir plus besoin de lire les faits-divers, puisqu'il savait, par les enfants de la rue, le crime du jour : de sa fenêtre, il les voyait répéter le drame qui vient de se commettre ou inventer de toutes pièces un nouveau crime. Si la statistique nous apprend que les ouvriers de telle profession, habitués à verser le sang, fournissent un plus grand contingent de meurtres, comment croire que ceux qui s'habituent à la représentation intérieure de scènes sanglantes n'en retireront pas une facilité dangereuse de passer de l'image à sa réalisation ? Qui n'a lu les pages où saint Augustin décrit le vertige sanguinaire d'Alypius aux jeux du cirque, alors que, ouvrant les yeux presque malgré lui au moment de la clameur, il est frappé aussitôt « d'une plus grande plaie dans l'âme que le gladiateur expirant ne l'avait été dans le corps ». C'est un phénomène analogue que favorise la licence de la presse, de la librairie et du colportage, par les récits de crimes réels ou imaginaires, par le tableau des vices de toutes sortes, par la représentation figurée qu'elle en donne : elle corrompt l'esprit par les yeux ; elle ensanglante ou elle souille les imaginations.

Selon M. Mac Donald, qui a réuni nombre de documents, « il y a là un grand mal pour la société, eu égard à la tendance de l'homme à l'imitation ». Ces publications satisfont chez le peuple une curiosité malade et dange-

¹ Paris, Alcan, 1894.

reuse. « Les faibles moralement et intellectuellement en sont les plus affectés » ; il leur manque, en effet, le « pouvoir d'inhibition », et c'est précisément l'absence de ce pouvoir qui est un des traits ordinaires du criminel. Si, de plus, ce sont des enfants ou jeunes gens qui subissent cette action démoralisatrice, les effets en sont encore grossis, dans un âge où l'imitation prévaut davantage et où la responsabilité personnelle est moindre.

Avant les débats judiciaires, nos journaux font des récits circonstanciés du « drame », qui est bien, en effet, une pièce de théâtre servie à l'avidité malsaine de la foule. Les journalistes assiègent les prétoires pour obtenir des détails ; ils en inventent au besoin. Une femme a été coupée en morceaux : combien y en avait-il ? par quels adroits procédés l'opération a-t-elle pu être accomplie ? Un homme vient d'être étranglé : comment ? combien y avait-il de nœuds au ligotage ? Un autre est empoisonné : de quel poison ? préparé par quelle recette ? comment versé à la victime ? Il n'est pas de détail, si hideux soit-il, qui ne doive être servi au lecteur ; il faut que ce dernier, fût-il un adolescent, conçoive et ressente par le menu ce qu'a conçu et senti le meurtrier ; il faut qu'en imagination, depuis le premier acte jusqu'au dernier, il accomplisse le crime, dissèque, étrangle, empoisonne. Telle est l'éducation du peuple par la presse.

Récemment, en Angleterre, les journaux rendaient compte en quelques lignes discrètes du procès fait à une sorte d'ogresse qui avait maltraité des enfants et qui fut condamnée à la pendaison. Pendant ce temps, en France, un des plus répandus parmi les journaux populaires publiait trois colonnes de détails horribles sur ce procès, sans qu'on pût savoir comment il les avait connus : il les avait tout simplement inventés. En Angleterre, point de publicité détaillée des crimes, dit M. Rostand, aucun magistrat, aucun greffier ne confie

une instruction au reportage ; les comptes rendus judiciaires sont sobres. Dans le procès d'Oscar Wilde, par exemple, la réserve la plus stricte fut observée. Il est fâcheux que la démocratie française, oublieuse de ses vrais intérêts, au lieu de lutter par tous les moyens contre la marée du crime, laisse rompre toutes les digues sous prétexte de liberté.

En 1833, M. Radcliffe fit fermer complètement les colonnes du *Morning Herald* aux récits de crime et de folie. Le *Congrès international contre la littérature immorale et la publicité des faits criminels*, tenu à Lausanne en 1893, a réclamé l'interdiction des comptes rendus circonstanciés de crimes et d'exécutions, des photographies de criminels, dont ceux-ci sont fiers et dont leurs émules sont envieux, etc. ; il a demandé que la *Gazette des Tribunaux* eût seule le droit de publier certains débats. Mêmes conclusions au congrès des criminalistes à Genève, au congrès des savants et philanthropes à Paris¹. Chez nous, on a proposé aux syndicats de journaux de renoncer d'un commun accord aux comptes rendus de crimes. Peine perdue, les journaux ne feront jamais que ce qu'on les obligera de faire².

¹ Ajoutons la nécessité de supprimer le scandaleux spectacle des exécutions publiques, auxquelles nous avons dû tant de crimes par suggestion, et de fermer aux jeunes gens l'entrée des cours d'assises, où ils se familiarisent avec le crime.

² Pour s'édifier sur le journalisme dans les pays de « civilisation avancée », on peut lire l'article de la *Revue des Revues* (15 mai 1898), sur le « journalisme jaune » en Amérique, de M. Montgomery M'Govern dans l'*Arena* de Boston, et celui d'Arvède Barine dans les *Débats* du 8 juin 1898. Les « Bureaux de nouvelles » ou « Associations de la presse » d'Amérique sont de grandes entreprises de reportage qui fabriquent les nouvelles à sensation les plus extravagantes. On imagine une histoire extraordinaire, un scandale, un suicide, un avortement, un enlèvement, et on cherche ensuite un homme soi-disant honorable qui consente à endosser l'histoire, comme ce médecin qui consentit à prêter son nom pour une prétendue tentative de suicide qu'une dame du grand monde aurait faite chez lui, etc. C'est ce qu'on appelle trouver un « répondant » qui réponde à tous les autres journaux que la chose est vraie. Il y a aussi le diffamé par convention mutuelle. Ce

Que dire maintenant de la presse licencieuse ? Le feuilleton obscène est, avec le feuilleton sanguinaire, en province comme à Paris, un des principaux agents de la démoralisation populaire. Les criminologistes s'accordent à soutenir que la littérature ordurière agit avec une violence toute spéciale sur les dégénérés et devient ainsi une cause de criminalité. Heureux quand l'excitation n'est pas directe ! A l'occasion d'une poursuite qu'on avait exercée devant la cour de Lyon contre un révolutionnaire, M. Proal lisait dans un journal du parti cette excitation adressée aux filles du peuple placées en service dans les maisons bourgeoises : « Vengez-vous en dépravant les enfants de vos maîtres. » Le journal resta d'ailleurs parfaitement impuni.

Il ne s'agit pas ici d'une mièvre pruderie ni d'une sorte de pudeur sentimentale, quelque respectable et légitime qu'elle fût d'ailleurs ; il s'agit d'un problème d'hygiène sociale et de morale sociale. Au point de vue de l'hygiène, croit-on que la débauche soit bonne pour maintenir une race dans sa pureté et dans sa fécondité ? Les médecins s'accordent à dire que les excès, outre qu'ils habituent la sensibilité à des jouissances grossières, hébètent l'intelligence et surtout dépriment la volonté, qui est précisément le point faible de notre race. Les maladies honteuses, de plus en plus propagées par la débauche, sont aussi une cause d'infécondité. Enfin l'habitude de la débauche retarde le mariage, considéré comme une « fin » qui doit venir le plus tard possible. De là une nouvelle cause de dépopulation, ajoutée à toutes celles

bureau d'informations fabrique un article diffamatoire contre un com-
père et, au moment où quelque grand journal va faire son tirage, il
réussit à lui glisser son article ou son entrefilet. Le diffamé arrive, le
journal lui donne une grosse somme pour éviter un scandale ou se
laisse faire un procès qui aboutit à de forts dommages-intérêts en
faveur du diffamé. Tous ces faits nous ouvrent d'étonnantes perspectives
sur la presse des Etats-Unis et ne sont pas sans inspirer des inquié-
tudes sur celle de l'Europe. « On n'osa trop approfondir. . . »

qui déjà nous menacent d'une déchéance relative. Et si maintenant nous passons au point de vue moral, croit-on que la débauche soit une bonne école de travail, d'honnêteté, de courage et de devoir? Ne menace-t-elle pas directement la famille, déjà si ébranlée en France? N'est-elle pas, chez le jeune homme, l'initiation anticipée à l'adultère? Combien de tragédies domestiques dont la première origine remonte à des habitudes d'inconduite antérieure! Un gouvernement qui se croise les bras devant la débauche et la pornographie fait preuve de stupidité politique en même temps que de bassesse morale.

Quand un des industriels de la pornographie contemporaine, dit M. Cruppi, est par grand hasard renvoyé devant la cour d'assises, l'avocat tire de sa serviette vingt recueils également scandaleux qui se vendent librement. « Le jury ne comprend plus et acquitte. » — Mais à qui la faute, sinon au gouvernement, qui ne poursuit pas avec régularité et obstination et qui laisse la loi à l'état de lettre morte? Récemment un journal parisien fut poursuivi pour un de ces suppléments qui sont une excitation à la débauche; mais où fut-il poursuivi? En Belgique. Oubliant que la littérature « façonne petit à petit l'idéal d'un peuple », notre gouvernement est l'unique au monde qui, sous prétexte de liberté, s'abstienne d'attaquer les publications immorales. On l'a mainte fois montré, c'est le gouvernement seul qui pourrait ici agir avec efficacité, comme dans la plupart des questions de presse : livrés à leurs seules forces, les particuliers sont impuissants contre la vaste action, d'un caractère essentiellement social, exercée par le quatrième État¹.

¹ Dans la discussion au Sénat (15 mars 1897), dont la cause occasionnelle fut notre article de la *Revue des Deux-Mondes* reproduit en ce livre, M. Bérenger fit de curieuses et attristantes révélations. Selon

Une certaine presse, qui se dit radicale ou socialiste, contribue encore à la démoralisation et à la criminalité en représentant comme adonnés à tous les vices tous les membres de la classe « dirigeante », tous ceux qui sont investis d'une autorité, quelle qu'elle soit. Par ses diffamations quotidiennes, elle fournit aux esprits pervers que tente le vol ou le meurtre l'excuse de la prétendue perversion universelle. « Nous sommes trahis ! » s'écrie le soldat qui veut fuir ; « nous sommes exploités ! » s'écrie le misérable qui veut tuer ou voler. Un sentiment que les étrangers nous reprochent de ne pas avoir naturellement,

lui, le développement de la littérature pornographique est en partie dû à l'influence de l'extérieur ; il n'est pas non plus spécial à notre temps : l'histoire, les scandaleuses chroniques de la Régence et du Directoire le prouvent surabondamment ; mais le mal s'est accru de nos jours dans des proportions inouïes. M. Bérenger a montré la littérature immorale, d'abord confinée dans les rayons secrets de quelques bibliothèques, s'infiltrant peu à peu dans les journaux, sous forme de roman ; certains auteurs acquirent, par ce procédé, la renommée auprès d'une certaine catégorie de lecteurs, — et aussi la fortune. Il vint un moment où la littérature licencieuse se trouva trop à l'étroit au rez-de-chaussée de certaines feuilles ; fatalement, elle en envahit les colonnes. Grâce à la complaisance, à la faiblesse de leur direction politique, ces journaux ne tardèrent pas à se transformer en publications exclusivement pornographiques. M. Bérenger a raconté comment un grand journal avait pris cette décision. Forcé de s'absenter de Paris, le rédacteur en chef laissa pour quelques jours la direction à l'un de ses collaborateurs ; pendant son voyage parut un article pornographique. Alarmé, il revint à Paris. Mais il trouva en liesse la rédaction de son journal, dont le tirage avait augmenté dans des proportions inusitées. Depuis lors, ce journal est devenu un organe de ce genre spécial. D'autres, tout en restant des feuilles politiques, consacrent des suppléments à la littérature licencieuse, et quels suppléments !

Cet exemple prouve, selon nous, avec quelle facilité vient d'en bas une direction mauvaise. Il prouve aussi que, si notre démocratie augmente de plus en plus la suprématie de la masse, la tendance à tout rabaisser ne fera que croître. Quand il s'agit des grands nombres, comme des foules, c'est presque toujours l'élément inférieur qui donne le ton et détermine le niveau.

Après la chronique, après le conte immoral et l'image ordurière, vint l'annonce, « cette petite annonce dont certains journaux se font une spécialité, et qui indique au lecteur, impunément, telle librairie louche où il trouvera des photographies, des publications obscènes, telle officine de bandagiste où il pourra se procurer d'innombrables objets. Les mêmes

de ne pas cultiver par nos mœurs, de ne pas sauvegarder par nos lois, c'est le respect. En Angleterre, les mœurs sont loin d'être un modèle, mais au moins trouve-t-on les apparences et n'étalet-on pas les vices. La presse se respecte et respecte les autres. Cette supériorité tient d'abord aux habitudes : l'Anglais ne veut pas être trompé ni corrompu par son journal, il veut être éclairé et « informé » ; les articles, non signés, sont écrits avec plus de désintéressement ; mais la loi anglaise renforce aussi les mœurs en punissant la diffamation et l'obscénité de peines et d'amendes si considérables que le journal peut

feuilles enregistrent encore, à un tarif d'annonces, des correspondances amoureuses, des demandes de rendez-vous, des propositions d'unions qui n'ont rien de commun avec celles auxquelles la loi apporte sa consécration solennelle ». Les journaux s'érigent ainsi en Bourse de débauche. M. Jules Lemaitre a parlé quelque part de cette admirable feuille « qui offre sa première page aux travaux politiques du comte Almaviva, et entr'ouvre la dernière aux menues industries du mari de Suzanne ». Est-ce seulement la dernière page ? Les « menues industries », ont tout envahi.

Quelques journaux publient de véritables cours d'impudicité. Une jeune personne qui lit tel grand journal mondain ou un journal amusant quelconque doit forcément, comme on l'a remarqué, « apprendre tous les détails du métier de fille publique et de souteneur, avec les expressions techniques, connaître le nom des principales belles petites, des principales maladies vénériennes »... Vous voyez les noms des « momentanées de grande marque » étalés dans les journaux mondains à côté des noms les plus respectables de la bourgeoisie et de la noblesse françaises. Les journaux notent leurs moindres faits et gestes, leurs indispositions, leurs bonnes fortunes : — « Où vont ces dames ? (*Gil Blas*, 21 juillet 1885.) Valtesse, à Ville-d'Avray ; Léontine Godin, à Nanterre ; Marie Magnier, à Boulogne-sur-Mer ; Fanny Robert, à Saxon ; Louison, à Brives ; Loulou, à Lesbos ; Thérèse Préval, à Odessa ; » et ainsi de suite pendant une demi-colonne.

Si, du journal, nous descendons dans la rue, nous retrouvons l'immoralité s'étalant aux vitrines des libraires, aux éventaires des marchands de journaux : feuilles pornographiques, images offensantes pour les mœurs, almanachs où l'obscénité se manifeste à chaque page.

Une autre plaie a, pendant quelques années, sévi dans la rue : la distribution des prospectus et l'affiche. Selon M. Béranger, il n'y avait pas une ville, pas un village, où ces publications ne fussent envoyées ; la poste en recevait à certains jours d'énormes ballots ; elles se distribuaient par 20.000, par 30.000 à la fois ; elles pénétraient jusque dans les plus petites communes. Et à quels correspondants étaient-elles adressées ? « Les bandes que j'ai en grand nombre entre les mains le disent. La qualité des personnes y est imprimée ; le nom et l'adresse

être ruiné du coup. Mettre l'intérêt même du bon côté, tout est là ; chez nous on le met du mauvais côté.

En Angleterre, vous pouvez tout imprimer, mais à vos risques et périls : vous êtes aussi pleinement responsable que vous êtes pleinement libre. Aussi, par crainte des amendes et dommages-intérêts, le journal n'opère-t-il qu'à bon escient ; il n'accuse que preuves en mains, il n'attaque que sur un terrain solide ; et ceux qu'il attaque sont sûrs d'avoir, de leur côté, tous les moyens de défense. La loi, pas plus que les mœurs, ne sépare la responsabilité de la liberté. Pouvons-nous

sont seuls manuscrits. Ici ce sont les présidents du conseil de fabrique ou les curés ; là les instituteurs ou les pasteurs, les conseillers municipaux, les propriétaires de châteaux. Une bande porte ces mots imprimés : M. le cocher des propriétaires du château de ... On s'adresse donc à tout le monde, jusqu'à la domesticité. » Depuis, grâce à M. Bérenger, une loi nouvelle a été votée sur la distribution par la poste ; mais, si on laisse cette loi dormir comme tant d'autres, les abus continueront.

Après avoir dit qu'on peut douter qu'il existe encore une censure des théâtres, M. Bérenger a déclaré qu'il possède « des documents qui provoqueraient l'indignation du Sénat en même temps que sa surprise ». On sait d'ailleurs que certains théâtres sont tout simplement une sorte de halle pour la prostitution.

Toutes les fois qu'on l'interpelle sur ces faits, le ministre approuve, promet de consacrer tous ses efforts à arrêter le flot impur. Généralement une circulaire, insérée au *Journal Officiel*, suit de près ces déclarations du ministre, on y proclame que le gouvernement a déclaré la guerre à la pornographie, que le ban et l'arrière-ban des fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire sont sommés de lui prêter main-forte. Huit jours après, on n'y pense plus, le gouvernement retourne à son sommeil et les individus à leur impuissance. La pornographie, dit un grand journal de Paris à propos de l'interpellation Bérenger, est plus puissante qu'on ne l'imagine. Elle dispose de mille moyens pour exercer ses vengeances. Accouplée, associée à la politique, elle a aussi plusieurs manières de se rendre agréable aux politiciens et aux ministres particulièrement. Ceux-ci, qui n'ont pas tous un courage indomptable, préfèrent ne pas encourir la disgrâce d'une partie de la presse, celle des petits théâtres, des cafés-concerts et de certains cénacles dits littéraires prompts à venger leurs offenses. « Pas de zèle », « point d'affaires », tels sont le mot d'ordre et la devise. Cela explique bien des choses, et que les plaintes qu'on ne cesse d'élever aient jusqu'à présent été vaines, et que les déclarations et circulaires des ministres aient été stériles, et que l'action des parquets ou la police des bureaux de censure se soient trouvées « sans force et sans fruit ».

dire que dans notre pays il en soit de même ? Non. Par liberté, nous entendons la liberté *pour nous*, et, bien que nous nous prétendions amis de l'égalité, la liberté d'autrui nous semble rarement l'égale de la nôtre. Quant à la *fraternité*, elle n'existe plus que sur les murs des édifices publics.

Combien de nos journaux ne réussissent que par le scandale ou la diffamation ! « Calomniez toujours, répétait Philippe de Macédoine ; si la blessure guérit, la cicatrice reste. » L'action de nos lois sur le diffamateur est dérisoire ; si, par extraordinaire, le tribunal de faveur auquel le journaliste sera soumis lui inflige quelque amende, ce dernier gagnera au centuple par le scandale ce qu'il aura perdu par la condamnation. « Avec une bouteille d'encre et une main de papier, disait l'Arétin, je tire de la sottise d'autrui 2.000 écus de rente. » Le reportage est devenu la forme moderne de l'inquisition. On s'espionne, on se dénonce, on fait insérer dans le journal des lettres anonymes, sous forme d'articles ; on soumet le voisin à la question, à la torture, on finit par le brûler en effigie. Les polémistes de la presse ne croient, selon le mot de Joseph de Maistre, « avoir rien fait contre les opinions tant qu'ils n'ont pas attaqué et injurié les personnes¹ ». Dans l'affaire Dreyfus, l'amon-

¹ Quand M. Casimir-Périer fut élu président de la République, toutes les forces d'une certaine presse se concentrèrent contre lui et il en résulta ce débordement d'injures dont une de nos grande Revues a noté les principales : « L'archi-millionnaire Casimir-Périer, marchand de charbon de terre, négociant en explosions de grisou, Casimir d'Anzin, Badinguet d'Anzin, petit bourgeois féroce, assassin, étrangleur d'enfants, empoisonneur de femmes, satrape Casimir, négrier Casimir, dogue Casimir, franc-fleur Casimir, pommadin Casimir, cycliste Casimir, Casimir 1^{er}, le beau Mimir, Tête-de-Pipe, roitelet de Pont-sur-Seine. » Au conseil municipal de Paris, on proposa de débaptiser la rue Casimir-Périer et de l'appeler rue Harpagon. On sait que la campagne d'injures finit par être victorieuse et fut parmi les raisons qui décidèrent le président à la retraite.

On a aussi noté les injures au Sénat : « Basse-cour, aquarium, assemblée rétrograde, horrible bande de vieux filous, assemblée cor-

cellement d'ordures et d'outrages, de mensonges et de calomnies, soit contre l'armée et l'état-major, soit contre les civils et les « intellectuels », soit contre les juifs, soit contre les protestants, soit contre les catholiques, a dépassé tout ce que pourrait inventer l'imagination d'un homme qui serait à la fois pamphlétaire, sycophante, souteneur, bandit et bourreau.

Calomnie et diffamation ont deux effets inévitables : le premier, c'est d'ébranler l'autorité légitime, qui, même avec ses défauts ou ses vices, est encore supérieure à l'anarchie. Le second, c'est de décourager l'élite, qui se voit d'autant plus réduite à l'impuissance que son honneur, dont elle a un sentiment délicat, est plus exposé à être terni par une presse calomnieuse¹.

rompue et factieuse, asile de vieux pensionnaires que les succursales d'Ivry et de Bicêtre réclament, maison mal famée ; *senatorium*, hospice pour gâteux, hôpital du Luxembourg, grand théâtre du Luxembourg, chambre des *impairs*, Olympe des invalides où tous les Jupins tonnent à qui *vieux vieux*, cloaque, boue, banc de sable, ménagerie sénatoriale, cage de bêtes fauves, assemblée où les calvities, les pots-de-vin, les goîtres et les jetons de présence s'entrelacent amoureusement ». Quant aux sénateurs, « Singes, macaques, magots, gorilles, chimpanzés, crocodiles, caïmans, alligators, vieux serins, requins sénatoriaux, bêtes chauves devenues bêtes fauves, mérinos, bêtes féroces, jars, bassets, gâteux, gagas, invalides, incurables, ramollis, estropiés du cerveau, vieux traîne-la-patte du Luxembourg, édentés, variqueux, teigneux, podagres, enflés, rachitiques, béquillards, ataxiques, cacochymes, apocætiques, œdémateux, bossus, culs-de-jatte, moribonds qui jouent les guillotinis récalcitrants. » Ces injures, dira-t-on, n'atteignent pas ceux qui en sont l'objet ; sans doute, mais elles ont leur influence sur les lecteurs du bas peuple, dont elles attisent les haines et les féroçités.

¹ Lorsque la presse attaque, même avec violence, même avec injustice, les projets et les actes des gouvernements ou des partis, elle peut sans doute rendre des services ; elle met, comme on l'a dit, aux mains du public « une loupe qu'il est facile d'écartier si l'on veut voir les choses à l'œil nu, telles qu'elles sont réellement ». Mais lorsque la presse attaque les hommes d'État dans leur personne ou dans leur famille, elle prépare des périls dont elle peut devenir un jour la première victime. « Le mépris de ceux qui dirigent le gouvernement et la politique, en effet, ne pousse pas les peuples à choisir des hommes plus austères, ni à créer des mœurs plus pures, mais à chercher un maître dont toutes les fantaisies et toutes les passions doivent être vénérées comme des vertus. » (M. Pierre, *Politique et gouvernement*, p. 244.)

Pour telles ou telles feuilles, tout profit est bon, même celui qui provient du plus vulgaire chantage : certains procès trop vite oubliés ont ouvert de ce côté d'étranges perspectives. Nous ferions beaucoup d'autres découvertes, s'il nous était donné de pénétrer dans les écuries d'Augias. On se rappelle l'affaire dite des bidons. Une maison livre au ministère de la guerre des bidons de mauvaise qualité. On la prend en flagrant délit de fraude : une instruction est ouverte. Des journalistes interviennent alors, promettent le silence sur l'incident moyennant forte récompense. Mais la chose se sait. De là grand scandale. Dans une autre affaire, celle des cercles, jusqu'au jour où la justice a parlé, la Presse a tout fait pour étouffer une vérité qui n'était pas à l'honneur de la corporation. Un journaliste, d'ailleurs, a-t-il été condamné pour chantage, il sort de prison, trouve une place dans un autre journal et peut y continuer son métier, sans que la Presse le mette en interdit, ni lui ni la feuille où il écrit !

Rappelez-vous encore les comptes de Panama. Tous les journaux avaient touché, et non pas seulement les journaux, mais les directeurs personnellement, mais les rédacteurs personnellement. « Quoi de plus légitime ? ont-ils répondu. Panama avait besoin de réclame : on l'a faite, on a été payé. » Par malheur, cette réclame n'avait pas été présentée comme de la réclame, mais comme une étude désintéressée, sincère et scientifique de la question.

« La quatrième page est un mur, disait Emile de Girardin ; y affiche qui veut. » Soit ; mais les autres pages, y compris la première, sont aussi vendues. Selon le directeur de l'*Illustration*, « ce n'est pas seulement la partie financière, affirmée à une maison de banque, la chronique théâtrale, subventionnée par les directeurs ; c'est le bulletin même de la température, qui

ne connaît, en fait de stations météorologiques, que Dieppe en été, Monaco pendant l'hiver ; c'est l'écho mondain, le fait-divers, la critique, où, à chaque instant, on devine la réclame déguisée, quand elle ne s'y étale pas ouvertement¹ ».

Devant les excitations journalières au vice, qui sont des complicités anticipées, comme aussi devant les diffamations et chantages érigés en industrie lucrative, il n'est pas permis de lever simplement les épaules et de sourire avec mépris. Comme le remarque M. Max Nordau, tandis que les indifférents se consolent par l'idée qu'aucune personne raisonnable ne prend de telles sottises au sérieux, la folie et le crime font leur œuvre et empoisonnent toute une génération. Ce ne sont pas les gens « raisonnables » dont il faut s'inquiéter ; ce sont précisément les déraisonnables ; et ceux-là sont légion, et c'est à eux que s'adressent les mille voix de la passion déchaînée. Croyez-vous indifférent pour un peuple, surtout pour la jeunesse d'un peuple, de prendre ses inspirations auprès des « anti-sociaux » ? Non, permettre de tout dire et de tout écrire, contre les lois, contre les mœurs, contre les hommes, c'est attendre l'explosion d'une mine « après l'avoir laissé charger et allumer sous ses yeux ». A notre époque de criminalité croissante, les idées sont trop explosives pour que l'on ne considère pas déjà comme des actions celles qui sont une provocation à des crimes et délits. Tel article ou tel roman sont des *actes* cent fois pires qu'un viol ou un assassinat, car ils en feront commettre toute une série.

Par malheur, le journal est aujourd'hui, dit M. Bonzon, le soutien des gouvernements comme le marchand de vin en est le grand électeur. Quiconque les mécontente y trouve sa perte, « et c'est pourquoi ni contre l'alcoo-

¹ *Revue Bleue*, 1^{er} décembre 1894.

lisme, ni contre la pornographie, le gouvernement, quel qu'il soit, ne songe à engager la lutte¹ ». Ainsi les intérêts moraux du pays se trouvent sacrifiés à des intérêts de secte politique : périsse la France plutôt que notre parti !

Il est grand temps de réagir. Il n'y va pas seulement de la moralité, mais de l'honneur de notre pays. Toute une littérature, qui ne craint pas de s'en glorifier, nous fait juger par les étrangers bien pires que nous ne sommes. Michelet disait déjà, en parlant de certaines publications, immorales pour son époque et qui paraîtraient bien idylliques à la nôtre : « Le monde a reçu ces livres comme un jugement terrible de la France sur elle-même... La France a cela de grave contre elle, qu'elle se montre nue aux nations. Les autres, en quelque sorte, restent vêtues, habillées... Cette manie singulière de se dénigrer elle-même, d'étaler ses plaies et d'aller chercher la honte serait mortelle à la longue. » En 1892, un journaliste allemand, Arthur Mennell, disait de nous avec ironie : « Ces honnêtes gens oublient toujours qu'ils ont le dangereux privilège d'être lus par le monde entier ; et pour cette raison même, dans les choses de la politique ou des mœurs, ils sont leurs ennemis les plus terribles. »

M. Max Nordau, contredisant ce qu'il avait lui-même montré dans son livre sur les *Mensonges conventionnels de la civilisation*, a prétendu, non sans quelque malice germanique à l'égard de la France, qu'un peuple a la presse qu'il mérite². Je veux bien convenir que celui qui s'abonne à un journal de pornographie ou à un journal de scandales est complice de ce journal ; et il est certain que nos mœurs, en France, laissent ici beaucoup à désirer. Mais si, comme l'a déclaré un mi-

¹ Le *Crime et l'école*.

² Voir, dans la *Revue Bleue* de 1898, la lettre de M. Max Nordau.

nistre en 1882 devant la Chambre des députés, on distribue chaque jour à Paris, à la porte des écoles, plus de 30 000 journaux immoraux, est-ce la faute des écoliers et celle de leurs parents, et prétendra-t-on que nos enfants aient « mérité » cette presse ? Ont-ils aussi mérité tout ce qui s'étale dans les kiosques et sur les murs ? Si des mains coupables glissent, comme on l'a fait récemment, des prospectus pornographiques dans le journal d'éducation d'une de nos plus respectables maisons de librairie, est-ce la faute des parents et des enfants ? Est-ce enfin la faute du peuple si, comme nous l'avons vu, les journaux à un sou excitent sa curiosité malsaine par le récit le plus circonstancié des crimes les plus horribles, et si les lois psychologiques et sociologiques de la suggestion entraînent, comme conséquence, un accroissement de la criminalité violente ?

Maintenant, passons aux questions de politique nationale ou internationale et aux questions de finances ou d'affaires ; peut-on dire qu'ici les lecteurs français soient responsables du mensonge payé, du silence payé ? Deux choses, d'ailleurs, qui existent dans tous les pays, même en Allemagne, et à toutes les époques. Si beaucoup de pauvres gens ont été trompés par la presse du Panama, mieux payée que ne le furent les parlementaires eux-mêmes, et si plusieurs, une fois ruinés, se sont fait sauter la cervelle, était-ce leur faute ? Que l'or du Sultan ait obtenu deux ans le silence sur trois cent mille chrétiens massacrés, était-ce votre faute, était-ce la mienne ? Pouvions-nous aller voir en Arménie ce qui s'y passait ? Si quelque journaliste bien informé écrivit alors un article où il élevait la voix en faveur des victimes, les directeurs des journaux, avec force éloges, auront refusé l'article comme inopportun, ou, l'ayant accepté pour la forme, ils l'auront laissé dormir dans les cartons. Rappelons-nous aussi la

presse de l'Empire, soumise à ce régime du bon plaisir administratif que quelques-uns semblent aujourd'hui regretter. Quand Cavour eut fait l'unité de l'Italie, il demanda aux Chambres un bill d'indemnité pour 62 millions de « publicité à l'étranger » dont il refusait de préciser l'usage : « Avec cela, disait-il, j'ai fait l'Italie une. » Combien de ces millions avaient servi à alimenter l'enthousiasme de la presse sous l'Empire ? C'est un secret que Cavour a emporté avec lui. De son côté, Bismarck déclara un jour au Reichstag que tous ses efforts, après Sadowa, avaient visé à faire le silence en France sur les armements de la Prusse et à nous inspirer une fausse sécurité. Une fois le moment venu, ajoutait-il, je n'ai eu qu'à supprimer les subventions aux journaux français : « ils sont redevenus du coup patriotes » ; en prêchant la guerre ils m'ont aidé à la faire éclater. Ces deux rôles de la presse impériale dépassent encore ce que nous voyons aujourd'hui. Le danger n'en subsiste pas moins toujours et doit émouvoir notre patriotisme. Supposez un journal bien rédigé et supérieurement informé, qui dise généralement vrai sur ce qui se passe dans le monde entier ; comment moi, lecteur ingénu, croirai-je qu'il ne dira pas vrai sur telle question ou de finances, ou de politique nationale, ou même de politique internationale ? Comment savoir si sa « respectabilité » générale ne sert pas précisément à voiler la vénalité de ses administrateurs sur tel point spécial ? Pauvre bourgeois ou pauvre ouvrier, suis-je au courant de ses « mensualités » auprès du gouvernement français, auprès du gouvernement ottoman, anglais, allemand, italien ? Et si enfin des journaux, par leur imprudence, fournissent à l'étranger un prétexte de guerre, ou si l'étranger se sert de quelqu'un de nos journaux pour se ménager lui-même ce prétexte de guerre, sera-ce encore nous qu'il faudra accuser ?

Non, quoi qu'on dise, la France n'est pas responsable de tout ce que fait la presse, non seulement chez nous, mais dans tous les autres pays. La presse n'est pas simplement notre « miroir », ni le thermomètre enregistreur de nos décrépitudes. Elle est, aux mains de ceux qui l'exploitent, un instrument, une arme, une machine de guerre. Elle n'est pas seulement un quatrième État, elle est souvent une alliance internationale secrète. Quant à la France, elle n'est pas pire que les autres nations, mais elle est plus mal gouvernée et plus mal défendue; sur certains points même, elle n'est ni gouvernée ni défendue. Quelle est la nation qui, ainsi moralement et politiquement abandonnée, se montrerait tellement supérieure à la nôtre par ses vertus ? Il est facile de nous reprocher nos scandales, quand on possède un gouvernement assez fort pour étouffer aussitôt dans son pays des scandales encore pires. Il est facile de nous reprocher notre pornographie, quand on possède une police qui fait main basse sur les productions immondes, avec des tribunaux qui les répriment sévèrement en vertu de lois sévères. Quant à la presse politique, est-elle moins « reptilienne » en Allemagne qu'en France ? Ce qui est vrai, c'est que la démocratie, dont nous faisons l'essai à bâtons rompus, sans méthode, sans règle, développe successivement, à côté de ses biens, tous les maux que l'on n'a pas su prévoir ni voulu prévenir.

Se défier de la presse, pour un peuple, ce serait le commencement de la sagesse ; ou plutôt c'en serait l'achèvement ; car le peuple a beau être trompé, il croit toujours. La dernière foi, c'est la foi à ce qui est « imprimé ». Aussi le peuple prend-il ce qu'on lui donne et croit-il ce qu'on lui dit. Pourtant, cette foi ne saurait durer toujours¹. On a beau prétendre qu'il faut laisser tout

¹ Personnellement, je n'ai point à me plaindre de la presse et nul ne la croit plus que moi nécessaire à notre pays. Je traite donc ici la

dire parce qu'un scandale détruit l'effet d'un autre, parce qu'une fausse nouvelle compense une fausse nouvelle, etc.; c'est là l'enfance de la psychologie et de la sociologie. Nous voyons, au contraire, que tout s'accumule et se renforce; le régime actuel de la presse nous mène progressivement à un scepticisme moral et politique plus dangereux que ne l'était la vieille crédulité. Le jour où le peuple sera convaincu, avec Hobbes, qu'il n'y a sur terre que des « loups », il ajoutera logiquement : — Hurlons avec les loups, trompons avec les trompeurs, jouissons avec les jouisseurs, corrompons avec les corrupteurs, trahissons avec les traîtres.

Le résultat qui ressort de l'enquête faite en 1896 par la *Revue bleue*, c'est que le journal, par la force des choses, est devenu de nos jours une entreprise industrielle, financière et politique, dirigée par une société d'actionnaires, que dirigent elle-même telles ou telles personnalités puissantes, tels ou tels partis politiques, tels ou tels hommes de finance. Que ces hommes se fassent adresser une nouvelle alarmante : — l'Allemagne va déclarer la guerre à l'Angleterre, — ou toute autre imagination de ce genre, la Bourse baissera; le lendemain, démenti : la Bourse haussera.

question avec le complet détachement du philosophe. Cependant, pour éclairer le sujet par un document authentique, je considère comme une obligation de rappeler un fait personnel. Un de nos écrivains les plus en vue publia jadis un entretien qu'il était censé avoir eu avec moi sur cette question : — Faut-il prononcer le nom de Dieu dans les écoles? — Je n'eus pas connaissance de l'article de M. Maurice Barrès. Plus tard, ce dernier raconta avec esprit dans le *Figaro* comment, ne m'ayant pas rencontré à Paris, il avait trouvé commode d'inventer de toutes pièces mes réponses à ses questions. Il avait fait de même dans « *Une semaine chez Renan* ». Généralisez ce procédé, appliquez-le à des affaires politiques de conséquence grave, et vous aurez une idée de la foi qu'il convient d'avoir en la presse, en ses *reporters* et en ses *interviewers*. Ces derniers m'excuseront si, depuis cette aventure, je lis leurs récits sur les vivants avec le même scepticisme que les entretiens des spirites avec les morts. Mais tous les lecteurs n'ont pas la même expérience personnelle.

Nos maux ne viennent pas de ce que la presse est libre, mais de ce que sa liberté même, sans frein par rapport aux particuliers et au public, n'existe plus par rapport aux bailleurs de fonds dont elle dépend. Elle est trop souvent entre des mains qui en usent pour des motifs tout autres que la vérité, la justice, le bien de l'État. Aussi les journalistes auraient-ils besoin, les premiers, d'être protégés contre les hommes d'affaires qui les exploitent. La liberté de la presse devrait être assurée non pas seulement par rapport au gouvernement, mais aussi par rapport aux capitalistes et financiers, aux sous-gouvernements dont, toute la première, la presse finit par être vassale et victime : c'est la *reine-serve* dont a parlé M. George Renard. « Ma liberté d'écrivain, dit aussi un journaliste qui n'use pourtant que trop de cette liberté, dépend non de mon droit, mais de l'état de ma caisse. Ce n'est plus ma conscience seulement que j'ai besoin d'interroger ; c'est mon porte-monnaie. *Avoir* est devenu le complément nécessaire du verbe *être*. — Je pense, donc je suis, — disait Descartes. L'écrivain est obligé de se dire aujourd'hui : J'ai, donc je puis penser et parler librement. Si je n'avais pas, je serais obligé de me taire sur des faits que je sais répréhensibles. Silence aux pauvres¹. » Mais il faut convenir que, si le journaliste trop pauvre est à plaindre, le journal trop riche est à craindre.

Le régime de la presse est donc resté, comme beaucoup d'autres choses, à l'état anarchique et inorganique. Le résultat était inévitable : confiscation partielle de la presse par la ploutocratie d'un côté, par la démagogie de l'autre et par les industriels qui spéculent sur les bas instincts des foules. La presse honnête se trouve ainsi prise entre deux feux, et comme elle est généra-

¹ M. Drumont.

lement la moins riche, elle est aussi la moins puissante : J'ai peu, donc je suis peu¹.

¹ Veut-on les témoignages des hommes les plus compétents ? Un journaliste très au courant de la politique, M. Clémenceau, a dit dans la *Revue Bleue* : « Le parlement, la presse, deux aspects d'identité mentale. Le trafic des votes pour des places à la Chambre vicie tout le régime : je le vois implicitement admis. Comment s'étonner que la presse, qui participe ouvertement de l'industrie, trouve plus flottante encore la limite du négoce à l'exposition de la pensée désintéressée ? »

« L'industrie du journal, dit M. Jaurès, est entrée dans la période de la grande industrie. Elle a donc besoin pour vivre de grands capitaux, c'est-à-dire de ceux qui en disposent. L'innombrable public anonyme ne peut suffire à la faire vivre : la plupart des journaux succomberaient (je parle des plus puissants) s'ils n'avaient d'autre ressource que la vente au numéro ou les abonnés. Qu'on leur retranche les annonces, les subventions, les ressources occultes, et ils sont en péril. Que pouvons-nous demander aux journaux que manœuvre le grand capital ? De la vertu ? Ce n'est point leur affaire. Ou plutôt ils n'ont qu'un moyen de faire œuvre bonne : c'est d'aider à la désorganisation du monde mauvais qu'ils représentent. Ils le font avec cette superbe inconscience qui est la vraie conscience des régimes condamnés. Ils ont une belle vertu de destruction ; c'est la seule à laquelle ils puissent prétendre. »

« Qu'est-ce qu'un journaliste dans un journal ? dit M. Henry Bérenger, un subordonné ou un ornement, pas plus. S'il est célèbre, on le met en vedette, on le laisse crier tant qu'il peut et comme il veut, on n'en brasse que mieux sous sa probité toutes les affaires douteuses. S'il est de second ordre, on lui impose dans ses chroniques l'esprit du journal. Les journalistes sont pour la plupart de très honnêtes gens qui ne savent pas, ou se résignent à ne pas savoir de quel argent ils sont payés. Sans les journalistes, le journalisme serait plus honteux qu'il n'est. Il n'y resterait que des lanceurs de fausses nouvelles et des maîtres chanteurs. » « Que diriez-vous, conclut M. Henry Bérenger, d'un instituteur qui, pour mieux achalander son école, y adjoindrait une baraque de pitres, une petite bourse, une escouade d'aigrefins, et parfois même une maison de tolérance ? »

« Longtemps, dit à son tour M. Anatole Leroy-Beaulieu, les émissions du Panama et celles du Crédit Foncier ont été le viatique des moribonds de la presse de Paris et de province. Autrefois, la presse subissait la corruption ; elle ne l'imposait pas. Aujourd'hui, les rôles sont souvent intervertis. S'ils exploitent le public, les financiers sont eux-mêmes exploités par la presse. Sachant qu'ils ne peuvent se passer d'elle, la presse a des exigences auxquelles les compagnies et les banquiers ne peuvent guère se soustraire. Des émissions comme celles du Panama sont, pour certains journaux, une occasion de rançonner les sociétés. Qu'on se rappelle la déposition de M. Charles de Lesseps. Ici, le capital, l'argent, n'est plus l'opprimeur, il devient l'opprimé. La répartition des fonds que les compagnies sont contraintes d'affecter à la publicité donne lieu, de la part d'une presse à la fois mendicante

CHAPITRE II

LIBERTÉ ET RESPONSABILITÉ DE LA PRESSE

Complète liberté de la presse scientifique, religieuse, littéraire et politique, mais sous la condition d'une *complète responsabilité* : voilà, selon nous, la seule solution juste et le seul remède à tant de maux.

Que la liberté de la presse soit le moyen d'assurer un des droits les plus précieux de l'homme, la libre communication des pensées et opinions, c'est chose incontestable. Dans le domaine spéculatif, la vérité est en grande partie une œuvre collective, qui demande la collaboration d'un grand nombre d'esprits. Au point de vue pratique, la presse est le moyen de contrôle indispensable des gouvernements démocratiques, et son entière liberté est le corollaire même du droit de suffrage. Les atteintes à la circulation des pensées dans la société sont aussi malsaines que les ligatures qui arrêtent la circulation du sang dans l'organisme. Les lois *préventives* contre la presse, outre qu'elles sont injustes, sont d'autant plus dangereuses pour tous les partis qu'elles peuvent, du jour au lendemain, se retourner contre ceux qui les avaient faites à leur profit. Le véritable intérêt,

et menaçante, à des sollicitations et à des intrigues de toute sorte. On ne s'est pas fait faute, depuis les équivoques révélations d'Arton, de flétrir la corruption parlementaire; on s'est presque tu sur la corruption de la presse. Les journaux, si prompts à soupçonner les politiques, semblent s'être entendus, tacitement, pour s'épargner les uns les autres. »

ici, est donc de ne chercher que la justice, qui est le respect de toutes les libertés.

Mais, si la presse doit être libre, encore faut-il qu'elle soit responsable devant la loi. La liberté d'avoir des couteaux dans sa poche n'entraîne pas la liberté d'en donner des coups aux passants. Liberté sans responsabilité, c'est indivisiblement licence chez les uns et tyrannie à l'égard des autres, par conséquent suppression de la liberté égale pour tous. Or, aujourd'hui, la responsabilité de la presse n'est ni organisée, ni assurée; ce qui est au contraire organisé, c'est l'impunité presque entière de tous les délits commis par la voie des journaux, c'est le monopole de la presse ou, pour mieux dire, des financiers, capitalistes, industriels, hommes d'affaires et hommes politiques qui s'abritent derrière la presse. L'immense publicité des journaux devrait pour les délits de diffamation, de pornographie, de chantage, de fausse nouvelle, d'excitation au crime, constituer une circonstance aggravante, puisque le tort est plus considérable; loin de là, cette publicité constitue non pas seulement une circonstance atténuante, non pas même ce que le Code appelle une « excuse », mais bien un motif d'entière absolution, — quand elle ne devient pas un titre de gloire!

Un exemple entre cent : vous vous rappelez ce jugement du tribunal de Versailles qui a officiellement donné toute licence à la diffamation par voie du journalisme? Ce jugement établit, en effet : 1° que « la divulgation de faits diffamatoires en eux-mêmes ne peut entraîner la responsabilité de celui qui est l'auteur de cette divulgation que si elle a été faite dans le *but* de nuire »; chose que le diffamateur niera toujours : il prétendra qu'il a voulu simplement faire son métier de reporter, de publiciste, ou même d'apôtre! « 2° qu'il ne peut exister de préjudice dans une espèce où le dom-

mage allégué et même *justifié* a été causé par une accumulation de faits ou d'accusations se produisant de tous côtés *avec plus ou moins de justice*, mais dans une telle confusion qu'il est impossible au juge de faire le départ de ce qui peut être attribué à l'intervention de *tel* ou *tel* organe de la presse. » Ainsi, dès qu'une accusation, fût-elle calomnieuse, est reproduite par tous les journaux, ce qui arrive inmanquablement, ou qu'elle est simultanément fournie à plusieurs journaux, le dommage, ainsi aggravé par sa généralisation même, entraîne du coup l'impunité ! Si un homme attaque un passant dans la rue, il est coupable, mais si cent hommes à la fois l'attaquent, ils sont innocents, pour cette belle raison que chacun dira : Ce n'est pas moi qui ai *commencé*. Il suffit donc que le gouvernement, ou un parti d'opposition, ou un syndicat quelconque, ou un individu quelconque s'assure le concours de plusieurs journaux pour s'assurer le droit de diffamer impunément. Puis le jugement contient cet attendu capital : « Attendu que les nécessités professionnelles du journalisme, avec ses besoins modernes d'information à outrance et rapide, lui donnent de fait certaines exemptions (dites : *privilèges*), quand il est démontré qu'il est resté *dans son rôle* (qui est de gagner des abonnés par tous les moyens), qu'il n'a pas voulu servir des intérêts personnels ou les rancunes des tiers, ou encore qu'il n'a pas falsifié les renseignements qui lui sont *plus ou moins volontairement* donnés.. » Autant dire : Tout est permis contre tout le monde à tous les journaux, même de se faire *remettre plus ou moins volontairement* et de se procurer par tous les moyens les correspondances, papiers privés ou publics, rapports, pièces secrètes, etc. ! Cette jurisprudence monstrueuse nous révèle comment les libertés individuelles sont aujourd'hui sauvegardées et ce qu'est devenue la fameuse *Déclaration des Droits de l'homme*.

En dépit de cette déclaration, la devise d'une certaine presse est : Noircissez tout le monde, le peuple-dieu reconnaîtra les siens, ou ne les reconnaîtra pas! — Qu'est devenu aussi ce grand « principe de 89 » selon lequel tout accusé doit être « présumé innocent », parce qu'il vaut mieux laisser deux coupables impunis que de condamner un seul innocent? Pour la presse, tout accusé est coupable. Qu'est devenu enfin l'autre principe de 89 qui veut que nul ne soit condamné sans être entendu? La presse frappe d'abord et refuse ensuite de vous entendre. Chose étrange, ce même peuple français, qui a fait des révolutions pour renverser toute autorité non émanée de sa volonté même, courbe aujourd'hui la tête sous un pouvoir absolu qu'exercent des hommes à la fois sans mandat et sans responsabilité.

Supposez qu'un nouvel Abélard voulût, du haut de la montagne Sainte-Geneviève, haranguer quelque cinquante étudiants, on ne lui reconnaîtrait pas ce droit; mais, du haut de sa tribune, le journaliste harangue quelque cinq ou six cent mille hommes; dès lors, il peut tout dire *impunément*. Le premier venu, d'où qu'il vienne, prend-il une plume: il est sacré. La profession de journaliste n'exige évidemment ni brevet de capacité quelconque, ni même un certificat de bonnes vie et mœurs. Supposez donc qu'un failli non réhabilité, un faussaire, un chevalier d'industrie, une fois sa peine subie, entre dans un journal, y écrive sous un nom d'emprunt; du haut de cette sorte de chaire intangible, il prêchera, s'il le veut, les doctrines les plus antisociales. Tout lui sera permis, depuis l'injure, le mensonge et la calomnie, jusqu'aux excitations à la débauche ou à la violence. Il vous fera parler là où vous n'avez rien dit, il vous fera agir là où vous n'avez rien fait. Vous apprendrez le matin au réveil, par un journal, que vous êtes mort, ce qui est peu de chose, ou, ce qui est plus grave, que vous avez agi et

parlé de telle ou telle manière, alors que vous n'avez pas bougé. Souvent, vous ne recevrez même pas la feuille où on parle de vous, vous ne saurez jamais tout ce qu'on a dit. Si on vous diffame et que la diffamation vienne à tomber sous vos yeux, vous aurez besoin d'une sorte d'héroïsme pour faire appel aux tribunaux et pour augmenter encore ainsi vous-même la publicité de votre honte. Pendant de longs jours, le plaignant diffamé reste sous le coup de l'outrage. Pendant ce temps, ses adversaires continuent d'amasser contre lui toutes les insinuations ou toutes les calomnies. Les voilà qui font d'avance la leçon aux jurés et les circonviennent ; les voilà qui jugent la cause dont ils sont eux-mêmes partie. Le tout pour aboutir à un procès où l'avocat de la partie adverse continuera d'injurier et de diffamer. Si le diffamateur est enfin puni, ce sera dans la personne du gérant, comme les Chinois « qui achètent un remplaçant même pour la mort ». L'amende sera d'ailleurs dérisoire et le plus souvent non payée.

La grande erreur philosophique et sociologique qui explique tout ce désordre, nous l'avons dit, c'est la fausse conception de la presse léguée par l'individualisme trop exclusif des générations précédentes. On représente la presse sous les images d'un individu s'adressant librement à un autre individu, qui est son lecteur volontaire et conversant avec lui. Ce faux point de vue a vicié toute notre politique et toute notre législation. Il est l'analogie du point de vue étroitement individualiste dans la question ouvrière. On dit, sans s'apercevoir de ce qu'il y a de faux en un tel raisonnement : — Un ouvrier, c'est un homme, une femme, un enfant, X, qui offre son travail ; un capitaliste, c'est un homme, Y, qui accepte ou refuse ce travail ; les deux parties sont libres et égales : $X = Y$; de même, un journaliste X s'adresse à un lecteur Y ; ce sont deux individualités

libres et en libre rapport : inclinons-nous, laissons dire, laissons passer. — La politique abstraite et la jurisprudence abstraite sont le pendant de l'économie politique *abstraite*.

Dans la réalité concrète, le capital est souvent une force collective, sociale même, et l'ouvrier est une force individuelle. De là l'extrême difficulté et cependant la nécessité de régler leurs rapports *juridiquement*. Dans la réalité concrète, nous avons vu que la presse est une force organisée collectivement, s'adressant à de vastes collectivités, parmi lesquelles se trouvent des enfants et des jeunes gens. C'est donc une vue incomplète que de considérer ici uniquement des libertés individuelles, comme le droit que j'ai de rendre visite à mon voisin et d'avoir avec lui un entretien particulier. Devant la force collective de la presse, les individus peuvent se trouver désarmés. De là encore une difficulté qu'on laisse sans solution, ou plutôt qu'on résout au profit du plus fort.

Que la puissance dont dispose la presse soit vraiment sociale cela est évident ; car cette puissance réside surtout dans des idées, soit philosophiques et religieuses, soit morales, soit politiques, ainsi que dans des sentiments, passions, intérêts généraux ou intérêts de classe dont elle est l'organe. Tout journal contient des discussions politiques, économiques, religieuses ; il contient des romans, des articles de critique littéraire ou théâtrale, des chroniques judiciaires, mondaines ou demi-mondaines, etc. ; la presse n'exerce donc pas seulement, comme beaucoup de journalistes le répètent aujourd'hui, une simple fonction « d'information rapide et exacte » ; elle a aussi, dans une démocratie, une mission éducatrice. Le journal est la principale et souvent la seule lecture du peuple ; il est aux mains des jeunes gens, des jeunes filles, des enfants mêmes. La littérature populaire, loin

d'être un simple « reflet » des mœurs du peuple, règle elle-même ces mœurs : on devient peu à peu semblable à l'objet, non pas de sa « contemplation », mais de sa lecture quotidienne. S'imaginer que la littérature obscène laissera intacte la pureté des mœurs, que la littérature violente ne déchainera pas la violence, que les « idées » ne seront pas des « forces », que les passions excitées resteront dans le cœur sans éclater dans les actes, c'est ignorer les résultats les mieux démontrés de toute la psychologie physiologique. Il y avait donc une profonde vérité dans la conception qu'on s'était faite autrefois du « sacerdoce » de la presse. Cette conception, aujourd'hui, nous fait sourire, et pourtant, un jour ou l'autre, il faudra bien y revenir ; car, en dehors, *il n'y a pas de démocratie possible.*

Si la presse contrôle ou critique les actes, si elle attaque ou justifie les hommes, c'est au nom d'un idéal de morale, de législation ou de gouvernement ; elle prétend « personifier l'opinion publique » et elle s'en attribue les droits ; enfin « elle exerce la faculté de punir jusque sous sa forme la plus terrible, la proscription ou l'anéantissement moral ; elle prétend, en un mot, au rôle de « conscience publique¹ ». Rôle admirable, certes, mais par qui tenu, bien souvent, et sous quelle direction, sous quel conseil d'administration politique et financière ? Le journaliste est-il réellement aujourd'hui le représentant de l'opinion générale et surtout de la « conscience publique » ? Il n'est plus, à vrai dire, qu'un particulier qui exprime sa pensée et souvent n'exprime pas sa pensée, soit qu'il ne veuille pas, soit qu'il ne puisse pas.

A des maux qui vont croissant chaque jour, où trouver des remèdes ? Il faut, selon nous, les demander : 1° aux individus, 2° aux associations, 3° à l'État. Les individus,

¹ Max Nordau, *les Mensonges conventionnels de la civilisation*, p. 322.

eux, ne peuvent guère que s'abstenir de lire certains journaux et qu'exhorter, s'ils sont moralistes de leur métier, les journalistes à la vertu. Par malheur, un journal de New-York nous répondait récemment à nous-même : « La presse ne deviendra jamais morale ou décente par voie d'exhortation ; le seul argument qui puisse l'atteindre, outre des pénalités sévères, c'est l'argument du tout-puissant dollar. »

Des associations seraient moins désarmées que les individus, si elles prenaient pour objet, soit la création ou diffusion de journaux honnêtes, soit la défense et l'assurance mutuelle contre les abus de la presse, et si le gouvernement, au lieu d'entraver ces associations, les favorisait, leur conférait même des pouvoirs et des compétences légales, surtout des droits de poursuite. A New-York et dans tous les États-Unis il existe, par exemple, des « Associations pour la prévention du vice », qui veillent à ce que les feuilles scandaleuses ne circulent pas, qui surtout ont *compétence* pour les signaler à la magistrature et intenter des actions judiciaires. La « Société » de New-York est la terreur des auteurs et éditeurs de publications immorales, car elle se charge d'obtenir l'application de la loi : amendes considérables et six mois à cinq ans de prison. La « Société nationale de vigilance », en Angleterre, réussit de même à assurer le triomphe des lois, d'ailleurs rigoureuses, contre la littérature obscène. Chez nous, il existe déjà des sociétés de ce genre, telles que la Ligue de la moralité publique, — objet de railleries de la part de ceux que, de son temps, Michelet considérait comme le plus grand danger de la France : « la race des sots spirituels. » Mais notre régime juridique réduit ces sociétés à l'impuissance. Les associations ne peuvent à peu près rien dans un pays, si la loi même y est insuffisante et si le gouvernement, sous la terreur de la presse, n'appliquant

même pas les lois embryonnaires qui existent, laisse déborder le fleuve de boue où tout s'enlize.

Aussi l'intervention de l'État et du gouvernement est-elle ici absolument nécessaire pour protéger contre quelques-uns les droits de tous. La complète liberté politique, scientifique et religieuse de la presse ne saurait entraîner ni le droit de diffamation, ni le droit d'excitation aux crimes ou délits punis par la loi, ni le droit de publications pornographiques. Il est impossible d'admettre que la presse populaire, en particulier, — le journal à un sou, avec son supplément à un sou, — qui s'adresse même aux jeunes filles des classes pauvres, ne soit pas soumise à des conditions toutes spéciales de moralité et de responsabilité. Il n'y a pas de raison pour réglementer les théâtres forains, où ne peuvent entrer que quelques centaines de personnes, et pour laisser toute licence à ces théâtres dans un fauteuil ou dans une chaise qui s'adressent d'un seul coup à des centaines de milliers de lecteurs. Est-ce donc parce que l'action de la presse est plus considérable et, encore une fois, plus collective, que le gouvernement doit la laisser plus impunie, comme si on punissait le meurtre d'un homme par un coup de pistolet, non celui d'une foule d'hommes par la dynamite? Une certaine presse étant devenue chez nous le principal agent de la démoralisation et une des sources de la criminalité juvénile, il n'est que temps de la ramener sous les lois communes de la justice ; de lui ôter, pour les causes non politiques, sa juridiction de faveur et son privilège oppressif ; de punir avec la même sévérité qu'en Angleterre la diffamation, la violence et l'obscénité, tout en laissant, comme l'Angleterre, la plus entière liberté aux discussions politiques, scientifiques philosophiques et religieuses. On ne voit pas ce que la presse y pourra perdre ; et, rendue à sa destination, qui

est de faire prévaloir les intérêts généraux sur les convenances particulières, les idées sur les passions, les principes sur les entraînements, elle justifiera peut-être son pouvoir par ses services.

A ceux qui répondent par le vieil adage : *Quid leges sine legibus ?* nous ne nous laisserons pas de répliquer : *Quid mores sine legibus ?* Quand on réclamait autrefois des lois protectrices des femmes et des enfants dans les manufactures, on répondait aussi : « Question de morale ; fiez-vous à la liberté et aux mœurs. » Par malheur, c'était précisément le manufacturier le plus immoral qui faisait la loi aux autres et réglait le marché, puisque, par l'abus du travail des femmes et des enfants, il trouvait moyen de battre ses concurrents et de faire baisser la main-d'œuvre. Le phénomène est absolument identique dans le journalisme, comme aussi dans les théâtres populaires, les cafés-concerts, etc. : c'est l'administration de journal ou de théâtre la moins scrupuleuse et la plus immorale qui a chance d'obtenir les plus grosses recettes et qui règle le marché. De même que le politicien, candidat à un siège quelconque, au lieu d'avoir un programme à lui, dicté par sa conscience, cherche à deviner ce que désirent plus ou moins légitimement ses électeurs et se fait dicter son programme par leurs intérêts ou leurs passions ; ainsi le journaliste, à notre époque, s'efforce de flairer ce qui peut flatter les instincts, goûts et opinions de ses lecteurs. Si ces instincts sont peu élevés et même bas, il n'est que plus sûr du succès. Flatter les passions, et de préférence les plus grossières, c'est être certain de trouver une large base d'opérations lucratives. Si même on s'adresse au singe plus ou moins féroce et toujours lubrique qui subsiste sous l'homme, on trouvera beaucoup mieux à qui parler que si on veut s'envoler vers l'idéal. Cette psychologie de la foule est parfaitement connue des directeurs de journaux comme des directeurs

de théâtres. Un État démocratique ne saurait fermer les yeux sur ces conséquences.

Le problème qui se pose à notre démocratie est, comme on l'a dit fort justement, la reconquête de la presse par l'élite intellectuelle et morale. Un livre récent de M. Cruppi nous apprend qu'à Londres, vers 1771, la licence de la presse était absolue. « Aucun rang, aucune vertu publique ou privée ne mettait à l'abri des plus honteuses attaques »; les magistrats eux-mêmes, n'osaient traduire leurs diffamateurs devant le jury, par crainte d'un acquittement. Nous traversons une période analogue. Encore faut-il en sortir. C'est chose plus urgente sous une République où tout branle, que sous une monarchie qui avait ses institutions établies.

Les lois peuvent être ici préventives (censure et cautionnement) ou répressives. La censure a été justement définie « une police d'état sur l'opinion publique », et cette définition en est la condamnation. Le cautionnement n'est pas une garantie d'honorabilité; le plus gros sera fourni par la spéculation la plus audacieuse. Il peut cependant être une garantie de solvabilité pour les amendes et dommages-intérêts; il peut être aussi un frein à la multiplication désordonnée des journaux. Mais, si les moyens préventifs sont dangereux et même illicites, il n'en est pas de même des moyens défensifs et répressifs. Il faut des lois protectrices de nos libertés contre le despotisme de la presse : il faut aussi des lois protectrices des libertés mêmes de la presse, soit contre les abus de la spéculation industrielle ou politique, soit contre les abus du gouvernement. Enfin il faut que ces lois soient sanctionnées et appliquées.

Ce qui frappe le plus à la lecture des statistiques, c'est le petit nombre de poursuites intentées chaque année pour délits de presse devant les cours d'assises. Il y en a 36 en 1888, 57 en 1889, 65 en 1890, 67 en 1893, pour la

France entière. Quant aux procès pour diffamation et injure par la voie de la presse contre les particuliers, les documents officiels n'en indiquent pas le nombre exact : ils les confondent avec les affaires d'injures publiques verbales. Mais une personne attaquée dans un journal se décide très difficilement à traduire en police correctionnelle l'auteur de la diffamation ou de l'injure. Il faut reconnaître aussi que les juges, magistrats de première instance ou membres des cours d'assises, se montrent beaucoup trop peu larges en matière de dommages et intérêts. En Angleterre, on n'hésite pas à accorder aux victimes de calomnies des indemnités qui vont jusqu'à 250.000 ou 300.000 francs. Chez nous, les tribunaux croient avoir beaucoup fait quand ils ont alloué quelques centaines de francs. Le plus souvent, le demandeur n'ose même pas réclamer une indemnité considérable. Cette pudeur contribue pour beaucoup à rendre la répression impuissante et illusoire. En matière politique, en cas de provocation aux crimes les plus graves et d'attaque contre les fonctionnaires, en cas d'outrage aux mœurs, les parquets ne poursuivent pas. Les particuliers imitent cet exemple et, quand par hasard ils agissent, la réparation du préjudice est insuffisante. La presse, en conséquence, se croit tout permis.

Les auteurs de la loi de 1881 semblent avoir pris à tâche d'affaiblir le plus possible, en faveur des journaux, les responsabilités juridiques, pénales et pécuniaires, qui sont ou devraient être la condition essentielle de toute liberté politique. Organisation de la gérance, qui crée des coupables fictifs et permet souvent au véritable auteur du délit d'en éviter les conséquences, fâcheuse direction imprimée aux débats à l'audience, lenteur extrême de la juridiction, tolérance excessive à l'égard des pressions exercées sur l'esprit des jurés (de six mois à un an), insuffisance des amendes, impossibilité à peu près absolue

de les recouvrer, tels sont, d'après M. Cruppi, les principaux vices de la législation de 1881.

Des mesures sont urgentes : obligation de faire parvenir immédiatement aux intéressés, par lettres chargées, les articles contenant leurs noms ; réglementation de l'interview ; réglementation du droit de réponse ; réglementation de la chronique judiciaire, cette grande école de suggestion criminelle, organisation d'un compte rendu judiciaire officiel, rédigé par une commission et fourni à tous les journaux ; interdiction des comptes rendus d'exécutions publiques ou compte rendu officiel et sommaire de ces exécutions ; juridiction rapide et même immédiate pour les délits de presse, qui ont un tel caractère de soudaineté et d'actualité que trois mois après la justice vient trop tard, comme un duel venant trois mois après l'insulte ; possibilité de poursuivre le *propriétaire* et le *directeur* du journal, suppression de la gérance fictive et détermination des personnes réellement responsables du délit ; obligation, pour le propriétaire du journal, de répondre sur ses fonds des condamnations prononcées et contre l'*auteur* de l'article et contre le *directeur* du journal¹ ; fortes amendes et forts dommages-intérêts attribués partie d'office, partie sur la demande du plaignant, et qui obligeront les capitalistes du journal à surveiller les articles ou informations qui s'y publient ; remèdes à l'impossibilité aujourd'hui presque absolue de recouvrer les amendes ; enfin, un tribunal composé d'un magistrat, de quatre ou six jurés et de deux experts, écrivains eux-mêmes ou journalistes ;

¹ La plupart du temps, une campagne diffamatoire « n'est pas imputable à des journalistes de profession, mais à des spéculateurs embusqués derrière les guichets de la caisse ». Ils ont trop beau jeu à continuer cette besogne lucrative, « en sacrifiant un pauvre diable qui, pour une mensualité dérisoire, totalise sur son casier toutes les amendes et tous les mois de prison ». (M. Poincaré, lettre à la *Revue Bleue*.)

permission plus étendue de faire la preuve, accordée aux journalistes, pour les faits qui ne sont pas de la vie privée; obligation de réhabiliter et de rembourser les journalistes condamnés pour de prétendues diffamations qui, dans la suite, se trouveraient justifiées par des preuves nouvelles; obligation pour tous les journaux d'établir une ligne de démarcation nette entre la rédaction et la publicité et, comme conséquence, pénalités sévères à l'égard de ceux qui introduisent une réclame vénale dans la partie présentée comme appréciation désintéressée, etc., etc. Par toutes ces mesures, il s'agit non pas d'enlever préventivement la liberté, mais d'assurer la responsabilité et, par là, de faire rentrer la presse dans le droit commun. La presse elle-même y gagnerait plus de vraie liberté et plus d'autorité, en France et à l'étranger. Elle y gagnerait aussi une sécurité plus durable. Un jour peut venir, malheureusement, où la situation soit devenue tellement intolérable que la démagogie aboutisse au césarisme; c'est alors que la presse, pour avoir refusé toute règle et, en même temps, toute garantie, perdrait toute liberté.

En somme, dans notre société si complexe, il est vain d'espérer que les choses s'arrangeront toutes seules, comme l'eau agitée reprend son niveau. C'est une vérité élémentaire de sociologie que, plus le domaine des libertés s'étend, plus s'étend aussi le domaine des lois et des sanctions, qui soumettent les *rappports* de ces libertés à une règle d'égalité et de respect mutuel. Notre législation de la presse est à l'état informe et chaotique : l'intérêt de la presse, comme sa dignité, est de réclamer elle-même la justice, qui ne peut être que l'organisation de la plus grande liberté pour tous et d'une responsabilité égale en étendue à la liberté elle-même.

LIVRE III

LA CRIMINALITÉ EN FRANCE

ET LES JEUNES CRIMINELS

Sans aller jusqu'à dire avec Quételet que la société établit elle-même le budget du crime, comme elle établit celui de ses impôts et de ses dépenses, il faut pourtant convenir que la responsabilité remonte souvent à la collectivité ; et nous croyons que c'est le cas actuel en France, surtout quand il s'agit des enfants et des jeunes gens. Le crime est une vague avancée qui bondit plus loin que les autres et vous engloutit ; la perturbation générale des idées et sentiments est le flux montant d'où elle s'élançe et tire sa force. Comme le progrès de la criminalité juvénile s'est accéléré pendant la période même où l'instruction, devenue obligatoire, se répandait dans le peuple, on n'a pas manqué d'attribuer à l'école l'accroissement de la démoralisation : « Les jours qui suivent, disait Pindare, voilà les témoins les plus sûrs. » D'autre part, comme le principal résultat de l'instruction généralisée a été l'universelle diffusion des journaux et des romans, il est clair que la presse doit avoir aussi, en cette question, sa part de responsabilité. Il y a donc là un problème dont on ne saurait méconnaître l'import-

tance à la fois philosophique et pratique, et auquel nous sommes tous intéressés par notre solidarité commune. Quand tu emprisonnes un voleur, disent les Japonais, prends garde d'avoir bientôt à reconnaître en lui ton fils ou ton frère.

CHAPITRE PREMIER

MOUVEMENT DE LA CRIMINALITÉ EN FRANCE

Depuis 1881, année qui précède l'instruction obligatoire, le nombre des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels s'est élevé de 210 000 à 240 000 environ. Depuis 1889, les meurtres ont passé de 156 à 189, les assassinats de 195 à 218, les viols et attentats sur les enfants de 539 à 651. Ces derniers crimes représentent aujourd'hui les six dixièmes des condamnations portées contre les hommes, alors qu'en 1830 ils ne représentaient qu'un dixième. La moyenne de ces crimes est, en France, de 700 par année, tandis qu'en Italie, pays de la plus forte criminalité générale, elle oscille entre 250 et 300. La moyenne des infanticides en France est de 180 par année, en Italie de 80. Outre l'augmentation générale de la criminalité sous toutes ses formes, on remarque (fort heureusement) une sorte de spécialisation du crime, surtout pour les actes de violence, qui se renferment de plus en plus dans une certaine classe, celle des récidivistes. Le chiffre de ces derniers, qui était de 30 pour 100 en 1850, est monté à 65 pour 100. En somme, la criminalité a triplé chez nous depuis cinquante ans, quoique la population ait à peine augmenté. Quand un écrivain parle de « l'armée du crime », il fait parfois sourire. Mais considérez les chiffres : il y a eu par exemple pendant l'année 1892, dans les prisons, 516571 entrées, 468007 sorties. Au 31 décembre 1892,

l'effectif des condamnés était de 48 664. Le total des journées de détention a été de 17 081 391. 516 671 clients de la prison par an, n'est-ce pas véritablement une « armée » ?

Le côté le plus lamentable de la statistique criminelle est celui qui regarde les enfants et jeunes gens. Déjà de 1826 à 1880, tandis que les délits de droit commun avaient triplé chez les adultes, la criminalité des jeunes gens de seize à vingt et un ans avait quadruplé, celle des jeunes filles presque triplé. Quant aux enfants poursuivis, le nombre en avait doublé. Dans la seconde période, 1880 à 1895, la criminalité grandit encore beaucoup plus rapidement; en dix ans, on voit le nombre des enfants criminels s'accroître du quart, tandis que celui des adultes s'accroît seulement d'un neuvième. Aujourd'hui, la criminalité de l'enfance dépasse presque du double celle des adultes. Et cependant, les mineurs de seize ans ne représentent pas 7 millions d'âmes, tandis que les adultes en comptent plus de 20. A Paris, plus de la moitié des individus arrêtés ont moins de vingt et un ans, et presque tous ont commis des fautes graves; en une seule année (1880), 30 assassinats, 39 homicides, 3 parricides, 2 empoisonnements, 114 infanticides, 4 212 coups et blessures, 25 incendies, 153 viols, 80 attentats à la pudeur, 458 vols qualifiés, 11 862 vols simples: voilà le bilan de cette belle jeunesse! Aujourd'hui, c'est bien pire encore. La précocité, a-t-on dit, est une des marques caractéristiques, un des traits douloureux de notre temps. Selon M. Adolphe Guilloit, on remarque dans les actes des jeunes accusés « une exagération de férocité, une recherche de lubricité, une forfanterie de vice qui ne se rencontrent pas au même degré à un âge plus avancé ». Beaucoup d'autres jeunes gens montrent aussi, dit à son tour M. Joly, un abandon moral, une ignorance, une faiblesse de caractère et une légèreté incroya-

bles. C'est l'abâtardissement de la race¹. La prostitution enfantine va croissant et on a estimé à 40 000 en dix ans le nombre des enfants atteints. En 1830, on constatait 5 suicides par 100 000 habitants; en 1892, il y en avait 24; les suicides des enfants au-dessous de seize ans, extrêmement rares jadis, atteignaient déjà, en 1887, le nombre de 55; dans cette même année, nous avons eu 375 suicides de jeunes gens âgés de seize à vingt et un ans; les suicides d'enfants âgés de moins de seize ans ont été de 87. En 1894, 450 suicides de jeunes gens âgés de seize à vingt et un ans. De 1881 à 1894, le suicide pour tous les âges a grandi en quatorze ans de 153 pour 100 (9 703 au lieu de 6 741) et le suicide des mineurs de 176 pour 100.

Tels sont les faits. Pour en mesurer la portée, nous

¹ Après l'histoire du petit Grégoire, l'enfant martyr de la rue Vaneau, l'attention publique a été encore récemment surexcitée par le lamentable défilé, devant les magistrats de la huitième chambre correctionnelle, d'une vingtaine de garçons et de filles, voleurs précoces, malfaiteurs en herbe, qui ont, à eux seuls, tenu toute l'audience. Sur les bancs des prévenus étaient quinze enfants, âgés de moins de seize ans, et six autres, un peu plus âgés, mais n'ayant pas atteint leur dix-huitième année, tous prévenus de vol ou de complicité. Les plus âgés, qui avaient dérobé, soit des bijoux, soit de l'argent, chez les patrons qui les employaient, ont été frappés de huit à quinze jours de prison. Quant aux enfants de onze à quinze ans, ils ont été acquittés, mais envoyés dans une maison de correction jusqu'à leur vingtième année.

Les débats ont révélé des faits particulièrement attristants. La plupart de ces enfants semblent avoir été incités au vol par les parents eux-mêmes. D'autres ont été la proie facile de mauvais conseillers dans la rue où ils rôdent toute la journée; il en est d'autres qui semblent voués dès l'enfance à la kleptomanie. Tel a paru être le cas d'un enfant de quatorze ans dont le père est capitaine de gendarmerie. Le père a raconté l'inutilité de ses efforts pour ramener au bien son enfant, qui avait commencé de voler à l'âge de quatre ans. Un seul, sur la quantité de ces précoces vagabonds et voleurs, a été réclamé par sa mère. Le reste a été envoyé en maison correctionnelle. L'ignorance du public explique l'étonnement qui fut causé par la révélation de ces détails. Ce qui s'était passé à la huitième chambre correctionnelle se produit chaque semaine. A jour fixe, les mêmes magistrats ont à se prononcer sur le cas d'enfants âgés de moins de seize ans, et que des délits variés, vagabondage, vol, etc., amènent sur les bancs de la correctionnelle.

devons chercher si l'accroissement général de la criminalité en France, à tous les âges, trouve une explication normale dans le développement de la civilisation, ou si cet accroissement présente un caractère anormal et morbide.

CHAPITRE II

CRIMINALITÉ ET CIVILISATION

Tandis que moralistes et juristes déplorent le nombre croissant des délits, quelques sociologues, comme M. Durkheim¹, y cherchent un symptôme de progrès social. C'est là, à notre avis, confondre deux sortes d'augmentation de la criminalité : celle qui tient à ce que la conscience publique, devenant plus délicate, considère comme délit ce qui semblait jadis indifférent ou même méritoire ; et celle qui tient à ce que des actes universellement et immuablement criminels sont de plus en plus nombreux ; dans le premier cas, il y a progrès réel, dans le second, décadence. Conçoit-on un ordre social où l'assassinat et le vol à main armée soient admissibles ? Est-ce par délicatesse croissante de la conscience publique qu'on punit aujourd'hui les meurtriers ? Si ce genre de crimes, universellement réputés tels, va augmentant, par quelle subtilité pourra-t-on y trouver un fait normal et peut-être un progrès ?

Que de fois, dit M. Durkheim, ce qu'on appelle le mal « n'est qu'une anticipation de la morale à venir ! » Exemple : Socrate. Mais ceux qui coupent les femmes en morceaux ou les jeunes gens qui violent les enfants sont-ils des Socrates anticipant la morale à venir ? Et si les crimes de ce genre vont en augmentant, peut-on y voir

¹ Voir ses beaux ouvrages sur *la Division du travail social* et sur *la Méthode sociologique* ; Paris, Alcan, 1895.

quelque chose d'utile, qui empêche « l'autorité dont jouit la conscience morale » d'être « excessive », de « se figer trop facilement sous une forme immuable¹ ». M. Durckheim ajoute : pour que la conscience morale « puisse évoluer, il faut que l'originalité individuelle puisse se faire jour ; or, pour que celle de l'idéaliste qui rêve de dépasser son siècle puisse se manifester, il faut que celle du criminel, qui est au-dessous de son temps, soit possible. L'une ne va pas sans l'autre ». Cette prétendue solidarité entre l'assassin et l'idéaliste, entre Cartouche et Vincent de Paul, n'est-elle point un leurre ? La seule raison qu'en donne M. Durckheim, c'est que tout arrangement social trop solide est « un obstacle au réarrangement » et au progrès ; mais c'est là confondre la partie immuable de l'ordre social avec sa partie muable. L'absence d'assassinats et de viols indiquerait sans doute une base morale « solide », mais n'empêcherait nullement la moralité de monter plus haut et de faire même des inventions ou découvertes dans des sphères de plus en plus idéales. Il n'est nullement nécessaire à l'organisme humain d'avoir des plaies aux jambes pour exercer en toute liberté son cerveau ; pour une société sans assassins, il resterait encore un champ moral assez vaste à explorer.

Il faut, dit-on encore, que « les sentiments collectifs qui sont à la base de la morale ne soient pas réfractaires au changement, par conséquent n'aient qu'une énergie modérée ». Entendons-nous. Les sentiments moraux doivent admettre le changement *en mieux* et ne pas s'estimer béatement satisfaits de l'état actuel ; mais il n'en résulte nullement qu'ils doivent admettre le changement en pire, ni que l'énergie de la répulsion pour le meurtre, la cruauté, le viol, etc., doive être « mo-

¹ Voir la *Méthode sociologique*.

dérée »; c'est au contraire l'horreur extrême pour le crime qui provoque l'élan en haut, le *sursum corda*.

Ce qu'on peut dire, c'est que toute évolution sociale entraîne sur certains points une dissolution, condition préalable de la réintégration finale. Et si l'évolution est rapide, en même temps qu'étendue, la dissolution offre les mêmes caractères. L'intensité du trouble social est mesurée, entre autres signes, par l'intensité de la criminalité. Celle-ci est, dans une certaine mesure, un mal qui était inévitable, mais qui n'en appelle pas moins pour l'avenir un remède proportionné.

Un sociologue italien, M. Poletti, a voulu soutenir aussi que, la somme du travail honnête augmentant avec la civilisation, celle du travail malhonnête doit parallèlement augmenter. Mais on ne voit pas pourquoi le second serait lié au premier. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, dans la grande machine sociale, la civilisation multiplie et les rouages, et leurs contacts, et leurs frottements : il ne faut pas s'étonner que, provisoirement, bien des accidents s'ensuivent. Dans nos mécanismes industriels, le progrès de la science arrive à les éviter. Les chemins de fer tuent beaucoup moins d'hommes que les vieux moyens de transport. Une meilleure organisation de la machine sociale pourrait aussi diminuer, au lieu de l'accroître, la somme des vices. Il faut que, comme les locomotives perfectionnées, notre civilisation arrive, selon le mot de M. Tarde, « à dévorer sa propre fumée ».

On a encore voulu voir dans l'augmentation de la criminalité un signe de « génialité » croissante. Cependant, parmi les ascendants des criminels, on constate la débauche, la paresse, l'alcoolisme, la folie, l'ignorance même, beaucoup plus que parmi les ascendants des hommes honnêtes, mais on ne constate pas plus de « génie ». M. de Candolle a même montré, au prix de recherches patientes, que, parmi les conditions les plus

favorables à l'apparition du génie, surtout scientifique, il faut compter en premier lieu un foyer domestique essentiellement moral, pur de tout délit et de tout vice, attaché héréditairement à l'honnêteté traditionnelle. Le minimum de criminalité lui a paru lié au maximum de génialité scientifique. Faut-il, avec M. Tarde, conclure qu'il n'y a pas « le moindre rapport entre les causes du crime et les causes du génie » ? Non ; cette conclusion n'est pas elle-même suffisamment justifiée ; car il ne s'agit pas seulement de savoir si, dans une même famille, le crime et le génie sont liés, mais encore et surtout si les conditions sociales qui favorisent, avec la civilisation, la manifestation plus facile du génie, ne favorisent pas aussi, par une compensation fâcheuse, le développement du crime. Or, voici ce qu'on peut dire sur cette grave question, de manière à réconcilier dans ce qu'elles ont de vrai les opinions extrêmes. Plus les sociétés sont élevées en civilisation, comme la société française, plus elles sont sujettes à la loi de variation, de même que les espèces plus élevées sont plus variables et conséquemment plus progressives. Même parmi les sexes, le plus capable de variations, soit heureuses, soit malheureuses, est le sexe masculin, parce qu'il est plus actif, plus mouvant, de plus forte initiative. Aussi présente-t-il une plus grande proportion d'écart anormaux, soit qu'il s'agisse du nombre des génies, soit qu'il s'agisse du nombre des crimes, ou même des anomalies de conformation, bec-de-lièvre, surdi-mutité, idiotie, etc., ou enfin des aliénations mentales. De même, dans les sociétés supérieures, on voit se produire, pendant une certaine période transitionnelle, le parallélisme du génie, de la folie et du crime. On compte annuellement dans l'ancien monde environ trois cent mille fous, dont la majeure partie se trouve en France, en Allemagne et en Angleterre, dans les

pays de plus grande activité intellectuelle. Ce fait a trompé les sociologues qui ont conclu, d'une manière trop absolue, qu'une plus forte criminalité pouvait être un signe de supériorité dans l'évolution. Tout ce qu'on peut leur accorder, c'est qu'un certain accroissement de la criminalité ne suppose pas nécessairement un fond pire qu'autrefois ; mais la civilisation (surtout dans les pays de gouvernement faible, comme le nôtre) produit des variétés humaines plus nombreuses et, avec plus d'occasions de mal faire, provoque un nombre croissant de certains délits.

Plus la criminalité d'une nation appartient au stade « moderne », plus les causes sociales y prédominent sur le climat, la race et la constitution. Tel est le cas de la France, après avoir étudié la distribution de la criminalité dans les cinq grandes nations de l'Europe occidentale, M. Alimena a formulé les lois suivantes : 1° à mesure que la société est plus civilisée, les mobiles réfléchis, tels que la cupidité, tendent à remplacer, comme facteurs de la criminalité, les passions impulsives : colère, jalousie, amour, vengeance ; 2° les régions qui présentent le plus de procès civils sont aussi celles qui présentent le plus de crimes ; 3° plus un pays est centralisé de longue date, plus il a une criminalité « urbaine ». En Espagne et en Italie, la criminalité va croissant du nord au sud ; en Allemagne, de l'ouest à l'est ; en France, elle se distribue autour des grands centres, notamment de la capitale. La criminalité tend donc à passer des campagnes aux villes ; le brigandage classique d'autrefois dans les campagnes a son équivalent dans les associations de malfaiteurs, si nombreuses au sein des grandes cités ; on n'arrête plus les diligences, mais on vous vole votre montre ou on dévalise votre chambre. Telles sont les lois normales de l'évolution pour la criminalité. En France, ces lois ne suffisent pas

à expliquer entièrement l'état actuel, surtout la criminalité juvénile. En premier lieu, au lieu de voir baisser les crimes dus aux mobiles des civilisations peu avancées, colère, jalousie, amour, vengeance, nous voyons croître les crimes d' « impulsivité » barbare ; les attentats contre les personnes égalent presque les attentats contre les biens. En second lieu, nous voyons la criminalité s'étendre même dans les campagnes. Et ce n'est pas sur les criminels de naissance que porte l'augmentation ; c'est sur les criminels par profession, par occasion ou par passion. Or, ici les causes du mal sont avant tout morales et sociales, et notre société peut se dire à elle-même : — Tu l'as voulu.

Si les contrées les plus riches et les plus « civilisées » sont, en général, plus fécondes en crimes, de même qu'en cas de folie, on a cependant relevé des exceptions de portée significative. A Genève et en Suisse, à mesure que la civilisation fait des progrès, la criminalité diminue, au point de devenir la plus faible de l'Europe ; un résultat analogue se produit en Belgique, grâce peut-être à un meilleur régime pénitentiaire. A en croire les statistiques officielles, dans toute l'Angleterre, depuis treize ans, le crime aurait diminué de 12 p. 100 sous toutes ses formes et surtout chez les enfants. De 1870, année de la loi Forster relative à l'instruction, jusqu'à 1894, la population des écoles s'est élevée de 4 millions et demi à 5 millions d'enfants ; dans la même période, la moyenne de la population des prisons est tombée de 12 000 à 5 000, le nombre annuel des condamnés aux travaux forcés de 3 000 à 800, la moyenne des jeunes gens poursuivis devant les tribunaux de 14 000 à 5 000. Dans les vingt dernières années, en Angleterre, on a fermé six prisons, faute de prisonniers. Bref, tandis que, sur 100 000 habitants, l'Italie a 239 détenus, la France 158, la Prusse 120, la Bel-

gique 110, le Royaume-Uni en a 75 seulement, moitié moins que la France et trois fois moins que l'Italie. « Pauvre Angleterre ! » s'écrie ironiquement M. Tarde, en faisant allusion aux théories de M. Durkheim.

Toutefois, la baisse de la criminalité en Angleterre est bien moins grande en réalité qu'elle ne le paraît. Elle est due d'abord au nombre de jeunes délinquants qui sont maintenant confinés dans des maisons de réforme (*reformatories*) ou dans des « écoles industrielles », et qui sont ainsi temporairement rendus incapables de crimes ; en second lieu, à l'indulgence croissante des juges. Il faut en rabattre sur les statistiques officielles des Anglais, aussi attentifs à cacher leurs mauvais cas que nous le sommes à lancer *urbi et orbi* l'encyclique de nos vices. Jeter la pierre aux autres, aucune nation n'en a le droit, pas même l'Angleterre, qui, sous le rapport des mœurs, a révélé des scandales incomparables. Entre autres industries, n'y trouve-t-on pas des maisons qui se chargent, en éludant le code, de débarrasser les mères de leurs jeunes enfants mis en nourrice, moyennant une somme payable au décès ? Dans toutes les nations, sous des formes différentes et à des degrés différents, les mêmes symptômes rendent visible le danger que court la moralité publique. Mais il faut rendre à l'Angleterre cette justice qu'elle lutte avec énergie ; qu'elle veille sur les mœurs, et surtout sur l'apparence des mœurs, avec le même soin qu'elle met à protéger les droits ; qu'elle a toujours maintenu la profonde différence qui existe entre liberté et licence, toujours compris que licence c'est tyrannie. En France, nous ne payons pas seulement, comme les autres, la rançon d'une civilisation croissante ; nous subissons aussi l'effet d'autres influences, contre lesquelles nous ne voulons pas lutter. « Un peuple, a dit M. Lacassagne, a la criminalité qu'il mérite. »

En somme, il est bien vrai que progrès implique

variabilité, mais variabilité n'implique pas toujours immoralité, surtout chez les jeunes¹. Nous devons donc chercher pour notre criminalité, principalement juvénile, des causes plus spéciales et des remèdes appropriés.

¹ M. Durkheim lui-même déclare tout le premier « lamentable » et disproportionné le taux de la criminalité en France.

CHAPITRE III

LES CAUSES SOCIALES DU CRIME

Rien n'est plus antipathique à l'école de Marx que le fameux adage : La question sociale est une question morale. Pourtant c'est là une vérité, mais qui, selon nous, n'exclut nullement l'autre vérité complémentaire : la question morale est une question sociale. Si on veut saisir, en un exemple concret, cette mutuelle implication du moral et du social, on n'a qu'à considérer l'inquiétant problème de la criminalité en France.

Les criminologistes ont cherché les raisons du crime, tantôt dans l'anthropologie et la physiologie, tantôt dans le milieu climatérique et tellurique, tantôt dans le milieu social. Selon nous, toutes ces causes agissent, et il est certain que l'influence du milieu social va croissant. Mais ce milieu est-il lui-même en entier réductible aux relations économiques ? Selon le marxisme, tout s'explique dans la société par les besoins de la vie et, conséquemment, par le régime de la production et de la consommation. Marx oublie les idées et surtout les croyances, dont l'action est particulièrement visible dans notre pays, ou, s'il en tient compte, c'est pour en faire de simples expressions de nos appétits fondamentaux. Selon lui, l'histoire nous montre toujours des classes dominantes et des classes dominées, et les lois pénales ne sont que « la défense des intérêts des classes dominantes ». Dès lors le criminel n'est plus qu'un individu

n'ayant pu s'adapter à ces lois ; il se révolte, ou bien, condamné à une vie inférieure, il dégénère. — Comme si, dans toutes les classes de la société, dominantes aussi bien que dominées, il n'y avait point de crimes à déplorer ! et comme si, grâce à nos codes, les lois pénales ne protégeaient pas, par exemple, la vie de l'ouvrier français en même temps que celle du bourgeois !

Moins chimériques, d'autres socialistes croient cependant, avec M. Enrico Ferri, que le crime vient de ce qu'on n'a pas encore réalisé dans notre société capitaliste « l'assurance à tout homme du nécessaire pour vivre en homme et non pas en bête de somme, avec la socialisation de la terre et des moyens de production ». Cette solution « simpliste » du problème paraîtra à tout psychologue et à tout moraliste d'un extraordinaire optimisme. On ne voit pas, en particulier, que le régime de la propriété en France soit plus injuste qu'ailleurs, de façon à motiver une haute criminalité. Il faut dans le crime faire la part, et elle est grande, des causes physiologiques et pathologiques. On sait que Lombroso et son école vont même jusqu'à considérer le crime comme l'inévitable produit du « type criminel », qui lui-même serait une « forme régressive » du combat pour la vie. A notre avis, le prétendu « atavisme » de Lombroso, là où il semble se manifester, est un phénomène de dégénérescence, qui fait perdre, selon une loi bien connue, les qualités morales les dernières acquises par la race, parce qu'elles sont les plus fragiles et les moins profondément enracinées. La dégénérescence a un rôle considérable dans la production de la criminalité, surtout infantile et juvénile. Dans notre pays, grâce à un mauvais équilibre du système nerveux et au progrès de l'alcoolisme, la dégénérescence atteint beaucoup d'enfants et de jeunes gens. Le matérialisme marxiste, en faisant tout dépendre des conditions économiques et du

régime de la propriété, oublie ou méconnaît trop les causes physiologiques du crime, tout comme il en oublie les causes psychologiques. Après avoir admis — ce qui est loin d'être prouvé — que la socialisation des moyens de production ferait disparaître la misère, il soutient que la misère elle-même est, sinon la cause unique et exclusive, « du moins la cause principale de la dégénérescence humaine ». C'est même là, à en croire M. Ferri, « un fait incontestable et incontesté ¹ ». — Certes, répondrons-nous, il faut combattre la misère par tous les moyens possibles, individuels et collectifs. Outre qu'elle tient souvent à des causes sociales, que la société, par conséquent, a le devoir de rechercher et d'atténuer, elle est elle-même une cause active d'affaiblissement et de « dénutrition », qui finit par retentir sur la race. Nous sommes donc tous ici solidaires. Mais, ceci acordé, nous répéterons que l'école de Marx oublie trop les autres causes de la criminalité ou en méconnaît la vraie nature en les rangeant presque toutes dans la catégorie de la misère. A moins de jouer sur le sens de ce mot, il faut entendre par là, pour être fidèle à la pensée de Marx, la misère économique; sans quoi tout rentrera dans la misère : misère physiologique des gens mal portants, misère intellectuelle des sots, misère morale des vicieux. Or, ces dernières formes de misère, qui ne proviennent pas de la première, c'est-à-dire de la pauvreté, ou qui n'en proviennent qu'accidentellement et indirectement, jouent un rôle énorme dans la dégénérescence. La débauche et l'alcoolisme sont parmi les causes les plus manifestes de décadence physique et morale; et ces causes expliquent aussi, avec la passion, la majeure partie des crimes. Nous en avons l'exemple frappant dans notre propre pays, qui n'est cependant pas un pays « misérable ».

¹ *Socialisme et science positive*, p. 198.

Or, quels sont les secrets du marxisme pour supprimer, par des moyens purement économiques et matériels (comme il convient au matérialisme historique) : 1° la débauche, 2° l'alcoolisme, 3° la passion sous toutes ses formes? Autrement dit, comment les « péchés capitaux » de la morale, — luxure, gourmandise et intempérance, orgueil, envie, paresse, — vont-ils s'évanouir, en France ou ailleurs, avec la propriété individuelle?

Le seul qui ait un rapport direct avec le régime de la propriété, c'est l'« avarice »; mais, à moins d'une complète et chimérique égalité de distribution, qui assurerait au paresseux la même rémunération qu'au laborieux et supprimerait toute épargne, quelle qu'elle soit, l'avarice trouverait encore le moyen de se glisser dans l'Eden socialiste. Et en même temps les six autres péchés y éliraient leur domicile habituel, qui est le cœur même de l'homme. Par quel miracle supprimerez-vous, entre autres choses, les « passions de l'amour »? Et la jalousie, et la vengeance? Les animaux sont jaloux les uns des autres; si vous avez deux chiens, caressez l'un, vous verrez souvent l'autre envieux jusqu'à mordre de colère le premier. Entre les enfants, la jalousie est analogue. Est-il un prodige d'organisation sociale qui puisse extirper l'envie? La jalousie par amour, particulièrement, comment la déraciner? Par la promiscuité absolue? Quel progrès à reculons! Et d'ailleurs, cela ne suffirait pas: les luttes n'en seraient que plus brutales. Quant à l'instinct d'appropriation, déjà manifeste chez les animaux et les enfants, il n'est pas de communisme qui le puisse extirper radicalement. — Le vol, direz-vous, disparaîtrait, n'ayant plus rien à prendre? — En êtes-vous sûr? N'y aurait-il pas toujours des objets mobiliers dont l'individu aurait la possession, ne fût-ce que pour un jour, pour deux ou pour trois? Est-il certain que ces objets seraient toujours respectés du voisin? Supprimer toute

propriété pour supprimer tout délit contre la propriété, pure utopie.

Et il resterait, nous l'avons vu, tous les délits ou crimes contre les personnes, qui sont loin d'être une quantité négligeable. M. Ferri, cependant, n'admet comme devant subsister dans le paradis marxiste que « les formes de criminalité rendues aiguës par quelque influence pathologique personnelle, par le délire momentané, par le traumatisme, etc. » ; comme s'il y avait du traumatisme chez l'amoureux exaspéré, ou comme si son « délire » n'était pas d'ordre psychologique et moral, non pathologique ! Ne soyons pas dupes des antiques métaphores qui font de la passion une « folie ». Est-ce pour des raisons économiques, ou même pathologiques, que le meurtre est, en Italie, plus fréquent que partout ailleurs ? Est-ce même pour des raisons purement ethniques et de tempérament ? Non ; c'est surtout pour des motifs tenant aux mœurs, aux maximes collectives, aux préjugés, à l'éducation : la *vendetta* n'a rien à voir avec le régime économique. « Les hommes, dit Aristote, ne commettent pas seulement des injustices pour se procurer les nécessités de la vie ; souvent aussi l'avidité des jouissances et l'impétuosité de leurs passions injustes les excitent à mal faire. » Vous aurez beau accroître la richesse, « ce qui manque, avait dit aussi Platon, va bien au delà de ce qu'on possède ».

Les crimes contre la propriété attribuables à la détresse proprement dite ne forment aujourd'hui que le quart environ ; le goût du vol, la paresse, le vice expliquent le reste. Les crimes contre la propriété ont été plus nombreux en Angleterre pendant les années grasses de 1870-1874 que dans les années maigres 1884-1888. L'Inde fournit quatre ou cinq fois moins de ces crimes que l'Angleterre. Grave erreur de croire qu'il suffise d'accroître le bien-être, *sans plus*, pour abaisser le chiffre du crime,

surtout chez les jeunes gens. En France, le bien-être a augmenté et la criminalité a fait de même.

« Il ne faut pas tant viser à accroître les fortunes qu'à discipliner les caractères »; ainsi parle un des plus éminents criminalistes d'Angleterre, M. Morison, qui a passé sa vie comme aumônier dans les prisons. Certes, les conditions économiques ont une importance que nous sommes loin de méconnaître, et il faut tout faire pour les améliorer; mais les conditions morales sont prépondérantes. Le crime est si loin, surtout en France, d'être *lié* à la misère qu'il est au contraire moins fréquent dans les contrées pauvres. L'Hérault et la Normandie, les plus riches régions de notre territoire, sont aussi les plus délictueuses et nous présentent une jeunesse qui ne leur fait pas honneur. MM. Joly et Tarde ont montré que la cause en est dans la rapidité avec laquelle les gens se sont enrichis; la cupidité y a crû encore plus vite que la richesse; la facilité même de satisfaire tous les vices a entraîné parents et enfants à tous les vices. Les causes économiques recouvrent donc ici les causes morales. Au contraire, les départements bretons qui souffraient de la misère ont beau entrer peu à peu dans la voie enrichissante des progrès agricoles, ils voient s'éclaircir leurs teintes sur les cartes de la criminalité. C'est que l'aisance lentement et laborieusement acquise, solide et générale, est, dit M. Tarde, une excellente chose, moralisatrice au plus haut degré. « La Bretagne, dit aussi M. Bournet, a une moyenne de moralité vraiment exceptionnelle; là s'est conservé pur le sentiment de la vie de famille, pure aussi la croyance au but idéal de la vie. » Ajoutez qu'en Bretagne l'influence favorable de la foi religieuse et de la foi morale qu'elle enveloppe s'exerce tout d'abord chez les enfants.

Dans notre population agricole, la criminalité est de

8 accusés par an pour 100 000 personnes ; dans les professions libérales, elle est de 9 accusés ; dans les populations industrielles et commerçantes de nos villes, elle est de 14 à 18¹. Pourquoi les professions libérales et l'agriculture fournissent-elles le moindre contingent de crimes et de délits ? c'est d'abord que, des deux côtés, nous trouvons un travail régulier sans spéculations aventureuses ; de plus, il existe une certaine fixité des esprits et des consciences : là, c'est une sphère élevée d'idées et de sentiments, sur les hauteurs de la pensée ; ici, c'est une région humble et terre à terre, mais sûre et saine. « Si un homme, a dit Nietzsche, n'a pas à l'horizon de sa vie des lignes fermes et tranquilles, comme la campagne a ses lignes de collines et de forêts, sa volonté intime demeure inquiète, distraite et agitée par le désir au

¹ Pareillement en France dans le tableau des divorces, les cultivateurs figurent pour 4,58 sur 100.000 ; les ouvriers pour 58,18, c'est-à-dire douze fois plus.

Les jugements rendus sur les demandes directes de divorce continuent à augmenter : en 1883, 1.960 ; en 1891, 2.752 ; en 1892, 6.435 ; en 1893, 6.480, ainsi de suite. Il est assez curieux de remarquer que nos tribunaux se montrent plus favorables aux demandes en divorce qu'aux demandes en séparation de corps. Ainsi la proportion des demandes en divorce accueillies en 1893 a été de 34 p. 100, celle des demandes en séparation de 75 p. 100 seulement. Les proportions correspondantes en 1892 étaient de 86 et 76 p. 100. Si maintenant nous répartissons les divorces entre les différentes catégories sociales, nous voyons que, chez les propriétaires, chez les rentiers et dans les professions libérales, la proportion des divorces est de 23,80 sur 100.000 personnes. Les commerçants et les industriels donnent une proportion de 11,47, les cultivateurs figurent pour 4,58, les ouvriers pour 56,18 et les individus sans profession pour 40. Ce qui frappe, dans ce tableau, c'est la disproportion énorme qu'il révèle entre les ouvriers et les cultivateurs au point de vue des divorces. A chiffre égal de population, les premiers fournissent 12 fois plus de demandes en divorce que les seconds et 5 fois plus de demandes en séparation de corps. Après les ouvriers ce sont les gens sans profession qui font le plus fréquent usage de la demande en divorce ; puis viennent, on l'a vu, les propriétaires, les rentiers, les personnes exerçant les professions libérales ; puis les commerçants et les industriels ; enfin les cultivateurs. On peut remarquer, en rapprochant l'un de l'autre les deux tableaux qui précèdent, que la proportion des demandes en divorce est la plus forte précisément là où leur progression marche le plus vite.

même point que celle du citoyen ; il ne connaît pas le bonheur et ne le donne pas. »

Ce ne sont pas toujours les croyances religieuses qui soutiennent les esprits éclairés ; mais le sentiment moral et social, le sentiment esthétique, littéraire, scientifique produisent une élévation de niveau et une sorte de noblesse d'où l'on ne peut déchoir. Aux champs, la foi est fréquente et, là où elle n'est guère profonde, la tradition séculaire et l'opinion la suppléent. Tout ce milieu agit sur la jeunesse comme sur l'âge mûr. Au contraire, pourquoi les commerçants et industriels, patrons, ouvriers, employés, surtout dans les villes, fournissent-ils un si fort contingent ? Pourquoi ici les jeunes criminels surabondent-ils ? C'est parce que toutes les causes d'agitation, de fermentation, de tentation sont réunies dans un milieu qui lui-même est provocateur, chez des esprits qui le plus souvent n'ont eux-mêmes rien d'assis. Ajoutez les contrastes du luxe et de la misère, que les socialistes ne sont pas seuls à déplorer et à vouloir guérir ; ajoutez la contagion des exemples, celle des idées révolutionnaires chez les travailleurs, la haine des classes érigée aujourd'hui en principe de morale par les marxistes eux-mêmes, et tous les conflits d'opinions et d'intérêts, si aigus et si conscients en France, dont notre jeunesse finit par recevoir le contre-coup.

Une des plus importantes causes sociales du crime, chez la jeunesse comme chez l'âge mûr, est la concentration croissante de la population, produite surtout par la centralisation de l'industrie ; et c'est un mal que le socialisme a raison de dénoncer, mais pour lequel il n'a pas trouvé de remède. Dans toutes les nations où les villes croissent aux dépens de la campagne, le crime s'accroît rapidement. La France est ici moins atteinte que l'Angleterre et l'Allemagne. Dans les grands centres, les conditions matérielles et industrielles de l'existence sont

si défectueuses, que la dégénérescence cérébrale et nerveuse y est rapide et que les classes pauvres deviennent peu aptes aux occupations industrielles. Ajoutez-y un champ meilleur pour le crime avec une plus grande facilité pour échapper à la police. Même à Londres, plus de la moitié des criminels lui échappent. Londres contient moins du cinquième de la population de l'Angleterre et produit plus du tiers des crimes. L'opinion est un milieu social (et non plus économique) dont l'action peut être bienfaisante ou malfaisante; dans les campagnes elle constitue une sanction assez sûre et presque inévitable, chacun vivant sous les yeux de tous. Dans les villes, l'individu échappe à la surveillance d'autrui; il est d'autant plus isolé qu'il y a plus d'hommes autour de lui. Aussi, de nos jours, la criminalité violente, tout en se maintenant, tend à se localiser dans les bas-fonds des villes, dans ce que M. Tarde appelle la cale infecte du vaisseau négrier de notre civilisation. Au reste, M. Ferri lui-même finit par reconnaître que, si le facteur économique, « en tant que misère, dénutrition avec dégénérescence consécutive, excitant à la chasse fiévreuse de l'argent » — a une grande influence sur les délits *occasionnels*, « il n'agirait pas, à lui seul, sans les conditions individuelles; car, de cent individus misérables dans le même milieu, une petite minorité seulement s'adonne au crime, la plupart contre les propriétés, quelques-uns seulement contre les personnes ». De même, la tuberculose et le typhus ont beau être favorisés par les conditions misérables du milieu et se transmettre par contagion, « ce sont des maladies individuelles ». Et les vraies causes individuelles du crime, ajouterons-nous, sont physiologiques ou plus souvent morales. Ce sont celles qui dominent chez nous.

En France, la suggestion sympathique est d'autant plus puissante que la vie sociale y est plus développée;

de là la force de l'exemple, surtout venu d'en haut. Comme l'a bien dit l'auteur des *Lois de l'imitation*, l'exemple est une initiation et parfois une « invention », mais qui provoque aussitôt l'« imitation » chez les autres.

Non seulement dans les grandes villes (et l'organisation socialiste ne les supprimerait pas), ce sont les pires exemples et les plus suggestifs qui attirent l'attention du plus grand nombre; mais, jusque dans le moindre village, l'exemple des personnes les plus en vue inspire « quelque admiration ou quelque envie à leurs voisins ». M. Joly a cherché à saisir sur le vif la formation de « ces petites contagions élémentaires de vices », dont les statistiques ne vous offrent que le total. Les parquets ont parfois des renseignements à cet égard. M. Tarde soutient qu'on arrive toujours, après analyse, à démêler quelque suggestion exemplaire, quelque « contagion microbienne » exercée par une personnalité, une famille, un groupe de familles, une classe. Les individualités prestigieuses des grandes villes, surtout de Paris, où le caractère est rarement à la hauteur de l'intelligence, ont parfois un « rayonnement désastreux ». Or, si collectiviste que soit un régime, il ne peut avoir la prétention d'empêcher l'essor des individualités et, par cela même, leur influence, tantôt bonne, tantôt mauvaise.

Une preuve expérimentale de l'impuissance qu'ont les arrangements extérieurs, comme ceux que rêvent les marxistes, pour la moralisation des individus, c'est le célèbre pénitencier d'Elmire, aux États-Unis. Il fut fondé par un homme énergique et sévère, M. Brockway. Le principe psychologique qui a dominé cette institution est que, comme la répétition continue de certains mouvements modifie la structure physique, ainsi de nouvelles habitudes, d'abord produites par coercition, peuvent transfor-

mer la structure mentale ¹. En premier lieu viennent les moyens empruntés à l'hygiène, — qualité de l'alimentation, bains, massage, gymnastique, hydrothérapie ; puis exercices militaires, laboratoire, école, discipline rigoureuse, passage incessant d'un exercice intellectuel à un exercice physique, « une roue qui tourne sans cesse ». Par malheur, la régénération de l'homme, comme disait lord Stanley au parlement, ne peut jamais être l'effet d'un procédé mécanique. Il est vrai qu'à Elmire on enseigne aussi les professions ; on enseigne l'histoire, la littérature, les mathématiques, la physique ; nous aimerions mieux moins de gymnastique ou de sciences, et plus de morale. Cette école modèle ou prétendue telle coûte des millions par an, qui seraient peut-être mieux employés à l'éducation des enfants honnêtes. En vertu de la « sentence indéterminée » on ne laisse sortir de la maison que les jeunes gens qui paraissent enfin rompus à la vie saine et régulière. Or, d'après la statistique, le cinquième des prisonniers libérés retombe dans le délit dès les premiers six mois, durant lesquels cependant s'exerce la « surveillance ». Après cela, on les perd de vue, et qui sait ce qui arrive ? Généralisez, sous un régime collectiviste, le régime d'Elmire ; perfectionnez aussi les écoles sous le rapport matériel et intellectuel, mais en oubliant le côté moral ou en le rejetant après les questions économiques, vous verrez que toutes les plus ingénieuses organisations sociales viendront échouer contre le vice.

En somme, tout considéré, les conditions économiques et le régime de la propriété sont supérieurs en France à ce qu'ils sont dans les autres pays, la misère est moins grande, l'aisance plus générale, la propriété plus divisée

¹ Idée bien anglaise, digne de James Mill et de Bain, qui transforment « l'obligation morale » en imitation intérieure de la coercition extérieure.

et plus répandue. Comment se fait-il donc que, dans l'augmentation universelle de la criminalité, nous ayons en France une part considérable, et surtout que la criminalité contre les personnes, la criminalité violente et barbare aille chez nous en augmentant? Il faut bien qu'il y ait des causes particulières, qui ne sont plus de l'ordre économique.

Un meilleur régime de la famille, de l'école, de l'atelier n'entraîne pas nécessairement le collectivisme. Il en est de même pour un meilleur régime de la presse, qui serait également efficace; mais la presse donne au peuple ce que le peuple cherche; et nous nous demandons avec inquiétude comment la démocratisation croissante, qui, sous le régime socialiste, serait encore plus radicale, pourra trouver en elle-même son propre frein. Un exemple de la pression exercée par la foule sur les gouvernements qui en dépendent trop — et comment un socialisme ultra-démocratique y échapperait-il? — c'est l'actuelle diffusion des courses de taureaux, qui ont pénétré jusqu'à Roubaix. Si les députés du Midi ou du Nord avaient dépensé autant d'activité au profit de la moralisation populaire qu'ils en ont déployé pour rétablir des jeux barbares, pour faire ainsi échec à la loi et au gouvernement par intérêt électoral, nous croyons qu'ils auraient fait preuve de plus de patriotisme: ils eussent été un peu moins Espagnols et plus Français. Ici, ce n'est pas le régime « capitaliste », ni le régime « bourgeois » qu'il faut accuser, mais bien plutôt, semble-t-il, le régime populaire. Le marxisme le plus subtil aurait peine à ramener ce phénomène à des causes économiques¹.

La criminologie socialiste met bien en lumière un côté des choses, sur lequel elle attire à bon droit l'at-

¹ De même, la question des cafés-concerts est-elle d'ordre économique ou d'ordre moral? Est-ce la propriété collective qui supprimera ce « facteur » de débauche et de criminalité?

tention; mais elle a le tort de ne voir que ce côté. Moralité et immoralité ont des causes principalement morales. Cette loi se vérifie de plus en plus à mesure que la civilisation avance, par cela même que, dans les nations les plus civilisées, les facteurs d'ordre intellectuel et sentimental vont l'emportant sur le milieu physique, géographique, ethnique et même, quoi qu'en dise Marx, économique. Certes, les réformes sociales peuvent énormément pour diminuer la criminalité, et elles sont urgentes; mais il importe de ne pas confondre réforme sociale avec socialisme, surtout avec collectivisme. Ce n'est pas sur le régime même de la propriété, ce n'est pas même sur la « question d'estomac », quelle qu'en soit la valeur, que les réformes doivent porter exclusivement ni même principalement : plus importante encore est la question du « cœur »; plus que les fortunes valent les consciences.

CHAPITRE IV

LA CRIMINALITÉ JUVÉNILE

D'après la statistique, la courbe du crime, en France, atteint son point culminant de vingt et un ans à trente ans ; elle s'abaisse un peu de trente à quarante et tombe rapidement de quarante à cinquante. C'est donc bien la jeunesse qui est ici l'âge critique, et c'est d'une bonne direction première que tout dépend. Il est très rare, une fois l'âge mûr atteint, que le coupable franchisse la distance qui sépare le crime occasionnel du crime professionnel. Au contraire, c'est pendant l'enfance et l'adolescence que ce passage a lieu, qu'on adopte la « profession ». Or, c'est le crime professionnel qui alimente la récidive. Quel est donc le principal moyen d'empêcher la récidive, ce qui est l'objet propre du droit pénal, conçu comme système essentiellement préventif, non *expiatoire* ? C'est d'empêcher la criminalité juvénile.

On a défini les enfants « de petits sauvages » et aussi « de petits délinquants », volontiers menteurs, cruels et égoïstes ; on a dit que l'enfant reproduit dans son développement les phases de l'espèce humaine, qu'il va de la barbarie à la civilisation. Mais, si vraiment la constitution des enfants est analogue à celle du malfaiteur et du sauvage, comment se fait-il que cette ressemblance ait attendu jusqu'à notre temps pour se manifester ? Car, avant une date récente, les mineurs ne figuraient sur

nos statistiques criminelles que pour des quantités négligeables.

Sans doute les instincts mauvais et même criminels sont fréquents chez les enfants. Tolstoï lui-même dit dans ses *Confessions* : « Quand je me souviens de mon adolescence, je comprends très bien les crimes les plus atroces commis sans but, sans intention de nuire, comme ça, par curiosité, par besoin inconscient d'action. » Mais une bonne éducation vient presque toujours à bout des mauvais instincts et même, chez le grand nombre, avec assez de facilité : les bons sentiments acquis à cet âge deviennent vite eux-mêmes instinctifs et durables.

On peut bien admettre aussi une certaine analogie entre le caractère de l'enfant et celui de l'homme primitif ; l'enfant mal surveillé est porté à prendre goût à la vie errante du primitif, à devenir un vagabond et parfois aussi un petit voleur. Mais, selon la remarque de Morison, ce n'est pas à cet âge qu'il commettra des attentats de quelque gravité ; c'est quand ses facultés auront une puissance voisine de celle de l'adulte ; alors il deviendra un criminel d'*habitude* et adaptera ses facultés à l'exercice d'une carrière antisociale, qu'il sera ensuite incapable d'abandonner. L'enfant ne devient donc pas criminel parce qu'il a les tendances impulsives et les penchants destructeurs de l'animal ; il ne s'écarte pas du crime à mesure qu'il se rapproche du niveau mental de l'adulte ; en d'autres termes, « ses penchants criminels ne dérivent pas de l'infantilisme. C'est plutôt le contraire ».

Morison a montré en outre que le mouvement général de la criminalité et celui de la criminalité juvénile sont solidaires ; les crimes des jeunes se distribuent comme ceux des adultes. Où sont-ils très nombreux ? Là où la criminalité des adultes est très forte. Où les jeunes gens commettent-ils la plus forte proportion d'homicides ? Là où

le taux de l'homicide est lui-même le plus élevé, dans l'Europe méridionale et en Hongrie. Nouvelle raison pour écarter l'idée d'une analogie entre les dispositions de l'enfant et celles du criminel-né ; il faut admettre plutôt la corruption de la jeune génération par l'ancienne, au moins dans les grandes cités. L'accroissement de la criminalité juvénile est ainsi un fait social, non la manifestation d'une nécessité physiologique. Le jeune criminel, conclut Morison, loin d'être un *sauvage*, est un déchet de la civilisation. La criminalité infantile ne vient pas de l'infantilisme criminel imaginé par Lombroso ; elle vient d'une régression morale. La loi de régression a été nettement établie par M. Ribot : le *travail* proprement dit, l'emploi méthodique de l'intelligence et de la volonté réfléchie n'est pas naturel ; c'est le résultat de l'éducation familiale et sociale ; si donc cette éducation est insuffisante ou compensée par des causes de dissolution, l'enfant ou le jeune homme reviennent à la paresse primitive, à l'impulsivité passionnelle mêlée des ruses familières aux sauvages.

Outre que le jeune criminel est dans des conditions morales et sociales désastreuses, il est encore, dans le plus grand nombre de cas, un dégénéré au point de vue physique (stature, poids, développement des membres, force musculaire, état maladif, etc.). Dans la plupart des circonstances, il est ou totalement ou à moitié orphelin, et ce fait même prouve qu'il a hérité de ses parents, morts avant l'âge, une faiblesse congénitale. Enfin, lui-même a une mortalité très supérieure à la moyenne, 9 p. 1000 au lieu de 3,7 p. 1000. Sa taille moyenne est d'un quart inférieure à celle des autres enfants ; de même pour le poids moyen ; 29 p. 100 présentent des défauts physiques plus ou moins graves. Il est difficile que, chez le dégénéré, le physique ne retentisse pas sur le moral. Chez une bonne moitié des

jeunes délinquants, le « pouvoir mental » est très inférieur. Leur formule physiologique est, dit Morison : « une intelligence faiblement développée, combinée avec la grossièreté des sentiments et l'instabilité de la volonté ». La précocité de leur adresse ou de leur malignité dans la vie des rues peut faire illusion, mais elle provient de ce qu'ils ont été abandonnés de bonne heure à eux-mêmes et que, d'ailleurs, ils ont certains instincts semblables à ceux de l'animal ou du sauvage. Souvent l'oblitération du sens moral est un phénomène héréditaire; la plupart des jeunes criminels sont ou des enfants de criminels ou des enfants abandonnés par des parents sans moralité. En somme, dans 85 cas p. 100 les conditions morales sont déplorablement du côté des parents. Ajoutez-y l'influence de conditions économiques non moins fâcheuses. Comment des enfants sans parents ou sans maison pourront-ils se procurer un travail régulier, engendrant une vie régulière? Les patrons eux-mêmes sont peu disposés à engager de pareils travailleurs. Le travail ne se présente au jeune criminel que sous sa forme la plus rebutante; il est astreint à des chômages qui empêchent la formation d'habitudes laborieuses. Dès lors, il tombe finalement, dit Morison, aux mains d'un criminel de profession qui le dresse à une forme d'activité déjà en harmonie avec les penchants intimes et avec les exemples reçus. Raux a observé au quartier correctionnel de Lyon 385 jeunes détenus. Il a constaté que 223 appartenaient à des familles cosmopolites privées soit du père et de la mère, soit de l'un ou de l'autre; des 162 autres enfants, un grand nombre avait été éloigné du foyer par la misère et les mauvais traitements; 42 fois le père ou la mère avaient subi des condamnations et 187 enfants appartenaient à des familles de mauvaise réputation. Ferriani a étudié en Italie 2 000 mineurs délinquants, dont 351 avaient de huit à dix ans, 240 de dix à douze ans,

350 de douze à quatorze ans, 465 de quatorze à seize ans, 594 de seize à vingt ans. Neuf avaient été condamnés pour assassinats ou tentatives d'assassinat, 24 pour meurtres, 103 pour blessures graves, 41 pour sévices, 38 pour attentats aux mœurs, 60 pour outrages et rébellion, 141 pour vol, 42 pour fraudes, 112 pour port d'armes prohibées; 1 604 étaient récidivistes. Or, 701 appartenaient à des familles de mauvaise réputation, 169 à des familles de réputation incertaine; 53 avaient vécu dans un milieu entièrement dépravé; 896 avaient reçu de mauvais exemples, 207 étaient fils de condamnés. Le milieu, plus encore que l'innéité des dispositions, explique donc la criminalité juvénile. « La famille y est désagrégée, mais l'autorité paternelle qui y survit devient plutôt néfaste. L'enfant n'est pas laissé sans éducation et livré à ses instincts; il est élevé pour le vol ou la prostitution. Il est surtout élevé dans l'horreur du travail et de bonne heure n'a d'autre idéal que la vie du cabaret¹. » On peut d'ailleurs admettre deux types de criminalité juvénile, répondant l'un à l'absence d'éducation, l'autre à une éducation pervertie, types plus ou moins développés selon les pays et l'état social. Le fils d'une famille dégénérée ne devient pas malfaiteur ou simplement mendiant sans un certain dressage, et ce dressage suppose qu'on a, dans une certaine mesure, fait violence à ses penchants. « Dès lors, nous ne nous trouvons pas en présence de l'absence d'éducation, mais d'une éducation viciée². »

¹ G. Richard, *Année sociologique*, p. 423.

² Id., *Ibid.*

CHAPITRE V

LES JEUNES CRIMINELS EN FRANCE ET L'ÉCOLE

I. — L'effroyable montée de la criminalité juvénile est l'indice d'une crise morale générale, dont elle nous montre grossis les résultats chez les êtres qui ont le moins de responsabilité personnelle et le plus de facilité aux suggestions du milieu. Ce phénomène est notoire en France. Par l'effet de causes en partie économiques, en partie intellectuelles, le milieu moral est aujourd'hui vicié sous une foule de rapports pour tous les enfants, surtout pour ceux des classes ouvrières. La principale raison du fâcheux excédent de la criminalité en France, surtout chez les jeunes, est l'insuffisance de l'éducation dans la famille. Que de fois l'enfant est enveloppé d'une atmosphère impure : promiscuité familiale, immoralité des habitudes, contact des turpitudes incessantes, souvent même initiation forcée et systématique par les parents aux pratiques de la mendicité, de la prostitution, du vol et de l'escroquerie !

Il faut le concéder aux socialistes, les progrès de la grande industrie, la centralisation croissante des capitaux, le développement des immenses usines aux machines toutes-puissantes, la division du travail dans de multiples ateliers, « tout cet énorme mécanisme réglementé et impitoyable qui forme notre monde moderne », a contribué à désorganiser la famille, à dénouer les liens du foyer chez ceux qui ne possèdent rien que leurs

bras contre la misère¹. C'est avec raison qu'on nous représente le père partant le matin à l'usine, la mère, après avoir lavé le visage des petits, se rendant elle aussi au travail, ne rentrant que le soir à la nuit et bien lasse : « on se partage un peu de charcuterie, une maigre soupe chauffée à la hâte, et chacun s'endort en songeant aux fatigues du lendemain, qui sont celles de la veille² ». C'est encore avec raison qu'on trouve insuffisant pour les enfants d'aller à l'école (quand ils y vont), de savoir lire et de connaître la généalogie des rois de France ; « l'instituteur leur parle quelquefois vaguement de morale et, pour en faire de bons citoyens, s'efforce de leur inspirer la crainte du gendarme et l'amour du drapeau » ; mais tout cela n'emplit point la journée ; « à quatre heures, ils sont libres, et jusqu'à la nuit courent par les rues, cahiers et livres sous le bras ; ils sont les maîtres des jardins, des places et des avenues, bousculent les passants et tirent les sonnettes ; ils chantent aux coins de rues avec les musiciens ambulants, s'arrêtent aux devantures où s'étalent les journaux illustrés. Ils sont bien loin des sermons du maître d'école, ces petits, quand ils rentrent le soir au logis, où les parents harassés et maussades leur donnent la becquée qui précède le sommeil ». Qu'un jour un camarade vicieux leur indique quelque mauvais tour, ils écouteront, seront tentés « et peut-être, par bravade, pour se montrer plus hardis que les autres, feront inconsciemment leur premier pas sur une voie dont la pente est rapide ». Et qu'auraient-ils pour se défendre ? Sur eux l'action de l'instituteur est bien faible, nulle celle de la famille. « Si le père, à lui seul, pouvait subvenir aux besoins de la famille, les enfants ne resteraient point le soir dans les rues exposés aux tristes conseils du hasard. Ils trouve-

¹ M. Renard, dans la *Revue socialiste* de mars 1805.

² M. Renard, *ibid.*

raient de la joie et de la douceur dans un logis qu'éclairerait le sourire de la mère. Si les longues heures de travail ne l'accablaient point, l'ouvrier, lui aussi, pourrait prétendre à être un chef de famille qui surveille et dirige les siens... Transformer l'éducation, c'est transformer entièrement les conditions de notre vie, c'est permettre à l'homme d'être autre chose qu'un rouage dans une usine, c'est rendre la femme à son rôle de mère, c'est reconstituer enfin la famille en détruisant le servage industriel... Quel est donc ici l'élément démoralisateur, si ce n'est la mauvaise organisation du travail¹? »

Reconnaissons ce qu'il y a de vrai dans ces reproches éloquents faits au régime industriel de notre époque par le socialisme idéaliste, bien supérieur au socialisme matérialiste. Le mal qu'on décrit est visible, et tout le monde doit s'entendre pour vouloir le guérir. Ce qui reste sujet à caution, c'est précisément le remède collectiviste, que d'ailleurs nous n'avons pas ici à examiner. Sans socialiser les moyens de production, on peut et on doit se préoccuper davantage de l'éducation et de la protection des enfants pauvres.

On s'est déjà beaucoup préoccupé en France de leur instruction ; mais il faut comprendre que l'instruction, à elle seule, n'est pas l'éducation. Stuart Mill nous raconte que son père James « croyait que tout serait sauvé si le monde savait lire » ! Ainsi pensait, ou à peu près, tout le xviii^e siècle, qui répétait avec Condorcet : « Une instruction universelle et se perfectionnant sans cesse est le seul remède aux causes générales des maux de l'espèce humaine. » « Les vraies conquêtes, disait Bonaparte lui-même (Décade du 9 janvier 1793), les seules qui ne donnent aucun regret, sont celles que l'on fait sur l'ignorance. » Il oubliait d'ajouter : sur le vice. De

¹ M. Renard, *ibid.*

nos jours, le courant d'idées change. Comme la période de criminalité croissante et celle de l'instruction obligatoire coïncident, on est allé jusqu'à demander si l'école n'avait point favorisé le crime. Une coïncidence n'est cependant pas, à elle seule, une explication; il est clair qu'il n'a pu suffire de proclamer l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque, pour produire dans l'année, et même l'année précédente (1881), un saut de la criminalité chez les enfants mineurs, chez ceux mêmes qui n'avaient pas encore reçu l'instruction nouvelle. Les enfants punis pour vol ou vagabondage ne doivent pas leurs vices, semble-t-il, à une fréquentation trop assidue de l'école. M. Arthur Mac Donald, qui a fait une étude attentive des statistiques des divers pays afin de découvrir si les chiffres justifient ou infirment l'opinion que la criminalité croît avec la scolarité, arrive à cette conclusion que la relation entre ces deux faits reste incon nue¹. Il y en a cependant une, que nous essaierons de déterminer tout à l'heure, mais la statistique brute ne suffit pas à la révéler. Aux purs statisticiens qui tirent argument de la coïncidence entre l'accroissement de criminalité en France et l'instruction obligatoire, on peut répondre par une autre coïncidence beaucoup plus significative; la loi de 1880 a établi la liberté des débits de boissons; depuis le vote de cette loi désastreuse, la consommation des alcools, et des alcools de mauvaise qualité, a triplé; depuis trente ans elle a sextuplé, si bien que la France a passé du septième rang au premier. Elle consomme 14 litres d'alcool par habitant, alors que la Belgique en consomme à peine 10 litres. Est-ce l'école, ou est-ce le cabaret qu'il convient d'accuser? En 1887 le nombre annuel des délits de coups et blessures s'était accru déjà d'un tiers, et la statistique attribuait cet accroissement aux

¹ Voir *Abnormal Man* (Washington Government Printing office), 1893, et *Criminology*, New-York, 1893.

progrès de l'alcoolisme, non à ceux de l'instruction. Le dixième des suicides, en 1887, avait été causé par l'abus des spiritueux; le vingtième des morts accidentelles avait été déterminé par les mêmes causes. Quant aux effets produits par l'hérédité sur les enfants d'alcooliques, ils sont assez notoires. Les criminalistes, comme M. Tarde, reconnaissent aussi le libertinage comme la source principale des crimes et délits dans les nations civilisées. Le voleur, l'escroc, le faussaire sont de plus en plus des « viveurs aux abois ». L'accroissement des infanticides, celui des viols et celui des adultères ont une signification précise. Ajoutez donc à l'alcoolisme la débauche, et vous aurez les deux grandes sources de la criminalité croissante en France. Dès lors, est-ce l'école qu'il faut rendre directement responsable, ou le gouvernement qui tolère les deux plus dangereux des vices? En son excellent livre sur *le Crime et l'École*, M. Bonzon, avocat à la cour d'appel, montre à son tour que la corruption des enfants se rattache à celle des parents : affaiblissement de la famille, démoralisation croissante de la masse, commencée bien avant 1880 ; augmentation rapide des naissances illégitimes, qui, dans Paris, égaleront bientôt les légitimes; diminution du nombre des mariages et abus des divorces, surtout chez les ouvriers; les enfants jetés sans soutien à l'assistance publique, dans les orphelinats, ou traînés en tous lieux par quelque fille honteuse de leur naissance, voilà les causes immédiates de la criminalité infantine. Celle-ci est avant tout la projection agrandie de la démoralisation paternelle et maternelle. Si le nombre des jeunes criminels augmente en France, c'est que la dégénérescence physique ou morale des parents, au moins dans une certaine classe, va elle-même augmentant et, chez leur descendance, s'accélère. Ce qui était vice, débauche, alcoolisme chez les parents devient crime chez l'enfant.

Si, de plus, dans nos grandes villes, vous entretenez un milieu d'immoralité ou de révolte chronique contre l'état social actuel ; si même, par la presse populaire, vous favorisez jusque dans les petites communes la diffusion des idées et sentiments anti-sociaux, est-ce encore à l'école qu'il faudra s'en prendre ? Comment reprocher à l'instituteur de ne pouvoir façonner ce qui lui échappe, de ne pouvoir pétrir l'eau entre ses doigts ?

Non moins contestable est l'interprétation purement statistique qu'on a proposée de la différence entre les écoles laïques et les écoles religieuses. A Paris, sur 100 enfants poursuivis, on en trouve 2 à peine qui soient sortis d'une école religieuse. Sur 100 enfants détenus à la Petite Roquette, l'école congréganiste n'en fournit que 11, l'école laïque 87. Mais, sans nier l'heureuse influence des convictions religieuses, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, nous devons faire remarquer que l'école congréganiste peut trier ses élèves, tandis que l'école publique est obligée de tout recevoir. Celle-ci a quatre fois plus d'élèves, et de toute provenance. Les familles qui choisissent l'enseignement religieux pour leurs enfants les ont déjà plus sévèrement élevés. Le seul fait de choisir délibérément un enseignement que, à tort ou à raison, l'on juge supérieur, indique chez les parents un noble souci de la moralité, qui a dû déjà se communiquer aux enfants eux-mêmes. Ce n'est donc pas aux chiffres bruts qu'il faut ici s'en rapporter.

Si d'ailleurs, en France, la criminalité des mineurs a, de 1881 à 1891, monté de 35 332 à 36 975, elle était de 1851 à 1861, sous un régime notoirement opposé, passée de 22 250 à 25 733 ; de 1841 à 1851, la progression avait été beaucoup plus rapide encore : de 14 781 à 22 251. Depuis 1830 jusqu'en 1880, c'est-à-dire bien avant les lois scolaires républicaines, la criminalité avait quadruplé chez les enfants mineurs, au moins pour les

garçons. De plus, cet accroissement s'est fait de période en période d'après une progression accélérée, ce qui explique qu'il se trouve plus fort dans la dernière période. Enfin la progression criminelle s'est manifestée d'abord chez les majeurs, puis chez les mineurs, qui ont fini pas dépasser leurs devanciers : c'est une preuve que les derniers venus ont imité leurs prédécesseurs et maîtres, en exagérant comme toujours, en montrant une multiplication d'effets toute naturelle à un âge moins capable d'effort sur soi et de résistance aux exemples d'autrui. M. Tarde a donc raison d'en conclure qu'il n'y a pas là un phénomène « républicain » ou « récent », mais un phénomène déjà séculaire, dont la raison d'être se trouve dans des causes morales et économiques qui sont anciennes et très générales : ces causes avaient agi d'une façon délétère sur quatre ou cinq générations de Français avant d'agir sur la dernière venue.

Si des crimes on passe aux suicides, toujours en restant dans le jeune âge, la progression se montre la même : de 1836 à 1880, cette proportion a été de 200 p. 100, tandis que le chiffre des suicidés majeurs atteignait 243 p. 100. L'école laïque n'est pour rien dans ces chiffres, puisqu'elle n'existait pas alors.

Le phénomène n'est pas seulement ancien, il est encore universel. On le constate chez tous les peuples civilisés. En Hollande, les délits commis par les enfants au-dessous de seize ans ont doublé depuis vingt ans. En Allemagne, d'après la statistique de l'empire, de 1888 à 1893, le nombre des condamnés de tout âge s'est élevé de 21 p. 100, et celui des adolescents, entre douze et dix-huit ans, de 32 p. 100. Tandis que l'accroissement de la population allemande était de 25 p. 100, celui du crime juvénile était de 50 p. 100. En Italie, en Amérique, l'accroissement est encore plus considérable. Les Anglais ont une catégorie de jeunes criminels que l'on essaye

de corriger par la peine du fouet; or, les jeunes Anglais *fouettés* après condamnation judiciaire, de 1868 à 1894, ont passé du chiffre de 585 par an à celui de 3 192. L'auteur de la statistique officielle anglaise, après avoir constaté la bonne opinion qu'a le continent, notamment la France, sur l'exception que ferait l'Angleterre à « l'accroissement de la criminalité des mineurs », exprime la crainte « que cette exclusion faite en faveur de l'Angleterre ne soit due à une fausse interprétation des statistiques pénitentiaires anglaises »; puis, chiffres en mains, il conclut à « une augmentation considérable ¹ ».

La chute de plus en plus fréquente de la jeunesse dans le vice ou le crime n'est donc pas exclusivement un « mal français », et il est injuste, dit M. Tarde, de la rapporter, comme cause principale, à quelque loi française et à quelque innovation, scolaire ou autre, restreinte à la France. C'est un « mal européen », le mal des « civilisés de notre âge ». Ce phénomène, ajoute M. Tarde, est en corrélation intime avec les autres qui dérivent des mêmes causes générales, comme la dépopulation des campagnes, la pléthore des centres industriels, l'exaspération des convoitises par le progrès de la liberté individuelle et des lumières scientifiques sans lumières morales, par les spectacles toujours plus nombreux de fortunes plus facilement acquises et de jouissances plus aisément abordables, enfin, par l'abaissement de la natalité, par le relâchement des liens de famille et par celui de la discipline sociale.

Si d'ailleurs, l'on veut apprécier équitablement l'influence de l'école, il faut distinguer entre les enfants inscrits à l'école et les enfants qui la fréquentent. Or, sur 250 000 enfants inscrits à Paris, il y en a 45 000 qui n'y sont pas assidus. Dans laquelle de ces deux catégories se

¹ *Medical Statistics England and Wales, 1894, presented to parliament by Command of The Majesty, 1896.*

recrute le personnel des maisons de correction ? Les registres de celles-ci nous l'apprennent ; nous y constatons que les petits délinquants présentent une ignorance proportionnellement bien supérieure à celle des enfants honnêtes du même âge. 2 p. 100 des garçons seulement possèdent à peu près l'instruction primaire ; 36 p. 100 sont complètement illettrés. Ainsi la criminalité des enfants est en raison inverse de leur assiduité à l'école, et on n'a pas eu tort de dire que celle-ci, *quand ils la fréquentent*, les retient, « dans une mesure insuffisante peut-être, mais dans une certaine mesure encore, sur la pente de la perversité morale ».

Enfin une dernière constatation a été faite dans le même sens. La statistique des dernières années montre que la progression inquiétante porte uniquement sur les jeunes gens de seize à vingt et un ans, c'est-à-dire échappés déjà de l'école primaire, livrés sans contre-poids aux suggestions de la rue, de la presse immonde, de l'atelier et du cabaret. Quant aux mineurs de seize ans et au-dessous, la statistique révèle au contraire une diminution notable si l'on ne remonte pas plus haut qu'en 1890. Cette amélioration s'applique aux délits les plus importants, tels que le vol et l'escroquerie, tandis que les autres sont restés à peu près stationnaires. De 1889 à 1894, le nombre des prévenus garçons de moins de seize ans s'est abaissé de 4 080 à 3 582, et celui des filles de 728 à 620. Cette diminution s'accroîtra encore lorsque les classes de garde, instituées récemment par le Conseil municipal à Paris, pour retenir et surveiller les enfants dont les parents ouvriers ne peuvent s'occuper, se seront généralisées et feront sentir leur influence préservatrice.

Ainsi l'école n'a pas agi dans le sens du crime ; on a pu mesurer, au contraire, son action relativement salutaire, en voyant que la criminalité augmente à partir de

l'âge où cette action cesse de se faire sentir sur les jeunes gens. M. L. Albanel, dans son *Etude statistique sur les enfants traduits en justice*¹, démontre pour le département de la Seine : 1° « que, jusqu'à l'âge de douze ans, l'influence de l'école réussit généralement à préserver l'enfant ; 2° que, parmi les enfants renfermés dans les colonies pénitentiaires, beaucoup étaient illettrés lors de leur entrée ; 3° que, sur une fréquentation scolaire de 250 000 enfants astreints par la loi à suivre l'école (publique ou libre, neutre ou confessionnelle), 45 000 environ n'y viennent pas et sont considérés comme absents ». L'auteur conclut que l'école est « le grand moyen de préservation de l'enfant ». C'est à partir du moment « où il échappe à son action tutélaire, c'est-à-dire à partir de treize ans, que la criminalité se développe ». Cela tient à ce que les enfants sont surveillés et dirigés pendant l'école, puis abandonnés à eux-mêmes sans avoir acquis une solidité morale suffisante.

Tout cet ensemble de faits montre combien il est faux que l'enseignement obligatoire soit responsable du flot montant de la criminalité juvénile.

II. — Toutefois, si l'école n'a pas créé la criminalité croissante de l'enfance, il faut concéder qu'elle ne l'a pas empêchée autant qu'on l'aurait attendu et qu'elle aurait pu le faire. Il y a ici une organisation défectueuse par quelque côté, et c'est ce défaut qu'il s'agit de découvrir.

Le vice général de notre système d'enseignement a été la prédominance de la conception intellectualiste et rationaliste, héritée du dernier siècle, et qui attribue à la connaissance scientifique un rôle exagéré dans la conduite morale. Vous dites : « Cet homme a volé parce qu'il est ignorant » ; non, il a volé parce que sa condition de déshérité, peut-être de dégénéré, lui a

¹ Paris, Maréchal et Billard, 1897.

fourni un mobile; et il est ignorant parce que, dans cette même condition, il n'a pas eu les moyens de s'instruire. Vous confondez simultanéité avec causalité. Maintenant, instruisez les enfants déshérités ou dégénérés; aurez-vous trouvé par là le remède à tous les maux? Vous obtiendrez d'heureux résultats si la nature de l'enfant et le milieu où il vit s'y prêtent; mais parfois aussi vous ne ferez que fournir des armes nouvelles à des penchants plus forts que les conseils du maître. Si, de plus, l'enfant déjà mal disposé par l'hérédité ou par le milieu familial découvre une sorte d'hostilité entre le représentant de la morale laïque et celui de la morale religieuse, il pourra conclure à l'incertitude de toute morale, aussi bien laïque que religieuse; et ce n'est alors ni la grammaire et l'orthographe, ni l'arithmétique et le calcul, ni l'histoire, ni la fameuse « géographie », qui pourront l'empêcher de mal faire. Il aura beau apprendre la règle de trois, les caps de la Hollande et les lacs de l'Amérique, l'histoire du vase de Soissons, l'assassinat de Jean sans Peur ou celui du duc de Guise, ses penchants n'en seront pas modifiés. « Si l'instruction, disait déjà Socrate, ne donne pas un esprit juste et sain, elle ne fait que rendre les hommes plus mauvais en leur fournissant plus de moyens pour faire le mal¹. » — « Science sans conscience, disait Rabelais, n'est que ruine de l'âme. » Et Montaigne ajoutait : « L'affinement des esprits n'est pas leur assagissement. » La civilisation, remarque à son tour Maudsley, peut faire « des brutes plus brutes et surtout plus dangereuses qu'à l'état de nature ». Plus profondément Goethe disait : « Est pernicieux tout ce qui libéralise nos esprits sans nous donner la maîtrise sur notre carac-

¹ Exemple moderne : les falsifications alimentaires et même pharmaceutiques, dans tous les pays, ont tourné la chimie au détriment des gens sains et des gens malades. Si le malade qui a pris au lieu de quinine une poudre inerte meurt d'un accès de fièvre pernicieuse, cet homicide détourné pèse à peine sur la conscience du fraudeur.

tère. » Eh bien, il faut convenir que nous avons beaucoup « libéralisé » les esprits, en France, même chez les enfants, mais avons-nous cherché à leur procurer la maîtrise dont parle Gœthe? Il ne le semble pas, puisque de toutes parts les partisans les plus convaincus de l'instruction, après tant de belles espérances, donnent aujourd'hui jusqu'à l'excès des marques de découragement.

Nous avons commis une fâcheuse erreur en attribuant les victoires des Allemands à leur instruction : il fallait les attribuer surtout à leur éducation, à leur discipline morale et militaire, à leur respect de la règle, enfin à l'exaltation du sentiment patriotique, qu'on avait su, par tous les moyens, enflammer chez eux et identifier avec le sentiment religieux lui-même. Sous prétexte de les imiter, notre pédagogie a versé du côté où déjà le tempérament national inclinait : elle a poursuivi l'instruction encyclopédique de l'intelligence, nécessairement en surface plutôt qu'en profondeur. Remplir la mémoire de faits, de noms et de dates, était-ce donc fournir à l'esprit les idées génératrices des grands sentiments et répressives des vices? L'instituteur avait à former non des mémoires, mais des consciences. Notre instruction, primaire et secondaire, disperse au lieu de concentrer; passant d'un sujet à l'autre, elle effleure tout; quand elle prétend approfondir, c'est pour ne plus apercevoir qu'un seul côté des choses, sous prétexte d'y voir plus clair, comme si la réalité s'épuisait dans notre compréhension. Le développement anormal des facultés purement intellectuelles, leur direction en un sens trop particulier, enfin la demi-instruction superficielle, sont également funestes pour la jeunesse d'un peuple. L'instruction moralise quand elle est appropriée à la situation même que l'enfant, selon toute vraisemblance, occupera plus tard; mais, si elle dégoûte d'une profession modeste pour susciter des ambitions impossibles à satisfaire, elle augmente le

nombre des déclassés et des mécontents, qui deviendront les révoltés de demain¹. Le « déclassé général », sous toutes ses formes, d'une condition à l'autre, de la campagne aux villes, de la pauvreté à la fortune, du néant à la puissance politique, et *vice versa*, a été précisément une des causes majeures de notre criminalité, surtout juvénile. Où se recrutent la plupart des criminels et délinquants d'*habitude*? M. Tarde nous l'apprend : « parmi les déclassés ». D'où viennent la plupart de nos récidivistes urbains? Ils ont émigré des champs. Que sont les banqueroutiers frauduleux, faussaires, escrocs? Des chercheurs d'aventure qui ont voulu s'enrichir en un jour, « non par le travail, mais par la spéculation ». C'est donc l'éducation morale qu'il eût fallu universaliser, non pas seulement l'instruction intellectuelle. Tous ont droit à la haute moralité et, comme le dit Kant, à la « sainteté » même, et tous ont le devoir d'y tendre; mais il y a dans les sciences, dans l'art, dans la littérature, des régions où on ne peut ni espérer ni désirer que tous pénètrent, s'il doit en résulter un manque d'adaptation de l'esprit à la profession. Que l'enfant du peuple ait, comme dit Molière, des « clartés » non pas de tout, — ce qui est énorme! — mais des principaux résultats de la science moderne. Au delà, c'est la demi-instruction avec ses inconvénients sociaux. Notre enseignement primaire n'a été ni assez général dans ses grands principes, ni assez pratique dans ses détails; il s'est mû dans les intermédiaires, qui sont précisément les inutilités au point de vue moral tout comme au point de vue technique².

Outre l'abus des préjugés intellectualistes et la foi exagérée dans la vertu moralisatrice des sciences posi-

¹ Voir le livre suivant, chapitre 1.

² C'est une question sur laquelle nous reviendrons dans le livre suivant.

tives, nous avons été aussi, en France, victimes des préjugés politiques, religieux, antireligieux. Par le malheur des circonstances et par la maladresse des hommes, la politique a dominé dans les questions d'enseignement; les intérêts moraux des enfants, des maîtres eux-mêmes, ont été trop sacrifiés aux intérêts de parti. De cette manière, on a troublé encore l'équilibre des esprits. Cette logique à outrance « mise au service de la passion », qui caractérise trop souvent notre pays, offrait au point de vue social des dangers évidents. Elle a produit les excès de la lutte contre le cléricisme. De quoi se composait et se compose encore aujourd'hui, en France, le parti qui s'intitule proprement « anticlérical »? Un philosophe non suspect lui-même de cléricisme, M. Renouvier, répond : « D'esprits étroits et bornés, chez qui la libre pensée n'est faite que de négations. » Et ce n'est pas avec des négations que l'on moralise un peuple¹.

Quelque opinion que l'on ait sur la valeur objective des dogmes religieux, encore n'eût-il pas fallu méconnaître cette vérité élémentaire de sociologie que les religions sont un frein moral de premier ordre, et plus encore, un ressort moral. Le christianisme, notamment, a été défini par Balzac : un système complet de répression pour toutes les tendances mauvaises. Il a ce particulier mérite, par où il s'oppose aux religions antiques, de prévenir la mauvaise détermination de la volonté en la combattant dans son premier germe, le « désir » et même l'« idée »; d'où l'expression : « pécher *en pensée* », expression qui, dit M. Garofalo, ne peut faire sourire qu'une psychologie superficielle.

¹ La passion de l'anticléricalisme est devenue telle que, pour protéger la « conscience » des voleurs et des assassins, on a défendu aux aumôniers d'avoir un logement dans les prisons, ou de visiter les prisonniers sans être appelés. Donne-t-on, du moins, aux détenus un enseignement moral « laïque »? Non, on s'en remet, pour les moraliser, aux leçons de leurs camarades! La prison, c'est l'école mutuelle du crime.

Un fait important, qui a frappé tous les statisticiens, c'est que la criminalité de la femme, qui varie entre le dixième et le tiers de celle des hommes, voit celle-ci revenir à son propre niveau dans nos départements bretons, où l'homme est presque aussi religieux que la femme et où la criminalité masculine est très faible. En revanche, la criminalité féminine s'élève au même niveau que l'autre dans nos villes, dans les régions très civilisées, où précisément la femme devient presque aussi irréligieuse que l'homme. On aurait donc pu se souvenir que la foi à une morale impérative, — qui ne se discute pas, étant établie et sanctionnée par le principe même de l'univers, — est une digue puissante contre les passions criminelles ou vicieuses, contre l'intérêt tyrannique du moment actuel ; elle est, sous une forme plus ou moins symbolique, l'introduction dans le moi égoïste d'un je ne sais quoi d'universel et d'éternel. Et c'est là, en dépit des mythes, ce qui donne à toutes les religions leur « âme de vérité », si c'est l'essence de la vérité même d'être universellement et éternellement valable, si c'est aussi l'essence de la vie individuelle que d'être, par un lien mystérieux, mais certain, rattachée au tout, liée dans son présent fugitif au passé et à l'avenir du monde. L'humble croyant qui mêle des fables à son sentiment de la vie universelle, c'est-à-dire, au fond, de la société universelle, est moins éloigné du vrai, et surtout du bien, que tel matérialiste orgueilleux et égoïste qui ne croit qu'à l'heure présente. Soyons donc, nous philosophes, nous apôtres de la tolérance, tolérants pour les religions. Celui même qui a essayé de décrire ce qu'il appelait l'« irréligion de l'avenir » n'a-t-il pas dit : « Quand vous vous indignez contre quelque vieux préjugé absurde, songez qu'il est le compagnon de route de l'humanité depuis dix mille ans peut-être, qu'on s'est appuyé sur lui dans les mauvais chemins, qu'il a été

l'occasion de bien des joies, qu'il a vécu pour ainsi dire de la vie humaine; n'y a-t-il pas pour nous quelque chose de fraternel dans toute pensée de l'homme¹ ? »

La lutte « anticléricale » a eu ses motifs dans le déplorable état d'esprit de notre clergé à une certaine époque; les libres penseurs d'une part et les protestants de l'autre eurent alors qu'ils gagneraient tout ce que perdrait le catholicisme du *Syllabus*; mais ni la philosophie ni le protestantisme n'ont profité des destructions de croyances. Le scepticisme moral a été, chez les enfants et jeunes gens, le trop fréquent résultat du scepticisme religieux. Ici encore, on avait trop songé à l'instruction intellectuelle, on n'avait pas cherché des fondements nouveaux à l'éducation morale au moment même où on émancipait et libérait les esprits.

Est-ce à dire qu'on dût le moins du monde remettre « les lumières » sous le boisseau? Nullement; mais si, sans se faire l'esclave d'aucun dogme, chaque penseur doit librement chercher la vérité et librement l'exprimer avec une sincérité absolue, au moins eût-il été sage que, pendant ce temps-là, les politiciens s'abstinsent de transformer le progrès pacifique des idées en une lutte de partis, de déclarer une guerre acharnée à des convictions qui demeuraient un des principaux soutiens de la moralité publique. Descartes, voulant douter de tout et reconstruire l'édifice entier de la science (quelle entreprise!), avait eu soin de se faire d'abord une « morale de provision », qu'il comparait à un abri provisoire; pensez-vous qu'un abri de ce genre soit inutile à un peuple? Avez-vous la prétention, par un nouveau *credo*, de remplacer du jour au lendemain les anciennes croyances? N'aurez-vous rien à craindre de ceux à qui vous aurez « enlevé le ciel sans leur donner la terre? » Et quand

¹ Guyau, *l'Irréligion de l'avenir*, introduction.

même il eût été au pouvoir des réformateurs de donner à tous *la terre*, ils n'auraient fait que peu de chose s'ils n'avaient laissé à chacun, fût-ce au plus humble, une ouverture vers l'idéal. L'intolérance antireligieuse est aussi funeste pour une nation que l'intolérance religieuse. Notre grand mal, en France, est la division : une partie de nos forces vives est employée à lutter contre des forces adverses, et le résultat est de diminuer la marche en avant. Pourquoi donc n'a-t-on pas cherché ce qui rapproche, au lieu de poursuivre toujours ce qui sépare ? Philosophie et religion ont un terrain commun, dont font partie les vérités essentielles de toute morale. Dès lors l'accord était possible, il était réel sur les points fondamentaux, et c'est la conciliation, non la lutte, que l'État eût dû poursuivre dans l'enseignement. En un pays aussi troublé que le nôtre par les partis les plus contraires, l'éducation ne pouvait pas ne point devenir essentiellement laïque ; mais, en rendant à bon droit ses écoles indépendantes de toute confession particulière, l'État assumait par cela même le devoir de fournir aux enfants et aux jeunes gens, avant tout le reste, sous une forme laïque, une sérieuse éducation morale et sociale. Pouvait-on conférer aux individus des droits de toutes sortes, et des droits égaux, si on n'avait pas soin en même temps de développer chez eux le sentiment de leurs devoirs ? Pouvait-on mettre des armes entre leurs mains sans leur apprendre à s'en servir ? Devait-on leur donner des libertés, un pouvoir sur autrui et sur le gouvernement, sans leur enseigner l'usage de ces libertés et les limites de ce pouvoir ?

Assurément, pour l'éducation proprement morale, l'instituteur ne peut remplacer la famille et il serait même fâcheux de le faire croire aux parents : c'est dans la famille que la première et la plus essentielle éducation doit être donnée ; Joseph de Maistre disait que, vers l'âge

de dix ou douze ans, l'enfant est déjà presque formé au point de vue moral, « et s'il ne l'a pas été sur les genoux de sa mère, ce sera pour lui un grand malheur ». Cependant, les maîtres peuvent beaucoup et par les préceptes et par les exemples qu'ils donnent eux-mêmes. Il faut qu'ils se fassent résolument les apôtres de la morale sociale. M. Marion parle quelque part de cette singulière pudeur qui retient sur nos lèvres, en France, l'expression des vérités morales : tout ce qui sent le sermon plaît médiocrement à nos esprits, prompts à tourner en plaisanterie les choses sérieuses ; on sait que le persiflage est un de nos vices nationaux. Mais, quand la morale est présentée comme la science des conditions de la vie en société et quand la vie en société, à son tour, est présentée comme la condition de la vraie et pleine vie individuelle, — toutes choses démontrables par raisons, — quelle place peut rester à un sot persiflage ? Les sermons mêmes, d'ailleurs, sont excellents pour la jeunesse quand c'est au nom de la société entière qu'on parle et que, venus du cœur, ils vont au cœur.

Des ouvrages de la plus haute valeur sur la morale et l'instruction civique ont été répandus parmi les enfants de nos écoles ; ils ont exercé la plus heureuse influence, principalement pour relever le sentiment patriotique. Ce ne sont donc pas les bons livres qui ont manqué ; mais les éducateurs n'avaient pas été assez soustraits à la préoccupation exclusivement intellectuelle et aux soucis des examens où la mémoire tient presque toute la place. On leur avait appris trop de grammaire, trop d'histoire, trop de géographie, trop de physique et de chimie, pas assez de morale. C'est au sein des écoles normales qu'il eût fallu tout d'abord agir ; c'est de là qu'il aurait fallu d'abord éliminer la surcharge d'études scientifiques et autres, pour assurer la plus large place aux études philosophiques, morales et sociales.

III. — Au reste, nous n'hésitons pas à le dire, tout ce que l'école réformée eût pu faire pour l'éducation des enfants n'eût pu manquer de devenir en partie stérile, alors que la licence de la presse poursuivait sans la plus légère entrave son travail de dissolution. C'est par millions que les journaux se répandaient jusque dans les plus petites communes, et, de plus, leur action y était et y est encore quotidienne : cette action énorme, et qui aurait pu être salutaire, ne fut soumise à aucune règle et fut même élevée au-dessus des lois communes. Où les enfants qui ont appris à lire achèvent-ils leur instruction et leur éducation, après être sortis de l'école à quatorze ou quinze ans ? Dans les journaux. La grande « école primaire », c'est donc la presse, dispensatrice journalière d'idées vraies ou fausses, de sentiments bons ou mauvais. Autant et plus que l'instituteur, auquel elle s'en prend si volontiers aujourd'hui, la presse avait « charge d'âmes » : son rôle, dans notre démocratie, était de faire l'éducation morale et politique d'un peuple. L'a-t-elle rempli ? Nous l'avons vu plus haut : à l'obligation de savoir lire, elle a joint la facilité de tout lire et la presque nécessité de lire ce qu'il y a de pis. Comment l'instituteur eût-il pu et pourrait-il lutter contre l'immense poussée de la presse immorale ? Il ressemble à celui qui, acculé à un mur par une grande foule, subit une pression qui l'écrase. Jamais un criminel n'accusa l'instruction scolaire de l'avoir excité au crime ; en revanche, combien ont accusé les journaux d'avoir été leurs initiateurs !

Car le mot, qu'on le sache, est un être vivant ;
La main du songeur vibre et tremble en l'écrivant.

Sont-ils bien nombreux, chez nous, les écrivains dont la main tremble au moment de tracer les mots qui peuvent corrompre ?

Être intelligent, l'homme, selon le mot de Kant,

« maximise » tous ses actes, les bons et surtout les mauvais : au moment même où l'instruction généralisée généralisait sa clientèle, la presse s'est chargée d'ériger en maximes vices et crimes ; les sophismes antisociaux et les sophismes passionnels ont alimenté nos feuilles quotidiennes et nos romans¹. Vengeance, jalousie et colère, voilà les passions mères de l'homicide, là où il ne résulte pas de la cupidité ; la conduite vindicative et le banditisme rencontrent dans les mœurs de certains pays encore à demi barbares une complicité latente ; et ce sont alors, comme on l'a dit excellemment, non des traits de race, mais des « maximes de la conduite collective » ; or, une certaine presse, la plus répandue, s'est faite chez nous l'apologiste journalière de la vengeance, de la jalousie et de la colère. Elle les a érigés en maximes de la conduite collective. Elle a entrepris de ramener les civilisés à la barbarie. Quant aux crimes contre la propriété, la presse les favorise directement toutes les fois qu'elle sape la propriété même et qu'elle représente notre régime actuel tout entier comme une pure violation des droits du peuple ; elle les favorise indirectement quand elle ébranle toutes les croyances morales et inspire le scepticisme. Nous considérons donc la presse, dans la crise actuelle, comme la plus grande coupable, avec le gouvernement comme complice, et c'est bien à tort qu'elle veut aujourd'hui rejeter la faute sur l'école².

¹ Voir plus haut nos chapitres sur la *Presse*.

² En discutant les conclusions de notre étude sur *Les jeunes criminels, l'école et la presse* (publiée par la *Revue des Deux-Mondes* et dont on vient de lire ici la première partie), par quelle sorte d'entente tacite nos journaux ont-ils fait le silence, sauf quelques rares exceptions, sur la part de responsabilité que nous leur avons imputée dans la perturbation générale des consciences ? En revanche, ils ont tous parlé de l'école, tantôt pour lui attribuer la pire influence, tantôt pour se donner l'air de la disculper contre nous-même. Une sorte de légende tend ainsi à se former selon laquelle nous aurions attribué les maux actuels à l'école « laïque » ; un journaliste a même prétendu que, selon nous, si la criminalité des enfants augmente, cela tient à ce qu'on

ne leur fait pas lire tous les jours une page de la Bible ; et là-dessus : « Vous n'avez donc pas lu la Bible vous-même, s'écrie M. André Lefèvre, pour lui prêter ainsi une vertu moralisatrice ! » Bref, c'est surtout la presse que nous avions mise en cause, et, au lieu de se défendre, au lieu même de laisser croire qu'elle pût être attaquée, la presse a défendu ou attaqué l'école !

Les journaux étrangers, plus impartiaux que les nôtres, ont déclaré que le tableau fait par nous de la criminalité croissante chez les jeunes s'appliquait aussi, mais *moins noir*, à l'Allemagne, à l'Angleterre, aux États-Unis. En nous demandant de traduire notre travail en allemand, le traducteur nous a affirmé que nos réflexions étaient en grande partie applicables à l'Allemagne, quoique non *au même degré* que chez nous. Un journal américain a soutenu que la presse parisienne ne saurait être pire que celle de New-York. Mais, sauf cette exception en faveur de New-York, on s'est accordé à reconnaître que les journaux anglais et allemands se respectaient plus que les nôtres et ne se livraient de la même manière ni à la pornographie ni à la diffamation. La *Review of reviews* de M. Stead a déclaré que, en ce qui concerne l'Angleterre, plusieurs de nos éloges, trop peu mérités, devaient « faire monter la rougeur aux joues anglaises ». « Mais M. Fouillée, ajoute M. Stead, reste sur un terrain plus solide quand il dit que nous, en Angleterre, nous avons toujours compris la profonde différence entre liberté et licence, et toujours vu que licence est un autre nom de tyrannie. Cela est vrai, à parler *grosso modo*, de la situation de la presse en Angleterre. Quant à la presse pornographique, *particulière à la France*, il est hors de doute que beaucoup de feuilles ont une large circulation en France qu'un gouvernement de quelque prudence supprimerait sans hésitation. Mais ce qu'on appelle la liberté de la presse est, en France, un tel fétiche, que nous ne pouvons nous attendre à voir d'ici longtemps prendre des mesures réellement efficaces... D'autres nations se protègent contre de telles publications ; un jour viendra où la France sera forcée de suivre leur exemple... »

Dans quatre voyages en Allemagne, nous avons suivi avec attention les publications quotidiennes ou périodiques du pays ; nous n'y avons pas trouvé de pornographie, ni même de licence.

Il est donc incontestable que la démocratie française se défend mal contre un certain nombre de vices ou d'abus qui, directement ou indirectement, deviennent générateurs de la criminalité montante et annulent les bons effets de l'école. Il serait temps de se souvenir que la plus importante des questions politiques est celle de la moralité nationale.

Quelques journaux ont cru pouvoir nous opposer le remarquable travail publié par M. Tarde à l'occasion du nôtre, dans la *Revue de pédagogie*, et auquel nous avons emprunté plus haut d'intéressantes statistiques. Or, M. Tarde, aussi éminent comme sociologue criminaliste que comme statisticien, déclare que, dans l'ensemble, « nos conclusions ne sauraient être contestées » ; et si l'on passe aux détails, on voit que nous sommes tous deux, en définitive, presque toujours du même avis. « Dans l'ensemble de la population enfantine, dit M. Tarde, y a-t-il lieu de penser que l'école est un frein et un ressort moral d'une certaine force ? Hélas ! non. Elle n'est guère qu'un stimulant intellectuel, un apéritif mental, et ce n'est pas assez. » Voilà pour l'école. Nous l'avons jugée nous-même moins sévèrement ; car nous lui attribuons une influence patriotique et

morale, quoique insuffisante et inférieure aux espérances exagérées que l'on avait conçues. Voici maintenant l'avis de M. Tarde en ce qui concerne la presse : « Par une coïncidence déplorable signalée par M. Fouillée, les lois scolaires ont été contemporaines de la loi de 1881 sur la liberté de la presse et de celle de 1880 sur la liberté des débits de boisson. Contre le gré de leurs auteurs, assurément, celles-ci ont rompu les derniers obstacles au déchaînement du journalisme et de l'alcoolisme. En 1880, la France consommait 18.000 hectolitres d'absinthe ; en 1893, 108.000 ; en 1896, 125.000. » Non moins rapide, non moins effrayante, selon M. Tarde comme selon nous, a été la double progression de la pornographie et de la diffamation, « devenues les deux mamelles du journal ». Quant à la « chronique judiciaire », à elle seule, M. Tarde le dit à son tour, elle a fait commettre plus de crimes, par la contagion du meurtre et du vol, que l'école n'a jamais pu en empêcher. « Car il se ne commet pas un assassinat que la presse ne s'en émeuve, — sauf quand il s'agit de 300.000 assassinats d'Arméniens qu'elle nous laisse ignorer, on sait pourquoi et pour quel *prix*. Et quand, parallèlement à ce débordement grandissant d'excitations au vice et à la haine, à la luxure et au meurtre, la criminalité générale, la criminalité juvénile surtout, déborde à son tour, et déborde, chose frappante, sous des formes atavistiques de violence plus encore que de cupidité*, qui lui donnent la couleur d'une rétrogradation sociale, on s'en étonne, on s'exclame et on s'en prend à qui ? Aux journalistes ? Aux marchands de vin ? Aux meneurs et falsificateurs de l'opinion et aux empoisonneurs publics ? Non, aux maîtres d'école ! Cette plaisanterie a vraiment trop duré ! » M. Tarde reconnaît d'ailleurs que les maîtres d'école eux-mêmes, si injustement devenus ici les « boucs émissaires », n'ont pas fait tout le bien qu'ils auraient pu et voulu faire. Mais pourquoi ? M. Tarde répond, avec nous, que la politique a faussé le rôle de l'instituteur, comme celui du juge de paix. « Tant que le juge de paix ne sera pas inamovible et indépendant du député, tant que l'instituteur dépendra du préfet ou du député plus que du recteur, l'un et l'autre ne répondront que très imparfaitement à la mission qui leur incombe. » Nous nous occuperons tout à l'heure de ce problème.

Enfin nous avons exprimé le regret que, loin de chercher à faire prévaloir dans l'enseignement populaire les grandes idées et les grands sentiments communs à tous les systèmes et à toutes les religions, on eût lancé l'école dans les *luttés* religieuses ou plutôt antireligieuses. Or, à son tour, M. Tarde nous montre « le puissant bélier scientifique ou philosophique qui, en haut, fait brèche aux croyances, aux principes chrétiens de la morale traditionnelle, et travaille, endéchristianisant les fils après les pères, même les plus religieusement élevés, à les démoraliser plus ou moins momentanément ». Par là même, M. Tarde est d'avis que le travail critique et destructeur, s'il doit se faire librement « en haut », ne devrait pas prendre « en bas » la forme d'une lutte violente contre les croyances, mais, au contraire, réclamer le respect des croyances, et le réclamer d'autant plus que le travail positif de reconstitution n'est pas encore fait. Dès lors, sur tous les points, l'accord est entier entre le sociologue criminaliste et le philosophe moraliste qui avait fait incursion sur le domaine de la criminologie.

* Par conséquent, ajouterons-nous, étrangères à la question économique.

CHAPITRE VI

LES REMÈDES DE LA CRIMINALITÉ

« Quelque atroces que puissent être les crimes, dit saint Augustin, ne les regardez pas tant comme un objet de colère et de vengeance que comme une plaie que vous devez songer à guérir. » La sociologie criminelle, — dont l'anthropologie criminelle n'est qu'une partie (la moins importante) et dont le droit pénal ne devrait être que l'application, — a pour caractéristique d'étudier les causes, surtout sociales, aussi bien que les symptômes du crime, de considérer les classes et les catégories de délinquants aussi bien que les individus, de chercher les moyens préventifs aussi bien que curatifs, de former les caractères aussi bien que d'assister et de punir, enfin et surtout d'améliorer les conditions du milieu social. Ce n'est pas en construisant des hôpitaux que vous viendrez à bout d'une épidémie, mais en vous attaquant aux causes du mal et surtout de la contagion ; ce n'est pas en bâtissant de vastes prisons ni en les embellissant que vous arrêterez l'épidémie du crime.

Musset a dit :

Il naît sous le soleil des âmes dégradées,
Comme il naît des chacals, des chiens et des serpents.

Et, sans doute, cela est vrai ; il naît des « monstres » au moral, comme il en naît au physique, mais, en France comme ailleurs, les fous criminels et les crimi-

nels-nés ne représentent, à vrai dire, que le quart tout au plus du total. L'anthropologie a prétendu reconnaître physiquement ces fous moraux. La relation entre la laideur physique des traits et la laideur morale était déjà bien connue des anciens. Valinski, dans le Ramayana, représente Manthara, la mauvaise conseillère, comme bossue et contrefaite, et on sait qu'Homère fait de Thersite un monstre ridicule. Les artistes de tout temps ont donné au crime le masque de la laideur. L'anthropologie criminelle n'a fait, selon M. Féré, qu'ajouter des descriptions systématiques de détails. Mais de là à un vrai « type criminel », il y a loin. On a demandé avec raison : si vous admettez un type criminel, comment déterminerez-vous son pendant, le type honnête? — Les soldats présentent le type populaire normal, répond-on. — Au point de vue biologique, oui; mais la santé n'est pas l'honnêteté. En outre, la criminalité varie avec les phases sociales : dans l'Inde antique, c'est un crime de boire une liqueur fermentée; au moyen âge, de pratiquer la sorcellerie; le sorcier a-t-il donc un « type criminel »?

Les vrais criminels-nés sont le plus souvent impossible à constater. Pour éviter leur multiplication, ce qu'il importe de connaître, ce sont les causes de dégénérescence. Les principales sont : l'insuffisance de sélection, résultat d'un ralentissement exagéré et volontaire de la population, la débauche, l'alcoolisme, enfin l'extrême misère. C'est de ces divers côtés que devrait se porter l'effort d'un parlement plus soucieux des destinées de la race. *Primo vivere, deinde politicari*. Au point de vue de l'hérédité et de la sélection naturelle, on ne peut songer sans inquiétude à ce que seront, dès leur naissance, les enfants de nos délinquants de plus en plus nombreux, ainsi que ceux de nos alcooliques; et ces enfants, à leur tour, auront une postérité qui nous présentera des effets

croissant en progression géométrique. Une des conséquences déjà visibles de l'augmentation de l'alcoolisme, et aussi de la débauche, c'est le chiffre des exemptions de service militaire pour inaptitude physique ¹. Alcoolisme et débauche sont les grands dépresseurs de l'organisme, par cela même de la volonté, soit chez les individus, soit chez leur race, et c'est la jeunesse qui en subit les déplorables conséquences. L'élément sanguin, *sanguis moderator*, s'appauvrit au profit de l'élément nerveux. Et si le nervosisme est un danger pour l'individu, il est un danger bien plus grand pour une nation : il ne peut, en France, qu'augmenter encore nos défauts essentiels, excitabilité, insuffisance du « pouvoir d'arrêt », etc.

Pour ce qui concerne le libertinage, la licence des rues, des théâtres, des cafés-concerts, c'est une question de simple police, où la volonté et l'énergie des gou-

¹ En 1831, 296.000 inscrits, 53.000 exempts, soit une proportion de 21 p. 100. En 1892, 344.000 inscrits, 109.000 exempts, soit une proportion de 32 p. 100. Les progrès de l'aliénation mentale ont été, de 1835 à 1839, 11.500 aliénés pour 36 millions d'habitants ; en 1892, 59.000 aliénés pour 38 millions d'habitants. Pour les aliénés dont l'affection est due à l'alcoolisme, la moyenne par année, de 1861 à 1863, était 300 ; en 1896, elle s'est élevée à 3.500. En Normandie, où l'alcoolisme sévit avec une intensité extraordinaire, la morto-natalité et la mortalité infantile ont augmenté de 28 p. 100 ; le nombre des conscrits ajournés ou réformés a triplé ; les mariages ont diminué d'un huitième ; la proportion des filles-mères a monté d'un quart ; la moyenne des naissances, qui était de 28 pour 1.000 habitants en 1880, est tombée à 18 en 1894 ; celle des décès, en revanche, s'est élevée de 22 à 28 p. 1.000. Quatorze communes voisines de Caen comptent aujourd'hui 5.028 habitants au lieu de 9.200 en 1850 ; elles ont eu, pendant cette période, 95 naissances contre 171 décès, 21 mariages contre 13 filles-mères ; sur 44 conscrits, 24 ont été réformés ou ajournés, c'est-à-dire plus de la moitié. La proportion des aliénés, des criminels adultes et des jeunes criminels est telle dans le Calvados, que ce département tient, avec l'Orne et la Seine-Inférieure, le premier rang pour la folie et la criminalité dans les statistiques annuelles.

M. Léopold Mabileau, qui fut professeur à l'Université de Caen, remarque à ce sujet que, avant 1850, il y avait peu ou point de débits dans les campagnes ; la « funeste loi » de 1895, qui supprimait les garanties exigées des débitants, a produit de rapides ravages ; la loi municipale de 1884, qui fait du maire un élu de la commune et l'affranchit à peu près de l'administration centrale, a achevé le mal.

vernants auraient aisément gain de cause¹. Les efforts faits à Vienne pourraient ici servir d'exemple. Quant à l'alcoolisme, tous les congrès de savants et de sociologues demandent des mesures propres à diminuer le plus possible et le chiffre de la consommation et la toxicité du produit. Il importe de restreindre les occasions et tentations de boire. A cet effet, il y a lieu, comme en Suède et dans beaucoup des états de l'Amérique du Nord, d'assurer la surveillance rigoureuse des débits déjà existants, de limiter leur nombre, de rendre moins facile et même impossible la création de débits nouveaux, de soumettre les anciens à une législation très sévère². « Si l'État, a dit lord Roseberry, n'impose pas de lois au trafic des boissons, c'est ce trafic qui bientôt en imposera à l'État. » Au point de vue de la qualité des alcools, leur rectification doit être assurée par le contrôle de l'État même. Enfin il faut, comme le demandent tous les hygiénistes, moralistes et criminologistes, vulgariser la connaissance des dangers qui résultent, pour la santé physique et morale, des abus de l'alcool et du caractère toxique des produits obtenus dans les liqueurs de consommation. On peut y arriver par des cours, par des conférences expérimentales, par la presse, par l'action morale sous toutes ses formes et dès la période scolaire.

¹ Dans son livre : *Dix ans soldat*, M. Mismar a parfaitement analysé l'influence dépravante des cafés-concerts sur les esprits incultes. Aujourd'hui, des enfants des deux sexes chantent dans ces cafés les chansons que l'on sait, et qui sont une excitation à la débauche quand elles ne sont pas une provocation à la haine ou au crime. Que devient la loi qui protège « le travail des enfants » ?

² Le nombre des débits de boissons est de plus de 500.000, les 30.000 de Paris non compris. En 1830, il y avait un débit pour 113 habitants; il y a aujourd'hui un débit pour 90 habitants. Dans la basse Normandie, il y a un débit pour 25 habitants. Ce sont là des établissements nuisibles et non utiles; il est démontré que le vin, les boissons fermentées et les liqueurs font infiniment plus de mal que de bien, qu'elles ne constituent à aucun degré un objet d'alimentation et qu'un pays qui serait tout entier condamné à boire de l'eau s'en porterait beaucoup mieux. La réglementation la plus sévère est donc ici de droit.

En outre, le clergé catholique devrait donner l'exemple du mépris pour le vin au lieu de prétendre, comme il le fait trop, au rôle de gourmet. Il serait plus important de boire de l'eau que de faire maigre le vendredi.

A la criminalité professionnelle il faut opposer une expansion plus grande et plus intelligente de la bienfaisance, notamment la création de nombreuses sociétés de patronage et d'assistance pour les jeunes gens et même les adultes. La mauvaise éducation familiale étant, nous l'avons vu, la source première de la criminalité infantile et juvénile, il faut réagir contre la diminution des mariages et des naissances légitimes; pour cela, entre autres moyens, simplifions autant qu'il est possible les formalités du mariage et défendons la jeune fille contre la séduction. Pour restaurer la famille, protégeons la mère matériellement et moralement. Tout ce qui sert à relever la femme, sert à relever les enfants.

L'homme qui ne veut pas « s'adapter à un travail » rémunérateur n'a guère d'autres ressources que la « carrière criminelle », à laquelle le conduisent bientôt la mendicité et le vagabondage; la femme, dans les mêmes conditions, se jette dans la prostitution. Ce sont les occasions offertes par les grandes villes qui entraînent ce résultat. On a voulu expliquer ainsi l'écart étonnant entre la criminalité féminine et la criminalité masculine. Pour Lombroso, la femme serait un être « criminaloïde » et « infantile », voisin du sauvage primitif, et qui ne limite sa contribution au crime que pour se donner à la prostitution. Mais l'explication est inadmissible. D'abord, la prostitution n'est comparable ni au vol ni à l'assassinat. En outre, si la prostituée est comptée comme une « délictueuse », l'homme qui se sert de la prostituée pour ses plaisirs doit être compté comme un délictueux. Comment, enfin, expliquer que l'écart de la criminalité soit observable dans l'enfance, bien avant l'âge où la

prostitution est possible¹? Enfin, dans nos campagnes, où la prostitution n'existe pas, la criminalité des femmes est précisément à son minimum. Nous avons déjà fait observer que la délictuosité féminine, toujours plus faible que la masculine, grossit pourtant et s'en rapproche à mesure que la femme est placée dans les conditions de l'homme. Les criminologistes ont donc raison de déplorer le courant d'opinion et les nécessités économiques qui lancent les jeunes filles dans la lutte pour la vie; l'état social le plus désirable est celui où l'homme dispense la femme de lutter pour sa propre existence et la maintient ainsi dans son rôle de mère, dans sa fonction de famille, où elle est bien loin de se montrer « criminaloïde. »

Le vagabondage et la prostitution des enfants réclament des mesures spéciales. L'éducation préventive peut rendre inutiles, quand il s'agit des enfants, ces courtes peines pour lesquelles la loi Bérenger doit être appliquée. Les tribunaux impersonnels, siégeant dans les centres, ne peuvent bien connaître les enfants qu'ils ont à juger; on a demandé avec raison pour ces derniers une justice plus familiale, des tribunaux locaux formés non pas seulement de juristes, mais de philanthropes, de médecins, de pères de famille, ayant pour mission de protéger plus que de punir.

Quant aux criminels par passion, outre une éducation meilleure, outre l'infatigable répression de la presse provocatrice, rien n'est plus efficace que des lois rigoureuses avec leur sanction. L'indulgence ne peut être qu'un encouragement aux crimes occasionnels et passionnels. M. Enrico Ferri exagère l'impuissance de la pénalité à diminuer le nombre des crimes². Il est bien certain qu'il faut s'adresser surtout aux causes, non aux effets;

¹ Voir Richard. *Année sociologique*, 1897, 427.

² Voir les discussions relatives au crime comme phénomène social dans les *Annales de l'Institut international de sociologie*, t. II. Paris, Giard, 1896.

mais, parmi les causes psychologiques qui encouragent le crime, il faut compter l'espoir de l'impunité ou d'une peine relativement douce. Tout ce qu'on peut accorder, c'est que la pénalité n'est jamais qu'une digue, qui ne tarit pas la source même du crime.

D'après la plus récente statistique, le total des « affaires impoursuivies » va s'élevant ; l'impunité et l'impuissance de la justice augmentent. Le résultat des poursuites criminelles atteste l'indulgence toujours croissante des jurés et des magistrats dans notre pays. Jamais, depuis de longues années, le chiffre des condamnations à mort n'était tombé si bas qu'en 1895 : 22. Et ce n'est pas par conviction philanthropique ou par scrupule moral, mais par pure faiblesse. Les chiffres correspondants, de 1890 à 1894, avaient été : 32, 28, 27, 37, 29. Le nombre des condamnations aux travaux forcés à perpétuité s'est brusquement abaissé, de 128 en 1894, à 86 en 1895. Il avait été de 112, 111, de 1890 à 1893. La diminution numérique des condamnations aux travaux forcés à temps remonte haut ; leur nombre s'est abaissé, notamment, de 798 en 1890, à 714 en 1894 ; mais, en 1895, la chute a été brusque, à 589. La peine de la réclusion est aussi en déclin : elle a été appliquée, en 1890, à 537 condamnés, à 533 en 1891, à 600 en 1892, à 595 en 1893, à 533 en 1894 et à 468 en 1895. Le nombre des condamnations à un emprisonnement de plus d'un an a diminué de même : de 1.144 en 1890 à 1.100 en 1894 et à 964 en 1895 ; et celui des condamnations à un emprisonnement de moins d'une année a lui-même faibli : de 298 en 1890, de 268 en 1894, il est descendu à 231 en 1895. Enfin les acquittements sont devenus plus nombreux, malgré la décroissance du nombre des accusations intentées : 1.160 en 1890, 1.180 en 1894, 1.181 en 1895.

Tels sont les grands résultats constatés par le dernier rapport officiel. En lisant ce document, on se demande

avec quelque inquiétude si la légère diminution de criminalité générale qu'il constate est aussi réelle qu'elle le semble d'abord : il est bien difficile de savoir si cette diminution est due à moins de vigilance et de sévérité ou à plus de moralité dans l'ensemble.

M. Tarde, après avoir constaté l'amélioration *statistique*, ne semble pas se faire lui-même grande illusion sur la réalité des choses. Dans une étude récente ¹, il arrive à cette conclusion : la peine n'est plus, aujourd'hui, qu'une ombre d'elle-même, et la pénalité décroissante tend à s'évanouir dans l'impunité croissante. Il voit là, d'ailleurs, l'indice d'un progrès général de la civilisation. On peut, en effet, se demander avec lui comment il se fait que, cette digue étant abattue, le courant de la criminalité ne déborde pas davantage. Il fait honneur de ce résultat au développement de la mutuelle sympathie « que la civilisation allume et attise entre les hommes ». La civilisation nourrit la sociabilité plus encore qu'elle ne nourrit l'égoïsme et, « fût-elle sans bourreau ni justiciers, elle parviendrait à contenir dans certaines limites infranchissables le fléau du délit ».

Ce qui s'applique à la civilisation en général s'applique encore plus particulièrement, selon nous, à la civilisation française. Avec l'universel relâchement de notre politique, de notre justice, de notre presse, de notre enseignement moral avec l'impunité presque universelle qui est le régime de la France, il est prodigieux que nous ne fassions pas plus de progrès à reculons. Il faut que la sociabilité française, que la sympathie et la douceur françaises soient bien fortes, en dépit de ceux qui prennent à tâche de nous rendre haineux, violents et barbares!

Il n'en est pas moins vrai que notre pénalité est insuffisante et mal organisée; et nous pouvons appliquer

¹ *Grande Revue*, nov. 1898.

à la France ce que le criminologiste dont nous venons de citer les réflexions profondes applique à la société moderne tout entière : « Le malheur est, dit-il, que cette vertu *antiseptique* en quelque sorte de la civilisation grandit moins vite (comme le prouvent nos statistiques) que ne décroît la pénalité, et il serait urgent de ralentir cette dernière évolution pour mettre fin à cette fâcheuse anomalie. » Quoi de plus exact en ce qui concerne notre pays où le « lâchez tout » est à la mode et où la démocratie tend à devenir anarchique ? Il est d'autant plus nécessaire de fortifier la pénalité que, si le « corps » de la peine ne cesse de s'amincir et de s'atténuer matériellement, la « spiritualisation » de la peine, dont parle M. Tarde, est loin d'être aussi grande qu'il le pense. « *L'âme* de la peine, dit-il, ce qu'elle a d'essentiel, le blâme énergique de l'opinion attestée par le jugement, apparaît mieux et s'accentue. » Est-ce bien sûr ? L'opinion, surtout en France, grâce à notre presse et à notre littérature, ne se montre-t-elle pas de plus en plus indulgente pour l'adultère et la débauche, pour la vengeance, le meurtre, le vol même, la concussion, la vénalité, etc. ? Peut-on dire que notre éducation soit de plus en plus sévère et puritaine ? Comment l'adoucissement exagéré et prématuré des lois pénales, ainsi que l'indulgence anonyme des jurys, ne diminueraient-ils pas chez le peuple entier le sentiment de la gravité du crime ? Il est à craindre, si nous ne réagissons pas, que l'âme de la peine s'évanouisse avec le corps même et que la criminalité, ou tout au moins la dissolution sociale, ne fasse des progrès rapides.

En France, il y a ce qu'on a appelé l'oasis de la criminalité, c'est-à-dire une période où la statistique relève un abaissement continu de la courbe des crimes et des délits à la fois ; c'est depuis 1853 jusqu'à 1865. M. Tarde se demande quelle put en être la cause, et il pense que c'est

le raffermissement momentané de l'ordre intérieur, « de l'ordre même despotique », et spécialement « le retour à la sévérité de la répression ». Nous faisons, en France, au milieu de l'effrayant gaspillage de nos finances, les plus fâcheuses économies sur le budget de la justice, qui se trouve être à la fois le plus nécessaire de tous et le plus pauvre. Le personnel des cours et des tribunaux diminue à mesure que la tâche du Parquet double ou triple ; les brigades de gendarmerie sont notoirement insuffisantes¹. Comment s'étonner que les crimes et délits augmentent sans cesse et que l'impunité croisse dans la même proportion ? M. Tarde ajoute qu'en France le gendarme par excellence, c'est le gouvernement. « On dirait que tous les malfaiteurs ont l'œil sur lui comme les écoliers sur le surveillant, épiant son discrédit, ses distractions ou ses somnolences. Sans le prestige de ce gendarme, la gendarmerie ne peut rien. » Le despotisme n'est pas nécessaire à l'ordre, mais l'ordre est nécessaire aux républiques encore plus qu'aux monarchies ; et qui ne sait que Montesquieu considérait les républiques comme impossibles sans la « vertu » ? Chez nous, le criminel espère toujours échapper à la peine, et ce n'est pas sans raison, puisqu'il y échappe de plus en plus. Il y a d'ailleurs des métiers dangereux et malsains qui offrent plus de risques que le métier de criminel. « L'intoxication saturnine, la névrose, la phtisie, etc., en un mot, la mort lente, effroyable, est plus certaine pour une catégorie d'ouvriers employés dans les verreries, les carrières, les fabriques d'allumettes, les mines d'étain, de plomb et de cuivre, etc., que l'échafaud pour l'assassin. Et cela ne fait même pas hausser les salaires ! »

Il est vraiment temps, par une pénalité plus sévère, d'augmenter les risques pour les malhonnêtes gens.

¹ M. Tarde, *Grande Revue*, nov. 1898.

Morison, d'après sa longue expérience, affirme que les peines sont efficaces quand elles sont à la fois sévères et aidées par des moyens moralisateurs. D'après la statistique judiciaire de l'Angleterre et du pays de Galles, l'emprisonnement réussit après la troisième fois dans 80 cas sur 100. En Angleterre, la répression ne s'est jamais relâchée; on n'a jamais oublié le mot de Shakespeare : « la clémence tue quand elle pardonne aux tueurs »; on n'a presque jamais excusé ou acquitté les meurtriers, ce qui fait que le meurtre est devenu bien plus rare. Tout récemment, on pendait à Londres un jeune homme pour avoir tué par jalousie sa fiancée; en France, il eût été sans doute acquitté. Résultat : le jaloux anglais y regarde à deux fois avant de tuer une femme, non parce qu'il est « anglo-saxon », mais parce qu'il sait qu'en la frappant, il se frappe; le jaloux français se dit : On m'acquittera; et, de plus, on parlera de moi ! La mollesse de nos jurys français les rend dignes, dans bien des cas, du mot que le duc de Montausier aurait prononcé, dit-on, à propos d'un criminel gracié qui avait ensuite accompli plusieurs homicides : « Cet homme n'a commis qu'un assassinat, le premier, et c'est vous, sire, qui, en le graciant, avez commis les autres. » Un magistrat se plaignait récemment, dans un rapport officiel, de ce que la loi commence par éliminer du jury les éléments non seulement d'intelligence, mais d'ordre, de justice et de force. Elle exclut en bloc les magistrats de tout ordre, toute l'administration, toute l'armée, tous les ministres des cultes, tous les commerçants déjà membres des tribunaux de commerce (c'est-à-dire les plus considérés et les plus dignes de confiance), tous les sénateurs et députés, tous les agents de contributions, etc. En revanche, les cabaretiers y trônent, y font la loi. Le résultat de ces éliminations et de ces exemptions, c'est que dans certains départements,

comme les Bouches-du-Rhône et l'Hérault, « les jurés se recrutent très largement dans les classes mêmes qui vivent de la fraude »; d'où il suit, au témoignage de M. Tarde, qu'ils acquittent régulièrement les fraudeurs coupables de faux, même avoués.

M. Gide, dans l'*Émancipation*, M. Cruppi, dans la *Revue des Deux Mondes*, M. Chailley-Bert, dans les *Débats*, et combien d'autres encore ! ont montré la perversion croissante des jurys. Nous continuons à voir chaque jour ces acquittements monstrueux que n'explique pas la plus légère circonstance atténuante. Huisiers du genre Couchot, anarchistes avérés, assassins de toutes les catégories, jusqu'aux parricides et aux parents faisant subir à leurs enfants d'interminables tortures, quelle est l'infamie qu'on n'ait pas citée comme exemple de la « magnanimité des jurés » ? Ce n'est pas seulement chez les petits négociants, devenus jurés, que le « sens de la justice semble atrophié ». Les juges de profession infligent quelques mois de prison à des parents qui ont inventé pour leurs enfants des supplices atroces. Ils infligent 100 francs d'amende à des notaires qui ont volé 700.000 francs ; ils envoient en prison pour quelques mois des vagabonds qui ont déjà subi 57 condamnations du même genre, ou pour deux ans un boucher dont la viande a rendu malade 100 soldats et causé deux morts. Jusqu'au sein des conseils de guerre, que l'on aurait pu croire le dernier refuge de l'énergie dans la répression, on constate maintenant cet esprit d'indulgence et on cite à l'appui l'acquiescement des bourreaux du soldat Chedel, torturé jusqu'à ce que mort s'ensuive !

Parmi des milliers d'exemples à la charge du jury, M. Ch. Gide, professeur à l'Université de Montpellier, note les deux faits suivants : Thouvenin, rencontrant rue de Courcelles, à Levallois-Perret, M. Lepape, employé d'assurances, travailleur honnête et père de quatre enfants,

lui trouve « une sale tête de voyou » et lui loge une balle dans le ventre. — Au poste il dit : « S'il meurt, ce sera un voyou de moins. » Lui, Thouvenin, est un ivrogne avéré. *Il est acquitté.* — Au Mans, le 21 avril 1894, Alphonse Dutertre logeait dans le corps de sa femme six balles de revolver, et, la voyant respirer encore, lui broyait le crâne avec la crosse de l'arme, puis la lardait de quarante coups de couteau. C'était sous prétexte de jalousie, mais au contraire tous les témoignages établissent qu'elle avait une conduite irréprochable : c'était son mari qui la maltraitait, la menaçait et la trompait. Préméditation évidente, puisque le jour du crime, il allait régler toutes ses affaires. *Presque sans délibération, il est acquitté.* L'an dernier, à l'asile de Clermont, un pauvre fou avait succombé aux brutalités de ses deux gardiens, Bleuse et Forestier. L'autopsie avait révélé que le malade avait eu le sternum brisé en deux parties et neuf côtes fracturées en quatorze endroits. Plusieurs malades, témoins de la scène, avaient rappelé que le malheureux, étendu sur le sol et réduit à l'impuissance, avait demandé par trois fois pardon à ses bourreaux. Enfin, on savait que Bleuse avait déjà plusieurs autres fois brutalisé ses malades. Ces deux assassins sont acquittés.

Pour les attentats « passionnels », inspirés par la jalousie ou la vengeance, on sait que le jury se montre d'une indulgence scandaleuse, comme si tout crime n'était pas dû à quelque passion ! Il y a deux ans, une jeune fleuriste qui, après avoir vécu six années avec un étudiant, lui envoya deux balles de revolver à l'annonce de son mariage avec une jeune et jolie héritière, fut acquittée par le jury. C'est l'invariable habitude, chaque fois qu'une question d'amour illicite est en jeu.

On voit le jury de la Seine acquitter coup sur coup un homme qui, au cours d'une dispute, avait blessé mortellement sa femme, un jeune homme qui avait

jeté du vitriol à la figure d'un ami pour lui avoir ravi l'amour d'une petite comédienne ; un mari qui, mis à la porte par sa femme, avait mieux aimé la voir morte que se séparer d'elle. Bientôt, a-t-on dit, l'homicide deviendra une manière naturelle et péremptoire de mettre fin à toutes sortes de contestations ; il terminera, une fois pour toutes, « les querelles de ménages et de faux ménages ». En vain les juristes font remarquer que les auteurs de notre Code pénal n'ont pas songé à mettre à part une catégorie de crimes non punissables sous prétexte qu'ils seraient commis par des hommes passionnés et principalement par des « victimes de l'amour ». Ils ont admis dans certains cas l'« excuse », ils ont permis « l'atténuation lorsque les circonstances sont telles que la responsabilité de l'agent en est diminuée ». Mais l'impunité, mais l'absolution totale du crime, « la passion légitimant le meurtre », la pensée ne leur en est même pas venue. Les jurés, eux, ne s'inquiètent plus de la loi. La loi leur dit qu'ils ne sont appelés qu'à constater le fait : ils ne tiennent de cela aucun compte. La loi les autorise, quand les circonstances leur paraissent atténuantes, à mitiger leur verdict : ils font ce que la loi ne leur permet pas : ils acquittent un coupable avéré, quand ils pensent que la loi « a tort de le condamner ». Ce qui trouble leur jugement, a remarqué un publiciste, c'est l'idée de la souveraineté dont ils se croient revêtus, c'est la pensée qu'ils ne relèvent que de leur conscience et chacun « de sa conscience individuelle » ; c'est « cette disposition, de plus en plus manifeste à notre époque, qui fait que l'on refuse tout respect et toute obéissance à une règle extérieure, à une loi positive ». Les jurés, ainsi que beaucoup d'autres hommes, mettent leurs caprices, leurs passions, quelquefois leur sottise, au-dessus de toute règle et de toute loi, « et ils appellent cela leur conscience » !

C'est pourtant sur les crimes passionnels que la perspective de la peine pourrait avoir le plus d'influence, et c'est là que la profonde ignorance d'un jury mal composé et sans aucune compétence le fait agir au rebours de l'intérêt social. En Angleterre, des livrets sur les devoirs des jurys, sur les causes et les remèdes du crime, sur ses progrès ou ses diminutions, sur les points qui exigent particulièrement la sévérité, etc., sont mis préalablement aux mains des jurés; n'y a-t-il pas là un exemple à suivre? Il faudrait donner à tout juré quelque livre court et substantiel, — résultat d'un concours sérieux, — sur la justice, sur les diverses catégories de criminels, sur les maux de la société actuelle résultant du vice et du crime, sur le mouvement de la criminalité, sur les nécessités et sur les abus de la défense, sur les subterfuges des avocats, sur les sophismes régnants, enfin sur les devoirs des jurés envers la société et sur les erreurs contre lesquelles leur inexpérience doit être prémunie. Une réforme profonde du jury, de sa composition et de ses attributions serait en outre nécessaire.

Il en est de même des tribunaux correctionnels. L'*Économiste français*, du 4 avril 1891, nous apprend que la onzième chambre du tribunal correctionnel de Paris a prononcé, en trois heures, dans une audience du matin, 116 condamnations. La justice, a-t-on dit, quand elle agit ainsi, condamne « comme un homme enrhumé éternue ». Les représentants mêmes de la justice érigent celle-ci en grand spectacle, par les billets qu'ils distribuent aux curieux et aux curieuses; c'est le pendant d'une séance à l'Académie française. N'en a-t-on pas vu un récent exemple dans la hideuse affaire des docteurs Boisieux et la Jarrige?

Une autre plaie qui appelle des remèdes, c'est la récidive. La proportion des récidivistes dans les prisons va en

progressant constamment, non seulement en France, mais aussi à l'étranger. Elle est, selon Morison :

En Autriche.	de 28 p. 100.
En Allemagne.	de 29 —
En Italie	de 36 —
En Angleterre	de 42 —
En Belgique.	de 70 —

En France, nous tenons le premier rang : les récidivistes forment 80 p. 100 de la population criminelle, — proportion effrayante d'un côté, puisqu'elle montre l'accroissement du crime et l'impuissance de la répression, mais rassurante aussi sous un autre rapport, parce qu'elle montre la localisation et la spécialisation du crime, devenu une vraie profession que l'on tolère avec bonté d'âme. Les délinquants d'accident et d'occasion représentent chez nous une infime minorité. C'est donc sur les récidivistes que la rigueur des peines, la sévérité des juges et des jurés, enfin la réforme du régime pénitentiaire pourraient avoir une grande action.

On ne peut que s'associer au vœu des criminalistes qui demandent que la loi, pour prévenir le « délit imitatif », interdise « les représentations théâtrales où le poignard et le poison jouent le principal rôle », ces grands drames des arènes populaires où les sentiments les plus féroces sont placés dans un jour favorable, ces spectacles immoraux qui se donnent gratuitement au peuple dans les cours d'assises, où les jeunes gens apprennent des horreurs dont ils n'auraient peut-être pas eu l'idée, où bien souvent « la parole chaude de l'avocat leur sert l'apologie du crime ». Ajoutons les exécutions publiques, auxquelles la plupart des grands assassins ont eux-mêmes assisté. Ces exécutions, où l'on voit souvent le condamné faire preuve ou de courage ou de bravade, se poser en accusateur ou contempteur de la société, propagent la contagion sanguinaire et le scepti-

cisme moral. Rien ne frapperait plus l'imagination du peuple que le mystère des exécutions, avec un compte rendu sommaire et solennel. Il s'agit là d'une sorte de cérémonie tragique commandée par la religion sociale; il ne faut pas qu'elle dégénère en drame de folie ou en comédie lugubre. Sur 147 individus condamnés à la potence, un aumônier anglais en a trouvé plus de 100 avouant avoir assisté à des exécutions publiques. Que sera-ce chez nous ?

Non seulement nous punissons de moins en moins en France, mais nos peines sont de plus en plus inefficaces. Tandis qu'en Angleterre le *hard labour* est à bon droit redouté, nos prisons françaises deviennent des hôtelleries confortables « où le criminel se repose des fatigues du métier ». La perte momentanée de la liberté n'est plus « qu'un risque inhérent à l'entreprise ». Quelle peut être l'influence de telles prisons sur les jeunes délinquants ? Simplement de dissiper chez eux la vague terreur jusqu'alors associée à l'idée du cachot. Effet qui est d'ailleurs le même chez les criminels plus âgés, lorsqu'ils ne sont emprisonnés que pour de courtes périodes. Sortis de prison, les délinquants retournent bientôt à leur milieu primitif, à leur petite « patrie criminelle », qui, a-t-on dit, est toujours prête à les accueillir les bras ouverts. Si la prison entretient les mauvaises tendances de ses habitués, elle est aussi une grande « fabrique de fous ». En Angleterre, dans les trois années 1890-92, la moyenne des fous dans la population totale était de 8 p. 10 000; dans les prisons, elle atteignait, pendant le même laps de temps, 226 p. 10 000. Si notre régime disciplinaire, conclut Morison, tend ainsi à rendre les esprits déséquilibrés plus déséquilibrés encore, si nos méthodes fortifient et développent, au lieu de l'affaiblir, la cause initiale de la chute du coupable, comment pouvons-nous espérer rendre à la société un homme respectueux de ses

lois, quand nous le remettrons en liberté ? Un système pénitenciaire qui ne réussit pas à écarter les conditions productrices du criminel, mais qui, au contraire, les aggrave, doit nécessairement échouer comme procédé de moralisation et augmenter le nombre des criminels d'habitude. C'est ce qui se produit aujourd'hui, encore bien plus en France qu'en Angleterre. Le « cheval de retour » s'est développé au point de désespérer rapidement la police qui l'arrête, le magistrat qui le juge, les institutions charitables qui s'efforcent en vain de l'amender.

On a été d'avis, au Congrès de Baltimore, que toutes les prisons devraient être changées en pénitenciers, ce qui laisserait le dernier mot à l'éducation ; en tout cas, c'est par l'enfant qu'il faut commencer cette réforme. Il faut agir non seulement sur son intelligence, mais sur sa sensibilité et surtout sa volonté. L'habitude et la discipline sont « fortes pour le bien comme pour le mal ». Quelques traitements qu'on doive appliquer aux adultes, celui des enfants doit être thérapeutique¹. Par malheur, nous venons de voir que nos maisons de correction et nos prisons sont très loin de là, puisque souvent le criminel d'habitude est un produit de la prison elle-même. Un traitement profondément thérapeutique signifie d'ailleurs un traitement « individualisé », et les grandes difficultés pratiques qui empêchent cette individualisation sont la principale barrière au progrès de nos méthodes. Morison voudrait, avant tout, interdire le séjour de certaines localités, telles que les grandes villes. Il faudrait aussi que les maisons de correction pour les enfants fussent très petites, tout au moins divisées en sections séparées, dont chacune serait sous la direction d'un intendant capable de connaître les capacités, les dispo-

¹ Morison, *Juvenile offenders*, Londres, 1897.

sitions, les aptitudes de chaque enfant individuellement. Enfin la condition physique et mentale des enfants devrait être soumise à de fréquents et réguliers examens.

Pour les incorrigibles, êtres insociaux par nature, l'emprisonnement suivi de liberté, quelque rigoureux qu'il ait pu être, n'est point une solution de la difficulté; le seul remède est quelque système de réclusion permanente dans une colonie pénale. Un long internement dans des maisons de travail, surtout agricoles, et la relégation dans des colonies *spéciales*, sans aucun mélange avec les autres colons, seraient des moyens rationnels¹. Quant aux petites peines, répétons qu'elles ne servent qu'à aggraver la situation et à démoraliser davantage le condamné; efficaces avec l'emprisonnement cellulaire, elles sont dangereuses avec la vie en commun, et ne font que préparer à la société, pour le jour de la sortie, des ennemis plus dangereux. Le nombre des vagabonds et des mendiants a plus que doublé depuis 1875. La loi n'édicte pour eux que de courtes peines, ils entrent en prison pour quelques semaines ou quelques mois, passent le temps à causer, dit M. Proal, à se chauffer l'hiver autour d'un poêle, à se promener l'été dans une cour, mieux logés et mieux nourris que beaucoup d'ouvriers. Ils sortent plus pervertis et tout prêts à passer du vagabondage au crime. La société cultive elle-même ses microbes; comment ne se multiplieraient-ils pas? En enfermant pêle-mêle les délinquants de toute espèce, nous changeons nos prisons en lieux de culture pour le vice; nous préparons nous-mêmes la récidive, la transformation finale d'un acte délictueux en toute une vie de

¹ Par malheur, chaque relégué coûte à l'État un millier de francs. C'est peut-être la raison pour laquelle la loi de 1885 a produit si peu d'effet. En outre, le régime des établissements pénitentiaires aux colonies ressemble trop à celui du bagne.

crime. Après quoi, les partisans de Lombroso classeront doctement ces criminels d'habitude parmi les « criminels-nés ». Ils les reconnaîtront même à la physionomie, oubliant qu'on reconnaît de même un soldat ou un moine, qui ne sont nés ni soldat ni moine !

En résumé, à mesure que se précipite la civilisation matérielle, « vaine figure » de la vraie civilisation, à mesure que la société entière s'enrichit, nous avons vu que la population se concentre nécessairement, acquiert plus de mobilité, se mélange davantage, se décline et devient hétérogène ; dès lors les tentations augmentent, surtout dans les villes, foyers du vice, où l'on se sent plus à l'abri de l'opinion ; crimes et délits progressent plus rapidement que la population même ; le progrès moral se trouvant ainsi en retard sur le progrès scientifique et industriel, et de beaucoup, la contradiction éclate. Nous avons reconnu aussi que ces phénomènes sont généraux, mais qu'ils se manifestent avec plus d'intensité en France ; ils y sont surtout plus apparents. Comme, parmi les nations, la France est toujours la plus pressée, la plus impatiente, comme le tempérament français est déjà le moins stable de sa nature, comme notre histoire, depuis cent ans, est la plus mouvementée, l'agitation des éléments sociaux est chez nous plus grande. La criminalité croissante a aussi en France des raisons d'ordre politique. L'influence des révolutions, comme celle des guerres, l'instabilité des gouvernements ou de leurs lignes de conduite a toujours et partout produit une recrudescence de la criminalité : tout ce qui rompt les traditions séculaires, la « vie rangée », tout ce qui remet les choses en question, tout ce qui produit l'agitation, le doute, la négation et, dans l'ordre social, la destruction, se traduit à la fin dans la conscience nationale. « Je suis celui qui nie », dit Méphistophélès.

Dans notre démocratie française, l'atmosphère morale est troublée, orageuse, fiévreuse; c'est un état électrique perpétuel. Il était impossible que les effets ne s'en fissent pas sentir d'abord dans la conduite des enfants et jeunes gens, moins maîtres d'eux-mêmes, moins responsables et plus exposés à toutes les influences perturbatrices. Mais, si l'état avancé de notre civilisation explique, sous certains rapports, une augmentation des délits et même des crimes, surtout dans les villes, on a vu qu'il ne suffit pas à motiver complètement notre criminalité actuelle, surtout chez les jeunes gens : cette criminalité est excessive et anormale.

Les principales causes morales de ce fâcheux excédent nous ont paru être la perturbation des conditions sociales et économiques, l'insuffisance de l'éducation dans la famille et dans l'école, surtout la croissante perversité d'une presse qui pourrait se définir : la suggestion du vice et du crime organisée sur une vaste échelle, munie de privilèges et assurée de l'impunité. Ce sont là des causes sur lesquelles on peut, sur lesquelles on doit agir. A nos pouvoirs publics il appartient de tendre les ressorts au lieu de favoriser le relâchement universel. Se fier à la « bonne nature », c'est oublier que le propre des sociétés humaines est de se diriger par des règles qui ne sont plus simplement des lois de la nature, mais bien des lois de la moralité. De même, se fier au jeu spontané des libertés, au « laisser faire », c'est oublier que la justice ne s'établit pas toute seule parmi les hommes et ne règne pas sur eux par sa seule autorité. La loi, répétons-le, loin d'être une atteinte à la liberté, est la garantie de la liberté même. Au contraire, la licence sous toutes ses formes, — que ce soit celle des rues ou celle des publications immorales, diffamatoires, antisociales, — est une corruption organisée et imposée, une violence déguisée, à laquelle jeunes gens et

hommes faits n'ont plus même la faculté de se soustraire.

Pareillement, la liberté des pères de famille ne doit pas aller jusqu'à la permission de maltraiter leurs enfants. Les petits martyrs deviennent presque tous, dans la suite, de petits malfaiteurs. Ils sont extrêmement nombreux. En Angleterre, aux États-Unis, les sociétés, — y compris les sociétés protectrices des animaux, — poursuivent en justice les mauvais parents et leur font enlever leurs enfants. La grande Société nationale anglaise a ainsi arraché au martyre, l'an dernier, 68 008 enfants. Chez nous, le chiffre de parents poursuivis est infime et dérisoire, non parce qu'il n'y a pas d'enfants maltraités, mais parce que les voisins n'osent intervenir et que la justice ferme les yeux. On retrouve plus tard les enfants victimes changés en bourreaux ou en criminels de toutes sortes. Dans notre pays, nous laissons tout aller à vau-l'eau.

La criminalité croissante, fort heureusement, a des éléments compensateurs. Les éléments qui divisent sont toujours moins nombreux dans la société que ceux qui unissent; sinon, la société ne subsisterait pas. Le bien l'emporte nécessairement sur le mal comme la santé sur la maladie. Jamais même les associations pour le bien n'ont été plus nombreuses que de nos jours, en France comme ailleurs, quoique la loi française les laisse trop désarmées. La lutte contre le mal et le crime n'est donc nullement impossible, mais elle doit devenir de plus en plus active dans notre pays. Que l'éducation du peuple français, par l'école d'abord et surtout par la presse, devienne meilleure, et le niveau général se rehaussera; les variations tantôt heureuses, tantôt malheureuses, dues aux mouvements en tous sens de notre civilisation croissante, se restreindront à des écarts dans des sphères plus élevées, tandis qu'elles s'étendent aujourd'hui jusqu'aux bas-fonds de la conscience nationale et font re-

monter la fange à la surface sous forme de vice et de crime. Il y a là un devoir social à remplir, qui appelle les efforts de chacun de nous. N'oublions pas que nous sommes tous solidaires dans les maux qui affligent la nation ; que nous y avons tous une participation plus ou moins atténuée, et que, par conséquent, nous devons avoir mal à la poitrine et à la conscience d'autrui comme à la nôtre.

LIVRE IV

L'ÉDUCATION DE LA DÉMOCRATIE EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

L'IDÉAL DE L'INSTRUCTION INTÉGRALE EN FRANCE

Grâce à un noble et généreux mouvement, la France républicaine s'est, à la fin du xix^e siècle, parée d'écoles, « comme, après la terreur de l'an 1000, elle s'était parée d'églises ». Elle a vu dans l'éducation la principale richesse. Faire du capital la propriété de tous, mettre à la disposition de la société entière ceux des moyens de travail qui, par leur nature, leur origine et leur fin, sont eux-mêmes sociaux, tel est l'idéal poursuivi par la démocratie française. Or le capital intellectuel n'est pas moins important pour tous que le capital matériel; de plus, il enveloppe en lui-même une part éminemment sociale; car il suppose et la langue commune, et la littérature commune, et la science commune, où chacun profite de l'œuvre de tous les autres. Il en résulte qu'une notable portion du domaine intellectuel n'appartient proprement à personne et que ses fruits doivent appartenir à tous. Socialiser le plus possible le commun capital intellectuel, le rendre universellement accessible, tel est le but de ce qu'on a appelé en France l'enseignement intégral.

I

DÉVELOPPEMENT DE L'IDÉE D'INSTRUCTION INTÉGRALE

Descartes avait soumis à D'Alibert un plan complet d'enseignement pour les ouvriers ou « artisans » de Paris. Ce plan, que la mort prématurée de Descartes empêcha de réaliser, reposait sur deux principes essentiels : l'unité de l'intelligence et l'unité de la science, et aboutissait à l'organisation de cours très pratiques pour le peuple. Le plus grand continuateur de Descartes, Spinoza, corrigeant ce qu'avait de trop individualiste et de trop solitaire le point de vue de son maître, assignait pour objet aux méditations du philosophe, non pas seulement de l'élever, lui, à la pleine dignité de « la nature humaine supérieure », mais de travailler à « l'établissement d'une société telle que *le plus grand nombre* puisse parvenir facilement et sûrement à ce degré de perfection ».

Au siècle suivant, l'idée d'une instruction populaire obligatoire et gratuite fait en France des progrès considérables. Diderot veut « des petites écoles ouvertes à tous les enfants du peuple », où « ils trouvent des maîtres, des livres et du pain..., du pain qui autorise le législateur à forcer les parents les plus pauvres d'y envoyer leurs enfants ». « Le génie, les talents et la vertu sortiront plutôt d'une chaumière que d'un palais. »

Bientôt, à l'idée d'instruction universelle s'ajoute une nouvelle idée, celle d'instruction intégrale. Selon Rousseau, « tous étant égaux par la Constitution de l'État, tous doivent être élevés ensemble et de la même ma-

nière ». Helvétius, allant plus loin, soutenait l'égalité naturelle des esprits, entre lesquels seule l'éducation établit des inégalités ; égalisez l'éducation et vous égaliserez tout ! Condorcet admettait une instruction intégrale à cinq degrés, où « toutes les sciences sont enseignées dans toute leur étendue ». Chaque année, pour chaque degré d'instruction, on désignerait un certain nombre d'enfants qui, s'étant distingués dans les études du degré immédiatement inférieur, seraient entretenus aux frais du Trésor public pendant le temps nécessaire pour parcourir le degré d'études plus élevé. Ce seraient les « élèves de la Patrie ». Les socialistes et les positivistes reprirent cette idée sous des formes diverses. Auguste Comte proposa d'enseigner toutes les sciences pour former tout l'esprit et tous les esprits.

En 1848, on rêva de faire, par la distribution à tous de tout l'enseignement, une « sélection systématique des intelligences et des talents », ayant pour but de former artificiellement une élite de savants et d'administrateurs. L'État serait chargé d'opérer le grand triage et de mettre aux premiers rangs les premiers par l'intelligence.

De nos jours, enfin, les socialistes ont repris l'idée de l'instruction intégrale, qui leur semble le complément logique de l'instruction universellement obligatoire et gratuite. Telle qu'ils la comprennent, en la marquant de leur sceau propre, cette conception tendrait à faire distribuer également à tous *par l'État* l'instruction la plus entière possible et à établir ainsi une sorte de collectivisme intellectuel.

Il se mêle à cette idée d'intégralité du vrai et du faux, dont il importe de faire le départ.

II

L'INSTRUCTION INTÉGRALE AU POINT DE VUE DE LA DIVISION DU TRAVAIL, DE L'HÉRÉDITÉ ET DE L'ACCOMMODATION

Le principe de justice sociale que nous admettons avec tous les partisans de la démocratie, c'est que l'instruction doit être universelle et obligatoire, de manière à fournir à tous le premier et le plus important des instruments de travail. En outre, elle doit être aussi répandue que possible à tous les degrés. La question est de savoir s'il faut encore et dès à présent que l'instruction soit pour tous *intégrale*.

La première difficulté, c'est que, comme la plupart des formules dont se servent les partis, celle de l'enseignement intégral est très vague, susceptible de sens divers et même opposés. Le mot *intégral* embrasse tant de choses qu'il les étreint mal : intégralité, c'est pour certains socialistes la totalité de l'éducation intellectuelle jointe à la totalité de l'éducation physique ; intégralité, c'est aussi, pour d'autres, la totalité de l'éducation fournie en commun aux deux sexes et devenue ainsi coéducation ; intégralité, c'est encore, comme pour Auguste Comte, la totalité de la science appliquée à former la totalité de l'esprit ; c'est enfin, selon la conception de 1848, toute la science formant tous les esprits, c'est toute l'instruction à tous. En dernière analyse et pour résumer toutes les opinions, c'est la société entière imposant et distribuant à la totalité des esprits la totalité de l'éducation physique, intellectuelle, artistique, morale et sociale.

Tant qu'on n'arrive pas jusqu'à cette dernière conception, l'intégralité est visiblement incomplète, arrêtée en chemin.

Mais il est non moins clair qu'une semblable conception est purement idéale et en partie utopique. Toute l'instruction à tous ! Un enseignement total et encyclopédique, ce que Jules Simon appelait ironiquement « la possession de toutes les sciences humaines distribuées entre tous les hommes et toutes les femmes sans exception » ! Quoi de plus chimérique ? Une telle conception de l'intégralité supposerait, pour sa réalisation complète : 1° l'égalité de toutes les intelligences, qu'imaginait Helvétius ; 2° si cette égalité est impossible, l'obligation pour tous de l'instruction totale dans la mesure de leurs aptitudes, l'État imposant à tous, sans distinction de sexe, la totalité de l'éducation physique et psychique. C'est cette intervention finale de l'État qui imprime vraiment le caractère socialiste à tout le système ; car, sans cela, nous n'aurions plus qu'un vaste et légitime ensemble de moyens d'instruction mis à la libre disposition des libertés individuelles, selon leurs goûts et aptitudes, selon leurs ressources de fortune et selon leur probable condition future. Par là, nous rentrerions dans le système libéral de la concurrence entre les libertés, et de la hiérarchie entre ces libertés selon leurs puissances particulières et leurs œuvres particulières.

Quelque sens qu'on donne à l'intégralité, bien des objections s'élèvent. D'abord, pourquoi appeler intégral, avec Comte, l'enseignement *scientifique* total ? La science n'est pas tout ; mieux encore, *toute* la science n'est pas tout. Quand vous aurez, par hypothèse, enseigné les éléments des sciences positives, — mathématiques, astronomie, physique, etc., — en quoi aurez-vous profondément modifié les cœurs et assuré le règne de la justice ? Vous n'aurez développé que l'intelligence proprement

dite; mais connaître n'est qu'une de nos fonctions. Une éducation du sentiment, par le moyen de la littérature, des arts, de l'histoire, etc., n'est pas moins nécessaire que l'éducation de la pensée, et le tout doit aboutir à l'éducation de la volonté. Il ne suffit donc pas de conformer les programmes d'études scientifiques à la hiérarchie positiviste des sciences pour obtenir une vraie éducation intégrale.

Cette hiérarchie elle-même, vraie pour la théorie, peut n'être plus applicable en pratique. On veut faire commencer l'élève par une année de mathématiques, pour continuer par une année d'astronomie, puis une année de physique, puis une année de chimie, puis une année de physiologie, etc.¹ C'est faire débiter les plus jeunes esprits par les plus hautes abstractions. Vous êtes donc obligé de leur donner d'abord de simples notions élémentaires d'arithmétique, tout comme aujourd'hui, sauf à approfondir les mathématiques d'année en année, tout comme aujourd'hui. Qu'y aura-t-il de changé ?

Ce voyage en train express à travers les éléments de toutes les sciences, inutile au point de vue moral, aura-t-il du moins l'avantage de servir au recrutement scientifique du pays ? Qu'une grande nation ait besoin d'un certain nombre d'hommes qui *approfondissent* la chimie, la physiologie, etc., c'est chose incontestable. Pour cela, il faut que, dans l'instruction secondaire, un nombre *suffisant* d'élèves fasse une première connaissance avec les sciences fondamentales, mais il n'en résulte pas que, même dans l'enseignement primaire, *tous* les enfants des deux sexes doivent apprendre les éléments superficiels de la totalité des sciences. C'est l'erreur qui vicie déjà tout notre système d'enseignement, aussi bien secondaire que primaire.

¹ Voir le livre, d'ailleurs excellent, de M. Alexis Bertrand sur l'*Instruction intégrale*. Paris, 1898.

La tendance des partisans de l'éducation intégrale est de supprimer, parmi les esprits, ce qu'ils flétrissent du nom injuste de « classes », — classe populaire, classe moyenne, classe dirigeante. Ils reprochent à notre système actuel, par sa division en cours primaires, secondaires et supérieurs, de répondre à la vieille division sociale : peuple, bourgeoisie et aristocratie. De là ils concluent qu'il faut un seul système d'enseignement où tous les enfants seront confondus et qui se développera pour tous, selon leurs aptitudes, depuis le bas jusqu'au haut de la science, de la littérature, des arts. L'idée est attrayante au premier abord, généreuse et en partie vraie : supprimer ou fondre les classes dans l'universelle harmonie et donner à tous une même éducation commune. A la réflexion, on est obligé de se demander jusqu'à quel point cela est possible, puis dans quelles limites et avec quels ménagements cela est désirable.

Certes, au nom de la justice, il faut proscrire toute caste, toute classe fermée et artificielle. Il faut, dans la maison de la grande famille humaine, laisser toutes les fenêtres ouvertes à la lumière, tous les degrés libres d'un étage à l'autre. Mais il y a dans la société une classification naturelle et spontanée qui résulte d'une loi sociale indestructible et bienfaisante : *la division du travail*. L'un, par exemple, est plus apte au travail manuel, l'autre au travail intellectuel. Il n'est pas donné à tout le monde d'être portefaix. Il n'est pas donné non plus à tout le monde d'être savant ou d'être poète. Cette classification naturelle doit être respectée, au nom du droit de chacun comme au nom de l'intérêt social, qui ici se confondent.

M. Jaurès, dans la discussion parlementaire relative à l'enseignement classique et à l'enseignement moderne, refusait avec raison d'admettre l'équivalence de ces deux enseignements, dans la crainte que « la mauvaise mon-

naie ne chasse la bonne » ; et comme on lui demandait alors ce que deviendraient le latin et le grec dans l'État socialiste, il répondit que la société serait un jour assez bien organisée pour distribuer à tous un enseignement intégral où les lettres antiques auraient leur place et contribueraient ainsi à l'éducation du peuple, non plus seulement à celle d'une élite. M. André Lefèvre trouverait aussi excellent que tous les laboureurs fussent bacheliers. Beau rêve peut-être, mais qui n'est aujourd'hui ni réalisable ni très désirable, à moins qu'on n'ait la superstition du baccalauréat. Il est dangereux et immoral d'établir une disconvenance entre l'éducation et la vie. Loin de réaliser ainsi la justice, la société se montrerait injuste en éveillant chez les enfants des prétentions et des besoins qu'elle serait ensuite dans l'impossibilité de satisfaire, en apportant ainsi le trouble dans les consciences et, par extension, dans les conduites. Vous voulez élever tous les enfants comme s'ils devaient plus tard ou avoir des rentes ou occuper les hautes positions sociales ; vous engagez-vous donc à leur fournir ces rentes ou ces positions ? Vous ne devez pas mettre aux mains de quelqu'un un outil dont il ne pourra pas se servir, ni l'entraîner de force dans des régions où il ne pourra pas vivre. Si tous les laboureurs sont bacheliers, ils ne voudront plus labourer et demanderont des « places ». Vous aurez beau faire, il subsistera toujours, de quelque nom qu'on l'appelle, une partie de la société plus vouée au travail manuel, une autre intermédiaire, et une troisième constituant l'élite intellectuelle. Cette dernière n'est pas la moins nécessaire, car, sans elle, les autres languissent et meurent. Aucun système socialiste d'éducation ne peut supprimer ces inégalités naturelles et sociales, ni faire tenir la pyramide sur la pointe. La justice sociale ne consiste pas à bouleverser la société en vue de l'impossible.

C'est grâce à la division spontanée de la société en sphères diverses, ouvertes d'ailleurs à tous, que la division du travail se produit. En outre, chacun se mariant en général dans sa propre sphère, l'hérédité perpétue et accentue les qualités les meilleures pour cette sphère même. S'agit-il des travailleurs manuels, la force corporelle et l'adresse l'emporteront et se transmettront à la descendance. S'agit-il des travailleurs intellectuels, ce sera la puissance et la souplesse cérébrales. Enfin, chaque groupe conservera ses qualités propres par l'éducation particulière donnée à ses membres, par l'atmosphère que ceux-ci respireront dans leur milieu familial et social. Il est douteux qu'à vouloir tout mêler on puisse tout élever : le résultat serait la médiocrité de tous en toutes choses, avec suppression des élites de chaque ordre, des élites de force physique comme des élites d'intelligence. Il y a une « justice distributive » naturelle qui n'est pas infaillible, mais la justice distributive de l'État le serait encore moins.

En admettant la possibilité du déclassement universel ou, si l'on préfère, de l'inclassement universel et de l'universelle indivision, est-il sûr que la société y gagnerait et plus de bonheur et plus d'équité? Elle se mettrait en contradiction avec les deux lois naturelles que tous les arrangements sociaux ne peuvent déranger : la loi d'hérédité et celle d'accommodation au milieu. Empêcherons-nous les enfants de laboureurs robustes de naître généralement robustes et particulièrement propres à travailler la terre, plutôt qu'à faire du calcul infinitésimal ou de la philosophie? Autrement dit, n'y a-t-il pas des aptitudes manuelles dont l'auteur est l'hérédité même, sauf toutes les exceptions que comporte la loi d'hérédité? Inversement, empêchez-vous les intellectuels de procréer en plus grande abondance moyenne des enfants moins robustes, mais à cerveau

déjà développé et malléable, tout prêt pour l'exercice, comme d'autres naissent avec de bons bras et des épaules prêtes pour les fardeaux? Cette loi, encore un coup, est salubre et, comme elle est une forme de la solidarité entre les parents et les enfants, elle n'a rien d'injuste. Comment des hommes qui se disent socialistes arrivent-ils à concevoir la justice sous une forme aussi étroitement individualiste, et à refuser aux parents le droit de se prolonger dans leurs enfants, de travailler encore pour eux et en eux, même au delà de la mort? Cette solidarité des vocations et aptitudes de toutes sortes n'empêche pas tel fils de paysan de devenir un Laplace; mais, sous prétexte de changer tous les enfants en Laplace, prenons garde, par le surmenage scientifique, d'user des cerveaux plus faits pour agir que pour penser.

De même, il n'est pas mauvais qu'il y ait, pour chaque profession qu'entraîne la division du travail social, ces milieux divers dont nous avons déjà parlé, ces atmosphères diversement subtiles. Sans fermer aucun horizon, il ne faut pas imposer à tous les mêmes horizons. Que votre cuisinière ait gravi les sommets de la philosophie positive et épuisé la hiérarchie des sciences, cela est très beau, mais dangereux pour la cuisinière elle-même. Il y a en effet des désappropriations qui sont des démoralisations, parce qu'elles sont des désharmonies et que la moralité est essentiellement harmonie. Le poisson qu'on veut faire vivre dans l'air meurt : la loi morale est aussi loi naturelle.

La démocratie sociale mal entendue est le système de la table rase : elle voudrait, sous prétexte d'égalité, faire recommencer chaque génération *ab ovo*. Il n'y aurait qu'un moyen : prendre tous les enfants nouveau-nés, les arracher à leurs parents, les distribuer au hasard aux quatre coins de l'horizon, leur donner à tous le même enseignement, et ce ne serait pas encore assez : il faut

drait le même professeur ! Car, si j'ai un professeur moins bon, les conditions ne sont plus égales. Après quoi, on les ferait tous concourir. On aurait ainsi ce qu'on a ingénieusement appelé une aristocratie de mérite toute viagère, qui recommencerait tout entière à chaque génération, sans pères ni mères. « Je ne veux même pas savoir, comme disait Descartes, s'il y a eu des hommes avant moi ! » Et ce ne serait pas encore l'égalitarisme absolu, car certains enfants naîtraient Français, comme Descartes, — tandis que d'autres naîtraient Esquimaux, — ce qui constitue pour les premiers une chance, et une chance individuellement *imméritée*, sans laquelle pourtant on n'écrit pas le *Discours de la méthode* !

Pour nous, il nous semble que ni l'intérêt de la société ni la justice sociale ne commandent de rendre ainsi toute supériorité éphémère et passagère, comme un souffle du vent et un tourbillon de poussière ; il faut, au contraire, la fixer le plus possible, non seulement chez les individus, mais dans leurs familles, dans leur milieu social, dans leur profession. Nous comparerions volontiers ce phénomène à ce qui se produit dans un mélange où l'on a agité ensemble du mercure, de l'eau, de l'huile : vous aurez beau remuer, dès que le mélange sera abandonné à lui-même, le mercure tombera au fond, l'eau sera au milieu, l'huile surnagera. C'est une forme de la justice distributive.

On peut d'ailleurs démontrer par les lois mêmes de la sélection que, quand les groupements sociaux sont inévitables et justes, il faut bien se garder de les fermer. On a souvent remarqué, et M. Otto Ammon insiste sur ce point ¹, que ce qu'on appelle aujourd'hui les classes supérieures, pour ne pas disparaître rapidement, doivent sans cesse se renouveler par le contingent des individus les

¹ Voir son remarquable livre sur *l'Ordre social d'après ses bases naturelles*.

mieux doués des « classes inférieures ». Les couches sociales les plus élevées, en effet, sont précisément celles qui s'épuisent le plus vite, pour trois raisons : l'intensité plus grande du travail intellectuel, les conditions spécialement épuisantes de la vie urbaine, enfin la stérilité relative, voulue ou non voulue. Tout se paie. De là la nécessité d'une réserve d'hommes simples et sains, ayant beaucoup d'enfants et leur transmettant leurs aptitudes latentes et vierges. La surnatalité des paysans doit compenser l'insuffisance de la natalité dans les sphères intellectuelles. Leur éducation ne doit donc pas être organisée de manière à les dégoûter de leur milieu propre. Ils ne seront pas pour cela, comme un socialiste nous a reproché de le croire, les « parias » de l'instruction¹. Il n'est pas vrai non plus, comme un autre socialiste l'a prétendu², qu'à l'exemple de l'Église « qui prêchait aux humbles la résignation dans l'esclavage », nous souhaitions au peuple « la résignation dans l'ignorance ». On n'est pas un « paria », et on n'est pas non plus un « ignorant » pour n'avoir point approfondi l'algèbre ou la querelle des investitures ou l'histoire de la métaphysique alexandrine. Il est bien d'autres belles et bonnes choses qu'on peut enseigner pour leur profit aux classes rustiques, et il est peu moral de vouloir leur faire subir l'antonomie des spéculations intellectuelles et des nécessités matérielles. Mieux vaut leur faire comprendre que toute profession est noble et libérale où l'on apporte, avec les lumières nécessaires, dignité et conscience. Le philosophe Héraclite, que des visiteurs s'étonnaient de voir préparer lui-même ses aliments, ne leur répondit-il pas : Là aussi il y a des dieux !

Nous sommes bien loin d'admettre pour cela que la

¹ M. Georges Renard.

² M. André Lefèvre.

ploutocratie doive se substituer à la démocratie, comme elle le fait trop de nos jours en France et ailleurs; que l'enseignement public doive toujours conférer aux enfants d'une classe plus aisée un privilège de fait, sinon de droit. Actuellement, il est incontestable que le privilège, sinon le monopole, existe jusqu'à un certain degré, malgré l'égale admissibilité de tous aux emplois proclamée par notre Code. Pour être avocat ou médecin, par exemple, il faut des études assez longues, qui exigent de la part des parents une certaine aisance relative ou des sacrifices réitérés. Les socialistes se plaignent de cet état de choses et voudraient que, grâce à l'État, les plus capables, venus de n'importe où, fussent poussés jusqu'aux places les plus élevées. C'est la sélection des capacités par l'instruction publique, par les concours, les bourses, etc.; c'est le mandarinat universel. Soit. Mais comment l'État saura-t-il que tel enfant du peuple est propre à être avocat ou médecin, et qu'il faut le hisser de ce côté, en dépit de la situation de ses parents? Comment l'État suffira-t-il aux demandes de tous ceux qui se prétendront du goût pour les professions dites libérales, qui auront même fait preuve de l'intelligence nécessaire? On prendra les meilleurs, dites-vous, « le dessus du panier »; mais alors, par cette sélection, vous priveriez les professions industrielles, commerciales et agricoles, de l'élite intellectuelle qu'elles auraient eue si vous aviez abandonné les choses à leur jeu naturel.

Ainsi, sous prétexte de mettre fin à un demi-privilège de fait, dû à la situation et aux efforts des parents, l'État aura créé un autre privilège de droit en faveur de ceux qu'il aura, dans son infaillibilité douteuse, déclarés les plus capables d'être avocats, médecins, etc.; et il aura produit une sorte de drainage, selon le mot de Proudhon, ou de courant artificiel vers ces professions, en les

promettant aux plus instruits ; — ce qui suppose encore que les protections n'y seront pour rien ! La France sera changée en une vaste lice de candidats et de sollicitateurs ; l'État installera une grande pompe aspirante pour vider systématiquement les professions manuelles au profit des intellectuelles. On aura partout en abondance, encore plus qu'aujourd'hui, des avocats manqués ou des médecins ratés, que l'on consolera en les mettant à la charrue ou en les asseyant dans un bureau, d'où ils maudiront l'ordre social. Ce rôle distributif des titres et des professions, accordé au gouvernement, sera-t-il plus équitable en ses effets que la distribution actuelle, qui laisse sans doute les enfants profiter de ce qu'ont acquis les parents et produit ainsi une certaine fixité, mais qui cependant permet aux valeurs supérieures de se faire jour et, là où c'est impossible, les laisse dans des professions où il est bon qu'il y ait encore des valeurs ? Tout système a ses inconvénients, aucun n'est infaillible ; l'organisation socialiste ne le serait pas plus que les autres pour mettre *the right man in the right place*, l'homme convenable dans la place convenable. L'intégralité de l'instruction risquerait d'aboutir à l'intégralité de l'ambition, et rien n'est plus dangereux pour les sociétés, fussent-elles collectivistes, que les ambitions déçues, envieuses et subversives.

Concluons que le grand péril de l'instruction « intégrale » mal comprise et confondue avec une instruction d'État encyclopédique pour tous, c'est le manque d'adaptation des esprits à leur future condition sociale, c'est l'éveil d'appétits impossibles à satisfaire, c'est le dégoût de la profession humble et utile, c'est l'aspiration à des places de l'État prétendues plus honorables ou plus sûres que telle situation indépendante ; c'est, en un mot, la démoralisation par la « déséquilibration ». Tout le monde ne pouvant pas être ingénieur, chirurgien, ni même

maître d'école, il faut éviter les modes artificiels d'instruction prétendue intégrale qui dévoient les esprits en les entraînant vers des perspectives inaccessibles. L'éducation, au lieu de se perdre dans les généralités, doit s'approprier à la place que l'enfant, selon toute vraisemblance, occupera dans la société. Et qui en sera juge ? Avant tout la famille et l'enfant lui-même, sans exclure d'ailleurs le concours de l'État, les bourses de l'État ou des communes, toutes les facilités et toutes les aides possibles. Mais gardons-nous, par une instruction au-dessus des aptitudes psychiques ou des moyens matériels, de développer chez les élèves, chez les maîtres eux-mêmes, la rancune contre la société, sous prétexte qu'elle « ne reconnaît pas en eux des grands hommes » ou les égaux des grands hommes. M. Jaurès a appelé les déclassés et déracinés « l'état-major et les cadres des forces antisociales », sur lesquelles il compte pour désorganiser la société présente ; et M. André Lefèvre dit à son tour : « C'est par la révolte que s'accomplit le progrès. » Nous avouons que cette utilisation des prolétaires intellectuels et des déclassés de toutes sortes ne nous semble pas une justification suffisante : faire du mal à la société actuelle pour mieux la rendre impossible, c'est un procédé de politicien révolutionnaire, non de moraliste et d'éducateur.

En somme, vouloir rendre chacun propre à tout, c'est rendre chacun impropre à tout. Quelque « égalité » qu'on établisse, il y aura toujours une hiérarchie, il y aura toujours des supériorités intellectuelles et sociales. « La supériorité, — dit Condorcet, un des patrons de l'éducation intégrale, — devient un avantage pour ceux qui ne la partagent pas ; elle existe pour eux, non contre eux. » Elle est donc *juste*.

III

ABUS DES CONNAISSANCES ENCYCLOPÉDIQUES

Notre enseignement populaire, aujourd'hui, est déjà trop intégral dans le mauvais sens du mot; il est trop calqué sur l'enseignement secondaire et supérieur; on en a fait « le premier *degré* de l'instruction publique », au lieu d'en faire « une branche à part, ayant sa valeur en elle-même », ajoutons : une branche d'éducation sociale plutôt encore que d'instruction individuelle. On a toujours été dominé, comme en 1848, par l'idée d'une sélection de capacités à opérer parmi le peuple. On a donc fait de l'école « le vestibule du lycée ». On a versé en même temps dans l'autre fausse conception de l'enseignement intégral, c'est-à-dire dans la conception encyclopédique. Au lieu de s'en tenir à des idées très simples, restreintes au nécessaire, mais approfondies, on a voulu *un peu de tout pour tous*, ce qui entraîne nécessairement les idées superficielles. Enfin on a trop poussé les moindres enfants du peuple, sous prétexte d'égalité démocratique, à la chasse aux diplômes. En 1891 (et la proportion est plus grande aujourd'hui), 127 390 garçons, 101 630 filles se sont présentés à l'examen pour le certificat d'études primaires, soit la presque totalité des enfants en âge de l'obtenir, c'est-à-dire de onze à treize ans. Les quatre cinquièmes l'ont obtenu. Il y a là du bien et du mal¹.

¹ La chasse aux diplômes devient de plus en plus grande chez les jeunes filles. Après s'être présentées pour le brevet d'aptitude à l'en-

Pour notre part nous ne voyons pas d'inconvénients et nous voyons même des avantages à sanctionner les études par des examens, qui, mieux organisés, seraient en effet une première sélection pour les capables et une élimination des incapables ; mais nous croyons que l'instruction primaire devrait être considérée essentiellement comme un ensemble de connaissances si nécessaires, si naturelles à tout homme civilisé, qu'il n'y ait pas de « mérite spécial à les posséder » et qu'elles ne confèrent « aucun titre, aucun droit à aucune place¹ ». Et nous nous défions de l'abus des diplômes, qui crée des prétentions souvent injustifiées et tend à faire sortir beaucoup d'enfants des occupations industrielles ou agricoles pour aspirer au fonctionnarisme, à l'intellectualisme, etc. En outre, les parvenus du savoir ont plus d'un trait commun avec ceux de la fortune. Si beaucoup de

seignement primaire, elles se présentent à celui de l'enseignement secondaire. La composition d'histoire a prouvé une fois de plus, disait récemment dans un de ses rapports M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire, que le premier défaut des candidates était de ne point savoir réfléchir. Un certain nombre de manuscrits de huit à dix pages accordaient à peine cinq lignes à la question. Là, on semblait avoir hâte de noircir du papier : quatre copies ont seules mérité des notes élevées ; cinquante et une n'ont pas atteint la note 10. Les mêmes défauts sont signalés dans les thèmes et versions. Pour l'anglais, une seule copie mérite la note 16 ; en revanche, pour l'allemand, sept ont obtenu de 14 à 16. M. Bayet constate que, parmi les candidates qui se présentent, beaucoup ne songent pas à entrer immédiatement dans l'Université ; mais la mode s'est introduite en France qu'une jeune fille doit avoir ses brevets d'aptitude à l'enseignement primaire ; « cela est bien vu », et on se dit que, plus tard, en cas de revers, on pourrait en tirer profit. Seulement, le nombre des brevetées s'accroissant sans cesse, les brevets ne paraissent plus « ni une marque de distinction, ni une garantie d'avenir suffisante ». Les familles prévoyantes ont donc fait la découverte de nos certificats d'aptitude à l'enseignement secondaire. « Des jeunes filles intelligentes, après des études convenables, s'y présentent sans savoir au juste ce qu'on y demande, comment il faut s'y préparer, munies simplement de ce même bagage de connaissances avec lequel elles ont affronté l'examen du brevet supérieur. Si on réussit, tant mieux ; si on échoue, ce n'est qu'une déconvenue. »

¹ M. Bonzon, *le Crime et l'École*, 1893.

science rend modestes les esprits supérieurs, un peu de science rend orgueilleux les esprits médiocres.

L'idée vague d'intégralité, en ce qui concerne l'instruction primaire, ne nous paraît donc pas exprimer avec exactitude la direction qu'on doit donner à cet enseignement. Selon nous, il doit être intellectuellement et moralement pratique, par conséquent il doit avoir pour domaine ce qui est indispensable et pour la culture de l'intelligence et pour celle de la volonté. *Encyclopédique* et *primaire* sont ce qui jure le plus; donner aux enfants du peuple des clartés de *tout* est bon, sans doute, mais importe moins que de leur fournir des notions précises sur ce qui leur servira nécessairement dans la conduite générale de leur vie et dans leur profession particulière. Or, pour la conduite générale, qu'est-ce qui importe? C'est l'étude sérieuse de la morale, surtout civique. Et pour la profession particulière, le technique ne pouvant être admis dans l'école primaire, que faut-il donner aux élèves? L'instrument scientifique général. L'instrument scientifique, c'est une bonne connaissance des mathématiques et des grandes lois de la physique. Le reste est accessoire. Nous serions donc partisan d'élaguer et de limiter, de mettre en œuvre la culture intensive, non plus extensive, de *particulariser* l'enseignement plutôt que de *intégraliser*. En faisant à la morale une large place, on donnerait à l'enseignement primaire le seul caractère universel qu'il puisse acquérir. L'enseignement de la morale, surtout sociale, dans l'école et dans les cours complémentaires de l'école, est, comme nous le verrons plus loin, le vrai moyen d'unifier et d'intégrer tout l'ensemble des connaissances, d'aboutir à l'instruction par l'éducation. Kant disait que l'éducation consiste à « développer proportionnellement et régulièrement toutes les dispositions de la nature humaine »; et il ajoutait, pour montrer que la « culture intellec-

tuelle » y est insuffisante : « Comment peut-on rendre les hommes heureux, si on ne les rend pas moraux et sages? » C'est donc surtout l'éducation qui a besoin d'être *intégrée*. C'est à une bonne éducation que tous ont vraiment droit, non à une instruction encyclopédique et, par cela même, irréalisable.

IV

COÉDUCATION ET CONTAGION

Outre l'universel déclassement, l'instruction intégrale présente un autre écueil. Au point de vue moral comme au point de vue intellectuel, le mélange universel des enfants et des sexes ne serait pas sans danger. Déjà aujourd'hui, la grande difficulté pour les écoles publiques est dans un contact de ce genre. Contact est toujours contagion. Les enfants moins bien élevés, — et ce ne sont pas toujours les enfants du peuple, — en se mêlant aux enfants mieux élevés, ne tardent pas à les corrompre. C'est une loi psychologique que l'action des mauvais sur les bons dépasse de beaucoup l'action des bons sur les mauvais. Le triage est le procédé universel de la nature, et il est aussi celui de la morale. Les brebis galeuses ne tardent jamais à infester le troupeau. En voulant rendre toute l'éducation trop uniforme, on risque de rabaisser les âmes d'élite au niveau des âmes vulgaires.

La vraie démocratie, même socialiste, devra donc respecter partout la hiérarchie naturelle ou sociale, et la favoriser, au lieu de poursuivre le nivellement de tout et de tous. Jusqu'à ce que l'humanité ait atteint un stade encore bien loin de nous, les trois degrés de l'instruction, sans être fermés l'un à l'autre, devront demeurer distincts, comme répondant à des « couches sociales » diverses, et aussi, *grosso modo*, à des couches morales qu'il est dangereux et injuste de mêler. Laissons seulement les courants naturels de l'atmosphère intellec-

tuelle, comme ceux de l'atmosphère aérienne, se produire librement d'une couche à l'autre, descendre des hauteurs dans les plaines, remonter des plaines vers les hauteurs et, en se renouvelant, renouveler le milieu respirable.

V

ÉDUCATION D'ÉTAT ET LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Un dernier péril du socialisme pédagogique, le plus grave de tous au point de vue de la justice, c'est de trop confier à l'État la direction des consciences. Qu'est-ce que l'État dans la pratique ? Le gouvernement. Et qu'est-ce que le gouvernement ? Messieurs les députés, messieurs les sénateurs, messieurs les ministres, messieurs les préfets, etc. ; tout un ensemble d'hommes qui ne sont pas nécessairement, tant s'en faut, le « pouvoir spirituel » rêvé par Auguste Comte, le libre sacerdoce de la science et de la vertu. Assurément, il ne faut pas dénier à l'État tout droit et tout devoir d'intervenir dans l'éducation. Mais, s'il y a une certaine socialisation légitime de l'instruction générale, il faut cependant laisser aux individus, aux familles, aux associations le plus de liberté possible ; et c'est ce que comprennent ceux des socialistes qui demeurent libéraux, comme M. de Greef et M. Georges Renard.

Il faut surtout repousser toute ingérence de l'État dans les questions religieuses ; et encore bien plus faut-il rejeter l'ingérence des conseils locaux, si fréquente dans les grandes villes. Cette ingérence inique aboutirait à l'anarchie morale, puisqu'on verrait les petites communes imposer des manuels de dévotion tandis que les grandes imposeraient des manuels d'athéisme¹. A côté de la part

¹ La liberté de conscience ne courrait-elle aucun risque dans l'éducation collectiviste ? Dans la *Préface du Capital* de Karl Marx, M. Deville

assurée à l'action sociale, maintenons énergiquement la part de l'action individuelle, par cela même de la croyance individuelle.

En résumé, nous acceptons de l'intégralité, si chère aux éducateurs français depuis le dernier siècle, ce qu'elle renferme de juste, mais non ce qu'elle renferme d'utopique. Que l'enseignement universel soit un idéal pour l'avenir, nous le croyons avec les philosophes du XVIII^e siècle. Nous pensons même que cet idéal pourra devenir de plus en plus réalisable lorsque les adolescents et jeunes gens, grâce au système du « demi-temps », auront des heures de loisir jusqu'à leur vingtième année et pourront concilier ainsi le travail professionnel avec la prolongation des études générales. Mais c'est sous la condition expresse que l'enseignement universel soit éducatif, non pas seulement instructif.

En outre, en se faisant de plus en plus intégrale, l'éducation doit aussi se faire de plus en plus spéciale et favoriser les vocations individuelles ainsi que la division du travail social. Si on donne à un organisme le plus de nourriture substantielle qu'il est possible, ce n'est pas pour en confondre, c'est pour en différencier les divers organes et les diverses fonctions. Et c'est la tête, en définitive, qui doit dominer et diriger tout le reste. Pareillement, dans l'organisme social, la diffusion des connaissances et des sentiments doit aboutir à la for-

écrit : « Il n'est pas de mot plus élastique que le mot de liberté, c'est un pavillon qui couvre toute espèce de marchandises. Sous prétexte de liberté des cultes, les champions du plus radical des libéralismes toléreraient en tout état de choses les *pratiques religieuses*, c'est-à-dire le danger avéré du *viol intellectuel* des enfants, risquant d'être mis par leur cerveau déformé dans l'impuissance morale d'exercer sérieusement leur faculté de vouloir ! Ces libertés, prodigalement accordées à quelques-uns, sont aussi fondées que le serait la liberté pour l'aiguilleur de manœuvrer les aiguilles et d'opérer les changements au gré de ses caprices. » — Il est à craindre, on le voit, que l'inquisition collectiviste ne ressemble fort à l'inquisition catholique.

mation d'individualités distinctes et d'une élite naturelle.

Pour y contribuer, l'État doit sans doute multiplier tous les moyens d'instruction et les mettre progressivement à la portée de tous ; mais la socialisation obligatoire de toute l'instruction pour tous *par l'État* nous semble un moyen dangereux d'oppression pour les consciences et un moyen inefficace d'utilisation pour les talents. Le meilleur procédé pour assurer l'intégralité de l'instruction, en même temps que sa spécialité, c'est de ne pas recourir seulement à l'État, mais de faire avant tout appel aux libertés individuelles, c'est de laisser les connaissances se distribuer, se différencier et s'intégrer naturellement ; c'est de laisser enfin les esprits se classer d'eux-mêmes comme les corps de densités diverses qui, dans un milieu donné, montent plus ou moins haut. Ne supprimons pas la sélection naturelle des talents ; favorisons-la au contraire, en leur fournissant les moyens de se *distinguer* entre tous ; répandons partout et chez tous l'instruction pour permettre aux inégalités naturelles d'éclater, comme elles en ont le droit et le devoir, mais non pour égaliser et niveler tous les esprits. La vraie éducation intégrale, en un mot, est celle qui résulte spontanément des libres efforts de tous en tous sens, non de l'action du pouvoir central, qui risque d'être un despotisme et, par conséquent, de produire la mort au lieu de la vie, l'injustice au lieu de la justice.

CHAPITRE II

L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE DANS LES ÉCOLES DE FRANCE

Une certaine école pédagogique, l'école de l'individualisme absolu, se plaçant à l'extrême opposé du socialisme, refuse à l'État tout droit d'agir sur les âmes et les consciences, parce que l'éducation doit précisément créer leur autonomie. On sait que Tolstoï, devant la conscience de l'enfant, est saisi d'une sorte d'effroi ; comment profiter de ce qu'il est sans défense pour le former moralement à notre image ? Et qui sait s'il n'y a point jusque dans nos idées morales, surtout dans celles que l'État répand, une forte part de convention ou même d'erreur ? Modeler une conscience comme on modèle de l'argile, n'est-ce point porter atteinte à sa liberté et à son développement spontané ? — Tout en reconnaissant ce qu'il y a d'honorable dans ces scrupules, nous y trouvons la préoccupation individualiste poussée à l'excès ; nous ne croyons pas qu'il y ait le moindre danger, par une bonne organisation de l'instruction morale et sociale, de porter atteinte à l'autonomie des enfants de nos écoles, ni que leur « spontanéité », abandonnée à elle-même, pût accomplir des prodiges et aboutir à une vraie liberté. Où sommes-nous vraiment libres ? Dans l'union avec autrui.

Demandons-nous donc sur quels fondements doit reposer l'enseignement moral et social dans les écoles de la démocratie française, pour y être éducatif sans être oppressif.

I

NÉCESSITÉ D'UN ENSEIGNEMENT MORAL LAÏQUE

Nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'un mouvement qui porte certains esprits à réclamer le rétablissement de l'antique base religieuse, tandis que d'autres, à l'opposé, voudraient établir un enseignement antireligieux. Ce problème a atteint en France un degré particulier d'acuité, parce qu'on y sent plus qu'ailleurs la nécessité d'une morale vraiment civique et indépendante des confessions religieuses.

En Angleterre, la division des croyances ne porte encore que sur des détails, mais l'accord continue d'exister sur une certaine conception de la moralité telle que la Réforme l'a fait pénétrer dans les esprits ; aussi peut-on y donner, du point de vue chrétien, un enseignement moral et social qui ne choque aucune grande conviction et n'empêche aucun progrès pratique. La religion même y est laïcisée en tant qu'elle est considérée comme indépendante de tout ce qui est proprement « confessionnel » ; la laïcité y est entendue en un sens positif, non pas comme une sorte de négation de toute idée religieuse. L'homme de la campagne, en Angleterre, va deux fois au temple tous les dimanches, et on lui parle deux fois non seulement de religion, mais de morale, et même, à l'occasion, « d'art et de littérature » à un point de vue moral. « Vous ne sauriez croire, disait une dame écossaise à un de nos inspecteurs d'Académie, combien d'idées, de connaissances et

de sentiments élevés, ces conférences, auxquelles il est obligatoire d'assister, répandent dans tout le peuple¹. » Mais, dans les villes d'Angleterre, l'incroyance est grande et la pratique du culte, pour beaucoup, n'est même pas possible, parce qu'il n'y a pas assez de temples pour une population ouvrière débordante : Londres en est un exemple. Les campagnes ne tarderont pas à subir la contagion des villes. L'Angleterre se trouvera alors en présence des mêmes difficultés que nous.

En Amérique, on comprend merveilleusement la toute-puissance de l'éducation et sa nécessité absolue pour les démocraties. « S'il arrive, a dit M. Horatio Seymour, ancien gouverneur de l'État de New-York, que la flèche élançée d'un temple s'écarte de la verticale, ce n'est point au sommet, c'est à la base de l'édifice qu'on devra chercher la cause de cette inclinaison. » Une démocratie ne peut rester « honorée et prospère quand ses citoyens sont indifférents et corrompus ». Mais l'enseignement religieux est déjà beaucoup moins fécond en Amérique qu'en Angleterre. Dans la *Revue internationale de morale*, publiée à Philadelphie, M. Flexner, après avoir admis l'importance du sentiment religieux conçu *philosophiquement* comme le sens de l'unité spirituelle du monde, recherche jusqu'à quel point les écoles confessionnelles réussissent à le développer. Le résultat d'une sorte d'enquête à l'américaine est que, par l'effet des mauvaises méthodes, « l'école religieuse devient la mère féconde de l'indifférence ». La « désintégration de la conscience religieuse » est aidée par les influences mêmes qui devraient la maintenir et la fortifier².

En Allemagne, l'enseignement religieux est partout

¹ Voir l'article de M. R. Périer dans la *Revue pédagogique*, p. 106.

² Voir M. Abraham Flexner, sur *l'Éducation religieuse des enfants*, dans l'*International Journal of Ethics*, juin 1897.

obligatoire. Mais il est loin d'être généralement efficace. Dans l'instruction primaire allemande l'enseignement confessionnel est sans doute plus sérieux que dans la secondaire; l'incrédulité n'en fait pas moins des progrès énormes parmi le peuple allemand, et l'absence de toute croyance philosophique laisse l'esprit sans direction morale après la perte des croyances religieuses. L'Allemagne se plaint, encore plus haut que la France, de la rapidité avec laquelle augmente la criminalité des mineurs, signe de misère morale en même temps que matérielle. Sur 347 050 hommes condamnés en 1892 pour toutes les catégories de crimes et de délits, la statistique judiciaire de l'Empire donnait les chiffres suivants : — Mineurs de douze à quinze ans, 4 p. 100 ; de quinze à dix-huit ans, 7 p. 100 ; de dix-huit à vingt et un ans, 18 p. 100. Les mineurs de douze à vingt et un ans forment donc à eux seuls 29 p. 100 ou près des 3 dixièmes du nombre total des condamnés¹. En France, malgré l'état déplorable de la criminalité juvénile, les mineurs n'atteignent que 18 p. 100, ou moins des deux dixièmes de l'ensemble des infractions; et, depuis deux ans, il y a une diminution². Cependant l'enseignement est confessionnel dans toute l'Allemagne; il ne l'est pas dans les écoles publiques de France.

Chez nous, 256 000 garçons reçoivent l'enseignement primaire chrétien dans les écoles libres. Eh bien, les catholiques sont les premiers à se demander si ces garçons diffèrent sensiblement des 2 343 420 garçons voués à l'enseignement neutre. « Ils font la prière et sont plus dociles, soit; mais seront-ils mieux armés pour la lutte le jour où les passions, les préjugés et les mensonges les assailliront à leur entrée dans l'adolescence³? » Quant

¹ Yvernès. *J. Soc. de Statistique*, mars 1895.

² Voir plus haut, livre III.

³ *La Réforme sociale*, mars 1895.

aux écoles laïques, tous les témoignages concordent sur l'impossibilité de placer son espérance dans un enseignement religieux confessionnel. « Des convictions religieuses très profondes, écrit un des correspondants de l'*Union morale*, pourraient peut-être, en certains cas, assurer le succès. Mais que faire où la foi est morte, et où les familles se sont détachées des croyances religieuses au point de ne plus vouloir qu'on les communique à l'enfant ? » « Le prêtre, répond un autre correspondant, inspecteur d'Académie dans un de nos départements, a perdu l'oreille du peuple. On ne le tolère que s'il se tait, c'est-à-dire s'il se borne à enseigner la lettre du dogme, rigoureusement parqué dans le catéchisme¹ ». Enfin un prêtre écrivait lui-même à l'*Union morale* que « toutes les croyances et traditions sont ébranlées ». « Une seule chose résiste encore dans notre race : c'est la tendresse du cœur, la pitié, et c'est un danger de plus à l'heure présente, au milieu du déchaînement des appétits brutaux et conquérants chez les autres nations. »

Au reste, du haut d'une chaire d'école, peut-on « enseigner » le sentiment religieux ? Un sentiment ne s'enseigne pas, il se développe par contagion. Or, précisément, la société actuelle a l'indifférence religieuse, quand elle n'a pas l'hostilité religieuse. Comment le maître d'école, à lui seul, en le supposant même croyant, lutterait-il contre une contagion universelle ?

L'enseignement confessionnel ne peut avoir une valeur morale sérieuse et durable que « pour ceux qui ont la foi et qui la conserveront² » ; mais il ne faut pas que les autres, après la ruine possible de leurs croyances religieuses, n'aient plus aucun fondement où asseoir leurs croyances morales. Il faut de plus que tout ce qui est enseigné aux enfants par l'État soit en harmonie avec la

¹ M. G. Lefèvre, *Revue pédagogique*, juillet 1896.

² M. Payot.

conviction des parents et surtout des maîtres. Qui ne sait avec quelle merveilleuse intuition l'enfant ou le jeune homme lit, dans le regard, la pensée de derrière la tête ? Et si la parole ne lui paraît pas absolument conforme à la pensée, à l'action, elle n'est plus qu'un vain son qui passe sur lui sans l'émouvoir.

Dans notre démocratie française, nous n'avons plus et nous ne pouvons plus avoir une religion d'État : on a donc eu raison, conformément aux principes du droit et de la liberté des consciences, de proclamer partout la neutralité. Qu'on se rappelle l'état misérable et dépendant de l'enseignement primaire de France durant les longues années de l'Empire et de Pie IX, la surveillance étroite et jalouse exercée par le clergé sur les écoles, la situation toujours inquiète et tracassée des instituteurs ; on reconnaîtra qu'il y avait bien des abus à corriger, bien des empiètements à contenir. « Le maire dans sa mairie, le curé dans son église, l'instituteur dans sa classe », chacun chez soi, voilà ce qu'ont voulu les auteurs de la loi nouvelle, d'accord avec la grande majorité des pères de famille et des instituteurs, d'accord avec l'état religieux, politique et social de notre pays. Il s'agissait de faire prévaloir, malgré les luttes politiques, les idées de tolérance, de paix sociale, dans l'enseignement donné aux enfants du peuple. On pensait, selon l'expression d'un des chefs du mouvement, que « le seuil de l'école doit être, pour ainsi dire, le seuil sacré où tous les bruits et toutes les querelles du dehors viennent s'arrêter » ; que « la Science et la Liberté ne sauraient être respectées et défendues de trop bonne heure, même au village » ; qu'enfin une démocratie libre a le devoir de donner un enseignement purement civique à de petits citoyens, fils d'électeurs, qui seront électeurs à leur tour.

Ces principes étaient excellents, mais on n'en a pas toujours assuré la vraie application. La neutralité, d'a-

bord, ne doit pas, comme cela arrive en certaines grandes villes, se changer en hostilité plus ou moins avouée à l'égard des diverses croyances; elle doit être, au contraire, le respect scrupuleux de toutes les convictions sincères, y compris les convictions catholiques, protestantes ou israélites. Un poète et penseur anglais, Robert Browning, nous donne ici, à nous Français, une leçon de généreuse sagesse; dans sa *Nuit de Noël* il montre comment, en son âme de philosophe, d'abord révoltée contre des croyances trop superstitieuses, finit par entrer la tolérance à l'égard des religions: « A l'avenir, conclut-il, j'aurai plus de raison. Quand un toit d'église couvrira n'importe quelle espèce de la grande famille, n'importe quels êtres portant au front le mot *amour* au-dessus de leurs grands yeux sérieux, je ne mettrai plus un mur entre eux et moi. *L'amour ne peut pas trop abonder!* » La passion, parfois sectaire, avec laquelle on a poursuivi en France la laïcisation avait jadis ses motifs, au moment de la lutte, mais nous ne devons pas oublier aujourd'hui que, quand on supprime un enseignement moral sous une forme, il faut le rétablir *efficacement* sous une autre équivalente. On ne peut remplacer une foi que par une autre, et plus large et plus rationnelle. Au catéchisme positif du croyant ne doit pas se substituer un catéchisme simplement négatif, celui de l'incroyant et parfois du sceptique. Le scepticisme est, pour le peuple, le pire des états d'esprit. Pour plaire à certains politiciens de clocher, on ne doit donc pas, contrairement à l'esprit et à la lettre même des programmes scolaires, interpréter la tolérance dans le sens de l'intolérance.

Il ne faut pas non plus que le régime de neutralité imposé à l'école devienne simplement, comme dans certaines communes, un système de neutralisation mutuelle et de mutuelle défiance, aboutissant à faire le

silence sur toutes les grandes questions. Le résultat serait l'immobilité morale. Si des forces qui se neutralisent tirent un corps en sens contraires, il restera dans l'immobilité. Ne transportez pas la même inertie matérielle dans le monde moral. Quoi! sous prétexte de ne pas engager la conscience, vous ne l'éveilleriez pas! Sous prétexte de ne pas présenter à l'œil intérieur tel aspect plutôt que tel autre, vous laisseriez cet œil fermé, s'atrophiant faute d'exercice! Un enseignement fait d'abstention et d'abstinence n'est pas une nourriture pour l'âme. Par peur de heurter les convictions, ne risquez pas de détruire toute conviction et de semer partout l'indifférence.

Pour nous, fidèle à la pensée de toute notre vie, ce n'est pas cette neutralité négative qui nous semble désirable en France, c'est la « conciliation » positive des doctrines. La vraie neutralité est l'impartialité d'une intelligence sincère qui dépasse les doctrines adverses pour aller plus loin et plus haut, et qui, au lieu de s'abstenir, agit, au lieu de détruire, construit. Cette conciliation est-elle impossible? Nous ne le pensons pas. Et nous pouvons, pour le soutenir, nous appuyer sur le témoignage des adversaires mêmes de l'enseignement laïque. Leurs passions politiques leur font oublier leurs propres dogmes, et il est facile, au nom même de leurs croyances orthodoxes, de montrer qu'il existe une morale vraiment laïque, propre à réconcilier tous les esprits. Catholique ou protestant, le christianisme n'admet-il pas, comme le judaïsme, une « lumière naturelle qui éclaire tout homme venant en ce monde »? Ne reconnaît-il pas une distinction du juste et de l'injuste fondée sur la raison, une idée du devoir et de la loi immanente à toute conscience, *lex insita*, base de la loi civile et politique? Ne reconnaît-il pas aussi que la liberté est fondée sur la raison même : *Totius libertatis radix*

est in ratione constituta? Si la théologie considère la morale naturelle et rationnelle comme pratiquement insuffisante sans un « secours » supérieur et divin, elle la déclare cependant « nécessaire » et « fondamentale » ; c'est sur la « raison » et la « conscience » qu'elle édifie la foi ; c'est au « règne de la nature » qu'elle ajoute, avec saint Thomas et Bossuet comme avec Leibnitz, le « règne de la grâce ». Dès lors, en dehors de toute confession religieuse et de l'aveu même des autorités religieuses, un enseignement moral et philosophique est possible qui obtiendra l'assentiment de tous.

II

BASES RATIONNELLES DE L'ENSEIGNEMENT MORAL

Une fois l'idée naturelle du bien admise en dehors de tout système, comme la plus haute et la mieux fondée en raison, nous devons donner aux enfants, sous une forme très simple, les raisons particulières de leurs devoirs, surtout envers autrui. A la question : Pourquoi doit-on faire ceci et éviter cela? un éminent éducateur a soutenu que le maître ne doit faire qu'une réponse, la seule en définitive que possède l'humanité : Ceci est bien, cela est mal. « On n'élève pas les enfants en leur apprenant à ergoter sur le devoir ; disons-leur : Ceci ne se fait pas, il faut faire cela ; la force de cette parole réside dans l'égalité de situation où se trouvent devant elle les grands et les petits¹. » Telle est, nous en convenons, la première attitude que doit prendre le maître, devant les *tout jeunes* enfants ; mais nous ne pensons pas qu'elle puisse être la dernière. Les enfants, surtout ceux des classes ouvrières et des grandes cités, finiront par pénétrer dans un milieu plus ou moins sceptique, hostile à l'idée du devoir, contestant et sapant les fondements mêmes de l'ordre social. Il faut donc donner aux enfants des explications, il faut répondre d'avance à l'éternel *pourquoi* des êtres raisonnables ; il faut dans leur raison même trouver une règle de conduite rationnelle. C'est là une nécessité plus grande encore dans ce pays de raisonneurs incorrigibles et de rationalistes qu'est la France.

¹ M. Boutroux, *Questions de morale et d'éducation*, 1895.

En dépit du préjugé contraire, que s'efforcent de répandre certains apologistes hérérodoxes de l'orthodoxie, il y a dès à présent, dans les sciences morales et sociales, assez de vérités rationnellement établies pour fournir ample matière à un enseignement éducateur, qui devrait être donné, sous une forme directe et régulière, d'abord et surtout aux maîtres, puis, par eux, aux enfants qu'ils dirigent, soit dans les écoles, soit dans les collèges.

Considérée d'abord au point de vue positif (qui n'est pas le seul, la morale a des fondements essentiellement sociaux, objets de démonstration ou d'explication rationnelle. Il n'est pas un devoir, y compris ceux qu'on appelle devoirs envers soi-même, qui ne s'appuie, entre autres raisons, sur des raisons sociales. Et les devoirs religieux impliquent aussi, sous le nom même de « charité », un lien de société universelle avec tous les êtres et avec ce qu'on se représente comme le principe suprême de l'être. En d'autres termes, il y a en morale un « point de vue sociologique » qui est précisément le plus scientifique. Ce point de vue, d'ailleurs, n'exclut nullement, mais appelle, au contraire, le point de vue philosophique et le point de vue religieux. Toutes les vertus sont des *conditions* déterminées de la pleine vie sociale, comme de la pleine vie personnelle, par cela même d'une vie universelle et idéale. Nous ne voyons donc aucun inconvénient, nous voyons même tous les avantages à montrer aux enfants les raisons *sociales* des devoirs, ce qui est facile. Pas de société possible en dehors de telles règles : tu veux vivre avec les autres, parce que tu es un homme, non une brute; fais donc ce qui est nécessaire pour que les hommes puissent vivre d'une vie commune.

La morale peut même, en majeure partie, être présentée comme un ensemble d'obligations envers cette

société plus restreinte et plus voisine qui est la patrie. Grâce à la direction imprimée aux études scolaires, grâce surtout aux excellents livres de lecture mis entre les mains des élèves, le sentiment patriotique s'est déjà développé au plus haut point en France depuis une vingtaine d'années; preuve éclatante de ce qu'on peut obtenir par l'enseignement.

Est-ce à dire qu'on doive s'en tenir, pour la morale, au mot de Michelet : « La France enseignera la France comme foi et comme religion; elle fera partir tout de là »? — Non; quelque importance qu'on doive attribuer au sentiment patriotique, il ne peut suffire à *fonder* la moralité. C'est un auxiliaire indispensable, ce n'est qu'un auxiliaire. Sa valeur risque même d'être diminuée dans le peuple par les prédications des socialistes, des internationalistes, de tous ceux qui tendent à voir dans les drapeaux des illusions flottantes au vent. — « Le patriotisme, a-t-on prétendu, est le sentiment le plus fort, parce qu'il s'y mélange également l'amour et la haine. » Mais ce mélange même est une preuve que le sentiment national n'est pas le sentiment moral par excellence : il n'a point l'universalité infinie; il n'est pas encore cette fraternité sans limites qui fait le fond de la moralité vraie.

L'immensité, voilà le seul asile sûr;
Je crois être banni, si Je n'ai tout l'azur.

Pour un Français, l'amour de la patrie consiste précisément à aimer l'humanité et toutes les grandes idées rationnelles qui la dirigent, car c'est la caractéristique et, en dépit de Taine, la profonde raison d'être de notre France que de représenter, parmi les peuples, l'idée d'une société universelle; mais il n'en est pas moins nécessaire de dépasser l'idée nationale si l'on veut atteindre l'idée morale.

Il faut donc faire comprendre, d'abord aux maîtres, puis aux enfants eux-mêmes, qu'un être raisonnable, qui conçoit l'univers et en recherche le principe, ne peut pas ne pas se reconnaître lié à la société universelle, en dehors de laquelle il ne saurait ni exister ni penser. L'éducateur doit s'inspirer de ce principe que ce qui nous constitue vraiment hommes, êtres conscients et raisonnables, ce qui nous confère ainsi et notre valeur individuelle et nos obligations universelles, c'est précisément l'idée du tout où nous vivons par la pensée, c'est l'idée de l'universel et de l'infini.

Il y a, grâce à cette idée toujours présente, un sentiment de *dignité* qui est inhérent à l'être conscient et raisonnable, ne fût-il qu'un enfant. On l'appelle dignité personnelle, et on pourrait aussi bien l'appeler dignité impersonnelle. Pascal lui-même, qui voulait pourtant fonder une morale théologique et surnaturelle, élevait le roseau pensant au-dessus de l'univers qui l'écrase, et il montrait à l'homme sa « dignité » dans la « pensée ». Invoquait-il à ce moment l'incarnation, les mystères, les miracles ? Non, il s'appuyait simplement sur la nature supérieure de l'homme pour lui attribuer une destinée supérieure et lui demander une conduite supérieure. La tâche de l'éducateur est d'éveiller de bonne heure ce sentiment de supériorité salulaire, de fierté morale dans l'humilité matérielle. Persuadons à l'enfant qu'un être capable de penser et d'aimer ne vient pas uniquement au monde pour y vivre et jouir un peu de temps, puis mourir; qu'il y vient pour y naître à nouveau d'une autre et meilleure vie, — immortelle peut-être de quelque manière, car la science n'a pas prouvé l'absolue instabilité de la conscience, — en tout cas et dès à présent éternelle, puisqu'elle est une vie de vérité et d'amour sans limites, qui ne veut connaître ni les bornes de l'espace ni celles du temps, et qui cherche à triompher

même de la mort. Ainsi, au nom de la science même et de la conscience, nous aurons fait sentir à l'enfant que l'être pensant vaut quelque chose au-dessus du monde où il est renfermé et qu'il dépasse par la pensée. Le voilà, le vrai et pur motif moral, qui est à la fois le plus légitimement intéressé de tous, puisqu'il est notre dignité, et le plus désintéressé de tous, puisqu'il est aussi celle des autres.

Une fois admis ce grand principe rationnel, commun à toutes les hautes doctrines philosophiques ou religieuses, — et qu'une conscience droite ne niera point, — la morale peut être construite *sociologiquement*. Ce principe, en effet, est la vraie source de la solidarité, non pas seulement matérielle, mais morale. On prononce sans cesse de nos jours, et avec raison, ce mot de solidarité; mais il ne faut pas se méprendre, ni voir là uniquement une sorte de nécessité matérielle pesant à la fois sur tous les êtres, comme la fatalité antique. Cette nécessité justifierait aussi bien l'égoïsme et la lutte que le désintéressement et l'amour. Notre vraie solidarité relève, elle aussi, « de la pensée » en même temps que du cœur. Elle vient de ce que pour nous, êtres conscients et raisonnables, notre vrai *moi* est là où nous ne faisons plus qu'un avec les autres.

Nous devons, selon le mot de Comte, « vivre pour autrui, afin de vivre dans autrui », ajoutons : afin de vivre en nous-mêmes.

Faisons donc sentir à l'enfant que l'homme idéal et vraiment moral est celui qui agirait toujours d'après ce principe de solidarité sans limites, fondé sur la raison : — Je ne puis être pleinement heureux que si tous les autres sont heureux; je ne puis vraiment aimer les autres que si, à force de leur faire du bien, je me fais aimer d'eux. La flamme ne subsiste qu'en enflammant tout ce qui est autour d'elle et en se communiquant de

proche en proche, à l'infini. L'idéal chrétien est le bonheur des élus; l'idéal patriotique est le bonheur de la nation; l'idéal philosophique est le bonheur de tous les êtres sans exception. Ce sentiment de notre solidarité universelle peut seul s'opposer au souci exagéré du moi, à l'étroit individualisme et à l'étroit nationalisme qui caractérisent l'époque présente.

III

MOBILES ET SANCTIONS

Les motifs de bien faire ne suffisent pas, dira-t-on ; il y faut ajouter les *mobiles* ; les idées ne sont des « forces » que si elles éveillent des sentiments appropriés. Quel mobile restera donc à la disposition de l'enseignement laïque, une fois qu'on aura mis à part et réservé le surnaturel pour les diverses confessions religieuses ?

Nous répondrons d'abord que l'idée du bien est à elle-même son mobile en même temps que son motif. Quelle erreur de croire qu'un être raisonnable puisse concevoir ce qui est rationnel sans éprouver une tendance corrélative à le réaliser ! Cette tendance, si elle n'était jamais contrariée par l'égoïsme, aboutirait à la réalisation. Ne nous figurons pas que la plus haute des idées, une fois fondée sur la raison même de l'enfant, puisse rester sans influence sur sa conduite et qu'il soit incapable d'aimer le bien pour le bien.

Il est des philosophes qui ne comprennent pas assez la valeur suprême en morale de ce qu'on pourrait appeler le mobile philosophique. Ils cherchent à lui en substituer d'autres, et ils ne s'aperçoivent pas qu'à descendre plus bas ils ne gagnent aucune force pour nous attirer en haut.

Écoutons, par exemple, un de ceux qui se sont le plus préoccupés de l'enseignement laïque, M. Évellin. — Le grand mobile *naturel* de la morale, répond-il, c'est « l'émotion esthétique » ; l'idéal moral devra séduire

et le devoir s'imposer par la seule beauté du bien, par la seule laideur du mal. Désintéressée et libre de toute crainte, cette morale esthétique n'en sera que « plus belle ».

Certes, il ne faut pas séparer le beau du bien; il faut sans cesse dire à l'enfant : Cela est bon et beau ! Mais le beau n'est pas pour cela le bien, ni le principe du bien, ni « un genre » dont le bien ne serait qu' « une espèce ». Le désintéressement esthétique est un détachement et une attitude de contemplation; le désintéressement moral, au contraire, nous *attache* et nous impose l'action. A vouloir ériger la beauté pure en fondement d'obligation, on s'apercevrait vite que la pierre du temple manque de solidité. N'aurait-on pas, d'ailleurs, à redouter toutes les déviations du sens esthétique, qui amènent à trouver belles certaines passions, à trouver beaux certains « gestes » ?

Nous ne méconnaissons pas combien il importe de développer chez les jeunes esprits le sentiment du beau et plus particulièrement du beau moral. C'est à quoi la lecture des poètes peut apporter une aide efficace. La poésie est un plus utile auxiliaire de la morale que l'histoire, si rarement belle au fond, parfois si odieuse, et où Fustel de Coulanges disait qu'il est vain de chercher des leçons de conduite ! Dans nos écoles, où les œuvres de la poésie ne tiennent point assez de place, on oublie trop le mot profond d'Aristote : — La poésie est plus vraie et plus philosophique que l'histoire, parce qu'elle s'attache à l'universel, tandis que l'histoire ne s'occupe que du particulier. La principale moralité de l'histoire consiste dans des traits plus ou moins authentiques d'héroïsme et de civisme; or, nous nous persuadons trop, dans les nations de culture néo-latine, que c'est l'héroïsme qui fait la vertu. Conception romantique et romanesque, qui méconnaît ce fait que les Horatius

Coclès ou les Mucius Scévola ne sont point des types du devoir de chaque jour. Le courage militaire est à peu près la seule vertu que l'histoire enseigne aux enfants, et encore leur en donne-t-elle une assez fautive idée, inapplicable le plus souvent à nos méthodes modernes de combat. Toujours est-il que la triomphante trahison, la ruse, la mauvaise foi, la violence, la haine, l'intolérance, l'assassinat, les massacres, forment le plus saillant des récits historiques et peuvent exercer sur des esprits encore tendres une action analogue à celle des récits de crimes, je veux dire une suggestion dans le sens de la barbarie. Aussi le moraliste ne saurait-il s'associer au culte superstitieux de l'histoire qui a rempli tout notre siècle et qui l'a détourné de choses infiniment plus sérieuses. Dans les écoles, l'enseignement de l'histoire ne devient moral qu'au prix d'un art consommé et de précautions sans nombre. Il ne faut découvrir de la triste réalité que ce qui ne peut souiller l'imagination ou durcir le cœur de l'enfant. Il ne faut pas non plus tout glorifier à tort et à travers. Sans lui cacher le réel, il faut le faire vivre de préférence, par le culte du beau, dans le domaine de l'idéal et lui dire avec le poète :

Laisse blanchir ton âme ainsi que l'Orient.

Mais, tout en comptant beaucoup sur le sens du beau, tout en le mettant bien au-dessus de la connaissance du règne de Louis XI, du règne de Charles IX ou de la Terreur, nous ne saurions admettre que ce sens puisse remplacer celui du bien, que l'idée d'obligation intérieure puisse s'évanouir en celle d'attrait, que l'espèce de détachement et de dilettantisme qui est au fond de l'art puisse remplacer la notion de liens sociaux déterminés et, pour tout dire en un mot, de *loi*, extérieure et intérieure. Dans la vie réelle et surtout populaire, pas

plus que le devoir n'est fait d'une succession de traits héroïques à la Miltiade ou à la d'Assas, il n'est fait de séductions d'art, d'hymnes à la beauté, de contemplations platoniques et d'extases esthétiques. L'existence d'un homme du peuple, soit dans sa famille, souvent gênée ou misérable, soit dans le rude atelier, n'est point un sacrifice aux grâces ; elle est une règle, une discipline, un effort continu, qui n'a rien de brillant au dehors et dont la valeur est toute de solidité, de résistance, de courage modeste et silencieux. Pas plus que nous ne devons prétendre à changer tous les enfants d'un peuple en héros, nous ne devons essayer d'en faire surtout des artistes. Qu'ils soient d'abord des hommes de bien et des citoyens honnêtes, ayant le sentiment des *liens sociaux* où nous sommes tous engagés, des *responsabilités* qui nous incombent, des *solidarités* qui nous enveloppent, des *tâches* journalières qui en résultent, des *droits* et des *devoirs* où elles se résument. La vie n'est pas, par essence, héroïque, ni artistique ; elle est simplement sérieuse (*ernst ist leben*) et, comme toute chose, soumise à des lois.

Quant aux *sanctions*, si l'on ne peut compter sur la crainte de l'enfer pour moraliser les enfants au xx^e siècle, ce n'est pas une raison pour renoncer à tant de sanctions qui n'ont rien de mystique. Montrez aux enfants les conséquences rationnelles et expérimentales de leurs actions : fécondité malfaisante du mal, fécondité bienfaisante du bien, justice immanente à la conscience, à la vie même, à la vie individuelle et à la vie sociale, en un mot profonde identité du bien moral avec le bonheur individuel et collectif. C'est dire que, si la morale a un aspect esthétique, elle a surtout un aspect scientifique et un fond philosophique. En parlant au nom du *vrai*, on a encore plus de chances de persuader qu'en parlant au nom du beau, et d'ailleurs l'un

n'empêche pas l'autre; c'est en morale qu'il faut dire : Rien n'est beau que le vrai.

De nos jours, le culte de la science est répandu, profitons-en. Ce que la morale *commande*, la science le *prescrit*; les obligations particulières de l'une coïncident avec les injonctions de l'autre. Les devoirs envers soi sont, en grande partie, les conditions mêmes de la vie individuelle la plus intense et la plus expansive, par cela même la plus vraiment heureuse; les devoirs envers autrui sont, en grande partie, des règles de vie collective et de progrès commun. Débauche, alcoolisme, paresse, envie, tous les « péchés capitaux » n'ont pas seulement une essence mystique : on peut démontrer *more physico* et surtout *sociologico* la chaîne fatale de maux qu'ils entraînent, depuis la maladie et l'hôpital jusqu'à la misère, jusqu'au crime et à la prison, — sans parler des maux sociaux, qui vont, a-t-on dit, « du malaise économique à la guerre et aux révolutions ». En vérité, il y a autre chose que de l'art dans la morale, et la vertu est infiniment loin d'être un dilettantisme supérieur. La science de la vie et celle de la société ont ici plus d'importance que l'esthétique : individus et peuples récoltent tous ce qu'ils ont semé, ils vivent du mouvement qu'ils ont su imprimer à leur vie. Ne laissons pas croire qu'une fois les dogmes ôtés, — trinité, paradis et enfer, immaculée conception et infailibilité du pape, — le moraliste soit réduit à dire avec le poète :

Et tout le reste est littérature !

Seulement les mobiles scientifiques, qui sont au fond utilitaires (soit au point de vue individuel, soit au point de vue social), doivent venir se suspendre au mobile philosophique, qui, nous l'avons vu, est l'amour du bien pour le bien même. L'éducateur doit se persuader, con-

trairement à l'opinion vulgaire, que ce sont les idées les plus hautes qui sont les plus pratiques, parce que ce sont celles qui excitent les sentiments grands et durables. L'utilitarisme dans l'enseignement va contre son propre but; c'est la morale la plus désintéressée qui a le plus de force sur les jeunes âmes. A moins de tares originelles, dont il n'est alors pas plus responsable que le fou de sa folie, l'homme vient au monde avec une certaine chaleur de cœur qui le porte, comme l'air chaud, à monter.

Socrate avait donc raison de croire que toutes les connaissances qui ont pour objet le bien sont efficaces par elles-mêmes, et Kant revenait à la pensée de Socrate quand il soutenait que la « raison pure » est « pratique » par sa propre vertu; ce qui revient à dire, encore une fois, qu'elle est à elle-même son mobile comme son motif.

IV

RÔLE SECONDAIRE DES MOTIFS THÉOLOGIQUES

Reste à examiner en quelques mots la place qu'on peut laisser aux croyances religieuses dans l'éducation laïque. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que c'est « la haine » qui est « créatrice » ; nous dirions plutôt avec Spencer : « L'humanité primitive n'avait qu'une religion, celle de la haine ; il y en a deux qui se combattent aujourd'hui, mais l'humanité du lointain avenir n'en aura qu'une, celle de l'amour. » Voilà la religion, fondement de toutes les autres, que, sous une forme surtout humaine et sociale, il faudrait rendre vivante dans les écoles.

Que peuvent les religions positives là où l'idée *morale* n'existe pas d'abord ? Ne lui empruntent-elles pas toute la valeur qu'elles prétendent lui conférer ? Ne sont-elles pas elles-mêmes une conséquence, une extension au principe du monde, une personnification divine de la moralité inhérente à la raison humaine ? Les motifs théologiques peuvent corroborer et, en une certaine mesure, sanctionner, ils ne fondent pas ; eux-mêmes cherchent à se fonder sur ce que l'homme trouve dans sa propre conscience. C'est donc *seulement* après avoir rattaché l'homme et la société humaine à la société universelle des êtres raisonnables que le maître pourra présenter cette dernière comme la « cité divine » en voie de formation, dégager ainsi ce qu'il y a d'humain dans les

liens religieux, montrer enfin l'humanité entière s'attribuant une destinée idéale.

Si les différentes figurations théologiques de l'au-delà nous divisent, ce n'est pas une raison pour en supprimer l'idée philosophique et le souci moral, pour borner nos pensées, comme nos discours et nos actes, à l'en-deçà. Nous concevons tous un idéal de la raison, que Platon appelait le suprême intelligible et le suprême désirable ; nous nous imposons tous le devoir de contribuer à sa réalisation ; par cela même, nous agissons comme s'il était possible et, en conséquence, déjà fondé dans la réalité. Comment ? Nous l'ignorons, mais ce principe, commun à tous ceux qui admettent une morale, peut être présenté à l'enfant sous les formes qui lui sont le plus accessibles ; l'essentiel, c'est que l'enfant considère l'idéal du bien non comme une chimère, mais comme le ressort suprême de la réalité universelle, et non pas seulement de nos âmes.

Un socialiste idéaliste, en discutant nos conceptions pédagogiques, nous a donné sur l'état du peuple en France, des renseignements qui nous semblent plutôt des appuis que des objections ¹. Il constate que, « avec leur logique simple, les foules incroyantes ont franchi l'étape du déisme ». Cela est vrai ; mais elles ont aussi, ce qui est plus grave, franchi l'étape de l'idéalisme, elles ont même franchi l'étape de la morale. M. Fournière nous les montre disant : « Le bon Dieu, c'est l'argent. » N'y a-t-il là que la négation de Dieu ? N'y a-t-il pas aussi, ce qui est triste, la négation de tout idéal désintéressé et même de toute moralité ? L'idéal, c'est l'argent ; la morale, c'est

¹ Voir la *Revue Socialiste* de janvier 1899, p. 109. M. Fournière ajoute à ce sujet que j'ai « écrit des manuels de morale pour nos enfants ». Il y a là une erreur de fait que je dois relever. Je n'ai rien écrit pour les enfants. C'est M^{me} Fouillée qui, sous le pseudonyme de G. Bruno, a publié des livres universellement répandus dans les écoles.

de s'enrichir ! M. Fournière « convient sans détour que ces caractéristiques sont plutôt alarmantes ».

Reste à savoir les vraies causes du mal et les vrais remèdes.

Selon nous, ce scepticisme moral vient précisément de ce que, pendant des siècles, on a lié la morale à des religions révélées et dogmatiques ; mais il vient aussi de ce qu'on a eu le tort de lier à ces mêmes religions l'idée métaphysique d'un être parfait assurant le triomphe final de la justice, au lieu de montrer dans cette idée une conception purement *philosophique* et naturelle, due au travail (légitime ou illégitime) de la raison sur elle-même. Cette absence, non seulement de morale indépendante, mais de métaphysique indépendante et même de théodicée indépendante, a fini par produire dans la masse la fâcheuse confusion des idées de trinité ou d'incarnation avec celles de Dieu, de devoir, d'idéal, etc.

Etant donnée notre société actuelle, empêcherez-vous les enfants de nos campagnes et de nos villes d'entendre prononcer les noms de Dieu, d'âme, de destinée, etc. ? Est-il bon que ces noms demeurent chez eux indissolublement associés à ceux du pape, de la messe, du paradis et de l'enfer ? Je ne le crois pas. Si donc vous voulez que la dissociation s'opère, ne faut-il pas qu'une philosophie élémentaire, sous des formes nécessairement un peu enfantines, expose les raisons purement humaines des croyances idéalistes et même spiritualistes, puisque celles-ci sont actuellement les croyances traditionnelles des pays civilisés ?

Il importe dès lors au plus haut point, comme nous l'avons soutenu plus haut, que *la morale naturelle et ses relations naturelles* soient nettement établies dans l'enseignement primaire comme dans l'enseignement secondaire, *indépendamment de toute confession religieuse* et de tout dogme, afin qu'il ne se fasse aucune confusion

dans l'esprit des élèves entre le rationnel et le révélé. Mais, s'il en est ainsi : 1° il faut enseigner une morale se suffisant à elle-même, sur les bases de l'idée de *devoir* et de l'idée *sociale*, qui ne dépendent pas de l'idée de Dieu ; 2° il faut montrer la relation purement naturelle de cette morale avec les croyances également toutes naturelles relatives au principe du monde et à la destinée humaine, quelle que soit, d'ailleurs, la valeur absolue de ces croyances ; 3° il faut distinguer avec soin la morale rationnelle et la théodicée rationnelle des religions dites révélées et des confessions dogmatiques.

Cette triple distinction est impossible si les programmes ne contiennent pas eux-mêmes, comme nous l'avons proposé : 1° une partie fondamentale consacrée à l'établissement de la morale sur des bases purement rationnelles ; 2° une partie accessoire consacrée à l'exposition purement rationnelle et philosophique des diverses sanctions que la raison a essayé de concevoir pour le bien moral, y compris les sanctions spiritualistes, quelle qu'en soit la valeur ; 3° une partie consacrée à distinguer ces sanctions toutes rationnelles, admises par Socrate, Platon, Voltaire et Rousseau, d'avec les sanctions proposées par les diverses religions.

Il n'est pas exact de dire que l'on était pour cela l'impératif « avec la notion de Dieu » ; tous les philosophes enseignent, au contraire, que c'est la notion de Dieu qui s'était sur l'idée et la volonté du bien moral. C'est même précisément ce qu'il faut faire comprendre aux enfants et jeunes gens, afin que l'ébranlement éventuel des croyances théistes n'entraîne pas celui des croyances morales. Il faut leur faire comprendre que sans aller au temple, à la synagogue, à la messe ou à confesse, ils ont des raisons positives d'admettre un devoir de l'homme envers lui-même et envers ses sem-

blables ; il faut aussi leur faire comprendre que l'idée traditionnelle de Dieu se distingue aussi bien du culte de l'argent que du culte de Jésus ou de Jéhovah.

Ceux même qui ne croient pas à l'objectivité de l'idée de Dieu (question que, comme philosophe, nous réservons entièrement, puisque nous nous occupons ici de pédagogie), ceux-là n'en doivent pas moins vouloir qu'elle soit exactement définie en tant qu'idée et idée directrice de la plus notable partie de l'humanité. L'athéisme lui-même doit savoir ce qu'il nie, comme le déisme ce qu'il affirme, et les deux doivent nier, affirmer ou douter pour des raisons purement rationnelles.

Nous avons dit tout à l'heure que, si les motifs théologiques ne fondent pas le devoir, ils peuvent, pour ceux qui les admettent, *corroborer* et *sanctionner*. Mais, objecte-t-on, si on les accepte même à ce seul titre, « ils sont par eux-mêmes tellement suffisants qu'ils font nécessairement disparaître tous les autres, ou tout au moins les rendent inutiles en les réduisant à l'état de simples illustrations d'un texte fondamental et sacré¹ ». Nous ne pensons pas que les philosophes qui ont médité Kant puissent accorder que le bien moral devienne un simple *texte sacré* dès qu'on admet, à tort ou à raison, que le bien moral a pour sanction un principe suprême de justice immanent à l'univers. On ne peut pas empêcher celui qui fait le bien d'espérer qu'il n'a pas agi en vain et que la justice a un fondement objectif. Encore une fois, je ne prétends pas examiner ici la question au point de vue métaphysique ; je dis seulement que tout moraliste arrive à se demander si la morale est purement subjective, ou si elle répond à la constitution même de l'univers et trouve sa confirmation dans quelque suprême identité de

¹ M. Fournière, *Ibid.*

l'idéal et du réel, qu'admettent les Platon et les Hegel.

L'idée purement philosophique de Dieu n'est que la représentation, sous une forme nécessairement psychologique et, par conséquent, encore anthropomorphique, de la réalité fondamentale comme enveloppant une conciliation finale de l'idéal moral avec la nature. Or, il est difficile de prétendre que la morale puisse être indifférente à la question de savoir si son propre idéal est en harmonie foncière ou en opposition foncière avec la réalité. Il y a là une question qui se pose à la fin de toute morale sous le nom un peu trop humain de *sanction*. Encore une fois, la morale ne dépend pas de la sanction, mais c'est la sanction qui dépend de la morale et en est la conclusion nécessaire. Il importe de faire comprendre aux enfants que, si l'incertitude plane sur nos destinées, la science positive n'a cependant pas démontré et ne démontrera jamais qu'en travaillant pour le bien on travaille pour une illusion.

Certains socialistes se disent eux-mêmes « idéalistes » ; mais l'idéalisme aboutit, à ce problème ultime : l'idéal a-t-il un fondement au cœur même de la réalité ? Si nous devons réaliser l'idéal dans le monde, ne faut-il pas que l'idéal soit possible, et le possible ne repose-t-il pas, en définitive, sur le réel ?

De là la nécessité morale d'une interprétation morale de l'univers. La question de Dieu est simplement la forme traditionnelle et plus ou moins populaire de ce problème. Aussi ces programmes officiels ont-ils fait une place à l'exposition de l'idée de Dieu, dans l'enseignement primaire comme dans l'enseignement secondaire. Il faut convenir, en effet, qu'il serait étrange de bannir cette idée de la morale scolaire, de défendre à l'instituteur de prononcer même le nom de Dieu, alors qu'on oblige le professeur de philosophie à faire l'examen de cette notion philosophique, à développer les raisons sur lesquelles

peut reposer toute croyance naturelle en Dieu, quelque opinion que l'on conserve finalement sur la valeur de cette croyance. Nous ne pensons pas que l'on dût gagner à faire complètement le silence sur les croyances idéalistes et à les laisser confondre ainsi avec les dogmes religieux.

En définitive, les enfants ne peuvent et ne doivent ignorer ni les bases naturelles de la morale, ni les bases naturelles des croyances théologiques, ni même les bases naturelles des religions qui se disent surnaturelles. Le résultat de cette ignorance serait précisément la fameuse maxime qui a si justement scandalisé M. Fourrière : « Dieu, c'est l'argent. » Il importe donc que le moraliste éducateur fasse connaître aux enfants non seulement les principes psychologiques et sociologiques de la morale, mais aussi les inductions métaphysiques *tirées de la morale*, qui ont servi de base à la théologie rationnelle et, sous une forme symbolique, aux théologies dites révélées.

Ne soyons pas plus intolérants dans les écoles primaires que dans les lycées, quand c'est précisément dans les écoles primaires que le scepticisme et l'indifférentisme sont le plus à craindre. Laissons, comme disait Stuart Mill, « des portes ouvertes ». Les programmes actuels, élaborés par des philosophes d'esprit indépendant, fussent-ils des « programmes de transition », n'oublions pas que l'art des transitions est précisément le plus nécessaire et « le plus difficile » de tous : évolution, c'est transition et non révolution.

Au delà des réformateurs qui veulent bannir des écoles l'idée de Dieu, il y a ceux qui, allant encore plus loin, veulent en bannir l'enseignement même de la morale. Certains socialistes, d'accord avec les libertaires

et anarchistes, prononcent aujourd'hui avec dédain le mot de « moralisme », comme ils prononcent les mots de « christianisme » ou de « capitalisme ». Pour eux, la morale est une dernière forme de servitude dont ils aspirent à affranchir le peuple. Ils demandent quelle espèce de « croyance » ne s'est pas « retournée contre le peuple lui-même » ? « Après la croyance religieuse, va-t-on imposer la croyance morale¹ ? » Ainsi, pas d'enseignement moral dans les écoles. Dire que c'est un devoir de ne pas prendre le bien d'autrui, de ne pas attenter à la vie de ses semblables, ce serait « imposer une croyance », une religion même, la religion de l'humanité ! Depuis que Jésus a dit : Aimez-vous les uns les autres, « dix-huit siècles de christianisme se sont écoulés, dix-huit siècles de douleurs, de guerres, de massacres, de violence et de haine ». Donc le « moralisme » ne sert à rien ; la question sociale n'est, sous aucun rapport, une question morale. Nos calamités s'expliquent entièrement « par des causes extérieures à nous », par des raisons tirées du matérialisme historique. Il suffira de changer l'ordre social et de supprimer la propriété individuelle pour supprimer « douleurs, guerres, violence et haine ». Telles sont les utopies qu'on voudrait voir passer dans l'enseignement de l'Etat. Ce n'est plus assez aujourd'hui de demander « l'athéisme dans les écoles », on demande « l'amoralisme ». Un peuple qui écouterait cette dernière voix serait bien près de sa dissolution et de sa mort.

Avant Tolstoï, dont nous avons rappelé plus haut les généreux et dangereux paradoxes, Guyau avait considéré la morale la plus haute, celle du dévouement et du sacrifice, comme s'élevant au-dessus de l'idée de loi, de l'idée même d'obligation et, à plus forte raison, de sanction proprement dite ; il y voyait une sorte d'état d'*anomie*.

¹ M. Dagan, dans les *Droits de l'homme*, du 22 décembre 1898.

Mais, si Guyau a considéré ainsi la morale, en ses sommets, comme une œuvre d'inspiration individuelle, qui a plus insisté que lui sur le côté social de la morale, d'où résultent, de quelque nom qu'on les appelle, 1° des obligations strictes ou engagements, 2° des sanctions d'ordre social ou moyens préventifs et défensifs, sans prétention expiatoire? En outre, nul n'a plus insisté que lui sur le rôle de la suggestion dans l'éducation morale, sur la légitimité et la nécessité d'une suggestion constante exercée par la société et la famille dans le sens des idées les plus hautes et des sentiments les plus universels. On ne saurait donc s'autoriser de ses doctrines ou de certaines expressions employées par lui au sens étymologique, comme l'*an-archie* en morale, pour faire de lui un apôtre de la dissolution morale et de l'amoralisme.

Selon nous comme selon Guyau, la culture morale, telle qu'elle est recommandée en dehors de toute entreprise confessionnelle, n'est que la légitime action de la société même sur ses propres membres et a pour but de rendre l'enfant *sociable*. Ce qui enlève tout caractère oppressif à l'enseignement moral et social de nos écoles, c'est que les prescriptions de l'éducateur ne s'imposent pas à lui-même moins qu'à ses auditeurs : « Il n'y a pas de maître devant la morale ¹. » L'autonomie individuelle de l'enfant, dont parlent socialistes et anarchistes, est un mot; si vous ne modelez pas sa conscience pour votre part, d'autres seront seuls à la modeler, sans contrepoids : sa famille, souvent peu morale, ses camarades, souvent vicieux, plus tard les cabarets et les journaux, qui sont aujourd'hui les grands instructeurs comme ils sont les grands électeurs. Après tout, les enfants sont des mineurs, et c'est l'État, c'est leur famille même qui les confient à un maître. Il faut bien

¹ M. Boutroux.

que le milieu social agisse sur l'individu « comme, dans les entrailles de la mère, les conditions de la nutrition agissent sur le développement de l'enfant ¹ »; — et l'enfant, ajouterons-nous, ne saurait se développer en dehors de sa mère, dont la vie est sa vie. Il est des choses, a dit Pascal, « que l'on prouve en obligeant tout le monde à faire réflexion sur soi-même et à trouver la vérité dont on parle ». C'est en cela que doit consister la force de l'enseignement moral laïque; seulement il faut ajouter que cet enseignement est aussi une réflexion sur *les autres*, sur *l'ensemble* tout entier dont nous faisons partie, sur cet univers qui vit un peu par nous et par lequel nous vivons nous-mêmes, enfin sur la réalité fondamentale et invisible, de quelque manière qu'on se la figure, de quelque nom humain qu'on l'appelle, qui a sa manifestation ou son développement dans le monde visible.

¹ M. Payot.

Mais, s'il faut *enseigner* le devoir et l'*expliquer*, comment évitera-t-on, dans l'enseignement moral et social, la sécheresse et l'abstraction? — On a justement conseillé aux maîtres de prendre pour point de départ l'étude d'exemples et de maximes remarquables, tirés de l'histoire, quand il est possible, ou de la littérature et des œuvres d'imagination. L'exemple, historique ou fictif, est sinon le « moteur moral » lui-même (comme le dit M. Boutroux, et comme le dirait volontiers M. Tarde), au moins l'un des principaux moteurs moraux. — « Qui a fait le christianisme? demande M. Boutroux. Est-ce une théorie? Est-ce une vie? » — Nous répondrions que ce sont les deux : la vie même du Christ serait peu sans sa doctrine, et sa doctrine serait morte sans sa vie.

Quant aux maximes, il est certain qu'elles sont « la forme de la théorie qui se rapproche le plus de la pratique »; les stoïciens, les épicuriens, qui prétendaient que leur philosophie fût « un genre de vie », la réduisaient en aphorismes. Et n'est-ce pas une suite de sentences que le *Sermon sur la montagne*? M. Boutroux conseille avec raison de dicter chaque jour aux élèves « tantôt le récit d'une belle action, tantôt une maxime tirée du trésor religieux, moral, littéraire de l'humanité ».

Mais ce n'est là, à nos yeux, qu'un point de départ, encore insuffisant. Il faut que maximes et exemples soient accompagnés de préceptes et que le tout soit relié

méthodiquement par des explications qui fassent comprendre à l'enfant les raisons profondes de ses devoirs et, du même coup, l'excitent à les respecter et à les aimer.

Distincts ou même séparés partout ailleurs, c'est dans la morale que la science des fins et l'art des moyens, que l'instruction et l'éducation, que les motifs et les mobiles tendent à s'unir. Comme Socrate aimait à le rappeler, savoir l'arithmétique et savoir le bon usage de l'arithmétique sont deux choses ; et c'est la raison pour laquelle les sciences particulières, aujourd'hui nommées positives, ne suffisent pas à l'éducation. Mais la science du bien a une situation spéciale. Si, par des interrogations comme celles que pratiquait Socrate lui-même, si, par mille exemples concrets, par des pensées empruntées aux plus grands génies, par des récits, par des lectures, par nombre d'explications familières, enfin par un cours suivi, quoique très simple, vous faites comprendre à un adolescent ou à un jeune homme tout ce dont il est redevable à sa famille, à sa patrie, à la société humaine, tout ce qu'il peut encore en attendre et en recevoir dans le cours entier de son existence, tout ce que la société, en revanche, attend de lui ; si de plus vous lui faites pressentir, comme nous l'avons dit tout à l'heure, qu'un être capable de concevoir l'univers entier et l'infini ne peut vivre d'une vie toute matérielle et grossière, — cette fois, en lui faisant connaître les vérités morales, vous lui en aurez fait aussi connaître « le bon usage », en lui montrant les raisons sociales, psychologiques et philosophiques du devoir, vous lui aurez indiqué à la fois le but et les moyens de l'atteindre. Là, privilège unique, art et science se touchent. Il est vrai qu'il reste encore la pratique, et le « bon Socrate » (ainsi l'appelait Aristote) se hâtait trop de confondre la pratique avec l'art même, qu'il confondait à son tour avec la science. Il ne suffit pas de for-

muler un principe de conduite, comme une règle de grammaire ou de calcul, pour qu'il soit retenu et appliqué. Les règles de l'arithmétique ne gênent point nos passions ou nos désirs; les règles de la morale sont faites pour les réprimer. Mais, si Socrate avait tort de croire que le vice est uniquement de l'ignorance, encore faut-il convenir qu'il y a énormément d'ignorance morale ou d'erreur dans le vice, que tout ce qui est conquis sur le faux est gagné pour le bien, et que l'homme qui agit mal commence par mal « se connaître lui-même ».

— Le temps manque dans les écoles, objectera-t-on, pour une telle instruction morale et sociale. — C'est là l'effet d'une organisation vicieuse de l'enseignement scolaire. A lire nos programmes, il semble que l'école soit établie non pour faire des élèves, mais pour faire des instituteurs, comme le lycée semble l'être pour faire des professeurs! Parcourez ces programmes chargés de science, d'histoire, de géographie, de grammaire, d'érudition sous toutes les formes, et demandez-vous si vous-même, qui les lisez, vous seriez de force à y répondre, si vous pourriez, vous qui êtes peut-être un savant ou un littérateur de mérite, traiter toutes les questions du certificat d'études primaires, à plus forte raison du baccalauréat, raconter la vie et les ouvrages de tel écrivain, résumer la chanson de Roland, énumérer tous les lacs d'Amérique, démontrer tous ces théorèmes de géométrie ou résoudre simplement tous ces problèmes d'arithmétique. Non, vous ne le pourriez pas; vous seriez refusé, même pour le certificat primaire, encore bien mieux pour le brevet supérieur des jeunes filles, — lesquelles vous en montreraient (le jour de l'examen) sur les mathématiques et la chimie, sauf à oublier bien vite le lendemain tout le fatras scientifico-historico-

géographico-philologique emmagasiné dans leurs cerveaux fourbus. Ingurgitation n'est pas alimentation, encore moins pour l'esprit que pour le corps. Nos programmes encyclopédiques sont le chef-d'œuvre de l'ignorance pédagogique.

Quand donc aura-t-on le courage, dans ces programmes, de donner des coups de ciseaux hardis, qui retranchent les détails des sciences pour n'en laisser, d'une part, que les principes les plus généraux, d'autre part, que les applications les plus usuelles selon qu'il s'agit d'une école de la ville ou de la campagne? Il faudrait aussi supprimer une bonne part de l'histoire, pour n'insister que sur la période la plus moderne et même contemporaine, le reste étant saisi d'une vue générale, à vol d'oiseau, comme histoire de la civilisation. Il faudrait aussi ramener la géographie à une description vivante de la vie même de notre pays et des principales contrées avec lesquelles il est surtout en relations¹.

Enfin et surtout il faudrait prolonger le temps de l'école et y garder les enfants jusqu'à seize ans, en organisant le système du « demi-temps ». Une nation qui dépenserait pour l'armement intellectuel et moral des générations la moitié de ce qu'on dépense aujourd'hui pour l'armement militaire, acquerrait ainsi une avance prodigieuse sur les autres.

En attendant des transformations économiques et sociales qui permettent de réaliser cette instruction vraiment « intégrale », au bon sens du mot, on voit qu'il y a une intégration dès à présent possible et indispensable, — je veux dire un moyen d'introduire une unité d'esprit et de but dans l'enseignement : lui donner l'orientation sociale et morale, tout faire converger vers

¹ Les circulaires officielles, en Allemagne, recommandent sans cesse aux maîtres de ne pas abuser de la géographie, pour laquelle on nous a fait croire que les Allemands auraient un culte ridicule.

la formation de l'homme et du citoyen. De même que, dans l'ancien enseignement religieux, tout prenait une couleur religieuse, tout aboutissait à une confirmation de la foi et à une pratique du devoir religieux, de même la démocratie doit tout faire aboutir rationnellement à la conception et à la pratique du devoir social.

Enfin nous devons multiplier les écoles et en rendre la fréquentation obligatoire autrement que de nom. On ne fait nulle part une application stricte de l'obligation scolaire, et cependant, il est très vrai que l'école buissonnière est une des causes les plus fréquentes de la perversion morale des jeunes enfants. C'est dans leurs promenades irrégulières que les mauvais écoliers prennent le plus ordinairement les habitudes vicieuses des petits vagabonds qu'ils rencontrent et fréquentent. « Empêcher les enfants normaux d'être corrompus et détraqués par le contact des petits malheureux atteints de dégénérescence héréditaire ou acquise est une des premières mesures à prendre contre la criminalité juvénile ¹. »

¹ M. le D^r Thulié, *Revue philanthropique*, 1898. Le Conseil municipal de Paris a constaté en 1896, ajoute M. Thulié, que sur 225 000 enfants de six à treize ans, 20 000 au moins ne vont pas à l'école. Pour toute la France, 89 p. 100 seulement des enfants inscrits la fréquentent avec continuité; il y a donc 600 000 enfants sur 5 545 000 qui échappent à l'obligation et dont les parents n'obéissent pas à la loi.

Deux raisons expliquent cette abstention. La première « et la plus étonnante après les dépenses faites », c'est le manque de place dans les établissements scolaires à Paris; des places font défaut pour des milliers d'enfants. Or, c'est parmi les enfants qui ne vont pas à l'école que se recrutent principalement les délinquants mineurs. Ainsi que le démontrent les statistiques du ministère de l'intérieur, le plus grand nombre des jeunes détenus sont ignorants: deux sur cent possédaient l'instruction primaire, 36 p. 100 étaient complètement illettrés. Mais eût-on le nombre d'écoles nécessaire, les places fussent-elles plus nombreuses qu'il n'y a d'élèves pour les occuper, « on trouverait encore par les rues et par les chemins des petits vagabonds, des petits mendiants, tous jeunes candidats à la correctionnelle ou à la cour d'assises ». L'école est légalement obligatoire, mais dans le fait y va qui veut car la seule sanction de l'obligation est « l'admonestation infligée aux parents ou l'affichage à la mairie en cas de récidive, peines qui ont d'autant moins le don d'effrayer les populations qu'elles sont très

Les classes dirigeantes, dans une république, ne peuvent pas dire ce que disait Catherine de Russie en décrétant *sur le papier* la création d'écoles dans toutes les bourgades : « Du jour où nos paysans voudraient s'é-

rarement infligées. Quant à la peine de l'emprisonnement prévue par l'article 14 de la loi du 28 mars 1882, elle n'est jamais appliquée. Il faudrait établir des pénalités plus sérieuses. En Angleterre la sanction de l'obligation est beaucoup plus rigoureuse. Des fonctionnaires spéciaux ont été chargés de veiller à la suppression de l'école buissonnière. Ils parcourent les rues, arrêtent les enfants qui flânent et procèdent à leur envoi dans une école industrielle (*industrial school*), la dépense étant à la charge des parents si leur situation le permet, à la charge de l'administration si leur pauvreté est démontrée. « Ces fonctionnaires portent le nom de *boy's beadles*, bedeaux d'enfants et viennent ainsi en aide aux malheureux parents des petits insoumis qui se livrent au vagabondage ; car il faut reconnaître que l'on peut recommander à des parents aisés de mieux surveiller leurs enfants, cela leur étant possible, mais que ces recommandations sont inutiles et presque ridicules vis-à-vis d'ouvriers laborieux, que leur travail tient éloignés de leur domicile et qui ont le malheur d'avoir des enfants indisciplinés. »

Si la sanction pénale de la loi sur l'obligation est insuffisante, suivant M. Thulié, au moins faut-il qu'elle soit appliquée intégralement. « Toutefois, en attendant l'amélioration nécessaire de la loi et puisque les *boy's beadles* n'existent pas en France, puisque les membres des sociétés privées de bienfaisance n'ont aucune autorité pour s'emparer des petits vagabonds, puisque d'ailleurs il y aurait quelquefois danger pour les personnes dévouées, si l'enfant résistait et protestait, soit que les parents surviennent, soit que la foule prenne parti pour le petit réfractaire de l'école, il faut de toute nécessité que les agents de l'autorité aient la mission de s'emparer des enfants qui vagabondent pendant les heures de classe. Pour être conduits où ? Dans leur famille d'abord, à laquelle on fera connaître la conduite de l'enfant ; après plusieurs récidives, au commissaire de police, ou à tel fonctionnaire qu'une loi devra désigner. »

Comme complément ou plutôt comme corollaire de cette mesure, il importe de créer « des classes spéciales annexées aux écoles primaires pour les enfants arriérés ». Ces classes recevraient les enfants qui, par leur insuffisance intellectuelle, ne peuvent profiter de la leçon commune. Nuisant par cela même au bon fonctionnement de l'école ordinaire au détriment des enfants normaux, ils sont forcément délaissés par le maître et deviennent le jouet, quelquefois la victime de leurs petits camarades. Le manque de progrès scolaires rend souvent la famille moins sévère pour les absences de l'enfant à l'école ; or l'arriéré, selon l'expression de MM. Magnan et Legrain, « est une cire « molle qui reçoit volontiers toutes les impressions et il est vite dressé au mal si une main criminelle s'empare de lui ». Les classes spéciales pour arriérés existent en Suisse, en Angleterre, dans les pays scandinaves, etc.

Assez fréquemment il arrive que si les enfants des villes ne vont

clairer, ni vous ni moi ne resterions à nos places. » C'est tout le contraire aujourd'hui : si nous voulons que le peuple devenu souverain n'aboutisse pas à tout renverser et niveler, il faut l'éclairer. « Le monde n'est presque composé, dit Nicole, que de gens qui ne pensent à rien » ; dans nos démocraties, ces gens qui ne pensent à rien ou qui pensent de travers à mille choses sont les plus nombreux et deviennent les plus forts ; ne serait-il pas prudent de leur enseigner à penser rationnellement aux devoirs et intérêts de l'ensemble ?

pas à l'école, c'est à cause de l'indigence des parents manquant des ressources nécessaires pour l'achat de vêtements au petit écolier. En assurant aux caisses des écoles des ressources plus larges, on améliorerait la fréquentation des écoles primaires publiques.

CHAPITRE III

L'INSTITUTEUR ET SON INDÉPENDANCE

I

L'ÉDUCATION MORALE DE L'INSTITUTEUR

C'est par les maîtres que doit commencer toute réforme. Vous aurez beau bâtir des maisons pour les écoles, c'est l'âme même de l'instituteur qu'il faut former ; sinon, vos palais pleins d'enfants seront moralement vides.

Sur 1 000 personnes, le coefficient criminel des professions libérales est chez nous de 6,35 ; celui des instituteurs est seulement de 1,58. Fournissant ainsi, avec les professeurs de tout ordre, le contingent le plus faible à la pénalité, on peut dire que nos instituteurs joignent l'exemple à la parole. On trouve chez eux ce premier fonds de valeur personnelle nécessaire à toute action morale sur autrui. Leur mission élevée les élève eux-mêmes : il y a dans le rôle d'éducateur une vertu que l'éducateur subit tout le premier. Il parle à des enfants, il leur parle de leurs devoirs, il leur parle de leur patrie : il a le sentiment d'une mission à la fois paternelle et civique. La noblesse du but fait la dignité du caractère. Aussi, toutes les fois qu'il y a eu en France quelque belle tâche à accomplir, on s'est tourné avec confiance du côté des instituteurs, et jamais cette confiance n'a été trompée. Depuis quatre ans, on leur a demandé des

efforts nouveaux, en faveur de l' « école prolongée » ; dès que l'appel a été fait, immédiatement, sur tous les points de la France, les bonnes volontés se sont affirmées. Selon le directeur actuel de l'Instruction primaire, les instituteurs, sans marchander ni hésiter, continûment, ont ajouté au labeur du jour la lourde besogne de la veillée ; en beaucoup de localités, ils ont payé de leurs deniers, tout en payant de leur temps et de leurs peines. C'est l'honneur de ceux qui ont une mission éducatrice que de donner plus qu'ils n'ont promis et plus qu'ils ne doivent, par surabondance de cœur et don gratuit d'eux-mêmes.

On peut dire que, comme les professeurs de nos lycées et de nos universités, les maîtres de nos écoles, quelque modeste que puisse sembler leur situation, font partie de l'élite qui a entre ses mains l'avenir de notre pays. Est-ce parmi nos politiciens que vous trouverez le cœur et la tête de la France ? Nous sommes trop souvent dirigés par les pires éléments de notre nation, et nous subissons ainsi la loi fatale des démocraties mal organisées. Si, par malheur, nous laissons déchoir à son tour l'Université, non seulement dans la personne de ses professeurs, mais encore dans celle de ses instituteurs, nous priverions la démocratie française d'un des rares et nécessaires contrepoids qu'elle puisse opposer à l'invasion des égoïsmes.

Malgré leur supériorité réelle sous l'apparente humilité de leurs fonctions, quelque chose manque cependant aux instituteurs, non par leur faute, mais par celle du temps où ils vivent : un ensemble de convictions morales raisonnées d'où puisse venir une direction précise et sûre de leur enseignement.

Comment l'instituteur ne subirait-il pas le contre-coup de l'ébranlement universel ? A ce sujet nous avons reçu, il y a quelques années, d'un des plus distingués direc-

teurs d'école communale à Paris une lettre qui mérite d'être citée en partie, tant elle fait honneur, par son élévation, au corps enseignant des écoles primaires. Selon lui, les instituteurs que l'influence du milieu ou le libre examen a conduits hors des églises traditionnelles s'attachent rarement au spiritualisme, qui les recueille tout d'abord, mais qui paraît impuissant à les retenir. Ils tombent alors trop souvent dans « l'indifférence » : leur vie morale va s'appauvrissant et ils finissent par s'endormir dans le soin exclusif de leurs intérêts personnels et vulgaires. Quelques autres subissent « l'influence non moins déprimante du naturalisme anglais ou du matérialisme français. » Livré à lui-même, l'instituteur n'a ni assez de culture, ni assez de critique pour se dégager de telles étreintes. « Les arguments qu'oppose à ces doctrines, très fortes sur leur terrain, le spiritualisme de MM. X... et Y..., et de quelques autres, paraissent absolument insuffisants, même à de tout jeunes normaliens. Notre génération a besoin de se rattacher à une conception idéale et religieuse du monde et de la vie. Il faut commencer par lui inspirer la crainte salutaire de se tromper et de tromper les autres sur le sens de la destinée, qui est chose mystérieuse et grave. » Et notre correspondant ajoute : « Je voudrais voir l'enseignement psychologique et moral de nos écoles normales primaires s'imprégner de plus en plus de cet idéalisme si nécessaire pour donner à l'éducation laïque la vie, le cœur et l'âme qui lui manquent. Pour moi, en attendant, j'essaie de me recueillir dans des pensées élevées et sereines, chaque soir, après l'accomplissement de cette multitude de *petits devoirs* dont se compose le *devoir*, mais qui finirait à la longue par nous épuiser et nous dessécher. C'est d'ailleurs un préjugé regrettable qui porte les esprits étroits à dire que la spéculation et les hautes études nuisent à la pratique des petits devoirs : la vérité

est qu'elles nous rendent plus scrupuleux, plus difficiles à contenter même dans le domaine de la pratique. »

Sans le savoir, celui qui a écrit cette belle page commentait celles de Kant où le philosophe déclare que, dans l'ordre moral, ce qu'il y a de plus élevé est en même temps ce qu'il y a de plus pratique, de plus capable de mettre en mouvement la volonté. C'est ce que surent bien aussi tous les fondateurs de religions; plus ils plaçaient haut le but, plus ils suscitaient de force pour l'atteindre. Nous l'oublions trop de nos jours¹.

L'Union morale, publiée par M. P. Desjardins, a fait une sorte d'enquête sur la question des instituteurs. Un prêtre a répondu que l'apôtre de moralité dont notre démocratie a besoin, « on pouvait le faire avec l'humble fils du paysan », mais à une condition : « le consacrer tout entier à l'œuvre éducatrice ». Ce prêtre reconnaissait ainsi qu'à côté du sacerdoce religieux il y a place pour un sacerdoce laïque.

Il faudrait, selon nous, comme base essentielle, faire donner aux instituteurs, dans les écoles normales, par des professeurs de philosophie, la seule instruction qui soit par elle-même éducative, qui n'ait pas pour résultat une sorte de déclassement intellectuel, qui, au lieu d'inspirer aux instituteurs le dégoût de leur condition, la relève à leurs propres yeux : je veux dire l'instruction morale et sociale sur la base d'un large idéalisme, en s'inspirant des principes que nous avons dégagés tout à l'heure.

¹ Tout récemment, un autre directeur d'école écrivait dans le même sens : « Je crois connaître assez bien, dans sa généralité, l'esprit et les tendances de l'instituteur public français. Il a besoin d'idéal. Il lui faudrait une éducation morale et philosophique plus forte, une direction de conscience virile et sympathique durant les années de jeunesse pleines de périls qu'il passe à l'École normale. Aujourd'hui toutes les sources de la moralité sont taries pour celui qui ne peut plus croire et que réprouvent les anciennes églises. La sécheresse, l'atonie qui en résultent sont particulièrement funestes à l'éducation nationale. »

Aussi est-il regrettable que, loin de rapprocher le personnel de l'enseignement primaire et celui de l'enseignement secondaire, on se soit appliqué à les séparer par un abîme. Naguère des professeurs de lycée donnaient dans les écoles normales un enseignement auquel ils prenaient eux-mêmes un vif intérêt et dont les futurs instituteurs tiraient le plus grand profit. Tout à coup on a rompu la communication ; on a écarté les professeurs de l'enseignement secondaire. Bien plus, on a laissé se développer chez beaucoup d'instituteurs un esprit de concurrence, parfois même d'hostilité, à l'égard des lycées et collèges. Ne vaudrait-il pas mieux rapprocher et réconcilier les deux ordres d'enseignement, mais en faisant à chacun sa part légitime ?

L'enseignement moral des écoles normales est resté insuffisant. A ce chaos de connaissances scientifiques, historiques et géographiques, qui disperse l'esprit des instituteurs, il faut substituer une organisation d'idées directrices, une synthèse théorique et pratique des principales notions de l'ordre moral et social. L'esprit philosophique et sociologique est seul capable de faire des « éducateurs ». Nos instituteurs n'ont pas besoin d'être des chimistes ou des physiciens, des savants au petit pied, qui, ne se trouvant plus à la place qu'ils eussent ambitionnée, seront une proie facile aux utopies sociales ; mais ils doivent être initiés aux grandes questions qui sont la préoccupation des esprits soucieux de l'avenir ; et alors ils jugeront leur rôle assez beau, leur place assez haute, leur rang assez noble. Les instituteurs sauront toujours assez de mathématiques et de physique pour enseigner aux enfants les notions usuelles ; le plus difficile de leur tâche, c'est l'éducation morale et sociale ; là-dessus, ils ne sauraient être trop préparés : à eux d'abord il faut inspirer le véritable esprit moderne.

Le second point est d'élever la situation matérielle des

instituteurs. Leur traitement est encore insuffisant et les oblige à chercher des besognes accessoires. Le dévouement avec lequel ils s'occupent et de leurs écoles et des œuvres post-scolaires, leurs conférences et cours du soir si multiples pour les adolescents et adultes, n'ont pas reçu de l'État ou des communes tout l'encouragement matériel dont ils auraient besoin. Ce n'est pas grever réellement le budget que de consacrer de fortes sommes aux traitements des maîtres de la jeunesse, puisque cette jeunesse est le fond même de la nation.

En Allemagne, on constate une marche ascendante dans le taux des émoluments des maîtres. En 1886, le traitement moyen était, pour les instituteurs, de 1 292 marcs (1 615 fr.) et, pour les institutrices, de 1 108 marcs (1 385 fr.). Il s'élève, en 1896, pour les premiers, à 1 583 marcs (1 978 fr.), et, pour les dernières, à 1 279 marcs (1 598 fr.). Ajoutons que ces traitements viennent encore d'être relevés par une loi postérieure à la statistique (3 mars 1897). On voit qu'en Prusse, la situation pécuniaire des instituteurs et institutrices est sensiblement supérieure à celle de leurs collègues français. Enfin, les sacrifices consentis par l'État et les communes ont suivi une progression plus forte encore. Les fonds affectés au budget de l'enseignement primaire sont en augmentation de 60 p. 100 (115 685 325 marcs en 1886 ; 185 917 495, en 1896). Sur cette somme, la part contributive de l'État est d'environ 40 p. 100 et celle des communes, de 43 p. 100. Le reste (17 p. 100) provient de fondations locales. Tel est le bilan de ces dix dernières années pour l'enseignement primaire en Prusse. Il est, on en conviendra, tout à l'honneur de ce pays, « qui ne cesse de mettre l'école au premier rang de ses préoccupations¹ ».

Si dévoués, si désintéressés qu'on suppose les insti-

¹ M. Simonnot, *Manuel général*, 1899.

tuteurs — et ils ont montré d'exemple combien ils l'étaient, — n'est-il pas à craindre que leur zèle se ralentisse si, à la fin de chaque année scolaire, nulle aide efficace, à peu près équivalente au travail fourni, ne vient les soutenir ? La Chambre des députés, à chaque douzième provisoire que rendent nécessaires son imprévoyance coupable et son agitation stérile, grève le budget de près d'un demi-million de francs représentant les frais d'administration, de bureau, d'écritures pour établir le douzième en question. Il lui suffirait de nous épargner quelques douzièmes provisoires pour mettre un million au service de l'« éducation après l'école » et des instituteurs qui la donnent ; actuellement, l'État ne fournit que 130 000 francs, somme dérisoire, qui cependant a suffi pour encourager des efforts tout à fait hors de proportion avec elle. Ne restons pas ici en retard sur les autres nations : notre situation est encore plus grave que la leur, eu égard à la forme démocratique de nos institutions.

Parallèlement, la situation sociale des instituteurs doit être élevée le plus possible. L'idéal d'une démocratie digne de ce nom serait, selon les paroles d'un de nos inspecteurs d'académie, que l'instituteur pût avoir une autorité sociale ; que dans une commune de fraudeurs, par exemple (comme il en est dans tel département frontière), il pût déconseiller et flétrir la fraude ; que, dans un village d'ivrognes, par exemple en Normandie, il pût « dire son fait à l'ivrognerie et aux ivrognes » ; et que « lorsque des réservistes mariés revenant de leurs vingt-huit jours (j'ai vu cela) racontent, colportent, en présence même des enfants, le récit de leurs débauches autour de la caserne, il eût le droit et qu'on lui reconnût le devoir d'intervenir, de réclamer le respect dû à l'enfance ». Il faudrait aussi que partout il pût « déplorer la corruption des mœurs électorales, servilité, vénalité et mensonge ».

ment politique ou, pour mieux dire, politicienne, qui fait de l'instituteur l'instrument de tels et tels préfets et ministres absolument étrangers aux préoccupations morales et éducatives, tout absorbés dans l'égoïsme de leur point de vue de parti, luttant pour rester au pouvoir contre d'autres qui luttent pour arriver au pouvoir. Ce milieu troublé et malsain est le contraire même du milieu éducateur. La mainmise des pouvoirs politiques sur l'instruction primaire est l'arrêt de tout progrès.

« Les préfets sont vos évêques, » disait-on jadis aux instituteurs. Singuliers évêques, chargés d'un singulier évangile gouvernemental ! Si les préfets de l'Empire sont restés trop célèbres par la manière dont ils entendaient leur épiscopat, ceux de la République n'ont-ils avec eux aucun trait de ressemblance ? Est-ce toujours par des procédés moraux qu'ils travaillent la « matière électorale » ? Fonds secrets, promesses, intimidations n'y ont-ils jamais part ? Que l'instituteur craigne son préfet, on s'en doute ; qu'il le respecte, c'est chose moins sûre. Et c'est à des instruments de la plus mobile et souvent de la moins scrupuleuse politique que vous donnez l'autorité sur ceux qui doivent former l'âme nationale ! Vous accouplez deux termes qui hurlent, éducation et corruption ! L'Université contient dans son sein, avec les maîtres de nos écoles, l'élite populaire, et vous voulez la rabaisser au niveau de vos politiciens, dont elle deviendrait l'humble servante !

L'éducation n'est pas un métier, ni même une fonction, encore moins une fonction politique, c'est une mission morale et sociale. L'instituteur doit vraiment « instituer, fonder, établir » : dès lors, comment tolérer plus longtemps la situation anormale des instituteurs par rapport aux préfets, qui les change nécessairement en agents politiques ? C'est du recteur, placé assez haut et assez loin, du recteur, autorité vraiment morale et pédago-

gique, ayant à la fois compétence et indépendance, que les instituteurs devraient relever, non de l'agent éphémère d'une politique « sans cesse changeante, mais rarement libérale ¹. » Les instituteurs, a dit récemment M. Buisson, se découragent et se démoralisent à voir — ou simplement à croire — que la protection des hommes politiques compte plus pour l'avancement que les états de service : que, plus on leur demande de dignité et de dévouement, moins on leur accorde de garanties contre l'arbitraire. M. Buisson se plaignait aussi de ce que le recrutement des écoles normales devient de plus en plus difficile : si on continue, disait-il, à fermer les oreilles aux vœux légitimes du personnel de l'enseignement primaire, son niveau ne tardera pas à s'abaisser et on aura compromis le fruit des énormes sacrifices consentis depuis vingt ans ².

Paul Bert, en 1877, dans un remarquable rapport, montrait la politique « installée dans la chaire du maître », l'épée préfectorale sans cesse « suspendue sur la tête de l'instituteur », celui-ci changé, envoyé d'un bout à l'autre du département, ruiné par les déplacements ou simplement révoqué par le préfet de la République, les inspecteurs d'académie « impuissants à défendre les instituteurs ». Il ajoutait : « Les choses ont pu être poussées à ce point qu'on a vu récemment certains préfets résister, en vertu de leurs pleins pouvoirs, même aux obser-

¹ M. Bonzon, *ibid.* Un récent ministre de l'Instruction publique, grand patron de « l'enseignement moderne », et adversaire des études classiques, disait aux instituteurs de la Seine : « Vous aurez bien mérité de la République, de la patrie, si vous parvenez à nous faire une génération coulée dans un moule qui porte, sur ses bords, la noble image de la République ! » Un autre ministre avait eu plus raison de dire : « Nous ne vous demandons pas de faire des élections, mais de faire des électeurs. »

² Le nombre des écoles normales devrait aussi être réduit; beaucoup ont autant de professeurs que d'élèves; moins nombreuses, elles pourraient être dirigées par une élite de maîtres. C'est ce que la Chambre des députés n'a pas voulu comprendre.

ventions des ministres émus des hécatombes d'instituteurs dans lesquelles ils se plaisaient. » Et c'est ce même Paul Bert qui, devenu ministre à son tour, reniait ses doctrines en répondant à ceux qui voulaient rendre aux instituteurs leur indépendance : « Les principes ont le temps d'attendre. » Tant il est vrai que tous les intérêts de l'éducation nationale ont été, aussi bien sous la République que sous l'Empire, sacrifiés aux calculs de parti les plus condamnables.

— Mais, dit-on, si on maintient le préfet à la tête de l'enseignement primaire, c'est que, dans les conflits qui pourraient s'élever avec un maire, avec un homme politique, un conseiller municipal ou général, avec un député ou sénateur, le préfet a plus de qualité qu'un chef universitaire pour apaiser l'affaire. — Rien de plus faux que ce sophisme. La vérité est que le préfet sacrifie presque toujours l'instituteur à l'homme politique dont il peut lui-même redouter la rancune. Au contraire, un chef universitaire, dont l'autorité est due surtout à sa valeur personnelle, imposera ses décisions plus facilement à un despote de village ou même à un membre du Parlement. Le recteur n'ignore pas la considération due à un député ou à un sénateur, mais le député ou sénateur n'ignorent pas non plus la considération qu'ils doivent à un recteur : au lieu d'un inférieur, ils reconnaissent en lui un égal, quand ils ne sentent pas un supérieur.

Qu'on se reporte encore au tableau que faisait un peu plus tard, en 1882, la commission parlementaire chargée d'examiner les projets de loi pour l'indépendance de l'instituteur; on y verra de nouveau quelle est la situation du maître d'école au milieu des incidents multiples de sa vie compliquée. Il est exposé aux sévérités du préfet, qui ne songe qu'à satisfaire son ministre, aux plaintes et aux récriminations du maire « qui ne trouve pas en lui un secrétaire suffisamment docile », des conseillers muni-

cipaux « qui veulent lui faire prendre parti dans les querelles locales », du curé « qui veut en faire un chantré », des délégués cantonaux qui trop souvent le tourmentent « d'exigences extra-légales », des parents « qui le rendent responsable des petits méfaits ou de l'ignorance de leurs enfants », des partis politiques qui veulent l'attirer à eux, du conseiller d'arrondissement, du conseiller général, du député, « dont il n'a pas servi les intérêts électoraux », du commis d'académie « dont il ne satisfait pas assez vite les exigences paperassières », trop souvent des paysans eux-mêmes, qui opposent « leur rude labeur à l'apparente tranquillité de sa vie ». L'instituteur n'a « personne pour le défendre, pour l'avertir même des attaques secrètes ». Et que dire pour l'institutrice, surtout menacée « de la concurrence des couvents et de la jalousie des femmes », et pour qui les protecteurs sont « presque autant à redouter que les ennemis » ?

Les questions politiques, comme aussi les questions sociales qui aujourd'hui s'y joignent, sont trop complexes, trop difficiles, trop propres à produire la division des esprits pour que les éducateurs puissent s'y mêler activement et descendre en personne dans « l'arène ». Il y a là un péril sur lequel nous ne devons pas fermer les yeux. Les Italiens en ont fait récemment l'épreuve, surtout dans le Milanais et le Piémont. Chez nous, s'il faut en croire un ancien ministre de l'Instruction publique, « une partie du personnel de l'enseignement primaire s'est laissé séduire et entraîner dans la politique la plus aventureuse par les promesses des candidats à la députation. Les vastes connaissances encyclopédiques et mal digérées qu'on a fait figurer au programme des écoles normales ont eu aussi pour résultat d'obscurcir ou de troubler plus d'un cerveau d'instituteur. » Dans certaines régions, dans une partie du Midi, notamment, « l'instituteur qui ne s'occupe pas de politique militante est l'exception ».

La rapide fortune politique de quelques maîtres de nos écoles a exercé « une sorte de griserie » sur beaucoup qui trouvent aujourd'hui trop infime la place qu'ils occupent dans le monde. « Ils rêvent, eux aussi, d'habiter la grande ville, de faire des discours, de parler au peuple. Ils s'exercent à la politique en écrivant dans les journaux des nuances les plus extrêmes, en approvisionnant ces journaux de nouvelles locales, en siégeant dans les comités. Il y a dans les moindres villages des germes de mécontentement et de révolte qui se traduisent par une poussée de socialisme, comme naguère par de brusques adhésions au boulangisme. » Il importe que ceux qui sont chargés de l'éducation, c'est-à-dire d'une fonction de conservation et de progrès social, ne deviennent pas un élément de dissolution sociale. Ce n'est pas aux instituteurs qu'il appartient de faire le départ du vrai ou du faux dans les doctrines socialistes et de prendre parti dans les querelles sociales : ils n'ont pas les connaissances nécessaires pour une tâche où les plus savants sont embarrassés.

Nous avons vu récemment des exemples de ce que l'avenir peut nous réserver de surprises si nous lançons les instituteurs dans la mêlée politique et sociale. L'arme forgée au profit des candidatures officielles était à deux tranchants ; les dernières élections l'ont bien prouvé. Lancés dans la politique électorale, les instituteurs ont en grande partie agi contre le ministère d'alors au profit du ministère espéré pour le lendemain. S'ils dépendaient des recteurs, non des préfets et des députés, leur influence politique serait transportée dans des sphères toutes générales et bien plus indépendantes des partis. Ceux que les passants de l'hôtel de la Préfecture sont impuissants à gagner, le recteur les aurait sous son autorité plus haute, plus sereine et plus constante. Les Républicains, même modérés, ont fait sur ce point de mauvaise politique : ils

en recueillent aujourd'hui les fruits. De leur côté, l'école et l'éducation se trouvent victimes de considérations étrangères et sont sacrifiées à un intérêt mal entendu. En réalité, la République n'aurait rien à craindre, elle aurait tout à gagner, pour sa durée et sa prospérité, à l'indépendance de ses instituteurs vis-à-vis des agents de la politique militante, qui est éphémère, à leur dépendance par rapport aux représentants universitaires des grands intérêts moraux et sociaux, qui sont permanents.

Il faut enlever l'instituteur à toute pression non seulement centrale, mais aussi locale. « Les petits tyranneaux de village interviennent auprès de nos chefs, écrit un instituteur, soit pour prôner leurs amis, soit pour desservir leurs ennemis; le plus souvent ils s'arrangent de façon à satisfaire à la fois leurs rancunes et leurs préférences. Arracher de leurs griffes des victimes innocentes n'ayant d'autre tort que de ne pas céder à leurs caprices serait déjà un grand bien. »

Ce résultat serait bien près d'être atteint si l'on décidait que *l'instituteur titulaire, nommé par le recteur, ne peut être déplacé, sans son consentement, qu'après avis du Conseil départemental*. Sollicité de commettre quelque déni de justice, l'inspecteur d'académie, couvert par le recteur et ne dépendant que de lui, se retrancherait derrière l'obligation légale à lui imposée et ne serait plus exposé à faire « ce que réprovoque sa conscience ».

Quand donc le Gouvernement républicain renoncera-t-il aux pratiques de l'Empire ? Morale et politique ne furent jamais considérées comme deux sœurs. Il faut pourtant qu'elles s'efforcent de le devenir. Un gouvernement républicain où l'instruction se répand de plus en plus, où l'opinion et la presse exercent une influence de plus en plus grande, — laquelle n'est pas toujours bonne, — ne saurait compter d'une façon durable sur les vieux moyens de pression administrative. Son

seul salut est dans la diffusion des idées vraies et dans des réformes sincèrement inspirées par le désir de la justice. Pour entretenir le véritable esprit démocratique, ce n'est pas aux préfets qu'il faut se confier, c'est à tous les maîtres de l'Université, soit de l'enseignement primaire, soit de l'enseignement secondaire et supérieur. De l'éducation donnée à ces maîtres, de leur dignité, de leur valeur morale, de leur autorité sociale dépendra l'éducation même de la démocratie.

CHAPITRE IV

ADOLESCENTS, ADULTES ET SOLDATS

Nous avons vu plus haut comment les Français, passant, comme toujours, d'un extrême à l'autre, avaient d'abord cru, avec le « siècle des lumières », que l'universalité de l'instruction serait le remède à tous les maux : aujourd'hui, beaucoup déclarent l'instruction moralement vaine et, le mot de banqueroute étant à la mode, ils s'empressent de proclamer la banqueroute de l'instruction généralisée. Ici encore, nous avons vérifié la parole de Joseph de Maistre : « Le défaut capital de ce peuple est l'impatience. » Dès la première année d'instruction universelle et obligatoire, ou aurait voulu que la face du pays fût changée ! Mais, outre que la fréquentation régulière de l'école n'est pas assurée, nous avons reconnu l'insuffisance de la culture simplement *intellectuelle*. Un socialiste, M. Enrico Ferri, a eu raison de dire que l'instruction pure, quand elle n'a pas l'éducation pour alliée, ne fait souvent que fournir des armes nouvelles au crime. En outre, la principale raison qui explique l'insuffisance des résultats moraux et sociaux obtenus jusqu'ici par notre enseignement primaire, c'est qu'il manque de son complément indispensable : je veux dire l'extension régulière aux adolescents et aux adultes.

De l'école au régiment, de la treizième à la vingtième année, c'est l'âge critique de la jeunesse, c'est celui où la statistique criminelle constate les chiffres les plus

effrayants et la plus rapide montée du vice ; c'est l'âge où les enfants, rendus en apparence à leurs familles, sont le plus souvent livrés à eux-mêmes et à leurs camarades vicieux ; c'est l'âge enfin où ils sont « moralement abandonnés ». Et lorsque, de l'atelier ou des champs, le jeune homme passe au régiment, est-ce là qu'il apprendra la morale ? Ou plutôt, s'il a encore quelque innocence, n'y sera-t-il point par trop « déniaisé » ? S'il a encore quelques convictions, son esprit n'y sera-t-il point par trop « émancipé » ? L'État soumet jusqu'à vingt ans les enfants à la puissance paternelle ou à celle d'un tuteur ; comment donc, pendant la même période, leur refuserait-il lui-même sa tutelle, alors que les autres protections, au sortir de l'école, ont une insuffisance démontrée ? En face de la famille impuissante ou pervertie, l'État n'a-t-il rien à faire ? N'a-t-il rien à dépenser pour créer une *organisation d'ensemble* qui assure l'éducation « avant la vie » ? C'est moins à l'école qu'après l'école que les connaissances morales et sociales devraient être répandues : il faut donc instituer fortement et méthodiquement la seconde éducation du peuple, de laquelle, à vrai dire, tout dépend.

NÉCESSITÉ DES INSTITUTIONS POST-SCOLAIRES EN FRANCE

De l'enquête officielle que M. Édouard Petit, alors professeur au lycée Janson-de-Sailly, fut chargé de faire sur les œuvres complémentaires de l'école, se dégage une impression générale ; c'est que partout, au nord comme au midi, dans les agglomérations urbaines comme dans les communes rurales, dans les centres agricoles, commerciaux, industriels, la nécessité de donner son lendemain à l'école est apparue nettement aux yeux de tous. On s'est rendu compte, même dans les cantons les plus arriérés, que l'action de l'école s'arrête trop tôt et que trop tôt l'enfant est ressaisi « par la paresse et l'incuriosité ». D'une part, le progrès général des sciences et de leurs applications, joint aux difficultés de l'existence dans la mêlée des intérêts, rend indispensable un ensemble de connaissances théoriques et pratiques, dont l'assimilation n'est pas possible à l'enfant et l'est seulement à l'adolescent, « à l'heure où le cerveau s'ouvre aux idées générales », où l'on éprouve vraiment et fortement le besoin d'apprendre, où l'on veut et où l'on peut profiter du savoir acquis. D'autre part, l'effet *moralisateur* de l'école est bientôt perdu chez l'adolescent ou le jeune homme, livrés à toutes les suggestions mauvaises. Aussi la pensée des promoteurs du mouvement actuel est-elle non seulement d'*instruire*, mais encore et surtout d'*élever* ces milliers d'écoliers et d'écolières de la veille qui, brusquement,

sont saisis par la ferme, la boutique, l'atelier, et en qui l'apprentissage du métier doit se doubler de « l'apprentissage du caractère ».

On s'est depuis longtemps préoccupé des adultes ; mais ce n'est pas sur eux qu'il importe d'agir avant tout ; c'est sur les enfants qui, en ce moment même, vont sortir de l'école. Les adultes ont déjà leurs habitudes, bonnes et surtout mauvaises, dont aucun sermon ne les fera changer. Mieux vaut se préoccuper d'une direction efficace à établir après l'école même, ou plutôt à continuer sans interruption. Gardons-nous donc de confondre avec l'enseignement des adultes celui des adolescents, destiné à maintenir sur les élèves, au sortir de l'école primaire, une direction intellectuelle et morale, et à compléter ainsi les leçons de l'école.

On croit gagner quelque chose en laissant les enfants du peuple entrer prématurément à l'usine ou à l'atelier ; mais, par là, on arrête leur développement physique, intellectuel et surtout moral ; on gaspille ainsi des forces vives plus importantes pour la nation qu'un excédent de travail matériel. L'industrie elle-même vit par la science, soit théorique, soit appliquée ; son véritable intérêt, c'est le développement le plus grand possible des intelligences, non seulement dans l'élite, mais dans la masse même. D'autre part, la moralité populaire est le premier et le plus vital des grands intérêts nationaux. Il en résulte que l'organisation et la diffusion de l'enseignement post-scolaire devient un objet non plus de luxe mais d'absolue nécessité.

Dans un des récents congrès internationaux de Londres, le rapporteur Sidney Webb constatait que, en l'état actuel, les enfants des masses sont dépourvus totalement du loisir, qui est « la condition expresse de tout développement harmonique », privés d'accès aux connaissances scientifiques, « qui sont l'héritage commun de toute

l'espèce humaine » ; le capitalisme, afin d'économiser le travail des adultes, emploie le travail des enfants et des adolescents ; par là, il étiole physiquement les générations ; il les étiole aussi intellectuellement et moralement. Le futur bien-être des sociétés dépend du développement du loisir et de l'instruction. En conséquence, le Congrès demanda que l'âge minimum pour l'exemption de l'école et l'emploi dans la petite industrie, ainsi que dans l'industrie mécanique, fût fixé à seize ans accomplis ; qu'il fût interdit d'employer les jeunes gens au-dessous de dix-huit ans pour le travail de nuit dans toute profession malsaine ou dangereuse ; interdit d'employer un garçon ou une jeune fille de moins de dix-huit ans, soit dans les manufactures, soit dans l'industrie domestique, pendant plus de vingt-quatre heures par semaine, de manière à pouvoir établir le système du « demi-temps » et à permettre ainsi un enseignement complémentaire. Mêmes résolutions prises par la Société Fabienne d'Angleterre, qui fait profession de tempérer le socialisme et de « temporiser ». Il y a beaucoup de vrai dans ces plaintes et il y a beaucoup de bon dans ces résolutions, quoiqu'elles ne soient pas toutes immédiatement applicables. Le grand problème est de concilier les nécessités croissantes de l'instruction ou de l'éducation avec les nécessités également croissantes de la vie réelle et du gagne-pain.

En Allemagne, outre une multitude d'institutions privées pour les adolescents, il existe un enseignement primaire public du dimanche pour ceux qui ont quitté l'école. Le « cours dominical » est ouvert, dans chaque bourg, village ou paroisse, tous les dimanches, excepté durant la moisson, pour les garçons et les filles de douze à dix-huit ans ; jeunes gens et jeunes filles ne peuvent se marier avant de prouver qu'ils l'ont fréquenté assidûment. Cette classe du dimanche dure deux heures,

sous la surveillance tantôt du maire, tantôt du curé ou du pasteur. L'enseignement primaire se complète aussi dans les écoles « bourgeoises ». Ces écoles, correspondant à peu près aux écoles primaires supérieures, sont, pour la plupart, ouvertes les dimanches et fêtes, et elles sont très fréquentées.

L'école du soir est également la préoccupation de nos voisins. Une loi d'empire accorde aux municipalités le droit de rendre obligatoire jusqu'à dix-sept ans ce qu'on appelle là-bas les écoles de perfectionnement. Cette loi est appliquée rigoureusement dans le duché de Bade, nous apprend l'*Union pédagogique*. « Le duché de Bade possède actuellement 45 écoles professionnelles de premier ordre, donnant six heures d'enseignement par semaine, dont deux le dimanche; 66 écoles industrielles de second ordre avec huit heures par semaines; 17 écoles commerciales entretenues en partie par des syndicats (six heures par semaine); 10 grandes écoles rurales d'hiver, donnant un enseignement de jour. En outre, il y a dans toutes les villes et presque tous les gros villages des cours d'adultes ordinaires, en particulier des écoles ménagères pour les jeunes filles dont la fréquentation est obligatoire (jusqu'à dix-huit ans). Souvent les villages s'associent par groupe de quatre ou cinq pour créer et entretenir à leurs frais des cours de ménage. Encore quelques années, et, dans toute l'Allemagne, l'école d'adultes obligatoire sera un fait accompli. »

En Italie, le ministre de l'instruction publique, M. Baccelli, prépare un projet d'éducation des adolescents, basé sur une « *conscription scolastico-militaire* » à laquelle les intéressés (ils sont en Italie de 23 à 36 p. 100, suivant les provinces) seraient soumis à partir de seize ans, les autres à partir de dix-sept. En hiver, cours du soir, révision des programmes primaires, complétés par l'étude d'un manuel de morale civique et militaire;

de l'histoire nationale et du dessin, des exercices de correspondance d'affaires, des notions d'agriculture ou de travail manuel ; en été, des exercices de gymnastique préparatoires au service militaire, dont l'escrime.

En Suisse, la durée du cours de l'école complémentaire est ordinairement de trois ans et, dans beaucoup de cantons, la fréquentation est obligatoire pour tous les jeunes gens et les jeunes filles libérés de l'école primaire qui ne fréquentent pas un établissement secondaire. En Angleterre, les institutions du même genre se multiplient. Chez nous, les catholiques s'étaient déjà imposé beaucoup de sacrifices en vue de l'éducation post-scolaire : « les œuvres de jeunesse » des Frères de la Doctrine chrétienne sont surtout à mentionner. Les instituteurs laïques ne sont point restés en arrière. Voici, pour l'année 1898-99, le bilan de l'école prolongée :

35 000 cours d'adolescents et d'adultes professés dans les écoles publiques ;

5 500 cours professés dans les sociétés d'instruction, chambres syndicales, etc. ;

200 000 conférences ont été faites, avec ou sans projections ;

500 sociétés de mutualité scolaire fonctionnent, 150 sont en voie de formation ;

3 000 associations d'anciennes et d'anciens élèves sont constituées, 600 sont en projet ;

1 000 patronages sont ouverts, 200 sont à la veille de s'ouvrir ;

2 000 réunions de jeunes filles sont organisées dans les écoles ;

500 000 jeunes gens des deux sexes ont assisté assidûment aux leçons ;

40 000 instituteurs ont fait les cours du soir, sans compter 5000 conférenciers, directeurs de mutualités, associations, patronages. Les conférences populaires

ont été suivies par trois millions et demi d'auditeurs ¹.

L'État français, qui donnait 20 000 francs en 1895, n'en donnait encore, en 1897, que 130 000. L'État anglais, dans le même temps, a promulgué deux lois relatives à l'éducation populaire et est intervenu par les 7 millions de la *Charity commission*, par les 10 millions annuels de l'impôt sur l'alcool, par d'autres subventions encore aux Universités ². En Angleterre, l'inspiration générale a été sans doute religieuse, mais les œuvres ont été laïques, non confessionnelles, et c'est ce qui a fait leur succès. L'Angleterre a son « extension universitaire », ses colonies universitaires, ses « palais du peuple » et d'innombrables patronages. Chez nous, les instituteurs ne peuvent suppléer à l'action nécessaire d'hommes ayant de la fortune, des relations et une culture supérieure. En Angleterre, toutes les classes sociales, aristocratie, grands négociants et grands industriels, professeurs d'université, instituteurs, corporations ouvrières et ouvriers isolés, ont contribué à l'œuvre de l'éducation populaire ; en France, les instituteurs, quelques publicistes et des gens du peuple se sont seuls intéressés à cette grande œuvre. « Il y a là quelque chose de peu flatteur pour nos classes riches et notre élite intellectuelle. » Qu'en 1897, il y ait eu « 33 000 instituteurs », gagnant 1.200 francs par an et travaillant dix heures par jour, pour se dévouer à peu près gratuitement à la tâche des cours du soir et des patronages, et qu'ils aient été presque seuls, cela est flatteur pour les maîtres des écoles primaires, « cela l'est moins pour les autres ³ ». Ce n'est pourtant pas avec de beaux discours sur la « colonisation » que nous arriverons à riva-

¹ Voir le rapport de M. E. Petit (1899).

² M. Henry Bérenger, *la Conscience nationale*, 1898.

³ Henry Bérenger, *ibid.*

liser avec les Anglo-Saxons qu'on nous donne sans cesse pour modèles. Hercule veut qu'on se remue.

On sait que les Universités anglaises pour l'extension de l'enseignement envoient dans les centres populaires des professeurs appelés « missionnaires » et qui, en effet, se dévouent à la diffusion des vérités scientifiques, morales, sociales. Pourquoi ne pas organiser un système régulier de conférences et de leçons du soir dans la France entière (comme il y en a à Reims) sur les sujets qu'il importe le plus de traiter pour relever la moralité publique ? Ajoutons les écoles des régiments, qui pourraient exercer une influence considérable, si elles étaient dirigées dans le sens moral au lieu d'être, comme les autres, sous la tyrannie de l'« histoire », de la « géographie » et des « sciences ». Tout ce qu'on a fait pour organiser l'instruction est vraiment admirable ; il faut dépenser aujourd'hui la même activité et au besoin le même argent pour organiser l'éducation, puisque l'impuissance de l'instruction éclate à tous les yeux. *Posterì, vestra res agitur*. Dans une conférence sur la réforme pénitentiaire, un Suédois, à qui on demandait si l'éducation des enfants pauvres n'était pas trop coûteuse, répondit : « Nous autres Suédois, nous ne sommes pas assez riches pour laisser un enfant grandir dans la misère et le crime, et devenir ainsi un fléau pour la société. »

II

ÉDUCATION DES ADOLESCENTS

Selon nous, l'enseignement post-scolaire des adolescents réclame une organisation permanente et des programmes précis, quoique variables dans le détail suivant les nécessités de chaque région. Les institutions post-scolaires doivent avoir une partie mobile et une autre stable. La première est une vraie « école de la décentralisation », parce qu'elle varie suivant les lieux, les habitudes, les ressources d'hommes et d'argent, sans se fixer nulle part dans aucun moule. Mais il faut cependant éviter la dispersion et l'incohérence ; pour cela, il faut qu'une partie de l'enseignement soit générale et éducatrice, dominée par une conception d'ensemble, dirigée par une doctrine morale et philosophique.

Il ne faut donc pas se contenter des conférences détachées, plus ou moins oratoires, dont les séries s'organisent au hasard selon le bon vouloir des conférenciers. Pour porter tous ses fruits, l'enseignement post-scolaire doit s'adresser à un public homogène, docile, prêt à se plier au régime de véritables leçons facultatives. Avec l'auteur d'une excellente étude intitulée : *Après l'école, avant la vie*¹, nous croyons qu'il ne faut recruter d'abord comme élèves que les adolescents qui *sortent* de l'école ; d'année en année, on les retiendra, et toute la période qui sépare l'école du régiment rentrera pro-

¹ M. Lefèvre, professeur de philosophie au lycée de Reims. Voir *Revue pédagogique* de juillet 1896.

gressivement dans le cercle d'action de cette sorte d'école complémentaire. Dans chaque localité, les élèves formeront des groupes fermés ; ils devront solliciter leur admission dans ces groupes ; on leur imposera une discipline souple, mais ferme, dont la radiation sera la sanction suprême. L'État et les associations locales emploieront les divers moyens les plus propres à encourager le recrutement. Les recommandations, l'appui des maîtres et des membres des sociétés de patronage aideront plus tard le jeune homme à ses débuts dans la vie. Quant aux maîtres, ils seront avant tout des instituteurs, aidés par les communes et par l'État. On devra en multiplier le nombre et leur donner des traitements convenables. Dans les centres importants, le personnel de l'enseignement secondaire ou supérieur leur apportera une utile collaboration. Et combien serait désirable, dès l'école normale, le contact des jeunes instituteurs avec les maîtres des autres ordres d'enseignement ! Des « groupes locaux » se formeraient entre eux, dont chacun, tout en se conformant aux communes idées directrices, organiserait librement sa tâche volontaire.

Le fond universel de l'enseignement serait, comme on l'a proposé, la connaissance élémentaire des fonctions de la vie dans le corps humain, les principes de l'hygiène, ceux de la morale et de l'économie politique, des éléments très simples de droit civil et public, des notions sur la constitution et sur son fonctionnement, tout cela présenté non d'une façon trop savante et trop systématique, mais à un point de vue pratique ; enfin, des lectures littéraires et morales commentées. On y ajouterait, comme partie variable, des éléments de science agricole dans les communes rurales, diverses connaissances scientifiques plus particulières dans les villes industrielles.

Le but final serait de compléter à la fois non seule-

ment l'instruction, mais encore et surtout d'éducation. Si, contrairement au préjugé du XVIII^e siècle, l'instruction sans l'éducation peut devenir dangereuse, surtout pour une nation comme la nôtre où le doute et la négation ont fait tant de progrès, la contre-partie de cette thèse a aussi sa vérité : l'éducation sans l'instruction pourrait à son tour, mal comprise, avoir des dangers plus grands encore. Elle deviendrait une sorte d'étouffement de l'individualité, une manière de routine sociale et d'oppression déguisée. Dans nos sociétés modernes, et surtout en France, tout s'intellectualise de plus en plus, tout se pénètre de clarté et de science ; il faut donc que l'instruction développe le cerveau en même temps que l'éducation développe le cœur ; idées scientifiques et sentiments moraux sont également nécessaires et c'est sur ces deux points simultanément, indivisiblement, que doit en France porter chaque réforme.

A la connaissance du devoir social, il faudrait d'ailleurs ajouter, entre l'école et le régiment, la pratique du devoir social. Pour cela, il faudrait intéresser adolescents et jeunes gens, *de visu* et *de actu*, à l'organisation des principales industries, aux besoins des travailleurs, aux œuvres de solidarité qui existent déjà en si grand nombre et par lesquelles on vient en aide aux ouvriers, aux vieillards indigents, aux pauvres, aux orphelins. Il faudrait en un mot, à l'exemple des Anglais et des Américains, poursuivre ce que l'on a appelé l'identité de l'éducation et de la vie, — ajoutons : l'identité de la vie extérieure et de la vie intérieure. Un de nos plus éminents inspecteurs d'académie croit possible, même à l'école primaire ou après l'école, cette initiation pratique. De toutes les œuvres sociales, dit M. Payot, « nos enfants ne savent rien, et quand ils entendront de furieuses déclamations contre l'état social actuel, ils seront incapables d'en empêcher l'impression sur leur esprit ». Les enfants du peu-

ple, surtout, deviendront facilement révolutionnaires, « parce qu'ignorant l'œuvre considérable effectuée, ils croiront que tout est à faire, tandis que tout n'est qu'à développer, à améliorer. » Nous préparons nos jeunes gens à être dupes de toutes les panacées sociales, parce que nous ne les associons à aucune bonne œuvre ; « ils vivent dans les livres », sans contact avec la réalité et en dehors de l'humanité. Et M. Payot, dans une de ses belles pages, faisant un retour sur lui-même, nous dit que le matin, en allumant sa lampe pour le travail, il ne peut songer sans émotion aux milliers de prêtres, de savants, de poètes, de philosophes qui, depuis six ou sept mille ans, ont allumé la leur au petit jour pour s'efforcer d'augmenter notre pouvoir sur la nature et sur nous-mêmes. Selon nous, c'est ce sentiment de solidarité, c'est cette reconnaissance envers les générations passées, c'est aussi l'amour anticipé des générations futures qui devrait être « l'âme » de l'école. Mais comment développer un si vif sentiment de la solidarité sociale, sinon par la connaissance de tous les faits qui nous la montrent en action dans la société même ? C'est alors que la voix de la conscience individuelle s'amplifiera de tout le retentissement de la conscience commune, comme grandit le son du diapason lorsqu'on lui a donné « une base de résonance ».

I — Nous avons le plus grand besoin d'une force armée, en un monde où la force est encore le principal dans les relations internationales et où la cupidité n'a fait que changer de forme en devenant rivalité internationale. Nous en avons besoin même à l'intérieur, pour tenir en respect les éléments de trouble et de dissolution. Dès lors, un certain esprit militaire est indispensable comme lien de l'armée elle-même. Cet esprit consiste dans l'habitude de la soumission à la discipline, d'une part, de l'autre, dans l'habitude du commandement en vue de la discipline et pour l'intérêt de tous.

Ce n'est pas une raison pour vouloir répandre ou entretenir dans la nation le culte de la guerre. Parmi les nations civilisées, la guerre peut encore aujourd'hui être nécessitée par le droit, dans quelques cas très rares de légitime défense et de justice à faire respecter ; mais est-elle, comme le soutiennent encore ses partisans, « nécessitée par le progrès ? » — Elle ne peut guère aujourd'hui que rendre parfois visibles certains progrès déjà accomplis sans elle et, le plus souvent, malgré elle, dont ensuite, par un sophisme traditionnel, on lui fait honneur.

La prétendue nécessité des guerres pour empêcher les

peuples de *s'amollir* est un préjugé. Les Anglais se sont-ils amollis pour n'avoir plus eu de guerres pendant si longtemps et pour n'entretenir qu'une petite armée de volontaires ? Les Suisses sont-ils amollis par la paix et croit-on que, en cas de besoin, ils ne sauraient pas se défendre avec un indomptable courage ? La guerre de 1870 a-t-elle *retrempé* les Français au point de les changer en barres de fer ? Nous sommes moins confiants en nous-mêmes depuis nos défaites, car l'idée qu'un peuple a de sa force est une « idée-force » ; les Allemands sont plus orgueilleux, donc plus entreprenants : voilà le principal résultat. Qu'avons-nous gagné aux guerres des deux Empires, sinon la perte finale de nos frontières et de nos provinces ?

La guerre a pu jadis servir à produire l'*unité* par la coopération volontaire des uns, involontaire des autres, à un même but. Dans l'Europe moderne, l'unité est avant tout le résultat des idées communes et des intérêts communs : elle est un phénomène intellectuel et un phénomène économique, dont l'unité politique et militaire n'est plus que l'expression finale et le résultat. Exemple : l'unité allemande. La guerre contre la France et surtout la conquête de l'Alsace-Lorraine étaient-elles strictement indispensables pour réaliser cette unité, qui existait déjà dans l'ordre intellectuel et économique, qui allait s'accroissant de plus en plus, qui peut-être aurait pu se faire sous forme d'une confédération mieux unie ? Cette confédération allemande, par un progrès tout politique, n'aurait-elle pu acquérir les principaux avantages que possède aujourd'hui l'empire allemand, mais en échappant à la nécessité d'une paix armée qui deviendra un jour écrasante ? Le régime fédératif des Etats-Unis ou de la Suisse eût-il été au-dessous du système unitaire ? Ce sont là des questions très controversables. En tout cas, la conquête de

l'Alsace-Lorraine n'était d'aucune nécessité pour l'unification de l'Allemagne, et elle a empêché le rapprochement ultérieur de l'Allemagne et de la France, dont les avantages seraient aujourd'hui visibles pour les deux nations et pour l'Europe entière devant l'envahissement de l'impérialisme anglais. Ce qui est certain aussi, c'est que les raisons d'ordre intellectuel et d'ordre économique vont l'emportant de plus en plus sur toutes les autres et que, par conséquent, l'unification par la force se subordonne progressivement à l'unification par la vie idéale des consciences et par la vie réelle des intérêts extérieurs. Si donc il faut se préparer avec soin pour la guerre au cas où une agression la rendrait nécessaire, il est absurde et immoral de vouloir la sanctifier en elle-même et surtout de glorifier la conquête.

Les vertus dites guerrières, — courage, patience, ordre, endurance, discipline, patriotisme, — sont au fond des vertus civiques, qui trouvent à s'exercer dans une foule de professions, depuis le médecin qui s'expose dans une épidémie jusqu'au magistrat intègre qui sacrifie tout à sa conscience.

Pendant la guerre, on assiste au déchaînement de tous les instincts de la brute, avec des occasions d'héroïsme pour ceux-là seulement qui ont déjà naturellement l'âme courageuse et héroïque. Les caractères nobles se conduisent noblement à la guerre comme partout; encore est-il presque inévitable qu'ils s'y abaissent à la longue et s'y avilissent. Les autres, déjà mauvais ou médiocres, deviennent encore pires, par ce retour fatal à la barbarie que toute guerre entraîne. *Quid bella, dit saint Augustin, nisi magna latrocinia?*

Pendant la paix armée, le militarisme chronique peut développer des qualités de discipline, surtout passive, et d'obéissance à la règle, surtout extérieure. Il les développe notamment chez les peuples qui avaient déjà

antérieurement ces qualités, grâce à leurs mœurs et à leur éducation. Mais que de maux compensent ces biens ! En Allemagne comme en France, une foule de jeunes gens reviennent aujourd'hui du régiment plus débauchés et plus ivrognes, avec le goût de la vie urbaine et le mépris de la vie rurale. Ils ont acquis plus d'esprit d'indépendance et de réelle indiscipline, avec une incrédule universalité. Au point de vue physique, ils rapportent des maladies de toutes sortes qui finissent par peser sur des générations entières. Ils ont passé les meilleures années de leur jeunesse dans une sorte d'oisiveté relative ou de labeur sans fruits, le plus souvent machinal et sans initiative. Il ne suffit donc pas d'organiser le service militaire universel pour transformer moralement un peuple.

Si la guerre éclate, c'est la partie la plus précieuse et la plus robuste de la nation qui, par une sélection à rebours, se trouve éliminée ou mise dans l'impossibilité de faire souche. C'est comme si on faisait s'entre-tuer les meilleurs et les plus forts de nos animaux domestiques : la race serait bientôt abâtardie. La supériorité tant vantée de la race anglo-saxonne, au point de vue de la taille et de la force, vient précisément de ce qu'elle n'a pas subi la sélection péjorative des guerres.

Au point de vue politique, le militarisme mal entendu favorise naturellement le despotisme et le césarisme, qui sont les pires des fléaux, comme notre propre histoire en est l'exemple.

Au point de vue économique, guerre et paix armée sont tellement ruineuses qu'il est inutile d'insister. Il suffit de se rappeler la circulaire de M. de Mourawieff. Si certains pays, comme l'Allemagne, supportent cependant le fardeau et donnent l'essor à leur industrie, c'est grâce aux réserves d'une longue et féconde paix, c'est grâce à toutes les qualités pacifiquement acquises

et développées par le gros de la nation comme par son élite intellectuelle. Ce n'est pas la guerre, c'est la paix qui avait fait l'Allemagne telle que l'a trouvée le prince de Bismarck quand il s'en est fait lui-même un instrument.

Le premier moyen d'éviter la guerre est de combattre par l'éducation les préjugés guerriers, les innombrables erreurs répandues par ce que nous appelons l'histoire, et surtout par la presse quotidienne. *Magna fallacia bellorum!*

Autrefois, c'étaient principalement les rivalités des souverains, leurs animosités mutuelles, leurs intérêts de dynastie, leur ambition juste ou injuste qui déchaînaient les guerres¹. Aujourd'hui que le pouvoir passe aux mains des nations elles-mêmes, que celles-ci ont une conscience croissante de leurs intérêts et de leurs droits, que cette conscience forme l'opinion publique, que l'opinion publique, enfin, est entretenue et dirigée par la presse, les litiges deviennent, dans toute la force du terme, des conflits internationaux. Les souverains sont obligés de persuader préalablement à leur nation que telle ou telle guerre est nécessitée par le patriotisme, par l'intérêt vital de la nation entière, bien plus, par la justice même. Ceux qui veulent la guerre commencent toujours par préparer ainsi l'opinion à la croire inévitable. Pour cela, tous les moyens leur sont bons, depuis la falsification des dépêches jusqu'à la corruption des journaux. Nous avons déjà cité plus haut

¹ M. Paul Leroy-Beaulieu a calculé le nombre des guerres qui ont eu lieu en Europe seulement depuis le XI^e siècle : 44 guerres pour obtenir un accroissement de territoire ; 22 pour lever des tributs ; 24 guerres de représailles ; 8 guerres pour questions d'honneur ou de prérogatives ; 6 provenant de contestations relatives à la possession d'un territoire ; 41 provenant de prétentions à une couronne ; 30 sous prétexte d'assister un allié ; 23 pour rivalité d'influences ; 5 pour querelles commerciales ; 55 guerres civiles ; 28 guerres de religion ; total : deux cent quatre-vingt-six guerres !

l'exemple de Cavour laissant entendre, en plein parlerment italien, qu'il avait employé quatre-vingts millions de fonds secrets à échauffer l'opinion de la presse française en faveur de la guerre d'Italie ; et l'exemple de Bismarck déclarant avoir acheté le silence des journaux français sur les armements de la Prusse.

Il importe, avant tout, si l'on veut diminuer les chances de guerre, de diminuer, dès la période scolaire et post-scolaire, les sentiments d'animosité, de haine, d'hostilité chronique entre les diverses nations.

Longtemps reste en nos cœurs, aux guerres survivant,
La haine : l'injustice appelle l'injustice¹.

Le journalisme, par malheur, est devenu une grande école de haine mutuelle, non seulement entre les peuples, mais entre les classes, entre les partis politiques, entre les prétendues races, entre les confessions religieuses, etc. Le ministre d'Autriche a déclaré qu'il passait une grande partie de son temps à détruire les germes de guerre semés par les fausses nouvelles et par les fausses interprétations dues à la presse. Le président anglais de l'*International Arbitration and Peace association*, M. Hodgson Pratt, a suivi et patiemment contrôlé, pendant dix-sept années, les articles de journaux des divers pays qui avaient rapport aux affaires internationales, et il a dirigé des enquêtes minutieuses, comme on peut en attendre d'un bon Anglais, pour vérifier ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans les assertions des journalistes. « Eh bien, dit-il, si j'avais dressé une liste de tous les faux rapports et de tous les malentendus que j'ai pu constater, je crois qu'il n'y en aurait pas moins de cinq cents, et cela durant l'espace d'une quinzaine d'années. » Une certaine presse entasse mensonge sur men-

¹ Guyau, *Vers d'un philosophe, la guerre.*

songe ; elle attise ainsi les haines et prépare les guerres. C'est donc sur l'opinion publique qu'il faut avant tout porter son action ; il faut, par une éducation meilleure, la rendre pacifique, de militante et odieusement haineuse qu'elle est aujourd'hui. La tâche est grande, mais toutes les « associations en vue de la paix », par les idées et les sentiments qu'elles répandent, servent précisément à modifier l'opinion publique et à contrebalancer l'action néfaste d'une presse sans foi et sans frein.

La seconde solution du problème est dans l'extension de l'arbitrage. Au cours de ce siècle, le progrès de l'idée pacifique est visible malgré les guerres qui le voilent. De l'arbitrage *accidentel*, intervenu sans engagement préalable des États en litige, on s'est élevé à la *clause compromissoire*, convenue pour telle ou telle espèce de conflits à prévoir, puis à la convention d'*arbitrage permanent* entre deux nations, enfin à l'institution d'un *tribunal international perpétuel*. Alors même qu'on n'aurait pas dans tous les cas recours à sa médiation, ce tribunal serait toujours préférable à l'état d'anarchie. Jadis, si deux nations voulaient faire trancher un conflit juridiquement, il fallait qu'elles cherchassent elles-mêmes, et souvent avec peine, les arbitres à constituer : tout était à faire. Deux peuples sur le point d'en venir aux mains consentiront plus volontiers à remettre leur différend à une juridiction déjà existante et reconnue impartiale, qu'à des tiers qu'il leur faudrait d'abord découvrir, dont l'acceptation serait douteuse, dont l'impartialité même pourrait être soupçonnée parce qu'ils auraient été choisis pour la circonstance.

A défaut de loi écrite, le tribunal d'arbitrage pourra, entre États comme entre individus, statuer d'après l'équité ou d'après la coutume. La force exécutoire des décisions trouverait déjà un point d'appui considérable dans la sus-

pension des relations politiques ou judiciaires avec la nation récalcitrante.

Les traités particuliers d'arbitrage ne sont sans doute pratiques, aujourd'hui, qu'entre des nations plus ou moins distantes l'une de l'autre et qui ont de médiocres chances de guerre. Entre nations voisines qui se menacent mutuellement et vivent en perpétuelle défiance, les traités d'arbitrage rencontrent leur principal obstacle dans les nécessités d'une mobilisation rapide. La nation la plus rapidement mobilisée et toute prête à prendre l'offensive stratégique a, par ce fait même, de notables avantages : comment donc lui persuader d'attendre, pendant des essais d'arbitrage peut-être infructueux et peut-être hypocrites, que son adversaire ait eu tout le temps de se bien préparer ?

Le plan de l'Allemagne pour l'avenir ressort clairement des discours de M. de Bismarck et de M. de Caprivi : « C'est une obligation, quand on juge la guerre inévitable, d'en assurer le succès et la courte durée pour son pays en prenant l'offensive » et une offensive « foudroyante » : envahir soudainement le territoire sans déclaration de guerre préalable (il n'y en eut pas en 1866), ou avec la vaine formalité d'une déclaration de guerre télégraphique ; profiter des trois voies de chemin de fer de l'Allemagne et des nombreux quais de débarquement tout préparés pour apparaître un beau matin dans les villes de l'Est, tandis que les Italiens feraient de même dans le Sud et que nos députés passeraient leur temps à s'injurier dans nos Chambres ; ne pas attendre les Russes, qui ont besoin de trois semaines pour être prêts à nous secourir ; se hâter d'écraser la France (s'il est possible) et mettre ensuite la Russie devant le fait accompli. Persuadez donc à l'Allemagne de recourir à un arbitrage pendant lequel France et Russie l'auraient regagnée de vitesse ! Aussi a-t-elle choisi, pour la représenter à la con-

férence pour la paix les plus ennemis de la paix même.

Il n'en est pas moins vrai que les traités d'arbitrage, par la contagion de l'exemple, peuvent s'étendre de plus en plus, empêcher beaucoup de guerres, ne laisser subsister que les grandes causes de conflit entre les voisins immédiats. Il faut donc multiplier ces traités, qui iront des petites questions aux grandes et feront la tache d'huile à mesure que l'opinion en verra les avantages.

Considérez seulement l'année 1897, et vous verrez combien de conflits nationaux ont provoqué le recours à l'arbitrage : arbitrage du Manicalan entre Anglais et Portugais ; arbitrage de la baie de Delagoa entre les mêmes puissances ; pêcheries de Behring ; décision de la Chambre des députés autrichienne que la clause d'arbitrage serait insérée dans les traités de commerce à conclure par l'Autriche ; arbitrage entre le Vénézuéla et l'Angleterre, entre la France et le Brésil, entre Haïti et Saint-Domingue, entre Costa-Rica et la Colombie ; projet de traité d'arbitrage permanent entre la Norvège et les autres États ; arbitrage des îles Hawaï, etc. Le traité d'arbitrage permanent entre l'Angleterre et les États-Unis n'a échoué au Sénat américain que faute de quatre voix : si les sénateurs les plus attachés à ce traité se sont joints à leurs adversaires, c'est afin qu'il ne fût pas mis à exécution avec les amendements regrettables qui s'y étaient glissés. En revanche, le gouvernement des États-Unis est entré en pourparlers avec le Conseil fédéral suisse pour la conclusion d'un traité d'arbitrage permanent entre les deux pays. Il est donc incontestable que l'idée d'arbitrage faisait son chemin avant même l'action solennelle du tzar, et que, malgré le triste exemple donné par la cupidité mercantile des Anglais, elle est destinée à intervenir de plus en plus entre les peuples.

En tout cas, il y a là pour tous les peuples un devoir

à remplir. Si l'on n'entreprenait jamais que ce qui est assuré d'un succès complet, on n'entreprendrait rien. Que certains souverains soient aujourd'hui les premiers à proclamer la nécessité d'une entente au point de vue de la paix, c'est là un résultat moral d'importance majeure qui, de plus en plus, sera suivi de résultats positifs.

De tout cela il ne suit nullement que nous devions, nous Français, désarmer devant ceux qui sont plus forts et plus nombreux que nous, et à qui nous fournirions ainsi la tentation de nous écraser s'ils s'en voyaient le pouvoir. C'est à ceux qui sont les plus puissants et les plus armés de se faire les plus pacifiques. Sous ce rapport, l'empereur de Russie a donné un grand exemple, que l'empereur d'Allemagne et la reine d'Angleterre, s'ils consultent leur conscience, devraient bien suivre.

Concluons que le militarisme est aujourd'hui pour nous, Français, théoriquement un mal pratiquement nécessaire ; mais renonçons à vouloir ériger ce mal en bien, quoique nous devions, par tous les moyens à notre disposition, en tirer le plus de bien possible.

II — Pour cela, il faut organiser l'éducation au régiment et faire de la caserne une école de moralisation. Certes, la caserne est avant tout un lieu où, en vertu des tristes nécessités de la paix armée, on enseigne le métier de la guerre ; il faut donc y enseigner sérieusement ce métier et ne pas nourrir la prétention d'y propager en même temps une foule d'autres connaissances, — géographie, voyages, découvertes scientifiques, — sous le prétexte de « meubler l'esprit » ou d'occuper des « loisirs ». Il ne devrait pas y avoir de loisirs. S'il y en a, retenez moins longtemps les soldats au régiment : ce sera autant de gagné pour la nation et pour les individus. Quatre cent mille jeunes

gens à entretenir chaque année sont un lourd fardeau pour le pays, une perte pour l'industrie, le commerce, l'agriculture, les études libérales. Un tel sacrifice doit être énergiquement maintenu jusqu'au degré *nécessaire*, mais il doit avoir des compensations. Il faut que la nation gagne par la culture du patriotisme, de l'énergie, de la moralité sociale, ce qu'elle perd en temps et en argent, en forces vives. En outre, l'armée étant aujourd'hui la « nation en armes », c'est un aveuglement que de ne pas la faire servir au développement du véritable esprit national.

Tous les officiers éclairés se plaignent de ce qu'on prend plaisir à confiner le soldat dans le terre à terre des plus puérils détails d'« astiquage », dans l'amère ineptie de nomenclatures qu'il faut réciter imperturbablement. Un de nos généraux qui ont le plus d'autorité, le général Philibert, a pu publier une étude sous ce titre : *L'Infanterie perd son temps* (1897). Il nous montre les matinées se passant à faire « par file à droite », « par le flanc droit », « marquez le pas », etc.¹.

On s'efforce à bon droit de développer « l'esprit mili-

¹ « Entrez dans une caserne à l'heure de l'exercice, dit un autre officier dans la *Revue Scientifique* (1897). Vous y rencontrerez une ou deux douzaines d'officiers se promenant le sabre au côté, devisant entre eux de choses et d'autres, de choses qui, la plupart du temps, sont plutôt banales. Ils roulent entre les doigts la cigarette qu'ils fumeront tout à l'heure pendant la pause... ils ne se préoccupent guère de rattacher le service des places et le service en campagne à ces mouvements insipides de maniement d'armes qui s'exécutent sous leurs yeux, et ils ne se mettent pas en peine de vivifier cet enseignement professionnel en y infusant les éléments moraux qui constituent l'éducation. L'apprentissage de nos jeunes Français, si vifs, si prime-sautiers, si ardents, se fait donc à froid et comme si on voulait momifier des intelligences pourtant alertes et ouvertes. » Le but du service à long terme, c'est de développer chez le soldat les hautes qualités morales qui lui sont indispensables pour faire bonne contenance en présence des fusils du champ de bataille; est-ce avec l'emploi du temps résumé par le général Philibert qu'on en arrivera à cette fin? Evidemment non. L'exercice des champs de manœuvre « ne prépare pas à la guerre », et, d'autre part, « rien n'est tenté pour façonner les âmes ».

taire », pourvu qu'il soit bien entendu ; mais, aujourd'hui, les « militaires professionnels » sont à part et le gros de l'armée n'est autre que le gros de la nation. Comment donc voulez-vous que des jeunes gens enlevés à leur famille et à leur profession, et qui n'ont qu'une pensée, en finir le plus tôt possible avec la corvée du service, aient le vieil esprit militaire d'autrefois ? Ils ne peuvent avoir qu'un esprit moral et patriotique qui, joint à une instruction technique sérieuse, leur fera accepter et accomplir virilement les devoirs de l'armée. C'est là le seul esprit militaire possible dans une démocratie où le service est obligatoire pour tous.

On parle aussi de la « discipline », et avec raison ; seulement, là encore, il faut tenir compte des conditions nouvelles de l'armée. Ce n'est pas la discipline passive, automatique et formaliste qu'on peut espérer d'obtenir en deux ou trois ans ; la vraie discipline est avant tout morale et civique, faite du sentiment du devoir patriotique, de la confiance dans les chefs, du respect et même de l'affection. En outre, elle doit comporter un certain degré d'initiative personnelle. Voilà la seule discipline sur laquelle on pourra compter dans les campagnes militaires, alors que toutes les punitions habituelles de la caserne seront devenues impuissantes. « La force morale, a dit le général Dragomiroff, est la force principale des armées. » Elle constitue, a dit aussi le maréchal de Moltke, le principal et le plus actif des « impondérables » de la puissance militaire. La raison de la victoire, disait le maréchal de Saxe, est « dans le cœur des hommes, et c'est là qu'on doit l'y chercher ». Si le nombre des combattants était seul important, le succès des campagnes se trouverait « inscrit à l'avance dans les tableaux statistiques ». Ce n'est pas davantage la supériorité de l'armement qui, à elle seule, peut assurer la victoire. Les spécialistes en donnent pour

preuve la défaite de l'infanterie française, armée de l'excellent chassepot, par l'infanterie prussienne dont le dreysé était moins bon.

Les *Lettres sur l'infanterie* du prince de Hohenlohe montrent combien il est faux de considérer l'armée allemande comme un « automatisme à la prussienne » alors qu'elle est une « armée-école » beaucoup plus qu'une « armée-bureau ». Chez nous, on reproche généralement à l'officier polytechnicien ou saint-cyrien d'être trop « intellectuel », — excepté quand il s'agit de reviser une sentence suspecte, — d'apporter dans l'armée les ambitions d'un fonctionnaire civil, désireux d'arriver dans les bureaux et à l'état-major. On peut dire que l'idée morale proprement dite n'a guère de rôle dans nos grandes écoles militaires ni, plus tard, dans nos régiments. Là comme partout, on s'en remet à la « moralisation spontanée », qui, par malheur, n'est souvent que démoralisation spontanée, abandon de soi, scepticisme, dilettantisme, ennui et insouciance chez le plus grand nombre, étroitesse de croyance et aveuglement fanatique chez quelques-uns. L'esprit de solidarité, respectable sous tant de rapports et pratiquement nécessaire à la cohésion des armées, devient presque toujours un esprit de corps qui tend à faire des militaires professionnels une vraie caste, ayant ses idées à part, son honneur à part, sa justice à part, laquelle « n'est pas la vôtre », disait un officier aux civils dans un procès trop célèbre. De là, — comme chez toutes les castes, associations, communautés, confréries religieuses et politiques, — la tentation de croire que la fin justifie les moyens, que la ruse et le mensonge sont permis pour un noble but, que des actes déshonorants, fût-ce un faux, sont légitimes pour sauver l'honneur de l'armée et, avec elle, le bien de la Patrie ; qu'un seul homme peut être sacrifié pour le salut de tous. En un mot, la morale des religions, la morale des

armées et celle de la raison d'État excusent ou sanctifient les mêmes attentats à la justice éternelle.

Les hauts postes de l'armée sont de plus en plus occupés chez nous par les élèves de certains collèges qui, selon le *distinguo* d'un de leurs directeurs, ne sont pas des collèges de jésuites (la loi les ayant abolis), mais sont « des établissements où les jésuites enseignent ». L'esprit de la célèbre congrégation et des autres congrégations sans existence légale entre ainsi, pour une bonne part, dans les conseils de la haute armée professionnelle. Il en résulte une lutte sourde, prélude de la lutte ouverte, contre toutes les institutions et idées modernes. C'est une nouvelle cause de division ajoutée à toutes celles qui nous jettent les uns contre les autres et, par cela même, affaiblissent la Patrie¹.

Le véritable esprit patriotique et militaire, étant moral et social, ne saurait être développé chez nos futurs officiers que par une forte éducation morale et sociale. Cette éducation devrait être donnée dans nos grandes écoles d'abord par des professeurs de philosophie, puis par des professeurs de lettres et des professeurs d'histoire ayant reçu une forte culture philosophique et se proposant un but d'éducation, non de pure instruction. Pour que ce résultat soit atteint, il faut que l'enseignement des grandes

¹ La plus répandue des feuilles catholiques, celle où les choses religieuses et les choses militaires vont de pair, où fraternisent le *moine* et le *soldat*, montrait récemment la part croissante des élèves des congrégations dans les conseils de l'armée française, et opposait le « bon esprit » de cette armée au mauvais esprit de toutes nos autres institutions : « L'école sans Dieu pousse une marée montante de crimes, l'Université protestante et juive a produit l'invasion des intellectuels dreyfusards... La puissance juive qui a pu choisir un traître à l'île du Diable, l'extraire de là, forcer la porte du tribunal suprême, briser un jugement définitif, déchaîner les passions du monde entier, ne s'exerce pas sans la permission de Celui qui fait du peuple maudit l'instrument de ses colères... L'armée, disciplinée malgré des fautes individuelles, doit à la sève chrétienne que les Ecoles spéciales y versent chaque année d'avoir échappé aux débâcles. » (*La Croix*, du 12 septembre 1899. Article du Moine).

écoles soit arrêté en commun avec le Conseil supérieur de l'instruction publique, au lieu d'être, comme aujourd'hui, soustrait à l'action de l'Université et livré aux ministères de la guerre ou de la marine, dont l'incompétence morale et pédagogique n'a pas besoin d'être démontrée, et qui eux-mêmes subissent, souvent en grande partie, l'influence des ennemis de l'Université de France.

Quant aux régiments, il faut y faire pénétrer le véritable esprit moral et social, non par des conférences d'amateurs sur des sujets de fantaisie, mais par une constante préoccupation de l'éducation dans l'instruction même et par l'organisation d'un enseignement civique régulier, complémentaire de l'enseignement donné aux enfants et aux adolescents.

Michelet a eu raison de dire : « Quelle est la première partie de la politique ? L'éducation. — La seconde ? L'éducation. — La troisième ? L'éducation. » Le progrès national, en effet, naît des qualités transmises par l'hérédité et acquises par l'éducation ; les fondements sur lesquels reposent la santé et la force d'un peuple, même sa force militaire, sont donc avant tout l'hygiène et la morale.

LIVRE V
L'ÉDUCATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

LES DIVERS TYPES D'ÉDUCATION SECONDAIRE
EN FRANCE

CLASSIQUES ET MODERNES

Certains amis maladroits de l'égalité démocratique croient devoir, à notre époque, rabaisser les professions libérales au profit des professions dites utiles, comme si les premières étaient inutiles et même nuisibles ! S'ils voulaient simplement dire que toute carrière est compatible avec la vraie liberté et dignité, qu'un laboureur honnête vaut personnellement un magistrat honnête et vaut mieux qu'un magistrat malhonnête, rien de plus évident ; mais, au fond, ne cèdent-ils point ici à un sentiment d'utilitarisme ?

Même à ce point de vue, les professions libérales, où c'est essentiellement l'esprit qui prime la matière et la force, sont non pas seulement utiles, mais absolument nécessaires à la vie de la nation : sans magistrats, sans médecins, sans professeurs et éducateurs, sans hommes de science, sans hommes de lettres, que deviendrait un peuple ? Il faut donc apporter au recrutement des professions libérales encore plus de soin qu'à celui des professions indus-

trielles ou commerciales, et il ne faut pas vouloir, pour les unes et pour les autres, le même genre de noviciat.

Par malheur, nous nous trouvons ici en présence d'un préjugé de plus en plus répandu dans nos démocraties mal dirigées. On arrive à croire en France que, pour les professions libérales, il suffit d'avoir des hommes d'une certaine instruction, tandis que ces professions exigent des hommes d'une certaine *éducation*. Et l'éducation tient moins aux connaissances acquises qu'à une lente imprégnation intellectuelle et morale qui vient : 1° du milieu scolaire, des professeurs et des élèves avec lesquels on s'est trouvé en contact pendant de longues années ; 2° du type d'enseignement, classique ou moderne, littéraire ou scientifique, désintéressé ou utilitaire, etc.

L'enseignement libéral ne doit pas être soumis, comme le primaire, aux nécessités *immédiates* de l'existence : il peut attendre quelques années et, pendant ce temps-là, il peut spéculer. N'étant pas esclave des spécialités, il doit poursuivre une culture générale des esprits. Il a proprement pour objet la constitution d'une élite intellectuelle, littéraire, scientifique, politique, administrative, élite bien plus nécessaire encore à la démocratie française qu'aux monarchies aristocratiques, qui ont des états artificiels et héréditaires. Conservation du haut patrimoine spirituel de la France, voilà le but qu'on doit poursuivre dans nos lycées et collèges, comme dans nos universités ; on n'y doit pas travailler pour des buts particuliers, spéciaux, parfois individuels. La raison d'être de l'Université de France est dans cette mission de culture générale en même temps que nationale.

Il en résulte que la supériorité traditionnelle de l'Université est liée en grande partie au maintien des études

classiques, de leur haute valeur esthétique et morale, de leurs débouchés sociaux. Dans la culture littéraire, dont la valeur éducative ne fait doute pour personne, il faut laisser une juste part à la tradition nationale et internationale, sans laquelle la continuité du progrès, la solidarité des générations et celle même des nations seraient rompues. Cette tradition enveloppe encore, dans l'état actuel de notre civilisation, une certaine étude des littératures classiques dont cette civilisation est le produit, tout au moins de la littérature latine, mère de la nôtre comme la langue latine est mère de la française. Si l'on peut accorder aux partisans d'une éducation plus moderne que le grec est devenu de nos jours une spécialité, comment soutenir qu'il en soit de même du latin, dans la véritable instruction secondaire et classique? Le latin est encore non pas le tout, sans doute, mais une des parties intégrantes des « humanités », surtout dans une nation néo-latine ¹. Tout ce qu'on entreprend contre le latin, avons-nous dit maintes fois, on l'entreprend contre le français même et contre la France. En même temps, on compromet l'influence de l'Université en rendant la concurrence trop facile pour les établissements libres, même d'instruction primaire, pour les congrégations de toutes sortes, pour les Frères des écoles chrétiennes, devenus préparateurs au baccalauréat dit « moderne », etc. Or, nous le verrons plus loin, tout en respectant la liberté de l'enseignement, il importe d'assurer la prééminence nationale de

¹ Faut-il le répéter une fois de plus? Le latin est indispensable pour perpétuer, en les retremant sans cesse à leur source, les qualités essentielles de la langue et de la littérature françaises, qui assurent notre influence intellectuelle dans le monde. Le latin est d'ailleurs, pour les autres peuples, le naturel introducteur à la langue française; donner à ces peuples l'exemple d'abandonner le latin, ce serait les inviter à abandonner du même coup le français, qui déjà n'est que trop battu en brèche par les langues anglo-saxonnes et germaniques.

l'Université de France. L'intérêt de l'Université, en effet, se confond avec celui de la France même, puisqu'il est de maintenir aussi haut que possible, en vue d'un but éducatif, le niveau des humanités ¹.

De même qu'il s'était trouvé jadis des partisans de l'enseignement moderne qui, affectant l'amour du grec, voulaient le faire prononcer à nos écoliers comme les habitants d'Athènes (ce qui eût augmenté encore pour le grec la difficulté de vivre), de même nous avons vu récemment des « modernes » qui, défendant le grec pour une « petite élite », conseillaient de faire faire « des vers grecs » ! C'était le cas de leur répondre en latin par le *Timeo Danaos et dona ferentes*. Malgré l'enthousiasme de ces hellénistes politiques, nous continuons à croire qu'une heure de grec par semaine depuis la sixième est suffisante pour le gros des enfants, mais qu'on pourrait, à partir de la troisième ou de la seconde, augmenter la part du grec pour les meilleurs des élèves se destinant aux carrières littéraires. De même, pour le latin, deux ou trois classes, depuis la septième inclusivement, nous semblent suffire à la généralité des élèves, notamment à ceux qui se destinent aux carrières scientifiques; on augmenterait la part du latin pour la division littéraire à partir de la troisième ou de la seconde. Deux versions par semaine ne sont pas, comme on nous l'a objecté, des doses de latin « homœopathiques »; elles le sont moins, à coup sûr, que ces traductions d'auteurs grecs et latins qu'on a substituées dans l'enseignement moderne aux textes eux-mêmes.

En Prusse, dans l'Oberprima (rhétorique), le collégien ne fait seul, à l'étude, qu'un thème latin tous

¹ Qu'on nous permette de renvoyer, pour ces questions, à nos deux volumes sur *l'Enseignement au point de vue national* et sur *les Etudes classiques et la démocratie*.

les quinze jours, une version latine toutes les six semaines, jamais d'exercice grec. L'explication orale approfondie et l'explication orale cursive sont en Allemagne les deux grands procédés d'enseignement. Selon nous, il faut insister bien davantage en France sur la traduction par écrit, mais comment les partisans des études classiques ont-ils pu nous accuser de les compromettre, alors que nous réservons assez d'heures au latin pour permettre deux ou même trois versions latines par semaine ? Les vrais ennemis de ces études, ce sont ceux qui veulent maintenir les méthodes d'érudition grammaticale, littéraire et historique ¹.

¹ Nous ne saurions trop le répéter, nous sommes aujourd'hui les victimes de tous les érudits en grammaire, en littérature et en histoire, de tous les professeurs d'enseignement supérieur qui ont voulu copier la science des *universités* allemandes et lui faire envahir les *lycées* français. Ce sont les philologues et les commentateurs littéraires, ce sont les moyen-âgistes, ce sont les critiques et historiologues qui travaillent à la perte des études classiques en traitant les langues anciennes comme des objets de science, ou plutôt d'érudition, au lieu d'y voir des moyens d'éducation et d'art. Leur ignorance pédagogique n'a d'égale que leur science dans leur métier. Voyez comment ces faiseurs de programmes qu'ils n'appliqueront pas y déversent, les yeux bandés, tout ce qu'ils ont sous la main. Un seul exemple : classe de seconde (de 14 à 15 ans), auteurs grecs : Xénophon, *l'Economique* ; Platon, *Ménéxène* (!), *Ion* ; Plutarque, *Extraits suivis des vies parallèles* (César et Alexandre, Démosthène et Cicéron, Alcibiade et Coriolan, Périclès et Fabius Maximus) ; Homère, *Iliade* ; Euripide, *les deux Iphigénie*, *Alceste*, *Hécube*, *Hippolyte*, *Médée* ; Pages et pensées morales extraites des auteurs grecs. — Puis défilent, pour le latin : Cicéron, *de Supplicis*, *de Signis*, *Songe de Scipion* ; Tite-Live, Tacite, Pline le jeune, Théâtre latin, Virgile, Horace, Anthologie des poètes latins, Pages et pensées morales extraites des auteurs latins. Quant au français, sous prétexte de patriotisme, l'orgie philologico-littéraire atteint son comble. On va déterrer des morceaux inintelligibles dans les prosateurs et poètes du xi^e siècle et des suivants ; *Chanson de Roland*, Villehardouin, Joinville, Froissart, Commynes, tout y passe ; puis vient encore la chrestomathie du moyen âge, avec la phonétique, la grammaire et la prosodie du temps ; puis c'est Montaigne ; puis Les Chefs-d'œuvre poétiques de Marot, Ronsard, du Bellay, d'Aubigné, Régnier. Enfin, après les vieilleries d'érudit, on daigne songer au xvii^e siècle, et alors, on met tout : Corneille, Molière, Racine, La Fontaine, Boileau, Bossuet, La Bruyère, des *Lettres choisies* du xvii^e et du xviii^e siècle. Après quoi, on introduit le pire des modèles pour les jeunes gens, surtout en seconde, ce déclamateur et ce sophiste de Rous-

Quand les programmes sont surchargés et, par cela même, trop purement mnémoniques, ils favorisent la concurrence des établissements de « bourrage artificiel ». Il faut donc, dans nos classes de grammaire et de lettres, supprimer la philologie, la métrique, l'histoire détaillée des littératures, les interminables listes d'ouvrages à expliquer, les analyses mnémoniques d'auteurs non lus, les détails d'histoire, les nomenclatures géographiques, comme aussi les détails des sciences physiques et surtout naturelles : élaguer partout l'inutile, ce sera fortifier et non affaiblir.

En laissant bon nombre d'heures libres pour les classes de sciences fondamentales, sans nuire aux classes littéraires fondamentales, nous rendons possible un enseignement scientifique *classique* pour ceux qui se destinent aux grandes écoles, au grand commerce, à la haute industrie, aux carrières scientifiques ; et nous

seau (en rhétorique, ce sera Diderot !) ; enfin on termine par Lamartine et Victor Hugo. Comment voulez-vous qu'en une année de jeunes victimes avalent et digèrent une telle nourriture ? Si les enfants avaient expliqué quelques-unes des plus belles pages de Platon (non pas, certes, le *Ménéxène* ni l'*Ion*) et quelques chants d'Homère ; s'ils avaient vu un peu de Virgile et d'Horace ; s'ils avaient lu *Athalie* et *Esther*, le *Misanthrope* et une oraison funèbre de Bossuet, ne serait-ce pas assez ? Est-ce à eux de pâlir sur Villehardouin, Joinville, voire même la *Chanson de Roland*. Est-ce à eux de déchiffrer ce vieux français et de faire concurrence à l'école des Chartes ? — Que serait-ce si, pour votre malheur, vous reveniez vous asseoir sur les bancs de la rhétorique ? Là, outre les sept *Philippiques* et le *Discours de la Couronne*, il vous faudrait encore expliquer Lysias, Isocrate, Eschine, Hypéride, que, pour notre part, nous nous flattons de n'avoir jamais lus et de ne jamais lire. La connaissance du grec baissant, le moment n'est-il pas bien choisi pour déterrer Hypéride et Lysias ? Si les hellénistes de l'enseignement supérieur ne tuent pas le grec dans les lycées, le grec aura la vie dure ! De leur côté, les professeurs de sciences se croiraient déshonorés s'ils ne plongeaient *la leur* tout entière dans les programmes ; on avait supprimé la géologie : aussitôt les géologues de pousser des cris aigus. Fort bien, rétablissons la géologie. Connaître les noms des diverses espèces de roches et de terrains, quoi de plus éducateur, en même temps que de plus utile ? Le résultat, c'est que, savoir tout étant impossible, on arrive à cette solution plus simple : ne rien savoir. Si encore les élèves ne faisaient rien, ils bénéficieraient de leur paresse ; mais ils travaillent, les malheureux, et ils travaillent à vide !

avons, du même coup, démontré la parfaite inutilité des « humanités modernes »¹.

Au point de vue pratique, on adresse de nos jours deux grands reproches à l'éducation classique : — 1° elle garde trop longtemps les jeunes gens loin de la vie et de ses réalités. — Mais les parents qui trouvent que les études classiques sont trop longues pour leurs moyens doivent avoir à leur disposition un enseignement plus expéditif, de quatre ou cinq années ; seulement il ne faut pas vouloir que cet enseignement ait les mêmes débouchés que l'autre ; 2° on reproche aux études classiques de ne pouvoir préparer les jeunes Français aux besognes de la vie « moderne », à l'industrie, à la colonisation, etc. — Mais d'abord, leur rôle essentiel, comme nous l'avons dit, est de préparer aux professions libérales et d'élaborer une élite intellectuelle, qui peut d'ailleurs trouver aussi bien sa place dans les hautes carrières industrielles, agricoles, etc. Croit-on qu'il suffirait de supprimer le latin dans nos programmes pour faire de nous des « hommes pratiques », ayant de l'initiative et le goût des entreprises lointaines ? M. Anatole France a raconté l'histoire de ce jeune Anglais qui, partant pour l'Ouganda, lui adressait des pièces de vers latins. A ceux qui connaissent l'enseignement des collèges anglais, depuis MM. Bréal et Monod jusqu'à M. Chailley-Bert et aux rédacteurs de la *Quinzaine Coloniale*, demandez ce qui est resté le plus immuable en Angleterre, au milieu des changements produits par l'essor économique et colonial ; ce sont précisément, vous répondront-ils, les programmes d'études classiques, lesquels n'ont pas varié. Quelles sont les compositions qui comptent le plus au concours pour l'*Indian civil service* (Ecole coloniale) ?

¹ C'est l'évidence même de cette démonstration qui a inquiété les partisans de l'enseignement moderne et qui leur a fait affecter un amour rétrospectif pour le latin et le grec. « Retournez-vous, de grâce ! »

La dissertation latine, les interrogations sur les littératures et sur l'histoire ancienne ¹. L'instruction latine et même grecque n'empêche donc nullement les Anglo-Saxons d'être entreprenants et actifs ; qualités qu'ils doivent au milieu, à l'exemple, à la certitude de rencontrer par toute la terre des compatriotes parlant leur langue et ayant leurs mœurs, enfin à la nécessité où ils sont de faire eux-mêmes leur fortune au lieu de compter sur l'affection de leurs pères.

Quant aux Américains, pendant que nous, néo-latins, nous faisons la guerre au latin pour un but *pratique*, ils font appel aux études latines pour le même but. Dans une récente conférence dont on a beaucoup parlé, M. Th. Fitz Hugh, professeur à l'Université du Texas, montrait à ses compatriotes combien il est nécessaire « non pas de savoir, mais d'avoir appris le latin ». — « Jeunes hommes et jeunes femmes, cultivez les études latines, et votre succès sera certain, à quelque travail que vous vous appliquiez ! Mais surtout si vous avez en vue le succès pratique, si vous voulez devenir des hommes ou des femmes d'action, c'est dans ce cas surtout que je vous engage à vous perfectionner dans le commerce des lettres latines ! Notre devoir nous est tout tracé ; nous devons, tout au moins dans notre Etat du Texas, élever l'enseignement au niveau de l'idéal américain tel que l'a exprimé, en 1893, le rapport du Congrès d'éducation nationale, de façon à pouvoir ensuite étudier les moyens qui nous permettront d'égaliser et de dépasser le vieux monde dans *cette éducation classique qui est le principal secret de sa force et de sa grandeur.* »

En Allemagne, la moitié de la jeunesse des collèves apprend le grec et les deux tiers le latin ; tels sont les

¹ Voir les intéressants *Souvenirs d'Oxford*, récemment publiés par M. Jacques Bardoux.

chiffres; et les sciences y sont, en somme, moins étudiées au collège que chez nous. C'est précisément la manie encyclopédique des sciences qui est le meilleur moyen d'entretenir l'ignorance : les Allemands le savent. On a répandu sur leur compte des erreurs qu'il est temps de dissiper. Le latin a, dans leurs gymnases, selon les classes successives : 9 heures, 9, 8, 8, 8, 8, 8, 8, 7, 7; le grec, 6 heures dans toutes les classes à partir de la troisième inférieure (qui répond à notre *Cinquième*). Le latin remplit le tiers des classes dans les gymnases et presque autant dans les realgymnases : 9, 9, 8, 8, 6, 6, 5, 5, 4, 4¹. En France, nous n'avons pas besoin d'autant d'heures de grec ni même de latin, parce que notre langue et notre littérature sont déjà hellénisées et latinisées et que, de plus, elles ont certaines qualités particulières au point de vue de la pédagogie.

Le français occupe, dans les gymnases allemands, quatre heures la première année, puis 3, 3, 3, 3, 2, 2. Pas d'autres langues vivantes. La fameuse géographie, qu'on s' imagine souveraine et absorbante en Allemagne, est représentée dans tous les programmes de gymnases par 2 heures en sixième, en cinquième et en quatrième, une heure en troisième inférieure et troisième supérieure; puis, en première inférieure, en première supérieure, *zéro* ! Passons maintenant aux realgymnases : deux heures de géographie pendant les cinq premières classes, et pendant les quatre dernières, rien. Enfin, dans les realshulen, c'est exactement la même chose. Si donc les Allemands nous sont tellement supérieurs en géographie, d'après la légende, c'est sans doute qu'on ne la leur apprend pas. Et de même, ils ont moins d'heures d'histoire que nous dans leurs realshulen et dans leurs

¹ Voir, dans la *Revue politique et parlementaire*, l'article très documenté de M. Cahen sur l'*Enseignement classique et l'enseignement moderne en Allemagne*, 10 novembre 1898.

realgymnases : deux heures partout, sauf, dans les trois dernières classes, trois heures. Les mathématiques ont 4, 4, 3, 3, 3, 4, 4, 4, 4. Les sciences naturelles : deux heures dans toutes les classes. Les autres sciences, rien absolument rien. Ce qui n'empêche pas les élèves des universités allemandes de savoir plus tard au moins autant de chimie et de physique que les nôtres et de les appliquer mieux à l'industrie. Tant il est vrai que le bourrage scientifique au collège ne sert à rien. Dans les realgymnases, les mathématiques ont de trois à cinq heures, les sciences naturelles ont deux heures pendant les cinq premières années, puis elles sont remplacées pendant les quatre dernières par deux heures de physique. On y ajoute, dans les deux dernières années seulement, deux heures de chimie. Ce n'est pas encore le bourrage !

Viendra-t-il enfin dans les realshulen ? Ici, nous trouvons dans toutes les classes cinq heures de mathématiques ; dans les cinq premières années, seulement deux heures d'histoire naturelle ; dans les cinq dernières, deux heures, puis trois de physique ; dans les quatre dernières, deux heures de chimie et deux heures de géométrie descriptive. Ce n'est toujours pas là un vrai surmenage.

Qu'on cesse donc d'invoquer l'exemple, bon ou mauvais, de l'Allemagne pour justifier la désorganisation des humanités en France ; qu'on cesse de tromper le public pour lui faire croire que la faute est au latin, à l'absence d'un enseignement complet des sciences, d'un enseignement complet de la géographie, etc.

Bien loin de compter sur une instruction encyclopédique, l'Allemagne a multiplié les enseignements spéciaux : sections commerciales dans les écoles réelles, écoles moyennes de commerce et d'industrie, écoles techniques avec branches diverses. Il y a des faveurs très appréciables accordées à de semblables écoles, publiques ou privées : exemption de deux années de ser-

vice militaire, diplôme ouvrant de nombreuses carrières, etc. La *généralité* de l'éducation intellectuelle jointe à la *spécialité* ultérieure des écoles de toutes sortes a fait la force de l'Allemagne. Non seulement il y a des établissements spéciaux pour chaque genre d'enseignement, *gymnases, realgymnases, écoles réelles, écoles techniques* ; mais rien n'est mêlé et chaque genre d'enseignement a ses *sanctions et débouchés propres* : voilà le secret du succès des Allemands.

Chez nous, la colonisation hypnotise aujourd'hui beaucoup de littérateurs et de « colonisateurs en chambre » ; mais nous ne saurions trop répéter qu'elle implique, avant tout, une population surabondante, laquelle manque en France. De plus, nos lois militaires actuelles, dont les insulaires sont exempts, sont organisées de manière à nous interdire toute émigration. Nos hommes politiques font de beaux discours, tantôt à la chambre, tantôt aux distributions de prix, pour répéter aux hommes et aux jeunes gens le refrain à la mode : Emigrez, colonisez, couvrez le globe ! On leur répond à bon droit que la loi militaire de 1889, qui est leur œuvre, est l'interdiction formelle de toute « expansion coloniale », car elle oblige à séjourner deux ou trois ans dans une caserne et à revenir ensuite faire de nombreuses périodes d'instruction. Comment toutes ces exigences contradictoires pourraient-elles se concilier ?

En outre, nos écoles pratiques ont été remplies de « boursiers », qui ont « la meilleure volonté du monde, mais pas d'argent » ; comment ces boursiers pourront-ils devenir des colons, alors que le capital est la chose essentielle dans les colonies françaises ? Le travail corporel y est impossible aux Européens et le travail intellectuel y est stérile sans l'argent. Nous formons, par un étrange non-sens, des praticiens théoriques et platoniques, munis de belles spéculations concernant la pratique,

mais n'ayant ni les moyens matériels ni même la possibilité légale de pratiquer vraiment leurs théories. Après quoi, nous accusons le latin ! Nous accusons l'Université ! Nous accusons la race même, la prétendue « race latine » (une pure chimère) dont nous opposons l'esprit routinier et casanier aux aventureux essors de la race anglo-saxonne ou germanique ! Oubliant qu'aux deux derniers siècles les Français couraient, eux aussi, de par le monde et que jadis les Latins avaient été les premiers colonisateurs de l'univers, nous nous payons de mots et de formules creuses : « supériorité des Anglo-Saxons, infériorité des Latins, etc. » Nous oublions aussi que nos colonies sont de climat tropical et que tout le génie des Anglais, si elles leur appartenaient, n'en pourrait faire des colonies de peuplement comme l'Australie et le Cap. Le Canada prospérait sous la domination française ; aujourd'hui les vieux Français s'y montrent inférieurs. On l'a maintes fois rappelé, et il faut le rappeler encore puisqu'on l'oublie sans cesse, nos colonies sont, presque toutes, des pays de culture ; leur prospérité ne peut donc venir que de l'habileté à choisir des cultures rémunératrices, ce qui dépend de la science agronomique, et à apprécier les demandes du marché international, ce qui dépend de l'économie commerciale. Nos industriels et nos négociants ont besoin d'être renseignés « sur les débouchés qui leur sont ouverts et sur les concurrents qu'ils ont à vaincre¹. » Question de science économique.

Sous Henri IV, Louis XIV ou Louis XV, l'éducation française n'avait rien de « colonial », et cependant l'expansion coloniale fut grande. C'est que la France, alors, avait une population débordante, qui représentait une notable

¹ L'enseignement pratique de la géographie et de l'histoire dans les Facultés de lettres, *Revue internationale de l'Enseignement*, article de M. René Pinon, juillet 1899.

partie de l'Europe. Ce sont les familles nombreuses qui produisent l'émigration et donnent essor à la colonisation. Ce sont aussi les familles nombreuses qui assurent la « sélection » des plus intelligents, des plus forts, des plus entreprenants. Quelle que soit l'instruction donnée à un fils unique, elle ne remplacera pas la « nécessité », qui est la vraie mère de « l'industrie ¹ ».

En tout cas ce n'est pas un nouvel enseignement humaniste, plus ou moins copié sur l'ancien, mais rabaissé, qui nous inspirera mieux le goût de la colonisation, pas plus qu'il n'inspirera le goût du commerce, de l'industrie ou de l'agriculture ; ce n'est pas en voulant préparer à la fois aux professions libérales et aux professions industrielles qu'un tel enseignement favorisera l'essor de ces dernières ; ce n'est pas en poussant les « modernes » vers le droit, la médecine et le professorat que vous les engagerez à coloniser Madagascar.

Pour développer l'esprit scientifique et rendre possibles les applications pratiques, nous plaçons au premier rang une bonne culture mathématique et physique, d'où dérive l'habitude de déduire et d'induire, de démontrer, d'expérimenter et de vérifier. Le reste n'est que spécialité, acquisition de connaissances plus ou moins techniques et, trop souvent, comme la géologie, affaire de pure mémoire. Il faut donc, en donnant à tous une forte éducation mathématique et physique, faire varier le reste selon les besoins et destinations probables des élèves ; il faut, parmi les sciences secondaires, admettre des substitutions possibles et des « équivalences ». Ces variantes et diversités de détail, introduites dans les dernières années, n'empêcheront pas l'unité de l'enseignement secondaire, qui reposera sur une même et forte

¹ Voir notre livre intitulé *les Etudes classiques et la démocratie*.

culture *franco-latine, philosophique, mathématique et physique*, donnée à tous par les mêmes professeurs.

Enfin, parmi ces sciences auxquelles nous laissons désormais plus de place, nous comprenons les sciences *morales, sociales et économiques*, dont l'importance et la nécessité iront croissant à l'avenir. L'étude de ces sciences, éminemment « modernes », a l'avantage de faire des hommes, et même des hommes « pratiques », d'être ainsi à la fois instructive et éducative. La vraie « géographie », par exemple, est celle qui aboutit à l'homme et aux sociétés; au lieu d'insister sur la géologie en prétendant étudier non seulement la nature des terrains, mais leur origine même, au lieu de s'intituler ambitieusement *géomorphogénie*, la géographie ne ferait-elle pas mieux de se reconnaître franchement une science sociologique, une branche de la sociologie économique et politique et, si elle a besoin d'un barbarisme, de s'intituler *sociographie* ?

En résumé, pour concilier la culture générale avec les nécessités professionnelles, le mieux serait d'établir dans les études, à partir de la troisième ou de la seconde, une subdivision littéraire et des subdivisions scientifiques, où le grec et même une partie des classes de latin feraient place aux sciences, soit mathématiques et physiques, soit naturelles, mais avec les classes de français en commun, ainsi que les principales classes de latin, les classes d'histoire et surtout les classes de philosophie, qui, *sous aucun prétexte*, ne doivent devenir *pour personne* facultatives. Voici la proportion vraie, à la fois conforme à la théorie et aux besoins pratiques : 6 heures pour les langues anciennes, 3 heures pour le français, 3 heures pour les langues vivantes, 3 heures pour l'histoire et la géographie, 5 heures $1/2$ pour les sciences. Nous obtenons ainsi, dans l'enseignement classique,

tous les avantages de l'enseignement moderne, avec cette différence que nous remplaçons par le latin une des deux langues vivantes demandées aux modernes. En d'autres termes, nous substituons le latin et quelques notions très élémentaires de grec soit à l'anglais, soit à l'allemand, soit à l'italien, soit à l'espagnol. Mais l'étude du latin est autant de gagné pour le français, et en abrégé l'étude. En outre, le latin est la clef de l'italien et de l'espagnol. Il reste donc, pour tous les élèves, une grande langue vivante, allemand ou anglais, sérieusement étudiée, *en vue des besoins pratiques*, sans prétentions littéraires. Grâce à cette combinaison, l'instruction scientifique est complète pour tous, de même que l'instruction philosophique et morale, de même que l'instruction littéraire. Nous ne revenons donc pas ainsi purement et simplement à la pauvre « division scientifique » de l'ancienne bifurcation ; nous assurons une place considérable aux études et exercices littéraires, à la philosophie, aux sciences morales et sociales. C'est même pour rendre cette place possible que, libre de toute superstition gréco-latine, nous consentons à rendre le grec facultatif pour le plus grand nombre et à diminuer la part du latin, mais en conservant *pour tous* tout ce qui est nécessaire au maintien de la grande tradition nationale et internationale.

M. Sarolea, professeur à l'Université d'Édimbourg, a remarqué que le programme d'études par nous proposé correspond à peu près au programme des universités écossaises. Les étudiants écossais doivent répondre sur sept matières choisies dans la totalité des disciplines académiques ; mais leur liberté de choix est limitée par trois ordres d'études obligatoires. Ils doivent tous choisir : 1° une matière classique (latin ou grec) ; 2° une matière philosophique (métaphysique, logique, psychologie, morale) ; 3° une matière physique ou mathéma-

tique. En d'autres termes, l'étudiant écossais choisit à son gré quatre matières sur sept, mais tout étudiant doit posséder les éléments de la triple culture classique, philosophique et mathématique. « C'est là, dit M. Sarsalea, un argument de fait singulièrement probant à l'appui de la thèse de M. Fouillée... Les Écossais sont tellement convaincus de la nécessité de ce triple enseignement classique, philosophique et mathématique, qu'ils lui ont donné la prééminence sur la langue et la littérature maternelles. Une chose est certaine, c'est que ce système, malgré les lacunes énormes dans l'organisation de nos universités écossaises, n'a pas empêché le peuple écossais d'être le peuple moderne par excellence, d'être le seul de la terre britannique, le peuple « impérial », qui a fourni et continue de fournir la plus forte proportion d'hommes éminents dans le gouvernement des colonies et de la mère-patrie, la plus forte proportion d'hommes illustres dans les lettres et les sciences ¹. » Un système analogue est encore plus aisément applicable dans un milieu néo-latin que dans un milieu anglo-saxon. Profitons donc de l'avance que nous donnent sur les autres peuples la langue et la littérature françaises, merveilleux instruments d'éducation, pour nous délivrer du grec, devenu absolument inutile et insupportable au grand nombre, pour diminuer la part du latin, mais en la maintenant avec énergie dans ses justes limites, et, finalement, pour augmenter la part des sciences fondamentales, mathématiques, mécanique et physique, surtout des sciences morales et sociales, plus indispensables dans une démocratie qu'ailleurs.

¹ *Revue française d'Edimbourg*, février 1899.

CHAPITRE II

LES SANCTIONS DIVERSES POUR LES DIVERSES ÉDUCTIONS

Les sanctions de l'enseignement ont pour but de faire, au sein de la nation, une première sélection entre les esprits. Au lieu de vouloir des titres équivalents pour toutes les études, notre démocratie doit approprier hiérarchiquement les degrés de sanction aux degrés d'éducation et d'instruction, par conséquent aux titres de capacité générale. Certes, toutes les carrières doivent être ouvertes à tous, mais sous de communes conditions de préparation suffisante et d'aptitude suffisante.

C'est ce qu'on a parfaitement compris en Allemagne, où les sanctions sont extrêmement multiples, inégales et variées, selon la variété même des études auxquelles les jeunes gens se sont livrés, des milieux intellectuels où ils ont vécu pendant tout le temps de leur éducation. De même les Anglais, au lieu de se demander à quoi sert telle *instruction*, se demandent quel est le résultat de telle *éducation* intellectuelle et morale ; et ils agissent en conséquence. En France, au contraire, ce qu'on réclame aujourd'hui sous le nom d' « égalité des sanctions » recouvre une vraie inégalité de traitement pour les aptitudes et les mérites. On tend à ne plus considérer dans chaque profession que les connaissances spéciales acquises, sans se préoccuper des âmes et des caractères.

Ne va-t-on pas jusqu'à trouver « antidémocratique » de réserver les professions libérales à ceux qui ont reçu une éducation libérale ? On s'efforce de nous persuader que c'est là un « mandarinat ». Laissez entrer les « modernes » ! Pendant ce temps, d'autres demandent que ceux qui ont reçu simplement l'instruction primaire ne soient pas davantage exclus. S'il suffit, pour être chirurgien, d'être adroit à couper une jambe, pourquoi exiger du latin, du grec, et même de la littérature française ou de l'histoire ? Ainsi raisonne la logique démagogique. « L'État doit ouvrir la carrière, dit-on, à chacun de la courir selon ses moyens ; c'est la vie qui classe, c'est la pratique qui se charge de l'inégalité des sanctions. » Avec ce système, il faudrait supprimer tout examen, tout concours ayant pour but de maintenir des conditions de capacité ; il faudrait laisser la vie classer les médecins, les chirurgiens, les avocats, les magistrats, les professeurs, les ingénieurs, les officiers, etc. Par malheur, la vie ne classe pas toujours dans le bon ordre, surtout lorsque les concurrents emploient les mauvais moyens comme les bons. Aussi le devoir de l'État, pour toutes les hautes fonctions dont il dispose, consiste, dans l'intérêt même de la nation, à se montrer exigeant sur les études préalables, qui doivent être, par excellence, les humanités classiques, scientifiques et philosophiques. De quelque nature d'ailleurs que soit l'enseignement le plus élevé, c'est celui-là et non un autre qui doit être donné aux futurs magistrats, avocats, médecins, professeurs, à tous ceux qui ne peuvent pas et ne doivent pas *trop tôt* exercer des professions exigeant une certaine maturité, une longue préparation intellectuelle ou morale. Pouvez-vous être avocat, juge, médecin à vingt ans ? Non, un certain âge est ici indispensable. Pourquoi donc n'exigerait-on pas les études les plus complètes, au lieu de permettre les accès les

plus expéditifs ? Nous devons recruter les professions d'élite dans les élites mêmes, non ailleurs.

Les études de droit, par exemple, fussent-elles aussi faciles et aussi profondes sans la connaissance du droit romain, base du droit français, il resterait toujours à savoir s'il est bon d'ouvrir à deux battants les portes du barreau, et de les ouvrir à des élèves qui ont reçu une éducation presque primaire. Nous faisons, pour notre part, assez bon marché du droit romain, mais nous croyons qu'une éducation classique et philosophique, donnée dans le milieu le plus haut par les professeurs les plus instruits, est une nourriture absolument nécessaire pour ceux qui auront à exercer plus tard des missions de justice et de droit. Aucune éducation n'est trop « *supérieure* » pour de futurs magistrats ou jurisconsultes.

Ceux qui se plaignent du prétendu « privilège » des études classiques, lequel n'est qu'une condition d'aptitude à certaines fonctions exigeant une culture d'esprit désintéressée, veulent eux-mêmes constituer un véritable privilège au profit d'un enseignement plus aisé et plus rapide, qui, en vertu de son infériorité même, sera sûr d'obtenir l'avantage au sein d'une société de plus en plus pressée.

Pour soutenir l'égalité des sanctions et l'équivalence des diplômes, on met en avant ce prétexte « démocratique » que l'enfant du peuple doit pouvoir arriver à tout ; mais est-ce l'enfant du peuple qui profite d'ordinaire de l'abaissement des études ? Non ; c'est l'enfant de la bourgeoisie, dont nos prétendus démocrates favorisent la paresse : bientôt le jeune bourgeois n'aura plus le courage de faire des études complètes, puisqu'il pourra, avec moins d'efforts, obtenir les mêmes résultats, les mêmes diplômes, les mêmes places, sans compter les mêmes dispenses militaires dont il est si friand. La

prétendue « mesure démocratique » est une faveur déguisée à la bourgeoisie.

L'enseignement moderne, quelle qu'en soit la valeur intrinsèque, est de fait moins long et moins élevé; il est donc injuste, quand on arrive aux sanctions et aux débouchés, de le traiter en égal du classique. La limite d'âge *minimum* pour se présenter au baccalauréat est sans doute de seize ans pour les modernes comme pour les classiques, mais est-ce d'ordinaire à seize ans que les élèves sortent de philosophie pour se présenter au baccalauréat? Et quand même tous les élèves se présenteraient à seize ans, il resterait vrai que le cycle d'études préparatoires et primaires aurait été plus court pour les uns, plus long pour les autres. En outre, les élèves « modernes » ont des professeurs excellents sans doute, mais inférieurs par les titres et par la culture générale aux professeurs de l'enseignement classique. Ces élèves n'ont même pas de maître principal ni de direction une, et ils roulent d'un cours à l'autre; rapprochés de l'enseignement spécial, tiraillés entre la direction utilitaire et la direction libérale, comment ne seraient-ils pas plus éloignés des « humanités » proprement dites? Et malgré ces conditions défavorables, inhérentes à une conception bâtarde et indécise, les politiciens voudraient, pour ouvrir aux nouveaux venus l'accès des professions libérales, nous persuader que le niveau de l'enseignement spécial modernisé est aussi élevé que celui de l'enseignement classique! Selon la constatation impartiale du Père Burnichon, de la Société de Jésus (*Études religieuses*, janvier 1899, p. 22), « ce sont les pensionnats de Frères qui peuvent revendiquer la plus grande partie des candidats (au baccalauréat moderne) que l'Université ne reconnaît pas pour siens ». Cette origine montre jusqu'à quel point il est vrai que les deux enseignements (classique et moderne) sont *égaux!*

— Mais, répondra-t-on, on peut transformer et élever l'enseignement moderne. — *Théoriquement*, dans un pays sans traditions, sans voisins, sans solidarité, on pourrait sans doute concevoir un enseignement qui, sous le nom d'*Humanités modernes*, remplaçant le latin par une langue vivante, partagerait avec les *Humanités classiques* l'éducation littéraire de la jeunesse, à la condition (comme on l'a proposé) d'avoir dans l'étude de la grammaire, de l'histoire, de la littérature, des sciences, une base commune, et dans l'étude de la philosophie un même « couronnement », à condition aussi d'avoir une égale durée et un même nombre de classes. Mais, outre qu'il resterait toujours à savoir si l'éducation par les langues modernes vaut l'éducation par les langues anciennes, surtout pour des Français de langue néo-latine, que gagnerait-on à faciliter encore ainsi les études littéraires, à multiplier outre mesure le nombre des lettrés et humanistes, aspirants aux professions libérales et aux fonctions gouvernementales ? Les mêmes hommes qui se plaignent si haut de ce que ce nombre est déjà excessif en concluent qu'il faut l'augmenter encore !

Au lieu de tout confondre et d'égaliser les sanctions, nous avons vu que les autres pays distinguent tout et classent tout hiérarchiquement ; ils ont raison. Ce n'est pas la dispersion, c'est la concentration qui fait la force, aussi bien dans les démocraties qu'ailleurs ; mais le péril de la dispersion et de l'anarchie est plus grand encore dans les démocraties. En France, il est notre principal sujet de crainte : ne l'augmentons pas par la désarticulation de l'enseignement, par le nivellement des sanctions, par l'abaissement consécutif des professions libérales et de l'Université, qui est leur principal lieu de recrutement. Si les démocrates sincères et éclairés n'y prennent garde, notre démocratie française mal équilibrée, qui affiche des prétentions populaires et n'est encore au fond que

bourgeoise, fera peu à peu descendre la bourgeoisie même sans élever pour cela le peuple, et elle finira par être victime de ce faux égalitarisme : — Traiter également les inégaux. — Ce serait là, selon nous, la négation de toute vraie méthode politique comme de toute vraie méthode scientifique. La démocratie digne de ce nom est celle qui fait monter la nation tout entière et qui considère l'éducation plus haute comme le seul vrai titre à un rang plus haut.

CHAPITRE III

MONOPOLE UNIVERSITAIRE OU RELÈVEMENT DES NIVEAUX?

Certains hommes politiques, dans la France actuelle, se laissent aujourd'hui séduire à la fois par deux erreurs contradictoires entre elles : l'une qui aboutit au monopole de l'enseignement, l'autre qui aboutit, nous l'avons vu, à supprimer toutes les conditions de haute culture, à égaliser toutes les sanctions, à laisser non pas seulement accessibles, mais grandes ouvertes pour tous les carrières libérales. Sur un point, la liberté est confisquée ; sur l'autre, elle est exagérée, et l'on s'inquiète peu de concilier cette tyrannie avec cette licence. Nous croyons donc qu'il y a lieu de poser ici quelques principes sûrs et d'en indiquer les grandes applications. La sagesse politique consiste à distinguer où il faut laisser la liberté et où il faut la soumettre à des restrictions en vue du droit universel.

I

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET LE MONOPOLE UNIVERSITAIRE

Reconnaissons-le d'abord, c'est une doctrine grossière et toute matérielle que d'appliquer purement et simplement aux méthodes et aux principes d'éducation la

loi économique de la « concurrence », qui, même dans le domaine économique, entraîne souvent de graves inconvénients et a besoin d'être soumise à des règles de droit. Dans l'ordre économique, est-ce toujours le plus honnête et le plus juste qui l'emporte ? Tant s'en faut ; c'est souvent le plus habile à réaliser, au meilleur marché, les plus belles apparences. S'il faut employer pour cela, dans les fabriques, femmes et enfants, dont le travail est moins coûteux, on le fera, tant que la loi n'interviendra pas. S'il faut employer des matières premières de qualité moindre, on le fera ; s'il faut employer des moyens de réclame plus ou moins sincères et loyaux, on le fera. Qui ne sait jusqu'où va la « morale de la concurrence » ? Nous ne la voyons que trop à l'œuvre. Dans les choses nécessaires à la vie, elle autorisera la fraude des aliments, des médicaments, etc. Dans les choses d'art, surtout dans le roman et le théâtre, elle sera le triomphe de la pornographie et des exhibitions immorales. Dans le journalisme, elle assurera la victoire à la diffamation, au scandale, à la licence et à la violence. Dans la politique, les bulletins de vote iront aux plus offrants et aux plus intrigants. Appliquez à l'éducation les mêmes méthodes de lutte illimitée et sans frein, ce ne sont pas ceux qui donneront la meilleure éducation qui auront le plus d'élèves ; ce seront ceux qui, par n'importe quelle voie, aboutiront aux plus faciles succès et sauront faire *arriver* leurs élèves aux meilleures places. Au lieu de dire : « Faisons mieux et nous réussirons », on dira : « Faisons moins bien pour réussir. »

Il en résulte que le contrôle de l'État, — qui s'exerce tantôt par la surveillance des établissements libres, tantôt par des conditions de grades exigées pour l'enseignement et pour les carrières libérales, tantôt par des examens qui servent de sanction pour les professeurs et pour les élèves, — est absolument légitime et nécessaire.

Il faut d'abord contraindre les membres de l'enseignement libre à se soumettre à toutes les obligations (grades universitaires, agrégations, certificats d'aptitude pédagogique, etc.) qui sont imposées aux membres de l'enseignement public. Il faut réprimer énergiquement toute fraude ou toute infraction. Il faut aussi user du droit d'inspection que possède l'État sur les établissements libres. Ce droit est trop négligé. La loi de 1850 confère expressément aux inspecteurs de l'État le droit de se rendre compte de la manière dont l'enseignement est donné dans les établissements privés, au point de vue de la morale et du respect de la constitution et des lois. Il résulte des déclarations faites par le ministre de l'instruction publique, avant le vote de la loi et à l'occasion d'un amendement de M. Wallon, que, pour remplir leur mission telle qu'elle a été définie, les inspecteurs ont la faculté non seulement d'assister aux leçons, mais encore de se faire remettre les livres, les cahiers et les compositions, et même d'interroger les élèves. Les droits de l'État, en ce qui concerne les inspections, doivent être aujourd'hui remis en vigueur dans toute leur étendue.

Ce n'est pas assez. L'État doit lui-même donner une instruction conforme à ses propres principes ; il doit, par l'enseignement universitaire et par tous les grades universitaires, depuis le baccalauréat jusqu'au doctorat et aux agrégations, maintenir un niveau aussi élevé que possible, entretenir les grandes traditions, développer un certain esprit collectif qui soit l'esprit même de la société moderne en général, et, en particulier, de la France moderne.

Faut-il aller plus loin encore et donner à l'État ou, pour mieux dire, au gouvernement le monopole de l'enseignement? — Non. Si l'actuelle rivalité sans obligations ni sanctions est mauvaise, la suppression de

toute rivalité ne serait pas moins dangereuse; elle aboutirait à la même absence d'obligations ou de sanctions. La liberté de l'enseignement est donc indispensable pour empêcher l'État d'imposer despotiquement son éducation et ses doctrines.

— Sans aller jusqu'au monopole complet, dit-on, l'État peut exiger, à l'entrée des fonctions publiques dont il est le dispensateur, un certificat d'études universitaires. — En politique, on doit toujours songer au lendemain. Or, le lendemain, ce sont les représailles. En morale, il faut généraliser les actions et se demander s'il est juste de traiter les autres comme on ne voudrait pas être traité par eux. Qu'un parti opposé à celui d'aujourd'hui s'empare du pouvoir en France et tourne à son profit le certificat d'études, les fonctions d'État deviendront une prime, soit au cléricisme, soit au socialisme radical, soit à toute autre doctrine plus ou moins illibérale qui sera momentanément victorieuse.

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, qu'il suffise d'entrer dans un lycée ou d'en sortir pour être républicain. D'autre part, on a demandé avec raison s'il serait juste de transformer légalement les élèves des établissements libres en une catégorie de « suspects ¹ ». Enfin, si tous les fonctionnaires de l'État étaient obligés de passer par l'Université, celle-ci serait bientôt changée en fabrique de fonctionnaires et ne verrait plus qu'en dehors de son sein les hommes d'action et d'entreprise, les grands industriels, les grands commerçants, etc. Elle verserait ainsi de plus en plus, sans contrepoids, vers le mandarinisme.

L'Université de France a besoin, non d'acquérir un monopole artificiel, mais de conserver son monopole naturel, résultant de la supériorité de son instruction, de la

¹ M. Boudhors, *Union pédagogique*, 25 novembre 1898.

difficulté pour les concurrents d'aboutir à la même haute culture, à la même élite de professeurs et d'élèves. *Élever* l'instruction, maintenir les méthodes d'imprégnation lente, les exercices actifs qui exigent de réelles qualités d'intelligence et un travail soutenu de la volonté, voilà le seul moyen de salut pour l'Université, en face des entreprises de toutes sortes qui s'efforcent de hisser leurs élèves à toutes les places du gouvernement.

II

NÉCESSITÉ DE CONDITIONS SÉVÈRES POUR L'ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT

Si nous acceptons comme principe inébranlable la liberté de l'enseignement, nous devons poser un second principe qui complète et corrige l'autre. C'est que l'enseignement de l'État lui-même doit être soumis à des conditions de recrutement sévères, afin qu'il soit et continue d'être ce qu'il est, en face de rivaux qui, de leur côté, disent : *Sint ut sunt aut non sint* ! Le monopole universitaire serait de l'intolérance ; mais le « laissez-passer » universel serait de la faiblesse.

Dans l'enseignement, en effet, l'esprit qui anime le maître n'est pas une chose qu'on puisse mettre à part et de côté, comme l'esprit qui anime un ingénieur lorsqu'il fait un pont. L'ingénieur construira bien son pont s'il sait ses mathématiques et sa mécanique ; le reste peut s'abstraire. Mais deux éducateurs donneront-ils la même éducation avec un esprit contraire, alors même qu'ils enseigneraient tous deux la même histoire, la même grammaire latine ou française ? Ne traitons pas les professeurs comme de simples marchands de grec, de

latin ou d'algèbre. Le véritable éducateur est celui qui enseigne « avec son âme tout entière », comme disait Platon, et qui s'adresse à l'âme tout entière. Les autres sont des vendeurs qu'il ne faut pas admettre dans l'Université. Qu'ils restent en dehors du temple, débitant leurs marchandises, mais que l'État ne leur donne pas lui-même sa consécration. Il n'y a pas là de monopole véritable, puisque l'enseignement demeure libre sous telles et telles conditions communes de capacité et de moralité ; mais il y a des conditions particulières d'entrée dans l'Université de France. N'y en a-t-il pas aussi, — et de tout autres —, pour entrer dans l'ordre des jésuites ou dans celui des dominicains ? En rédigeant elle-même ses programmes et en réclamant les preuves d'une vraie aptitude universitaire, l'Université n'oblige personne à se faire « cadavre » entre ses mains ; tout au contraire, elle demande des hommes vivants et libres.

L'Université de France a donc le droit et le devoir d'imposer ses conditions à ceux qui veulent devenir ses membres. Introduire dans son sein ses propres ennemis, sous prétexte qu'ils savent autant de grec ou de mathématiques que d'autres, ce serait la naïveté dans le suicide. L'Université n'est pas un moulin à moudre des équations ou du grec, elle est un corps enseignant ou plutôt une âme enseignante. Elle a son esprit laïque et démocratique, qui est l'esprit même de la nation et du gouvernement que la nation s'est donné. Elle ne doit pas s'ouvrir volontairement à ceux qu'animerait un souffle d'hostilité secrète et de négation plus ou moins latente à l'égard de ses propres principes, qui sont ceux de la société moderne. Aussi a-t-elle le droit et le devoir d'exiger de ses candidats non seulement une certaine instruction, sorte de bagage plus ou moins matériel sous des formes intellectuelles, mais encore et surtout une

certaine éducation morale et sociale, d'où pourra se répandre une éducation analogue à travers la nation française.

Jusqu'ici, grâce à des traditions soigneusement entretenues, grâce à des conditions sévères d'examens et de concours, l'Université a su conserver son esprit. Les gouvernements ne peuvent changer du jour au lendemain un esprit qui, heureusement, survit à nos ministres éphémères. M. de Cumont n'a pas mis de dortoirs au Collège de France. M. Fortoul lui-même n'a pu métamorphoser l'Université en officine d'admiration napoléonienne. Un nouveau gouvernement voulût-il destituer et remplacer en masse tous les professeurs actuels, il n'aurait pas sous la main une armée de philosophes à souple échine, de mathématiciens à la fois compétents et complaisants, de littérateurs à la fois savants et admiratifs, etc. Qui se chargerait, du jour au lendemain, d'enseigner les mathématiques spéciales ou la mécanique, une fois qu'on aurait fait table rase dans l'Université ? Un Bonaparte même serait aujourd'hui bien empêché de nous servir une Université toute neuve, taillée à son image et à sa ressemblance. La liberté a donc (comme nous l'avons déjà dit ailleurs au grand scandale de certain parti) son vrai rempart dans l'Université de France¹. C'est là plus qu'une métaphore, c'est une déduction théorique. Toutefois, l'esprit de liberté pourrait se perdre à la longue si l'Université elle-même devenait de moins en moins sévère dans son propre recrutement, dans les grades et titres qu'elle confère, dans les examens d'État qui lui sont confiés et que certains universitaires imprévoyants attaquent aujourd'hui avec un aveuglement incroyable.

L'éducation morale et sociale donnée par l'Université

¹ Voir les *Études classiques et la démocratie*.

repose sur une base exclusivement philosophique et rationnelle ; donc tout candidat qui n'a pas suivi un cours de philosophie, — j'entends de philosophie libre et indépendante, — manque de la première et de la plus fondamentale des aptitudes pédagogiques. On exige déjà, pour l'entrée dans la section des lettres de l'École normale, un certificat d'études attestant une année de philosophie dans un lycée ou collège ; il faudrait étendre la mesure à la section des sciences. On devrait même, d'une façon générale, exiger ce certificat d'études universitaires pour l'entrée dans l'Université, sauf à accorder en certains cas des dispenses dûment motivées.

III

LA CRISE UNIVERSITAIRE ET SES CAUSES

Si les hommes politiques parlent aujourd'hui de monopole, c'est que l'enseignement universitaire en France subit une crise, qu'on a sans doute exagérée, mais qui est cependant réelle. Cette crise, selon nous, a pour cause l'excès de concurrence, qu'ont rendu de plus en plus facile : 1° l'abaissement général des études classiques, sans cesse attaquées et par ceux mêmes qui leur doivent le plus ; 2° l'invasion *d'études scientifiques mal comprises*, encyclopédiques et superficielles, permettant l'usage exagéré de la mémoire et entraînant les méthodes artificielles de bourrage, à la portée de tous ; 3° la *création de l'enseignement moderne*, qui a permis au clergé, aux congrégations, aux écoles primaires, de faire concurrence avec succès aux lycées et collèges, de faire entrer leurs élèves dans les grandes écoles, dans les administrations, surtout dans la haute armée ; 4° les *débouchés* que des ministres de passage,

dans leurs départements respectifs, ont successivement accordés à l'enseignement moderne et qui l'ont orienté, à rebours de sa destination, vers les carrières réservées jadis aux classiques ; 5° l'indépendance qu'on a laissé prendre aux grandes Écoles du gouvernement par rapport à l'Université, pour la confection de leurs programmes, et l'esprit qu'on a laissé pénétrer peu à peu dans ces Écoles ; 6° les armes que l'Université a fournies contre elle-même, en changeant sans cesse ses programmes sous la pression des hommes politiques, en affaiblissant pendant quelques années la discipline, en paraissant oublier que son véritable intérêt est dans l'élévation des études. C'est seulement sur les hauteurs de la littérature, de la science, de la philosophie, qu'elle n'a aucune rivalité à craindre. C'est sur ce mont Aventin qu'elle doit sans cesse se réfugier. Son moyen de salut est de hausser tous les niveaux, d'être sévère dans tous les examens, de fermer ainsi tous les débouchés des professions libérales, des fonctions administratives, des grandes écoles, à ceux qui n'ont pas reçu l'éducation la plus élevée, indivisiblement littéraire, scientifique et philosophique.

IV

LA QUESTION DU BACCALAURÉAT

La question du baccalauréat est capitale pour l'Université, puisqu'il s'agit d'une sanction des études libérales, qui sont le principal objet de l'Université même, et d'une condition de capacité générale pour les classes moyennes, dont elle est la principale éducatrice. Le baccalauréat, c'est le contrôle exercé par l'Université sur tout l'enseignement et sur le premier accès de toutes les hautes professions.

Supprimer le baccalauréat pour le remplacer par des examens spéciaux à l'entrée des diverses carrières, ce serait donner gain de cause à l'utilitarisme et au particularisme, à l'esprit myope et étroit des spécialistes. En même temps on favoriserait toutes les préparations artificielles qui peuvent se faire en dehors de l'Université, tous les « bourrages » en vue de telle ou telle spécialité, de telle ou telle école du gouvernement, etc.

Est-il des peuples qui n'aient des examens, quel qu'en soit le nom, et des examens *généraux* ? Les objections dirigées contre nos concours actuels sont des exagérations : nos bacheliers savent, en moyenne, plus de littérature, d'histoire, de philosophie, de sciences et même de *géographie* que les élèves allemands¹. Si le niveau de nos examens baisse, c'est que les jurys reçoivent trop d'élèves, se montrent trop indulgents et parfois n'ont pas le vrai sentiment de ce que doit être l'enseignement secondaire. Après quoi on s'en prend à l'Université tout entière pour les fautes de quelques-uns.

Supprimez le baccalauréat, aussitôt les études classiques et, en général, les études désintéressées seront abandonnées comme n'étant plus nécessaires. On se spécialisera beaucoup plus tôt, pour acquérir les connaissances utiles à la carrière qu'on aura en vue. Si on échoue à l'examen d'entrée de cette carrière, on aura perdu son temps à emmagasiner des connaissances trop spéciales, au lieu de recevoir une culture générale. Cette culture, au contraire, pour un élève qui aurait échoué au baccalauréat, n'eût pas été perdue : il ne serait pas bachelier, mais aurait profité d'une certaine éducation dans un milieu supérieur, ce qui est autant de gagné pour la vie entière.

Quant à compter sur la suppression du baccalauréat pour

¹ C'est le résultat constaté dans la mission de M. Élie Halévy en Allemagne.

diminuer le nombre des candidats aux fonctions de toute sorte, c'est croire qu'en ouvrant les portes à deux battants on laissera entrer moins de monde. Chaque élève se dira : Présentons-nous ici, puis, si cela ne réussit pas, présentons-nous là, et même à bien des portes à la fois, partout où il y aura « débouché » : sur cette quantité d'entrées, nous finirons bien par en forcer une. En même temps, les préparateurs spéciaux emploieront tous les moyens possibles pour munir leurs élèves de deux, trois ou quatre clefs au choix, toujours au détriment de la culture générale et au détriment de l'Université, qui se voue principalement à cette culture.

Au lieu de faire ainsi le jeu des ennemis de l'Université, réformez les examens, confiez-les à des agrégés mis en retraite depuis moins de trois ans, mêlés de professeurs de faculté et, en cas de besoin, d'agrégés en exercice, mais *n'appartenant pas à la région qu'ils examinent, encore bien moins à l'établissement d'où sortent les candidats.*

Exigez au baccalauréat des certificats d'études de grammaire, puis d'examens de sortie pour la seconde, de manière à distribuer les sanctions tout le long des études et à les faire aboutir à un double examen final plus important (en rhétorique et en philosophie), couronnement des autres.

Surtout, éliminez de ces examens ce qui s'adresse à la mémoire ; exigez une formation lente et complète de l'esprit, au lieu d'un emmagasinage de connaissances dont tout le monde est capable. Augmentez le nombre d'épreuves *écrites*, témoignant d'un travail personnel ; rendez l'examen oral plus long et plus sérieux, en laissant aux élèves le *choix* sur certaines matières scientifiques, historiques ou littéraires. Tenez compte des livrets scolaires au moment de décider si l'élève doit être reçu ou refusé ; mais n'accordez aucun *droit* aux notes de ces

livrets. Enfin n'exemptez *personne* de l'examen. Surtout supprimez la grande plaie, le baccalauréat moderne, pour le remplacer par un diplôme d'études pratiques. Par toutes ces mesures rationnelles, vous mettrez fin à la concurrence des préparations d'ordre inférieur.

En outre, les programmes des grandes Écoles et des grandes administrations ne doivent pas, comme aujourd'hui, être élaborés en dehors de l'Université, qui les subit en protestant, pour être ensuite accusée de ce qu'elle n'a pas fait. L'Université est victime de ministres étrangers à l'enseignement, qui croient favoriser la démocratie en ouvrant à presque tous toutes les entrées dont ils ont la garde, et qui, en réalité, favorisent une certaine oligarchie d'élèves élevés en dehors de l'Université.

Il était de règle, il y a une vingtaine d'années, que l'École Polytechnique s'entendit avec l'Université pour ses programmes ; elle avait pris devant l'Université des engagements qu'elle n'a pas tenus. Sous l'Empire, la coordination des études existait ; c'est l'École Polytechnique qui la première, dans son orgueil de moins en moins justifié et son esprit de corps de plus en plus exclusif, s'est affranchie de l'obligation de consulter l'Université. Comme elle a très souvent modifié ses programmes, on a été obligé de la suivre et les études scientifiques dans les lycées ont été soumises à un régime d'instabilité perpétuelle. Il y a lieu d'établir un accord entre les ministères de la guerre, de la marine et de l'instruction publique ; tout ce que fait l'un de ces ministres engage nécessairement les autres : il est donc irrationnel de tout laisser à l'état anarchique.

Concluons que le remède à la crise actuelle de l'Université est double : 1° approprier les études classiques aux nécessités scientifiques, les relever le plus possible, les sanctionner par des examens sévères, en faire la con-

dition d'accès *sine qua non* aux grandes écoles ou aux grandes administrations ; 2° ramener l'enseignement moderne à un enseignement pratique, analogue à l'enseignement spécial de Duruy, ne durant que quatre ou cinq années, visant à une éducation générale de l'esprit, mais non à un « baccalauréat ». D'une part, l'enseignement spécial réformé restera à la portée de ceux qui ne peuvent pas faire des études longues et complètes, mais il ne se posera plus en fabricant de nouveaux prolétaires intellectuels et de fonctionnaires superflus ; il ne réclamera plus, sous prétexte d'égalité ou de « parallélisme », l'inique privilège d'un diplôme équivalent pour des études non équivalentes ; d'autre part, les études classiques, en accordant plus de place aux sciences de la nature et de la société, en instituant ainsi, à côté de la discipline littéraire, une forte discipline scientifique et sociale, acquerront à la fois plus de valeur pratique et plus de valeur spéculative.

Tout ce que l'Université ferait pour détruire son organisation hiérarchique et ses sanctions traditionnelles, au lieu de se borner à les assouplir, serait fait au profit de ses adversaires et au détriment de la nation. Nous avons encore, dans notre pays, trois choses fortement organisées : la justice, l'armée, l'Université. Au moment même où nous écrivons ces lignes, la justice et l'armée sont, toutes les deux à la fois, battues en brèche injustement par des passions coupables ; que deviendrons-nous si l'enseignement même est livré à la dissolution, rabaissé dans ses niveaux, abandonné aux concurrences inférieures, envahi par l'utilitarisme, par le spécialisme, par toutes les formes plus ou moins déguisées de l'égoïsme ? « Ne touchons pas à ce qui vit », ou n'y touchons qu'avec les plus grandes précautions, pour fortifier et non pour affaiblir, pour relever et non pour niveler.

CHAPITRE IV

L'ÉDUCATION MORALE DANS LES LYCÉES DE FRANCE

Comme tout le reste en notre siècle et en notre pays, l'éducation est demeurée à l'état inorganique et a souffert d'un excès d'individualisme. Par une conception demi-stoïcienne et kantienne, demi-luthérienne, on s'est proposé de faire « des volontés libres », de former des « consciences individuelles » ; noble projet à coup sûr et tâche nécessaire, mais aujourd'hui insuffisante. Avoir des volontés maîtresses d'elles-mêmes n'est plus assez, il faut encore leur marquer un but en dehors et en dessus d'elles-mêmes. On a trop élevé les enfants de nos écoles et les jeunes gens de nos lycées comme s'ils devaient vivre isolés à la façon du sage antique ; on leur a trop laissé ignorer la société même où ils doivent agir et dont ils doivent subir l'action ; ils n'ont pas, selon la forte expression d'un philosophe, « le perpétuel sentiment qu'ils sont partie d'un tout ». Si l'on met à part les partisans de l'instruction intégrale, qui nous ont paru eux-mêmes exagérer dans un autre sens, presque tous ceux qui ont récemment écrit sur l'éducation (et ils sont nombreux, tant on a le souci du malaise social), en sont restés à la conception individualiste. Quelques-uns croient même, nous l'avons vu, que tout serait sauvé si nous devenions « Anglo-Saxons », c'est-à-dire des hommes ayant la force musculaire et l'amour du sport, la volonté énergique et l'esprit d'en-

treprises lointaines. Mais, avons-nous répondu, espérer qu'un peuple dont la population est décroissante — et qui est au large chez lui — va essaimer à Madagascar, au Tonkin, ou même simplement en Algérie, comme essaiment les Anglais ou les Allemands à population débordante, c'est nourrir une illusion¹? En outre, pour rendre à la patrie sa grandeur, ne croyons pas qu'il suffise de s'en remettre simplement aux qualités des individus, fussent-ils élevés à la manière anglo-saxonne. Dans nos sociétés si complexes, et surtout au sein d'une nation aussi éminemment sociable que la nôtre, la force individuelle de caractère, la bonne volonté, la culture d'esprit, la vertu même, toujours nécessaires, ne sont plus assez : la volonté a besoin d'avoir un objet défini, une conception nette de l'œuvre et des moyens de l'accomplir. Or, cette œuvre est avant tout et de plus en plus sociale. Cherchons donc si le principal remède à nos maux n'est pas dans une éducation ayant elle-même une direction *sociale* et qu'il s'agirait de répandre universellement. C'est l'éducation, disait Rousseau, « qui doit donner aux âmes la forme nationale », — disons mieux encore : la forme humaine : car la vraie éducation, selon nous, doit être la pénétration de la société entière dans l'individu.

¹ Voir le chapitre premier du même livre.

Aux époques de foi, l'étude des lettres et celle des sciences trouvaient leur complément dans les croyances religieuses ; de nos jours, ni le milieu où se trouvent les collégiens dans les établissements secondaires, laïques ou congréganistes, ni l'instruction religieuse pour ceux qui en admettent la valeur, ni l'instruction scientifique, ni enfin l'instruction littéraire ne suffisent à éclairer les jeunes gens sur les devoirs qu'ils auront à remplir dans nos sociétés modernes.

On compte, pour l'initiation des jeunes Français à la vie sociale, sur l'éducation indirecte qu'ils peuvent se donner les uns aux autres : ne forment-ils pas une société en petit, prélude de la grande ? Par malheur, il y a ici des chances pour une influence mauvaise autant que pour une bonne ; des adolescents qui eux-mêmes ne sont pas « élevés » pourront-ils élever les autres ? C'est une loi psychologique que des esprits rassemblés en plus ou moins grand nombre sympathisent surtout par les côtés inférieurs, qui sont précisément aussi les plus nombreux et les plus universels. De là la folie des foules. Il n'est pas vrai que l'esprit saint habite toujours là où beaucoup d'hommes sont réunis. Mettez ensemble huit ou neuf cents députés, leur passion et leur aveuglement croîtront avec leur nombre ; c'est un des motifs pour lesquels ce nombre devrait être diminué chez nous. A plus forte raison ne pouvez-vous compter uniquement

sur les relations mutuelles des enfants ou des jeunes gens pour hausser leur caractère ; ils se dépraveront parfois plus qu'ils ne se moraliseront les uns les autres, l'influence suggestive des moins bons étant plus forte que celle des meilleurs. La statistique même de la criminalité juvénile ne nous a-t-elle pas montré la perturbation générale se faisant plus manifeste chez les jeunes gens que chez les adultes ? Combien d'enfants, je ne dis pas seulement du peuple, mais de la bourgeoisie et des hautes classes, dont nous pouvons répéter qu'ils sont « moralement abandonnés » !

Les amis de l'« énergie », qui, nous l'avons vu, ne sont souvent que des admirateurs de la force, nous disent sans cesse : — Pour former des volontés, développez d'abord un corps sain, où pourra grandir une âme saine. — Rien de mieux, mais cette santé de l'âme est impossible en dehors des « principes », et ce n'est pas la gymnastique qui la remplacera. On nous vante les méthodes anglaises d'exercices corporels et de discipline « libérale » ; tandis que les tenants de l'instruction intellectuelle semblent tout attribuer à la vertu des programmes, les tenants de l'éducation dite pratique semblent croire à la toute-puissance du *laissez-faire* dans les collèges, des sports et jeux athlétiques, du *foot-ball*, de l'équitation, de l'aviron et de la bicyclette. Malheureusement au point de vue même de l'hygiène, les médecins ne sont pas ici d'accord. Beaucoup soutiennent que la gymnastique avec agrès, l'équitation, les jeux violents et le cyclisme sont dangereux pour les adolescents et même pour les jeunes gens : ces exercices exagérés peuvent suspendre la nutrition et la croissance ; ils ajoutent le surmenage physique au surmenage intellectuel et ne forment nullement les « beaux animaux » rêvés par Spencer. Quant au rapport entre la bicyclette et la « colonisation », il nous semble assez lointain. De même

nous ne croyons pas que le *foot-ball* explique l'émigration des Anglais. Nous convenons d'ailleurs que, dans nos collèges, l'hygiène physique est médiocre et qu'on y doit remédier ; mais c'est surtout de l'hygiène morale qu'il faut avoir préoccupation, car c'est de ce côté qu'est le grand mal.

Si l'internat a des avantages qui ont été souvent mis en lumière, il offre l'inconvénient d'étouffer l'individualité de l'enfant sous l'uniformité d'une discipline moitié militaire, moitié claustrale. Dans les grandes villes, les dangers moraux ne font que croître, et il serait préférable de reporter les lycées d'internes au milieu de la campagne. Comment nos jeunes gens résisteraient-ils au déchainement de mauvaises mœurs et de mauvaises publications que tolère notre police trop indulgente ?

Le milieu social, l'air ambiant de la famille même et de la société n'est pas plus propre que le milieu scolaire ou le milieu urbain à fournir l'éducation dont le jeune Français aurait besoin. Il assiste partout à la mêlée scandaleuse de toutes les opinions, depuis les plus généreuses jusqu'aux plus viles, qui sont les plus répandues. Son impressionnabilité intellectuelle, sa facilité à réagir sous l'influence d'une simple idée augmente encore en lui l'effet de la suggestion sociale. Trop peu habitué à la réflexion solitaire et patiente, prompt à sympathiser avec tout ce qu'on lui dit, il se trouve livré sans résistance à cette rose des vents intellectuelle. Il en résulte chez beaucoup, tantôt un dilettantisme indifférent, tantôt un franc scepticisme théorique et pratique, qui, en s'accroissant, risque d'entraîner à la fin la paralysie de la volonté. La crise de la morale et celle de la moralité publique ont ainsi leur plus dangereux contre-coup chez la jeunesse de notre pays.

Les plaintes relatives à l'insuffisance de l'éducation

dans les établissements secondaires sont d'ailleurs universelles. On a dirigé beaucoup de critiques, la plupart injustes, contre l'éducation dans l'Université; le mal existe aussi bien en dehors d'elle. Partout où des enfants et jeunes gens sont rassemblés, les inconvénients sont analogues : les maux sont partout les mêmes et nul n'échappe aux influences d'une époque troublée, indécise entre le passé et l'avenir. Il est cependant des esprits qui se retournent aujourd'hui vers les institutions religieuses avec l'espoir d'y trouver le salut, sinon dans l'autre monde, auquel ils ne croient pas toujours, du moins dans celui-ci, qui les préoccupe fort. Mais l'éducation des établissements religieux est-elle plus efficace que celle des autres? L'internat libre est-il supérieur à l'internat universitaire? Pour être sûrs d'avoir ici un jugement impartial, nous devons le demander aux croyants eux-mêmes. Écoutons la *Revue du Monde catholique* du 1^{er} mars 1897 : « C'est l'enseignement libre qui possède la moitié au moins des jeunes Français, et beaucoup de personnes pensent que l'éducation morale et sociale y est meilleure. C'est une banalité et une erreur. Il y a sans doute, dans les établissements libres, un grand souci de l'éducation; mais cette éducation qui arrondit les angles des caractères, qui donne des habitudes de bon ton et de pratiques chrétiennes, pénètre-t-elle jusqu'au fond, va-t-elle jusqu'à la racine des caractères pour les transformer? Surtout, munit-elle l'intelligence de principes assez largement intellectuels et assez solides pour que des jeunes gens éclairés y puissent trouver une lumière et une assiette pour toute leur vie? » Certes, les établissements secondaires chrétiens sont florissants depuis plus de quarante ans, et les catholiques leur attribuent même les progrès de la dévotion dans les classes riches; « mais, se demandent-ils, l'éducation du caractère a-t-elle progressé en proportion

des habitudes religieuses et de la bonne conduite ? » Et ils répondent : — « Nos pères étaient moins vertueux et moins pratiquants ; ne mettaient-ils pas au service de la société une énergie plus grande que la nôtre ? Nos bons jeunes gens ne forment-ils pas ce qu'un philosophe italien a appelé de bons *passifs* plutôt que de bons actifs¹ ? » L'évêque de Luçon dit à son tour : « Partout nos écoles catholiques se remplissent d'élèves ; nous disposons ainsi, grâce à Dieu, d'une force immense ; mais en lisons-nous, au profit des intérêts religieux, tout le parti désirable ? Il faut bien le reconnaître, les résultats, très précieux assurément, ne sont pas en rapport, autant que nous le voudrions, avec les sacrifices énormes que s'impose la générosité des catholiques². » Et la cause de cet insuccès relatif, un professeur de grand séminaire la révèle quand il reproche aux éducateurs catholiques « de ne pas se mettre en peine des convictions à établir dans les *intelligences*, de ne pas se préoccuper de la bonne éducation des *esprits* ». Qu'il s'agisse des paroisses ou des collèges, n'est-ce pas là la grande lacune de l'enseignement religieux ? « Il n'inspire plus les fortes *convictions*, propres à dominer toute la vie³. »

¹ *Réforme sociale*, mars 1895.

² *L'Éducateur apôtre*, préface.

³ Écoutons encore, pour que l'information soit complète, d'autres témoignages parmi les plus autorisés. — « L'instruction religieuse, dit l'organe officiel de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, *l'Enseignement libre*, n'a généralement pas dans les collèges catholiques la place qui lui revient et elle ne donne pas les résultats qu'on peut en espérer. On y consacre à peine une heure de classe par semaine, et les élèves sont assez disposés à la considérer comme une classe de repos, un temps de diversion à leurs habituelles études. » Ils y apportent « peu d'attention et de goût ». C'est une matière qui « n'est pas même mise au rang des mathématiques ; le plus souvent elle ne compte pas pour le prix d'excellence ». Il est assez d'usage que « les plus forts élèves de chaque classe abandonnent et dédaignent le prix d'instruction religieuse, à peu près comme le prix de sagesse ou de diligence ». Dans *l'Université catholique*, M. l'abbé Dadolle, ancien directeur général des études du diocèse de Lyon, aujourd'hui recteur

Ainsi, quelle que soit l'organisation des collèges, et là même où elle est « confessionnelle », nous retrouvons toujours cet « esprit du temps » que les croyants reconnaissent peu favorable à l'ancienne foi et qui met les sociétés modernes dans l'obligation, si elles ne veulent pas se dissoudre, d'instituer sur des bases nouvelles une forte éducation de la jeunesse. Le bûcheron devant l'arbre, dit Emerson, se garde bien de frapper de bas en haut : il fait en sorte qu'à chaque coup de cognée le globe terrestre tout entier collabore avec lui et mette à son service les lois de la gravitation ; l'éducateur doit se placer, lui aussi, dans la position où il peut s'appuyer « sur des forces éternelles ». Et que sont ces forces, sinon la vérité et la justice, vers lesquelles gravitent l'humanité et le monde ?

La crise religieuse et morale existe en Allemagne comme chez nous ; en Allemagne l'enseignement est cependant resté confessionnel. Dans les écoles primaires la loi a eu beau rendre obligatoire l'enseignement évangélique, le protestantisme prussien n'y semble avoir

des Facultés catholiques de cette ville, après avoir constaté que la pédagogie a beaucoup changé depuis vingt ans, ajoute que « l'enseignement religieux, même dans le collège chrétien, n'a que peu profité du mouvement de réforme ». Les méthodes, ici, avaient-elles moins besoin d'être renouvelées ? On ne peut le penser, quand les jeunes gens ont avoué « qu'ils savaient plus de religion à douze ans, à la fin « du catéchisme de leur curé, qu'après la classe de rhétorique. Et ils « avaient été élevés dans un petit séminaire ! » M. Guibert, prêtre de Saint-Sulpice, dans son remarquable livre : *L'Éducateur apôtre*, admet que les pratiques de piété subsistent sans doute dans les établissements chrétiens : on y prie, dit-il, on se confesse, on communie ; — encore faut-il remarquer que la pratique s'est relâchée en beaucoup d'endroits ; — mais on ne s'occupe guère de l'enseignement religieux et de la morale. « L'enseignement religieux est le plus négligé par les maîtres, le plus méprisé des élèves et le plus inaperçu dans les sanctions disciplinaires. » Déjà des professeurs éminents avaient signalé ces faits, soit dans les assemblées de *l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne*, soit dans des ouvrages spéciaux qui ont obtenu un grand retentissement auprès des catholiques, comme celui de M. l'abbé Ch. Demenhon : *Méthode pratique d'instruction religieuse ; le Directoire de l'enseignement religieux*, par le même, et beaucoup d'autres.

gagné, dit un rapport officiel, que « des adhésions toutes formelles ». Une instruction morale et théologique est donnée aussi dans les gymnases. Les Allemands n'admettent pas la « religion naturelle », ni la « libre pensée » ; il faut suivre un « cours de religion » quelconque, et le diplôme délivré à l'élève du gymnase qui a convenablement subi sa dernière épreuve contient cette note : « Nous attestons que tel élève, de confession catholique (ou de confession évangélique), est instruit dans la doctrine religieuse. » Cette instruction est donnée depuis la plus basse classe jusqu'à la plus haute, deux heures par semaine, non par un pasteur, mais par un professeur ; l'action du maître est continue, réglée par des programmes formels, sanctionnée par des examens sévères. C'est la philosophie chrétienne et la morale chrétienne qui sont ainsi commentées. Eh bien, ce fort enseignement aboutit-il aux résultats espérés ? Non. Il n'est ni donné avec conviction par les maîtres, ni pris au sérieux par les élèves. D'autre part, aucun enseignement de la morale universelle n'existant en Allemagne, les écoliers finissent ordinairement par n'avoir plus aucune conviction. L'esprit nationaliste, au delà des Vosges, envahit tout, approprie tout à ses fins, même le sentiment religieux et l'histoire religieuse. Le mot civilisation chrétienne, en Allemagne, est synonyme de civilisation germanique, au mépris de l'histoire. L'idée du christianisme ne se sépare pas de l'idée de patrie, et l'on ne cherche dès l'enfance, a dit un de nos philosophes après un séjour en Allemagne, qu'à « multiplier l'un par l'autre deux des instincts les plus puissants de l'âme humaine, l'instinct religieux et l'instinct patriotique¹ ». A vrai dire, c'est l'instinct patriotique qui a tout absorbé, et la religion

¹ M. Gabriel Séailles.

devient une sorte d'institution nationale, qu'on respecte pour son utilité, non pour sa vérité.

En présence de cette crise s'est fondée, en 1892, l'Association allemande pour la culture morale, qui compte plusieurs milliers d'adhérents. Comme l'*Union morale* en France et en Amérique, cette association s'est donné pour but, d'abord de rendre la moralité indépendante des confessions, reconnues de plus en plus impuissantes, puis de préparer la réforme de l'état moral par des améliorations sociales, la réforme de l'état social par des améliorations morales. Mais tous ces efforts resteront frappés d'impuissance tant que l'enseignement moral *philosophique* ne sera pas préalablement organisé dans les gymnases, en dehors de croyances qui ont perdu leur action profonde en Allemagne comme partout ailleurs.

II

INSUFFISANCE MORALE DES SCIENCES

Les sciences positives, quoiqu'elles soient nos grandes bienfaitrices, peuvent-elles fournir le *fond* même de l'éducation morale et sociale, comme le soutiennent quelques-uns ? Peuvent-elles, à *elles seules*, entretenir l'esprit de désintéressement nécessaire à la moralité nationale ?

La valeur éducative des sciences est dans la réflexion qu'elles demandent et dans la recherche qu'elles imposent. Il est certain que la poursuite de la vérité pour la vérité moralise. Mais où trouve-t-on cette recherche désintéressée, sinon chez le savant qui, pour sa part, essaie d'ajouter quelque chose à la science ? C'est un de nos grands hommes qui a dit que l'esprit scientifique est composé tout ensemble d'enthousiasme et de sens critique : « N'avancer rien qui ne puisse être prouvé d'une façon simple et décisive, croire que l'on a un point scientifique important, avoir la fièvre de l'annoncer, et se contraindre des journées, des semaines, parfois des années à se combattre soi-même, à s'efforcer de ruiner ses propres expériences, et ne proclamer sa découverte que quand on a épuisé toutes les hypothèses contraires, oui, c'est une tâche ardue ! Mais quand, après tant d'efforts, on est enfin arrivé à la certitude, on éprouve une des plus grandes joies que puisse ressentir l'âme humaine ; et la pensée que l'on contribue à l'honneur de son pays rend cette joie plus profonde

encore¹ ». Par malheur, cette joie n'est pas donnée à tous et, en outre, elle n'est plus une joie purement scientifique : elle est une joie morale. C'est parce que Pasteur aimait l'humanité, non pas seulement la chimie et la physiologie, qu'il a ressenti cette grande ivresse au fond de sa conscience.

L'instruction scientifique, dans nos lycées, développe le culte de la vérité pour elle-même, sans doute ; mais elle ne peut être qu'un enseignement trop passif de résultats acquis par autrui. Dès lors, comment les effets seront-ils aussi sûrs ? La valeur *éducative* des mathématiques, d'ailleurs trop formelles, est épuisée au bout d'une centaine de théorèmes et d'une centaine de problèmes. La géométrie n'a plus ensuite qu'une valeur instructive, par cela même plus ou moins spéciale. Si cependant il est juste d'attribuer aux mathématiques une part importante dans l'enseignement, c'est parce qu'elles sont l'instrument universel des sciences et que, de plus, elles obligent l'esprit à raisonner avec exactitude, à chercher et à trouver. Leur inconvénient est de n'exercer qu'un mode particulier de raisonnement, sur des abstractions, et de ne pas s'appliquer à la vie. Pareillement, la valeur éducative de la physique est épuisée après l'exposition des grandes lois et de leurs grandes applications. Et on en pourrait dire autant de toutes les sciences. Ou leur enseignement est, comme aujourd'hui, *encyclopédique*, ce qui aboutit à une surcharge désastreuse pour l'esprit ; ou il est *méthodique*, c'est-à-dire restreint à ce qui est fondamental, initiateur et, en dernière analyse, philosophique ; c'est seulement sous cette forme qu'il pourrait avoir une valeur éducative. Aussi notre enseignement *secondaire* scientifique ne forme-t-il le plus souvent que des esprits *primaires*, d'heureuse mémoire peut-être,

¹ Pasteur, *Inauguration de l'Institut Pasteur*, 14 novembre 1888.

mais, de jugement peu exercé et peu délicat, sans grande finesse comme sans grande robustesse ; ils sont restés trop réceptifs, trop uniquement occupés à inscrire dans leur tête, comme en un memento, les interminables notions qu'on a fait défiler devant eux : fragments sans lien de mathématiques, de physique, chimie, botanique, zoologie, etc. Ils sont comme des spectateurs de cinématographe, auxquels on demanderait un résumé de toutes les scènes incohérentes qu'ils ont vues passer sous leurs yeux. *Apprendre* les sciences, les recevoir toutes faites et les loger dans sa mémoire, ce n'est pas faire œuvre d'intelligence active et personnelle. Là est aujourd'hui le grand écueil pour notre enseignement antiscientifique des sciences.

Auguste Comte avait une tout autre conception. Il distinguait avec raison les sciences fondamentales, qui nous révèlent les lois mères applicables à toutes choses, d'avec les sciences secondaires, plus ou moins descriptives et historiques. Mathématiques, astronomie, physique, chimie générale, biologie générale, sociologie, voilà les grandes sciences qui servent de base à tout le reste. Ce sont celles qu'il faudrait enseigner dans leurs principes, d'une manière systématique, de façon à en dégager une conception de l'univers. Aujourd'hui, les sciences dont on remplit les têtes ne forment pas un tout ; elles restent à l'état de membres disjoints. Or toute véritable instruction, au lieu de disperser les idées et, du même coup, les esprits, doit les ramener à l'unité. A ce prix seulement elle devient une éducation. Descartes avait raison de croire que l'unité de l'intelligence et l'unité de la science se correspondent, que l'éducation doit réaliser l'une par l'autre cette double unité. Il aurait pu ajouter que, l'unité de chaque esprit étant une fois obtenue, l'unité des divers esprits en résulte, ce qui assure enfin l'unité nationale et humaine.

Auguste Comte reprit la même conception pédagogique que Descartes, avec un sentiment plus profond encore de la hiérarchie didactique des sciences. Il définit l'enseignement : la culture méthodique de la totalité des facultés de l'intelligence par le moyen de l'universalité des sciences ; il veut des hommes « complets », non des machines plus ou moins bien construites. Trois cent soixante leçons réparties en sept années, de treize à vingt ans, et portant successivement sur les sept diverses sciences de la hiérarchie : mathématiques, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie, morale, telle est l'idée fondamentale d'Auguste Comte, qui fait ainsi appel à toutes les sciences pour développer tout l'esprit¹. Gardons-nous de confondre cet enseignement systématique et philosophique des grands principes d'où découlent les diverses sciences avec les excursions sans règle et sans but que l'on impose aujourd'hui aux élèves à travers le chaos des sciences particulières. C'est une forte *discipline* scientifique qu'il faudrait établir, non une encyclopédie superficielle de connaissances sans rapports. L'esprit scientifique est plus important à acquérir que n'importe quelle notion scientifique, et il est lui-même la naturelle introduction à l'esprit philosophique. Ce dernier, à son tour, n'est pas le même que l'autre et il est non moins important à acquérir. Toute la science d'un Newton ne l'empêche pas d'écrire d'interminables divagations sur l'apocalypse, et, de nos jours, que de savants illustres qui accordent leur foi à des histoires de revenants !

Au reste, les sciences ne sont pas seulement mathématiques, physiques et naturelles ; elle sont encore, elles sont surtout morales et sociales. Les sciences mathématiques, physiques et naturelles, même le jour où elles

¹ Voir M. Bertrand, *l'Education intégrale*.

seront enseignées selon une méthode supérieure de coordination philosophique, conserveront encore, au point de vue éducatif, une valeur plus intellectuelle que morale. La chimie et la géologie ne contribueront jamais beaucoup à la culture du sentiment. Quant à la « volonté », dont on parle tant aujourd'hui, il semble qu'elle se développe là où on fait effort personnel, en vue d'un but moral ou social; or, on ne voit pas que l'étude particulière et isolée de la minéralogie ou de la zoologie fasse des volontés, et des volontés droites. « Le savoir est pouvoir », a dit Bacon; mais, si notre culture scientifique développe l'idée du pouvoir, elle ne développe pas celle du devoir, surtout du devoir social. C'est pourquoi on a pu dire que souvent elle « inspire l'ambition plutôt que la bonté¹ ». Les sciences particulières ne se posent d'ailleurs à elles-mêmes aucune fin, ni morale, ni sociale. Aussi demeurent-elles, selon l'expression de Socrate, « ambiguës » et à double effet. Si c'est une contradiction d'avoir soif de la vérité pure et de chercher à tromper autrui, il n'est nullement contradictoire « d'apprendre la chimie pour empoisonner quelqu'un »; tout dépend donc de l'usage qu'on fera des sciences. Cet usage, à son tour, dépend du but que l'on aura proposé à sa vie entière ou, pour mieux dire, à toute vie humaine. Or les sciences positives aujourd'hui enseignées dans nos collèges — j'entends les sciences mathématiques, physiques, naturelles — ne nous apprennent absolument rien sur la société où nous devons vivre et peuvent même nous donner à son sujet les idées les plus fausses. Traiter les questions morales et sociales *more geometrico* est absurde, mais les traiter, comme font trop de savants, *more biologico*, est presque aussi absurde. La seconde

¹ Prins, *l'Organisation de la Liberté*.

moitié de ce siècle n'en a fourni que trop d'exemples, avec les fausses appréciations du darwinisme social, avec la morale de sa sélection, la politique de la force, la lutte des races, l'apothéose de la guerre, etc.

Il faut donc recourir désormais aux sciences morales et sociales et les charger de fournir ce qui est la fin même des autres sciences. Elles seules peuvent, à la synthèse objective, ajouter ce que Comte appelait la synthèse subjective, c'est-à-dire morale et sociale. Il est incroyable que le pays qui a vu naître Descartes et Auguste Comte, qui a reçu d'eux la plus haute des conceptions de la science et de l'enseignement scientifique, n'ait pas encore fait un effort sérieux pour transporter cette conception dans ses lycées et ses universités. Ce serait pourtant là une œuvre originale et vraiment nationale en même temps qu'humaine.

III

INSUFFISANCE MORALE DES LETTRES

L'enseignement des lettres a l'ambition très justifiée d'être éducateur et moralisateur par lui-même. Assurément une version latine, une composition littéraire, morale, philosophique, développe beaucoup plus l'esprit et le cœur qu'une rédaction d'histoire naturelle ou de physique, et même qu'une recherche de géométrie. Les exercices de traduction écrite ou orale et les exercices de composition fortifient et assouplissent l'intelligence ; car force et souplesse s'acquièrent par l'effort personnel et l'initiative. Sur le sentiment et sur la volonté, comme sur l'intelligence, l'étude des lettres exerce une action lente, mais sûre, par le sens du beau que cette étude développe, par les idées générales et généreuses qu'elle éveille, par la grande tradition historique qu'elle entretient, par la solidarité qu'elle établit entre les générations, par l'espèce d'atmosphère supérieure dont elle entoure les jeunes esprits, par les perspectives qu'elle leur ouvre de toutes parts. « Ce n'est jamais en vain, dit le proverbe arabe, qu'on a erré sous les palmiers. »

Les études classiques ont toujours eu l'honneur d'être en suspicion auprès des despotismes, que ce soit celui d'un seul ou celui de la foule. Où se montrèrent, sous l'Empire, la moralité fière, l'indépendance, le courage, la résistance à la tyrannie, le mépris de la servilité et de

la bassesse ? N'est-ce pas surtout chez les universitaires et chez les élèves de l'Université qui avaient reçu l'éducation classique ? Tant il est vrai que c'est bien là une « éducation », et qu'on ne peut y substituer l'étude des sciences diverses, qui forme des savants et des praticiens, mais ne forme guère des hommes et des citoyens. Il y a dans les études classiques un souffle de liberté et de libéralisme, de civisme et de patriotisme, qui n'est spécialement nulle part et est partout, qui reste à jamais dans l'âme des jeunes gens comme une force latente. Alors que latin, grec, histoire grecque et romaine ont disparu de la mémoire, vous cherchez ce qui demeure, et vous n'apercevez rien de distinct ; vous oubliez de vous demander si l'âme n'a pas été tout entière haussée et agrandie. Et de là vient que beaucoup répètent aveuglément : A quoi cela sert-il ? ou : Qu'est-ce que cela prouve ? — Cela sert, répondrons-nous, à développer un certain esprit, « qui ne se démontre pas, mais se sent ». S'il y a bien un esprit jésuitique, fruit de certaine éducation, comment n'y aurait-il pas un esprit universitaire ? S'il y a bien un esprit clérical, comment n'y aurait-il pas un esprit laïque et libéral ?

Il est fâcheux que, en France comme ailleurs, l'enseignement des lettres soit resté à l'état inorganique, sans inspiration directrice, sans doctrine dominante. En outre, il y a dans l'étude des lettres, si profitable soit-elle, un écueil à éviter. Les partisans des anciennes études classiques, notamment de l'ancienne rhétorique, avaient fini par prendre pour mesure de la culture la virtuosité littéraire et oratoire, l'art de pérorer sur toutes choses sans rien connaître : ils aboutissaient ainsi à une éducation formelle, où le contenant était presque tout, où le contenu n'était presque rien. A l'autre extrême, par réaction, se sont placés les réalistes. Leur idéal, c'est le savoir matériel, extérieur à l'esprit.

Apprendre des *choses*, et encore des *choses* ! La nature de telle roche, les espèces de tel genre de fleurs, la date, le titre et la table des ouvrages de tel écrivain du xv^e siècle, la disposition des corps d'armée dans telle bataille, la configuration de telle chaîne de montagnes américaine, — à la bonne heure, voilà des choses ! Ce n'est pas sans raison qu'on a nommé ces hommes des *chosistes* ! L'esprit est pour eux comme un magasin où il faut entasser meubles, bibelots, objets d'utilité et d'inutilité. Les Allemands ont fini par protester eux-mêmes contre le réalisme de leurs écoles *réelles*, qui avaient pris pour devise : *res non verba*, comme si la littérature, la philosophie et la morale n'étaient que des mots !

Il faut d'ailleurs reconnaître que les partisans des écoles réelles en Allemagne s'étaient opposés surtout aux *philologues*, qui avaient fini par ne plus voir en effet dans les langues anciennes que des mots et des formes à étudier. Ce sont ces philologues, dont l'Allemagne a secoué la suprématie, que nos prétendus réformateurs français sont allés récemment chercher comme modèles dans leurs programmes et méthodes d'enseignement. Envahies par la philologie, par la métrique, par l'histoire des littératures, etc., nos classes de lettres se sont changées elles-mêmes en classes de sciences — et de quelles sciences ! — Les plus vaines de toutes et les moins scientifiques, celles qui prennent précisément pour matière des formes de langage ou de style, et qui traitent les mots comme des choses à étudier pour elles-mêmes !

Entre les choses et les mots, au-dessus des unes et des autres, n'y a-t-il donc pas les idées, avec les sentiments qu'elles enveloppent et qui, agissant sur la volonté, deviennent des « forces ? » Et le vrai centre de l'enseignement ne doit-il pas être là ? Certes, il n'y a pas d'idées sans objet et il faut à l'esprit des réalités pour qu'il s'y

appuie et s'y applique ; mais il y a des réalités aussi, et très importantes, dans le domaine moral et social ; ces réalités ne valent-elles pas bien les diverses espèces de minéraux ou de plantes ? L'éducateur a, selon nous, une position à prendre au-dessus des humanistes tout attachés à la forme et des utilitaires tout attachés à la matière de l'enseignement : il doit considérer l'esprit même à former, puis la société où cet esprit vivra en communauté avec d'autres esprits.

Dès lors, l'étude des « belles-lettres », qui pouvait jadis faire les « honnêtes gens », suffit-elle pour faire aujourd'hui les « gens honnêtes » dans toute la plénitude du mot, surtout ces citoyens vraiment *éclairés* dont a besoin la France actuelle ? Non ; la simple culture d'esprit ne saurait, à elle seule, nous tracer aujourd'hui nos obligations : il y faut ajouter des connaissances exactes. A mesure que la nation française est davantage livrée à elle-même, à mesure que la partie éclairée de notre démocratie est obligée non pas seulement à la résistance, comme sous l'Empire, mais à l'action positive et à des réformes déterminées, le simple esprit de libéralisme ne suffit plus. La moralité un peu vague et diffuse qui se détache de l'étude des auteurs classiques, quelque précieuse qu'elle soit, n'est plus assez dans un monde en voie de transformation, où les relations sociales, économiques, politiques, deviennent de plus en plus nombreuses et de plus en plus compliquées. Cette complexité même rend nécessaire, à nos yeux, une connaissance de plus en plus objective des relations sociales modernes, et nous ne pensons pas que les nobles sentiments, si indispensables d'ailleurs, puissent aujourd'hui remplacer les idées précises. « L'atomisme moral et social », par exemple, si répandu de nos jours, peut et doit se réfuter, et si vous n'en faites pas comprendre la fausseté aux jeunes gens, l'égoïsme naturel s'y attachera en y croyant trouver sa

justification. De même on aura grand'peine à tirer une moralité de l'histoire, à moins qu'on ne fasse, à propos de l'histoire, de la sociologie élémentaire, c'est-à-dire qu'on dégage des lois et des exemples de statique et de dynamique sociales.

En un mot, pour fournir à notre jeunesse des idées directrices, nous ne pouvons compter uniquement sur la vertu éducatrice des lettres ni sur celle de l'histoire : ce serait là se faire illusion ; ce serait, comme dit Pascal, se crever agréablement les yeux. Du moment où la France, devançant les autres nations à ses risques et périls, renonce, par la force même des choses, à l'organisation *religieuse* de l'enseignement, elle doit avoir recours à l'organisation philosophique et sociologique ; il n'y a pas de milieu. Ou du moins, le seul milieu est de tout laisser à l'état chaotique, amorphe, inarticulé, sans direction, sans impulsion supérieure, sans but final : ici un fragment de chimie, là un fragment de physiologie, ailleurs un morceau de mathématiques, le tout mêlé à du latin, à de l'allemand ou à de l'anglais, avec addition d'un peu d'histoire sans règle et d'une géographie où tout est dans tout, mais au hasard. Le résultat de cette instruction multicolore et multiforme, amas de faits aveugles, de dates muettes, de lois boiteuses et mal comprises, nous le connaissons, nous en jouissons ; l'anarchie de l'enseignement menace de produire l'anarchie intellectuelle, et non seulement en France, mais dans tous les pays, non seulement dans l'enseignement laïque, mais dans l'enseignement confessionnel, quelle que soit la confession, catholique, protestante ou israélite : nous sommes tous et partout en présence des mêmes maux dus à la même ignorance foncière, dans des sociétés où la foi religieuse est trop peu solide pour fournir désormais des principes à la pensée moderne et à l'activité moderne.

CHAPITRE V

L'ÉDUCATION PAR LES SCIENCES MORALES ET SOCIALES

I

NÉCESSITÉ DES IDÉES ET DOCTRINES PHILOSOPHIQUES LEUR EFFICACITÉ

Nous venons de voir que l'éducation, au-dessus des choses et au-dessus des mots, doit élever les idées. Mais nous rencontrons ici les objections d'une certaine école pédagogique qui professe qu'idées et théories sont par elles-mêmes sans grande importance, que la pratique et l'habitude, que le mécanisme psychologique ou social ont seuls la toute-puissance morale. Parmi les médecins que la maladie nationale a suscités de toutes parts, beaucoup se rattachent à cette école. Selon M. Durckheim, on se figure à tort que ce qui nous manque dans notre pays, c'est une doctrine. Selon M. Payot, la force qu'on attribue aux idées morales ou religieuses, c'est à la pratique et à une culture intense des sentiments qu'elle est due ; « cette pratique et cette culture, la société civile peut l'organiser avec énergie, de façon à en attendre des effets dont on ne peut soupçonner l'importance¹ ».

Tout en reconnaissant que la société civile, en France, n'a pas assez organisé l'éducation des sentiments, nous ne pouvons admettre que les doctrines enseignées soient sans efficacité, que « les doutes théoriques n'aient guère d'influence », que la pratique, que l'habitude plus

¹ M. Payot, *l'Éducation de la volonté*.

ou moins machinale, — telle que Pascal l'a peinte, — ait la principale action. La culture des sentiments implique elle-même une culture des idées. Une tendance simple et brutale, comme celle de la vie végétative ou animale la plus inférieure, n'a sans doute besoin que d'un minimum intellectuel pour se réaliser et se satisfaire elle-même ; mais, plus une tendance devient complexe et vraiment humaine, plus elle a besoin de l'intelligence pour exister, pour avoir conscience de sa fin et pour trouver les moyens de se satisfaire. S'il en est ainsi, comment les idées ne seraient-elles pas nécessaires pour susciter les sentiments moraux et sociaux des individus et des peuples, appelés à se gouverner eux-mêmes ? Chez l'homme normal, à plus forte raison chez un peuple pris en son ensemble, tous les sentiments existent en germe, au moins les sentiments élémentaires dont les autres sont composés. M. Payot en a donné lui-même une preuve excellente. Pourquoi les romans sont-ils compris de tout le monde et ont-ils une telle influence sur les masses ? C'est qu'ils éveillent et exercent en chacun tout un groupe de sentiments qui, dans la vie ordinaire, n'ont pas l'occasion de s'exercer. C'est « comme une petite guerre » en l'absence de la guerre sérieuse. Et si de très larges portions du public français peuvent suivre les romans mêmes des grands maîtres, n'est-ce point la preuve que, chez la majorité des lecteurs, tous les sentiments dorment, vengeance ou pardon, pitié, générosité, enthousiasme, etc., qui « n'attendent que l'occasion de paraître au grand jour de la conscience » ? Mais, ajoutons-nous, c'est par l'intermédiaire des idées que le romancier éveille les sentiments. En combinant idées et images, il produit par cela même des combinaisons de sentiments à l'état naissant qui, si la représentation des événements est assez vivante pour l'imagination, en-

trent en scène comme s'il s'agissait d'événements réels.

Il n'est pas de sentiment, remarque encore le moraliste auquel nous répondons, qui, « délibérément choisi », ne puisse, par l'emploi intelligent de nos ressources psychologiques, prendre la direction de la vie entière. « Un avare sacrifie toutes les satisfactions corporelles, il se nourrit mal, couche sur la dure, vit sans amis, sans satisfaction, par amour de l'argent, et vous désespéreriez d'arriver, en choisissant un sentiment supérieur, à rendre ce sentiment assez puissant en la conscience pour qu'il prenne la direction de la vie ! C'est que vous ignorez combien variés sont les moyens que nous présente la psychologie pour nous permettre de devenir ce que nous voulons être. » — Oui, ce que nous « voulons » être, mais, encore un coup, comment arriverons-nous à *vouloir* réaliser tel idéal si nous ne le concevons pas, ou si nous commençons par nous persuader qu'il repose sur une conception fausse ou douteuse de la réalité, de l'homme et de sa place dans l'univers ? Oui, un sentiment « délibérément choisi » peut diriger notre vie entière, mais comment le choisirons-nous délibérément, intelligemment, sinon en vertu de quelque idée qui nous apparaît ou certaine, ou probable, en tout cas supérieure et plus belle ? « Tout acte, a dit M. Payot lui-même, est un coup d'État du groupe d'idées et de sentiments qui résolument dédaigne l'opposition et la nie : agir, c'est brûler ses vaisseaux. » Rien de plus vrai, et cette vérité s'applique aux nations comme aux individus.

Certes les idées n'agissent que par les sentiments mêmes qu'elles mettent en liberté et dirigent vers un but, mais, si l'idée ne peut rien sans les sentiments, les sentiments resteraient inefficaces, eux aussi, sans les idées, ou n'auraient qu'une valeur *naturelle*, non *morale*. L'enfer est pavé de bons sentiments comme de bonnes intentions. Nous en avons tous, des bons sentiments,

surtout en France, qui est aussi le pays des « bonnes volontés »; mais nous ne savons qu'en faire, ni à quoi les appliquer; qu'on nous montre clairement où est le mieux, nous ferons effort pour l'atteindre. La connaissance du bien, a dit aussi M. Lavissee, n'est qu'une lumière : « qu'importe qu'elle éclaire mon chemin si je n'y veux pas marcher? » — Sans doute, mais vous ne pouvez pas ne pas marcher dans le chemin de la vie, et de la vie sociale; dès lors, si la lumière vous montre clairement, ici ou là, des abîmes, plus loin, un but possible et désirable, la clarté entrée par vos yeux finira par mouvoir vos jambes.

Nous accordons d'ailleurs à M. Payot, comme à M. Ribot et à M. Durckheim, que la liaison entre une idée (l'idée de travailler par exemple) et sa traduction en actes ne « s'opère point à froid », que la soudure, pour être solide, doit être assurée par la chaleur des sentiments. Mais pourquoi raisonner comme s'il y avait en nous (selon la vieille doctrine des facultés) une intelligence dépourvue de sentiment et une sensibilité dépourvue d'intelligence, des idées sans passion ni impulsion, puis, à côté, des passions et impulsions sans idées? Un *sentiment* enveloppe l'idée même dans sa définition, pour un peuple comme pour un individu; il n'y a pas de sentiments moraux, esthétiques, sociaux, etc., sans des pensées morales, esthétiques, sociales, etc.; et réciproquement, toute idée qui ne se réduit pas, selon le mot de Leibnitz, à du « psittacisme », est la formule et la conscience claire d'une multitude de sentiments ou d'impulsions à l'état naissant. Là-dessus repose, précisément, cette doctrine des idées-forces qui admet l'inséparable union du penser, du sentir et de l'agir.

Les religions, elles, ont toujours insisté sur la force des actes : « pratiquer » alors même qu'on a des doutes, c'est le moyen d'arriver à croire. Elles connaissent bien le

lien psychologique d'association qui fait que la manifestation ou la répression extérieure d'un sentiment tend à évoquer ou à réprimer le sentiment lui-même, que le geste qui ploie les genoux tend à ployer la volonté, que la tête qui s'incline tend à éveiller le sentiment du respect, que la voix qui prononce une formule d'adoration ou de prière tend à mettre l'âme même dans l'attitude de l'adoration et de la prière. Mais les religions ont aussi reconnu et mis au premier rang, avec la puissance des sentiments, celle des pensées sur les sentiments mêmes. La science et la philosophie, de leur côté, ont mis de plus en plus cette puissance en lumière et en action.

Au reste, nous pouvons réfuter par eux-mêmes les adversaires des « idées » et des « doctrines ». Comment se fait-il, par exemple, que le livre de M. Payot soit employé à établir fortement la conséquence toute contraire à ses propres principes, je veux dire la « maîtrise de l'intelligence », la nécessité de faire appel à elle pour venir à bout de nos sentiments complexes et de notre volonté ? Tout son livre n'est qu'une étude des moyens d'assurer la « royauté de la pensée », — encore plus nécessaire dans une nation démocratique qui n'a plus d'autre royauté. Il montre, — et ce n'est pas nous qui le contredirons puisque nous soutenons depuis des années la même thèse, — il montre comment les idées sont les substituts nets, précis, commodément maniables des sentiments, c'est-à-dire d'états psychologiques puissants, mais lents, lourds, difficiles à manier ; comment la netteté de l'idée passe dans les sentiments mêmes ; comment l'idée est pour les sentiments ce qu'est l'aimantation pour les innombrables courants du fer doux, qu'elle dirige dans le même sens et dont elle détruit les conflits, formant ainsi, de ce qui n'était qu'un amas incohérent, un courant discipliné et une « force centuplée » ; comment les états affectifs de tous ordres sont des forces

brutales et aveugles, et comment c'est le rôle des gens qui n'y voient pas, fussent-ils des hercules, d'être menés par les gens qui voient clair. Bref, après avoir élevé des doutes sur l'idée-force, il démontre de son mieux la force de l'idée, qui est d'autant plus grande qu'elle s'exerce sur une personnalité ou une collectivité plus intelligente.

Nous pouvons opposer à M. Payot, outre M. Payot lui-même, un autre esprit non moins positif, appartenant à la même école, plus défiant encore à l'égard de toute idéologie et même de toute métaphysique, je veux dire l'auteur du livre important sur les Sociétés animales. « Si on nous demande, a dit M. Espinas, ce que sera demain, nous pourrions répondre : il sera fait de ce que nous voulons, c'est-à-dire de ce que nous aimons le plus. » Et M. Espinas fait voir que, s'il est insensé et parfois coupable de désirer l'impossible, les limites du possible reculent étrangement sous la poussée du désir même : tous les « ouvriers de voie », tous les « renverseurs d'obstacle » ont dû commencer par proclamer, au scandale des timides, l'accessibilité du but. Le point de départ de toute libération se trouve « dans des croyances par lesquelles la réalité actuelle et future de ce que nous aimons est affirmée » ; *tout déploiement de l'action suppose une foi* ; en un mot, « l'avenir sera fait des choses auxquelles nous croyons le plus fermement ». On ne saurait mieux dire. Mais la croyance, ajouterons-nous, quand elle n'est pas aveugle, n'est-elle pas l'empire d'une idée, qu'on aime pour sa vérité, pour sa beauté, pour le bien qu'elle enveloppe, pour l'idéal dont elle est la première réalisation dans notre pensée ?

Non seulement les philosophes, mais les moralistes et les littérateurs finissent par insister, eux aussi, sur l'efficacité des idées, qu'ils opposent avec raison à celle des passions ou des intérêts. « Pour l'honneur de l'hu-

manité, a dit M. Brunetière, ce n'est pas en faisant appel à leurs appétits que l'on agite, que l'on remue, que l'on soulève les masses ; ce n'est pas même en leur présentant leurs véritables intérêts ; mais toujours et partout, fausses ou vraies, bienfaisantes ou redoutables, justes ou dangereuses, ce n'a toujours été qu'avec des idées ¹. »

A la théorie des idées-forces arrivent ainsi, des points les plus divers, les confirmations les plus précieuses.

Tous les peuples, sans doute, ne sont pas également accessibles à l'empire des idées, mais c'est précisément un des caractères du nôtre que d'être mené par des conceptions intellectuelles. Si nous sommes tellement passionnés en France, c'est que nous sommes aussi des intellectuels.

En vain donc les « professeurs d'énergie » qui s'érigent aujourd'hui en réformateurs, nous diront : « Si savoir est beaucoup, vouloir est davantage ; » — comment vouloir sans savoir quoi ? Ne séparez point ce qui est uni : nous venons de voir que la volonté implique un sentiment dominateur et que tout sentiment enveloppe une idée. Chaque idée est une ouverture vers un ou plusieurs sentiments de l'âme humaine, et plus l'idée est complexe, plus est complexe aussi la combinaison de sentiments qu'elle rend possible.

Aussi aucune éducation morale n'est-elle complète sans une doctrine philosophique, différant des sciences positives. S'il est nuisible de discuter les fondements du devoir avec l'enfant, on ne peut plus s'en dispenser avec le jeune homme. Même dans l'enseignement primaire, les raisons sociales des devoirs, ainsi que leurs raisons psychologiques, tenant à la constitution même d'un être capable de concevoir l'universel et d'agir pour l'universel, ne sont

¹ *La Renaissance de l'idéalisme.*

point de trop. Il faut faire comprendre aux jeunes gens que c'est l'idée du tout, l'idée de l'universel et de l'infini qui nous constitue vraiment hommes, êtres conscients et raisonnables, et qui nous confère ainsi notre vraie personnalité individuelle. La *rationalité* du devoir doit être, autant que possible, toujours mise en lumière.

Les idées les plus hautes dans la théorie sont d'ailleurs les plus efficaces dans la pratique. Quand un jeune homme, avec toute l'ardeur et toute la sincérité de son âme, aura agité en lui-même le problème de la destinée, le problème du souverain bien et du souverain mal, croyez-vous, malgré les défaillances de toute volonté humaine, qu'il puisse se proposer avec conscience une vie mauvaise ou même simplement une vie inutile ? Non ; c'est dans l'ordre moral que le vrai vient enfin se confondre avec le bien.

L'enthousiasme pour les idées générales et généreuses est fréquent chez la jeunesse, surtout chez la jeunesse française : le maître de philosophie doit développer cet enthousiasme. Ce ne sera là — objecte-t-on, qu'un sentiment passager, dont l'action ne sera point assez durable pour transformer un jeune homme. — Peut-être ; mais l'ardeur désintéressée ne fût-elle, comme on dit, qu'un feu de paille, ce feu aura suffi pour éclairer la conscience, pour lui permettre de juger ses sentiments habituels et vulgaires par contraste avec un sentiment exceptionnel et supérieur. Un moment de noble enthousiasme n'est jamais entièrement perdu : toute conscience capable d'un haut essor, même passager, ne retombera jamais aussi bas qu'auparavant. Un second, un troisième élan la fortifieront, et ce qui semblait d'abord aspiration vaine deviendra volonté efficace. C'est l'objet même de la philosophie que de légitimer l'enthousiasme en le fondant sur la raison.

Ainsi, à tous les points de vue, nous avons le droit de

conclure qu'il est impossible, surtout dans notre pays, d'espérer la pratique volontaire du mieux en l'absence de conviction intellectuelle.

II

RÉSULTATS DE L'INSUFFISANCE D'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE EN ALLEMAGNE ET EN ANGLETERRE

Si nous voulons comprendre l'importance des études philosophiques et morales dans l'enseignement secondaire, regardons en Allemagne. Là les quatre cinquièmes des élèves de gymnase sont destinés à suivre plus tard les cours des universités, et c'est sous ce prétexte qu'on a, à peu près, supprimé la philosophie dans les gymnases. Mais, une fois dans les universités allemandes, combien d'élèves assistent aux cours de philosophie proprement dite ? Fort peu. Et quels cours ! Des cours plus ou moins spéciaux sur des questions ordinairement très particulières. Le premier résultat, c'est l'ignorance philosophique générale. Le second, c'est l'indifférence philosophique. Le troisième, chez ceux qui n'en sont pas restés à l'indifférence, c'est la négation et le scepticisme, en morale comme ailleurs. C'est alors qu'on voit des jeunes gens s'éprendre de folies écrites par un fou, — nous voulons parler du malheureux qui a prétendu élever le « sur-homme » sur les ruines de la morale. Il faut que l'état philosophique de la pensée allemande soit devenu bien misérable pour qu'on ait attaché de l'importance aux divagations d'un Nietzsche, qui, aux temps de la grande philosophie, aurait été justement dédaigné.

En France, au lieu de nous décrier nous-mêmes comme nous avons l'habitude de le faire, il serait peut-être sage de regarder ailleurs et, par exemple, de comparer,

sous le rapport des idées, notre enseignement secondaire français, malgré tous ses défauts, avec l'enseignement des gymnases allemands, surtout des écoles libres allemandes. Chez nos voisins, si la morale tient encore debout, c'est en vertu de la tradition et de la religion d'État : *mole sua stat*, mais les fondements sont de plus en plus ruinés et menacent de s'écrouler en ne laissant rien à leur place.

Comme compensation, la jeunesse allemande a-t-elle conservé la foi religieuse ? C'est l'exception ; et le résultat dernier est que, sans philosophie comme sans religion, elle est trop souvent réduite à l'anéantissement moral. C'est là-bas qu'on peut se donner le spectacle de la « décadence », quoiqu'on se plaise à nous la reprocher, à nous Français. Les Allemands ont sans doute des compensations industrielles et militaires ; mais combien de temps dureront-elles ? Nul ne le sait. Et ces compensations sont-elles suffisantes pour donner à la grande nation germanique la jeunesse intelligente et morale dont tout peuple a besoin ?

A l'Allemagne philosophique a succédé l'Allemagne chimiste et métallurgiste, toute bardée de fer, dont la jeunesse a pour principale morale la rude discipline de l'armée. En même temps, le socialisme se développe et s'apaye — avec méthode — les fondements mêmes de l'ordre social : il se fait lui-même philosophie, philosophie de l'histoire et philosophie de la société ; et le nom qu'il se donne, dans la patrie de Kant et de Fichte, c'est le nom de matérialisme. Telle est la seule philosophie qui soit aujourd'hui puissante et influente outre-Rhin ; c'est de nos jours qu'un Marx pourrait donner ce titre à son livre : *Misère de la philosophie*.

Tandis que l'Allemagne laisse ainsi tomber les études philosophiques qui avaient fait sa gloire, en Angleterre, le mouvement philosophique rivalise avec celui de la

France. Les meilleurs professeurs des universités anglaises ont écrit pour les élèves d'admirables traités scolaires, surtout de morale, où la plus large philosophie idéaliste est exposée avec le sens pratique et positif qui caractérise les Anglais. Malgré cela, la première éducation philosophique, là aussi, est notoirement insuffisante, restreinte qu'elle est à un tout petit nombre d'élèves ou étudiants. On y compte toujours sur les croyances religieuses, sur les traditions, sur la discipline morale, et on fait bien ; mais un jour viendra, pour les « Anglo-Saxons » comme pour les autres, où l'incroyance aura acquis un tel développement que, si par ailleurs la philosophie ne s'est pas parallèlement développée et répandue, un grand vide s'ouvrira dans les consciences.

On s'apercevra alors, en Angleterre comme en Allemagne, que les philosophes sont bons à quelque chose et que ni les sciences positives, ni les vieilles humanités ne suffisent à remplacer une doctrine du monde et de la vie ¹.

Un peuple peut, encore moins qu'un individu, se passer de connaissances et de croyances philosophiques, politiques, sociales. « Le plus profond, ou plutôt l'unique thème de l'histoire du monde, dit Gœthe, celui auquel tous les autres sont subordonnés, c'est le conflit de la croyance et de l'incroyance. Les époques où prévaut une foi, *sous quelque forme que ce puisse être*, sont les époques marquantes de l'histoire humaine, pleines de

¹ Quant à l'Italie, on peut consulter un excellent travail de M. Cantoni, professeur à l'Université de Pavie, intitulé : *Una Polemica in Francia sull'insegnamento della filosofia nei licei* (Rome, G. Balbi). L'auteur se range à notre opinion et montre qu'on ne saurait tirer argument de l'Allemagne, où le désarroi reconnu des esprits dans les Universités provoque aujourd'hui une réaction en faveur d'un cours complet de philosophie dans les gymnases. M. Cantoni fait voir ensuite qu'en Italie, plus encore qu'ailleurs, il importe d'étendre et de fortifier les études philosophiques, pour remédier à l'anarchie intellectuelle et morale produite par l'affaiblissement progressif des idées religieuses.

souvenirs qui font battre le cœur, pleines de gains substantiels pour tous les temps à venir. D'autre part, les époques où l'incroyance, *sous n'importe quelle forme*, gagne ses désastreuses victoires, même lorsqu'elles apportent pour le moment un semblant de gloire et de succès, s'évanouissent à la fin dans l'insignifiance. » Ce sont là des paroles dont l'Allemagne actuelle devrait se souvenir et que tous les peuples doivent méditer. Pour les sociétés comme pour les individus, existence implique ascension. Vivre, c'est ajouter aux résultats que produiraient seules les lois physico-chimiques une *direction*, qui provient elle-même d'une aspiration constante ; mourir, c'est retomber sous les lois purement physiques et se désagrèger. Pour les sociétés comme pour les individus, il faut un ressort moral, une aspiration intellectuelle qui initie et soutienne la vie, et sans laquelle le peuple entier retombe sous les lois inférieures de la lutte matérielle.

III

RÔLE DE LA PHILOSOPHIE DANS L'ÉDUCATION EN FRANCE

Les savants positifs, dont l'influence a remplacé de nos jours celle des théologiens, reprochent à la philosophie l'obscurité des problèmes qu'elle agite : « Faut-il ajouter des ténèbres à la lumière de la science, sous prétexte que cette lumière n'éclaire pas assez ? » — Non, mais il ne faut pas non plus nier les ténèbres qui enveloppent notre petite lumière vacillante, ni prétendre que celle-ci soit le grand jour. Et c'est là, précisément, la première tâche de la philosophie ; elle *critique* nos connaissances et elle en montre les limites, que sans cesse oublie ou que veulent indûment franchir les

savants étrangers à la culture philosophique. Il est des obscurités qu'il importe de connaître autant et plus que les clartés mêmes qui frappent nos yeux.

Mais là ne se borne pas la tâche de la philosophie dans l'éducation. Une conception positive du monde et de la vie sort du progrès des idées et de l'ensemble même des sciences : les sciences particulières sont impuissantes à la dégager : c'est l'œuvre d'une science plus générale et plus haute, qui est précisément la philosophie.

Les théologiens, si divisés, partagés entre tant de confessions qui s'anathématisent mutuellement, jusque dans l'autre monde, les théologiens osent faire reproche aux philosophes de ne pas être d'accord entre eux ! Mais c'est un pur préjugé que de croire la philosophie toujours livrée en toutes ses parties à des discussions sans fin. La philosophie a marché comme le reste et avec le reste ; elle présente actuellement un bon nombre de points sur lesquels l'accord s'est fait. On a beau exagérer des divergences d'opinion inévitables, les moralistes philosophes sont infiniment moins divisés entre eux que les théologiens et que les moralistes sans philosophie, qui, — fussent-ils des hommes de science, — n'ont d'autres guides que des idées vagues et des sentiments incertains.

Une doctrine positive de la société et du monde s'élabore sous nos yeux, à laquelle c'est le devoir de tous les penseurs de contribuer. La renaissance de l'idéalisme et le progrès de la science sociale à notre époque sont deux faits d'importance majeure ; la morale, contredite en apparence par une fausse interprétation des sciences de la nature, qui avait cours il y a quelques années et à laquelle s'attardent les Nietzschéens, n'en appellera pas en vain à ces sciences mieux informées et, au-dessus d'elles, à la science de l'homme et des sociétés, enfin à la « philosophie première » qui s'édifie sur toutes ces bases.

Comme Rousseau prenait pour point de départ son homme solitaire, — un pur rêve, — les moralistes du xviii^e siècle prenaient pour point de départ un égoïsme fermé et exclusif, qui n'est pas moins chimérique : leur but, c'était d'arriver à ce qu'ils appelaient la régularisation des égoïsmes. Ils ne sortaient pas de l'individu, pour lequel la société même devenait un simple moyen ; en un mot, ils ne concevaient que des fins individuelles, non des fins vraiment sociales et humaines. Aussi eurent-ils beau distiller la quintessence de l'égoïsme, ils n'en tirèrent jamais le désintéressement. De nos jours, en montrant de plus en plus le côté *social* de l'individualité même, la science a replacé sur une base solide la morale, la religion et l'art. C'est un point sur lequel s'entendent d'abord tous les philosophes plus ou moins attachés à la doctrine de l'évolution. D'autre part, les écoles spéculatives et idéalistes qui font consister la moralité dans la volonté même de l'*universel*, n'y sauraient contredire. Tout le monde s'accorde donc à dire aujourd'hui que la tendance naturelle de l'individu humain est, s'il est permis d'employer cette formule, de se « socialiser » progressivement. L'importance croissante donnée dans la pratique au côté social de l'homme résulte d'une théorie de plus en plus exacte de ce qu'est l'existence même, et cette théorie est une conquête de la philosophie.

Telle doit être aussi l'idée dominante de l'enseignement philosophique. De même que, dans l'instruction secondaire, on enseigne les sciences en leur état actuel, de même il y faut enseigner la philosophie en son état *actuel*, qui répond précisément à l'état de la pensée contemporaine, toutes réserves faites pour l'avenir et tout respect assuré au passé. Le but de l'instruction donnée dans les lycées et collèges, en effet, est-il de renouveler les sciences, y compris les sciences morales et sociales,

en les reconstruisant sur des bases définitives ? Non. Une telle prétention serait tout au plus admissible dans l'enseignement supérieur ou, mieux encore, dans les travaux personnels que le penseur, sous sa responsabilité, propose à l'examen des autres penseurs. Mais l'enseignement secondaire donné par l'État à des jeunes gens ne peut et ne doit leur fournir qu'un enseignement philosophique et moral reposant sur les bases communes à tous, par conséquent sur la nature de l'homme et les conditions réelles de la société, sur la valeur idéale de l'individu et sur le sens idéal du monde.

On a dit : — A quoi bon enseigner la philosophie ? Elle sortira spontanément de l'étude des sciences particulières ; partout présente, elle n'a pas besoin d'être étudiée à part et en elle-même. — Nous avouons ne pouvoir accepter cette exclusion de la philosophie sous prétexte d'omniprésence. Nous pensons avec Comte que la philosophie est vraiment une grande « spécialité ». En effet, elle renferme en elle-même des parties spéciales, d'une incontestable valeur éducative, comme la psychologie, l'esthétique, la logique, et une partie universelle, la philosophie de la nature et de l'esprit ; mais cette dernière est précisément la plus originale : on peut donc dire que l'universalité constitue ici une spécialité. En outre, la philosophie aboutit, sous sa forme pratique, à une étude à la fois très générale en un sens, très spéciale dans l'autre : la morale. Et quelle étude est plus nécessaire pour tous ?

Il n'est aucune des grandes questions philosophiques à laquelle doive rester étranger l'élève qui prétend faire des études complètes et de vraies humanités. En outre, il faut que, dès le lycée, le goût et la vocation des études philosophiques et morales puisse se manifester, avant l'heure des spécialisations professionnelles. Enfin, la dissertation de philosophie exigée dans les

examens du baccalauréat a été et est encore, selon les témoignages apportés à la commission parlementaire de l'Enseignement, un des meilleurs moyens d'introduire jusque dans l'enseignement libre et confessionnel des idées un peu plus modernes et nouvelles : sans cet examen, on enseignerait encore purement et simplement la scolastique.

Il est d'autres esprits qui acceptent l'enseignement de la philosophie, mais qui voudraient, comme sous l'Empire, le ramener à la logique et à la morale purement pratiques. Selon nous, l'étude formelle des méthodes, séparée des applications scientifiques, est à peu près stérile pour la jeunesse. Quant à la morale pratique, privée de ses principes les plus élevés, elle ne peut plus être qu'une sorte de catéchisme de l'homme et du citoyen, utile sans doute, mais d'une utilité toute primaire.

Enfin, comme la morale proprement dite, la science sociale et ses annexes exigent une conception dominatrice et directrice, que la philosophie seule peut fournir. Et s'il est vrai qu'il importe avant tout de bien connaître la société présente, il n'est pas moins vrai que, sans un idéal quelconque de moralité et de justice, on n'arrivera pas à la réformer. Nous maintenons donc que les nouvelles générations ont besoin tout ensemble et d'une connaissance positive des réalités et d'une détermination de l'idéal moral et social. Le premier résultat peut être obtenu par l'étude de l'économie politique, du droit usuel et des principes de la constitution politique, comme par l'étude de l'histoire et de la géographie mieux entendues ; mais il appartient au professeur de philosophie de poser ici les principes et de dégager les grandes conséquences.

Ainsi, sous tous les rapports, ce qui peut entretenir en France le véritable esprit moral et social, ce sont les hautes doctrines. C'est pourquoi une philosophie de l'idéal et du réel est le fondement essentiel de toute morale et de toute pédagogie ; elle l'est en droit, elle

l'est aussi en fait, et ce dernier point seul suffirait pour rendre légitime l'inspiration idéaliste qui a toujours prévalu dans l'enseignement en France. La philosophie doit faire comprendre à la jeunesse que, loin d'être en contradiction avec la réalité, l'idéal est la réalité même interprétée dans son mouvement et dans son aspiration. La réalité change et se meut ; donc elle n'est pas tout ce qu'elle peut être et n'a pas tout ce qu'elle désire ou conçoit ; à quoi bon changer, si on est bien comme on est ? Voilà le fait *réel* d'où part l'idéalisme. En vertu de ce principe, il est légitime et même nécessaire de déterminer vers quelle fin idéale se dirige le changement, surtout chez les êtres doués de volonté et de conscience, chez l'homme et les sociétés humaines. Mais cette détermination de l'idéal suppose elle-même la connaissance du réel, de ses tendances et de ses puissances : il n'y a donc, en définitive, aucune opposition entre le vrai réalisme et le vrai idéalisme. L'utopie qui méconnaît le réel, méconnaît du même coup l'idéal. Le socialisme matérialiste, si en faveur auprès de quelques-uns, nous en fournit un exemple. Est-ce de l'*idéal* que s'inspirent les pseudo-darwinistes, qui érigent en loi la « lutte des classes », par une fausse analogie avec le combat des espèces brutes pour la vie ? Est-ce de l'*idéal* que s'inspirent les marxistes, qui prétendent expliquer tous les faits sociaux par les besoins économiques, ou les disciples de Moleschott et de Feuerbach, qui, faisant de l'estomac le grand ressort de l'humanité, répètent : *was er iszt, ist der Mann* ? A l'opposé de ces doctrines, l'idéalisme soutient qu'il y a dans la réalité même, et surtout dans l'humanité, un ressort moral, que les forces en tension et en travail dans le monde aboutissent, chez les êtres pensants, à des « idées », et que ces idées, à leur tour, deviennent des « forces » capables de réagir sur ce qui est, en vue de ce qui sera.

« L'emploi du futur, a-t-on objecté ¹, est indigne d'un esprit sérieux » et est antiscientifique. Mais, répondrons-nous, n'est-ce pas, au contraire, la caractéristique même de la science, — de la « science baconienne » — que la *prévision* et la *production* du futur ? Tel jour, à telle minute, *aura* lieu telle éclipse de soleil ; tel jour, *aura* lieu telle grande marée ; sous telles conditions, combinez tel corps avec tel autre, vous *produirez* telle explosion. La science prédit sans cesse et réalise ses prédictions : elle « prophétise ». Même dans l'ordre social et politique, malgré la complexité supérieure des données, il s'agit de *prévoir* pour *produire* : l'emploi du futur est la conséquence même du présent et du passé bien conjugués. Par exemple : si dans une démocratie comme la nôtre, vous supprimez le Sénat, vous livrerez le pays aux résolutions souvent irréfléchies et changeantes d'une Chambre de politiciens devenue omnipotente, et, par réaction contre cette anarchie parlementaire, vous risquerez de ramener le despotisme. Rien n'est donc plus légitime que la considération du futur. Nous vivons dans l'avenir et pour l'avenir, pour l'avenir de nos descendants encore plus que pour le nôtre :

Car la vie est passée avant qu'on ait pu vivre.

Et non seulement nous parlons au futur de ce qui sera, mais nous avons sans cesse à la bouche ce qui *doit être*. En vain voudrait-on nous persuader de considérer exclusivement ce qui *est*, par exemple de ne pas discuter sur le « fondement de la morale », mais « de chercher empiriquement l'effet sur le caractère de certains modes d'éducation, de certaines habitudes, etc. ». Selon nous, l'effet empirique de telles ou telles habitudes sur le caractère n'intéresse l'éthique que si nous nous formons

¹ M. Bourdeau.

préalablement un idéal du caractère humain. C'est l'essence même de la morale que de poser un idéal, non en contradiction, mais en harmonie avec la réalité même. Nous vivons en société, non seulement avec d'autres êtres intelligents comme nous, mais avec le monde entier que nous concevons par la pensée : tel est le fait réel dont part le moraliste pour proposer à l'homme un idéal de société universelle. S'il en est ainsi, la morale sera idéaliste ou ne sera pas. Nulle part il n'y a de réalité achevée et immobile, de réalité sans besoin, sans désir, sans *devenir*, donc sans un idéal plus ou moins conscient ; trouver le sens du devenir universel et contribuer pour sa part à le changer en un progrès, c'est la tâche propre de l'homme et des sociétés humaines. Le réalisme est donc gros d'idéalisme, et c'est précisément, croyons-nous, ce que la philosophie contemporaine, en France, est en train de démontrer.

Si nous nous refusons énergiquement, pour notre part, à découronner l'enseignement philosophique de ses hautes doctrines idéalistes, ce n'est pas que nous approuvions l'abus de métaphysique subtile et raffinée qui sévit aujourd'hui dans nos lycées, surtout dans ceux de Paris et des grandes villes. Dès l'agrégation de philosophie, la part est faite trop large à la métaphysique, à l'explication des auteurs métaphysiques et à l'histoire de la métaphysique, — car, sous le nom d'histoire de la philosophie, on n'étudie guère que les systèmes métaphysiques. Les cours des lycées, sous la même inspiration, se rapprochent trop des cours de facultés, où le professeur se livre à toute la hardiesse de ses spéculations personnelles. Un jeune normalien se croirait déshonoré si de son cerveau ne sortait une Minerve toute neuve, armée de formules aiguës comme des lances et enveloppée de nuages. L'obscur et l'abscons sont à la mode, par réaction contre les banalités oratoires et les fausses clartés

de l'école cousinienne. Il en est résulté des plaintes nombreuses contre l'enseignement de la philosophie et des doutes sur son utilité. Nos jeunes professeurs, s'ils restent sourds aux observations de leurs devanciers plus expérimentés, finiront par décrier la philosophie et par la compromettre. Qu'ils oublient un peu leurs théories individuelles et le souci de leur originalité propre pour songer aux grandes idées universelles et conciliatrices dont notre société présente a surtout besoin et qui, d'ailleurs, conviennent seules à l'éducation de la jeunesse. Qu'ils n'aient pas la prétention d'apporter chacun son système nouveau sur Dieu, l'âme et le monde, ou qu'ils le réservent pour leurs thèses et leurs livrés, non pour leur cours quotidien; qu'ils ne se perdent pas non plus dans les arcanes de la psychologie introspective ou physiologique, dans des détails infinis sur la perception extérieure ou sur le sens intime, en un mot dans des spécialités qui ne sont pas plus admissibles en philosophie que dans les diverses sciences lorsqu'il s'agit de l'éducation des jeunes gens. Nous faisons aussi bon marché des cours de *logique*, qui devraient, selon nous, se ramener à deux ou trois leçons rapides. Ce qui importe, c'est le côté moral et social de la philosophie, comme aussi ses grandes conclusions doctrinales, dans ce qu'elles ont de plus propre à réconcilier les esprits. Et ne croyons pas que les points où les doctrines se rapprochent soient les plus superficiels; ce sont au contraire les plus profonds: plus on va au centre des choses, plus on entrevoit leur unité.

IV^ENÉCESSITÉ DE GÉNÉRALISER L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE
SOCIALE

Si la philosophie proprement dite doit être réservée pour la dernière année des études, dont elle est l'indispensable couronnement, il n'en est pas de même de la morale. Autre d'ailleurs est la morale pratique, autre la morale théorique. Celle-ci ne convient qu'aux jeunes gens, mais l'autre doit, de bonne heure, être enseignée aux adolescents. Il y a dans la morale, surtout dans la morale pratique, un côté social sur lequel tout le monde, nous l'avons vu, peut se mettre d'accord : au lycée comme à l'école, les raisons sociales de nos diverses obligations doivent faire l'objet d'un enseignement concret et vivant, tout animé d'exemples empruntés à la littérature, à l'histoire, à la vie de chaque jour. On a bien raison de repousser un enseignement spéculatif et critique de la morale à de jeunes enfants ; mais quelle nécessité y a-t-il de donner aux cours de morale dans les classes d'humanités un caractère spéculatif et critique ? Ne peut-on trouver, sur les devoirs envers soi-même, envers la famille, envers la patrie, envers l'humanité, une multitude de vérités et d'exemples pleins d'intérêt qui soient à la portée des adolescents, et ne peut-on relier le tout par des préceptes accompagnés de leurs raisons ?

L'étude de la morale et l'habitude des compositions sur des sujets de vie pratique seraient un des meilleurs moyens de hausser les jeunes Français à des pensées sérieuses ; ce serait aussi un des plus sûrs procédés pour leur apprendre de bonne heure à raisonner, à réfléchir, à mettre de l'ordre dans leurs idées, à composer et à

écrire. Une certaine maturité intellectuelle et morale serait le résultat d'un semblable travail.

Un professeur particulier de science morale et sociale devrait donc se trouver, dans chaque lycée, à côté du professeur de philosophie, auquel seraient réservées les hautes questions concernant les fondements mêmes de la morale et ses rapports, soit avec la sociologie, soit avec la philosophie générale.

Nous avons déjà proposé, dans les *Études classiques et la Démocratie*, d'intituler la troisième partie du cours de philosophie : *Morale et Sociologie*. La sociologie est une science d'origine française, qui mérite d'être encouragée et enseignée en France, non pas pour cette seule raison, mais parce qu'elle sera, comme nous l'avons remarqué, la grande science des siècles prochains¹. Le philosophe peut-il nier que la vie sociale constitue de plus en plus le principal soutien pour l'individu, et que, en outre, elle devienne de plus en plus complexe à mesure même qu'elle devient plus importante ? S'il en est ainsi, le point de vue sociologique doit devenir prédominant dans la philosophie même et dans la morale. Lisez les *Annales de l'Institut International de Sociologie* et la *Revue de Sociologie* ; lisez la remarquable *Année Sociologique*, publiée par M. Durkheim, avec la collaboration d'un certain nombre de professeurs ; lisez les nombreuses études de sociologie que publient la *Revue Philosophique* et la *Revue de Métaphysique et de Morale*, et vous serez effrayé de la somme de travail qui s'accomplit non seulement en France, mais à l'étranger : vous saisirez comme sur le fait la marée des

¹ Par sociologie nous n'entendons pas la science purement formelle des rapports sociaux en général, sorte de contenant sans contenu que l'on opposerait aux réalités qui forment le contenu de l'histoire ; nous entendons une science objective de la société, surtout de la nation, et de ses lois d'équilibre ou de progrès.

sciences sociales, leurs progrès incessants, les transformations qu'elles apportent à toutes les questions, l'avenir qu'elles enferment dans leur sein. Est-ce au moment où se produit cet avènement des sciences sociales, joint à celui des autres sciences, qu'on doit laisser la jeunesse confinée dans l'étude de formes, de mots, de mètres, d'étymologies, de nomenclatures, de dates et de petits faits, — étude d'où elle sort dégoûtée et hébétée, sans boussole et sans règle de conduite ?

Le collectivisme allemand se présente sous les fausses couleurs de la science : pour répondre aux aspirations de l'époque, il s'intitule lui-même scientifique. Il s'enveloppe d'un appareil de termes abstraits, de chiffres, de prétendues lois ; ainsi affublé, d'autant plus docte en apparence qu'il est plus incompréhensible, il se proclame « scientifique ». Dès lors, le peuple adore. Le moyen de réagir contre cette idolâtrie d'un nouveau genre, c'est de répandre la vraie science sociale, c'est d'en introduire les premiers principes dans l'enseignement.

La sociologie doit être enseignée par le professeur de philosophie, sous une forme surtout pratique et très élémentaire, en six ou sept leçons :

1° La sociologie, son importance croissante. Diverses théories sur la nature de la société. Est-elle une simple collection d'individus ? Est-elle un organisme ? Subordination des lois biologiques aux lois psychologiques dans la sociologie. — Part de la sympathie, de l'imitation et de l'invention, de la coopération volontaire.

2° L'individu, la famille, l'État.

3° Sociologie économique. Production, distribution et consommation des richesses.

4° La propriété au point de vue sociologique. Examen des systèmes collectivistes. Socialisme matérialiste et socialisme idéaliste.

5° Notions très succinctes sur la sociologie morale,

juridique et criminelle. L'alcoolisme. La dépopulation. La criminalité.

6° Sociologie politique. Principes sur lesquels repose la démocratie. Vrai sens et limites de la souveraineté nationale. Avantages et dangers de la démocratie.

7° La Constitution républicaine en France. Droits qu'elle confère et devoirs qu'elle impose.

En un mot, sous le titre général de *Sociologie*, il faudrait grouper un bon nombre de questions qui sont aujourd'hui traitées sans méthode scientifique et d'une manière trop dogmatique. Il faudrait montrer les difficultés de ces questions, que tant de gens tranchent à tort et à travers.

Le sens sociologique a l'avantage de substituer la recherche scientifique aux systèmes plus ou moins utopiques. Ce sens doit être développé chez la jeunesse. La jeunesse française, en particulier, a besoin d'être habituée à l'étude des réalités, sans pour cela abandonner le souci de l'idéal, puisque l'idéal conçu par les individus et par les peuples tend lui-même à se réaliser en se pensant.

V

LES ÉTUDES PHILOSOPHIQUES NÉCESSAIRES

A TOUT PROFESSEUR

C'est avant tout à nos professeurs eux-mêmes qu'il faudrait enseigner sérieusement les sciences philosophiques, morales et sociales. Le professeur de lettres, d'histoire, de sciences mathématiques ou physiques, a une action qui lui est personnelle ; par son simple contact journalier avec les élèves, il les forme plus ou moins à son image, il leur donne quelque chose de son esprit et de son cœur. Ses enseignements contiennent

des suggestions continuelles. Il importe donc qu'il ait acquis, par l'étude des hautes questions morales et sociales, la plus grande élévation d'idées et de sentiments ; à ce prix il *élèvera* les esprits qui lui sont confiés. La légèreté, l'indifférence, le scepticisme, trop fréquents chez les purs littérateurs et même chez les purs savants, peuvent avoir une action dissolvante ; l'étude des problèmes de philosophie générale et appliquée est le grand remède à ce scepticisme. Tous les maîtres doivent être avant tout des moralistes et, pour cela, avoir reçu eux-mêmes la vraie instruction morale. Dans l'enseignement secondaire autant que dans le primaire, l'éducation des futurs éducateurs domine le reste.

On a rêvé, pour former de bons maîtres, de leur enseigner la pédagogie, à la manière allemande ; mais la vraie pédagogie, c'est la philosophie. Comme l'a bien dit Herbart, l'éducation doit se préoccuper moins des objets mêmes d'étude que de l'esprit de l'enfant ; elle ne réclame pas seulement, pour la grammaire des grammairiens, pour la géographie des géographes, pour l'histoire des historiens, tous plus ou moins spécialistes ; elle réclame encore et surtout des psychologues et des moralistes. Autant dire qu'un esprit philosophique est seul apte à enseigner une science quelconque d'une manière qui la rende éducative, soit au point de vue intellectuel, soit au point de vue moral. Qu'un philosophe enseigne l'arithmétique ou la grammaire, il y prendra toujours intérêt, parce que l'esprit philosophique lui fera sentir l'importance et les conséquences des lois du nombre ou des lois du langage, et il fera partager cet intérêt à ses élèves. La connaissance des diverses méthodes lui fera trouver la meilleure ; l'habitude de remonter aux principes et d'embrasser des ensembles l'empêchera de se perdre dans les détails et de prendre le superflu pour le

nécessaire ; ses notions psychologiques le rendront apte à comprendre l'âme de l'enfant, par cela même à l'aimer ; ses connaissances morales et sociales l'exciteront à dégager de toutes choses l'inspiration de bonté comme l'esprit de vérité. Nos plus brillants professeurs de rhétorique, plus encore que les autres, ont besoin d'études philosophiques qui les initient à toutes les difficultés des méthodes, à la logique et à la psychologie de l'enseignement. Nous voudrions qu'ils fussent bien moins érudits en histoire littéraire et bien plus instruits des vraies *humanités*, c'est-à-dire de tout ce qui concerne et l'esprit humain en général et l'esprit des jeunes gens en particulier ; pour cela, la première et la plus essentielle des conditions, c'est de leur donner l'esprit philosophique, c'est de les intéresser par cela même aux études psychologiques, morales et sociales. Là seulement ils trouveront les fruits qui nourrissent, au lieu de cueillir simplement, sinon les « fleurs de rhétorique » à la mode de nos pères, du moins les fleurs littéraires à la mode d'aujourd'hui, et qui, demain, pourront bien être fanées à leur tour. Un des plus brillants novateurs en fait d'enseignement, celui qui, en un style si correct et si conforme aux traditions universitaires, immola le grec et le latin, donna jadis lui-même un éclatant exemple de ce qu'il peut y avoir, dans un même livre, d'élégances oratoires et d'esprit antiphilosophique, le tout joint aux meilleures intentions patriotiques ¹. Et nous en avons eu depuis d'autres exemples plus éclatants encore.

Il n'est pas admissible, non plus, que nos professeurs de sciences restent étrangers à la culture philosophique, car, plus que tous les autres, ils sont exposés à se perdre dans la spécialité, qui peut rétrécir l'esprit des élèves en même temps que le leur. Et s'ils mêlent des

¹ Raoul Frary, *la Question du latin*.

vues générales à leur enseignement — ce qui leur arrive — ils les empruntent d'ordinaire aux théories superficielles qui ont la faveur du jour.

Ainsi données par des professeurs trop spécialistes, l'instruction reste d'un côté, l'éducation morale reste de l'autre. Celle-ci, trop souvent, apparaît comme une gêne, un ennui, une limite à « l'expansion de la vie individuelle », alors qu'en réalité, la vraie vie de l'individu consiste à vivre de la vie universelle. C'est ce qui ferait la moralité de la science même, si elle était présentée par des maîtres croyant avoir charge d'âmes, sous son jour social, au lieu d'être un simple instrument pour des fins personnelles et utilitaires, c'est ce qui ferait la moralité de l'histoire, si celle-ci devenait une sorte de vie sympathique prolongée à travers le temps et l'espace ; la moralité de la littérature, si elle était comprise comme une pénétration de la société dans l'individu, comme une expression de l'âme collective par les génies les plus personnels. Il faudrait ainsi rendre l'instruction même éducative au lieu de la laisser à l'état de savoir sec et froid. Or, c'est ce que seuls peuvent faire des professeurs qui auront reçu une éducation philosophique forte et complète, comprenant des études approfondies de psychologie, de morale et de sociologie. Nous ne demandons pas avec Platon que les philosophes soient rois ; mais nous n'avons jamais cessé de demander que les éducateurs de la jeunesse (une royauté qui vaut l'autre) soient philosophes.

VI

LES ÉTUDES SOCIALES DANS LES UNIVERSITÉS

C'est surtout dans l'enseignement supérieur, qu'il importerait de donner l'essor aux études morales et sociales.

Au Collège de France, deux chaires de « philosophie ancienne » et de « philosophie moderne », et une chaire de philosophie sociale représentent seules la haute culture philosophique. A la Sorbonne, et au Collège de France pas une chaire proprement consacrée à la morale, comme si c'était un sujet sans importance particulière. Dans nos facultés, les cours de morale n'existent que par la volonté de quelques rares professeurs. En 1896-1897, par exemple, il n'y en avait que quatre ; en revanche, il y avait un cours de philosophie sur la musique, les accords renversés, les ballets, etc.

Si notre enseignement supérieur ne nous offre pas un travail régulier et organisé de recherches dans le domaine de la morale, il en est à peu près de même pour la science sociale. De là viennent, en partie, les lenteurs de l'élaboration pour les doctrines qui doivent diriger la politique, l'économique et la jurisprudence. La *Réforme sociale*, la *Science sociale*, le *Musée social*, la *Défense sociale*, le *Collège libre des Sciences sociales* rendent assurément de grands services, mais n'offrent pas à l'étudiant des ressources suffisantes. L'État n'est guère représenté dans ces fondations, et il devrait l'être. Nous avons seulement dans nos facultés deux cours réguliers de sociologie, à Bordeaux et à Lyon. C'est peu. Il devrait y avoir des cours de ce genre dans toutes les universités. La récente création d'un doctorat ès sciences politiques et économiques contribuera peut-être à augmenter l'importance de l'enseignement sociologique, mais à la condition que ce dernier ne soit plus confiné dans les facultés de droit, où il ne manquerait pas de se rétrécir et de se spécialiser. La philosophie et la morale ont de trop étroits rapports avec la science sociale, qui sans elles est mutilée, pour qu'il ne soit pas nécessaire de confier à des philosophes les cours de sociologie générale, en laissant aux juristes la sociologie juridique, jadis appelée

philosophie du droit, et aux économistes la sociologie économique, qui remplacera un jour avantageusement l'économie politique.

Sur la façade de nos anciennes facultés françaises, nous avons écrit le mot université ; mais que signifie ce mot ? Universalité et unité du savoir. Or il n'est qu'une étude qui s'efforce de voir toutes choses sous l'aspect de l'universel et sous l'aspect de l'unité, et c'est la philosophie. Seule elle peut, au vrai sens du mot, *intégrer* les sciences théoriquement et surtout les intégrer pratiquement, en les faisant toutes converger à l'accomplissement de notre destinée individuelle et sociale. Plus se compliquent les sciences de la nature et de la vie, plus il est nécessaire d'en dégager la *perennis philosophia*, de l'élever au-dessus des théories plus ou moins étroites destinées à passer tandis qu'elle demeure. De là l'importance croissante des études philosophiques, surtout en France, où elles peuvent contribuer puissamment, par leur diffusion dans l'enseignement de tous degrés, à réaliser cette belle définition de la patrie : une seule âme en des millions de corps.

CONCLUSION

LES CRAINTES DE DÉCADENCE MORALE MAUX ET REMÈDES

I.— Les tendances de la génération actuelle indiquent-elles vraiment une décadence morale, comme on se plaît à le répéter? — Plus on réfléchit aux problèmes de ce genre, plus on trouve hasardeux les jugements qui ont la prétention d'embrasser tout un peuple. Il y a décadence quand les forces de dissolution l'emportent définitivement sur celles d'organisation. Dans l'ordre moral et social, la grande force de dissolution est l'égoïsme, la grande force d'organisation est la solidarité. Pour apprécier l'état de santé morale chez un peuple, il faudrait réunir d'un côté tous les sentiments égoïstes, de l'autre tous les sentiments altruistes, puis faire la balance. Tâche impossible. Les « petits faits » mêmes dont parlait Taine ne valent que par l'interprétation qu'on en donne, et il y en a une armée pour chaque thèse : tout dépend (et Taine en fut la preuve) de la manière dont on aligne les bataillons.

Petits faits que les tendances de la jeune génération pour ou contre la démocratie, dont personne aujourd'hui ne saurait arrêter le développement et qu'il faut s'efforcer non d'enrayer, mais d'orienter dans le bon sens. Petits faits que les rêves de « dictature » qui hantent quelques pauvres esprits : ceux-là oublient que la France doit aux dictateurs presque tous ses maux, la perte de ses fron-

tières et de ses provinces. Et nul ne peut dire où nous mènerait une nouvelle guerre que personne, d'ailleurs, ne désire. Notre constitution républicaine, malgré des défauts évidents et des réformes urgentes, n'est pas mauvaise en soi, mais elle est faussée par les empiètements anticonstitutionnels de la Chambre des députés et par l'abdication anticonstitutionnelle de la Présidence, du Sénat même. Les changements de régime politique, sur lesquels il en est qui fondent leurs espoirs, sont aujourd'hui des phénomènes trop superficiels : croire qu'on va radicalement transformer la France en changeant l'étiquette du gouvernement, c'est être dupe d'une illusion dont notre pays n'a que trop souffert depuis plus de cent ans. Mieux vaut, sans changer l'étiquette, réformer le fond.

D'autres censeurs se plaignent des tendances qui se manifestent dans l'art et la littérature de la France ; mais, là encore, que de « petits faits », que de modes passagères, que d'engouements qui ne prouvent rien ! Le « préraphaélisme » et l'« ibsénisme », par exemple, ont-ils plus d'importance et d'action sur la marche des idées qu'un peu d'écume sur un torrent ? Du reste, une réaction se prépare en faveur de la littérature et de l'art vraiment français, mais non fermé à ce qu'il y a de grand et de beau dans les œuvres étrangères ¹. En tout cas, notre art et notre littérature n'offrent point de visible décadence.

Au point de vue moral, nous ne saurions voir un symptôme fâcheux dans le grand mouvement d'opinion qui s'est produit récemment chez nous à propos d'une question de *justice*, les uns craignant que l'on n'eût

¹ Quant au « wagnérisme » conçu comme une imitation de procédés, comme un culte exclusif et immobile, nul ne l'a condamné plus énergiquement que Wagner lui-même, qui a renouvelé l'art non pour l'immobiliser, mais pour le faire aller plus loin et plus haut.

condamné un innocent, les autres craignant que l'on ne répandît une injuste déconsidération sur des juges innocents et, par contagion, sur l'armée chargée de défendre la Patrie. Les uns y mêlaient la peur d'être *injuste* envers les israélites, les autres la crainte d'une *injuste* coalition des mêmes israélites. Des deux côtés, au-dessus d'un abominable déchaînement de passions tumultueuses et d'égoïsmes en lutte, surgissaient des sentiments désintéressés. Comment donc faire un crime à la France de s'être passionnée pour une question de vérité et d'équité qui, dans tous les autres pays, eût été immédiatement étouffée par l'autorité, surtout à cause de son côté international. Depuis la situation où nous a mis la guerre de 1870, beaucoup d'autres nations auraient-elles osé faire plus que nous n'avons fait ?

II. — Ce n'est pas à dire que nous fermions les yeux sur les dangers de notre situation morale. Tout ce livre, au contraire, a eu pour but de mettre en évidence et les maux et les remèdes.

Le mal le plus sérieux dont souffre la France est l'état stationnaire de sa population, qui, par rapport aux autres pays, diminue sans cesse d'importance. Selon la théorie marxiste, le mouvement de la population serait sous la dépendance exclusive des conditions économiques ; la natalité décroît, a-t-on dit, la mortalité croît dans les classes frappées « de *dégénérescence physique* provenant de la *nature* du travail et du degré de *détresse* où elles sont précipitées ». — Tout d'abord, il nous semble impossible de mettre ainsi sur le même plan la mortalité, qui est involontaire, et la procréation volontaire des enfants, qui est encouragée ou découragée par une multitude de conditions très diverses. En outre, comment admettre qu'en France, en Normandie ou en Languedoc par exemple, ou dans les parties les plus civi-

lisées et les plus prospères des États-Unis, ou enfin dans nos classes riches ou aisées, qui sont précisément les plus infécondes, la décroissance du taux de la population soit due à la « dégénérescence physique » causée par la « détresse » ? En Italie, où la population croît, n'y a-t-il ni détresse, ni travail insalubre, ni misère physiologique ? Et de même en Allemagne, et de même en Russie ?

Nous croyons l'avoir montré ailleurs ¹, les causes qui agissent directement et immédiatement sur la natalité sont : 1° physiologiques et volontaires (ce sont les moins influentes) ; 2° psychologiques et volontaires (ce sont les plus actives). Les causes qui agissent indirectement et par l'intermédiaire des précédentes, auxquelles elles aboutissent, sont : 1° morales et religieuses (intérêt personnel ou familial, sentiment désintéressé du devoir collectif, doctrines sur la vie et sur l'au-delà, etc.) ; 2° sociales et politiques (rapports des classes sociales entre elles, gouvernement aristocratique, démocratique, influence des villes, etc.) ; 3° économiques (production et distribution des richesses, technique industrielle et agricole, etc.). Le marxisme, qui veut tout réduire à ce dernier groupe, n'est qu'une doctrine simpliste et unilatérale, comparable aux théories d'un Lombroso sur la criminalité, sur les révolutions et leur rapport avec les saisons, etc.

Si les conditions économiques exercent une action, d'ailleurs importante, c'est en inspirant ou n'inspirant pas la crainte, la prévoyance ou l'égoïsme ; d'où il suit que ce sont, en définitive, ces derniers sentiments, d'ordre moral, qui sont la cause déterminante du phénomène. On nous répondra que ces sentiments sont « acteurs et non créateurs », et on attribuera le vrai pouvoir créateur au milieu économique. Mais, répondrons-

¹ *La Psychologie du peuple français.*

nous à notre tour, il n'y a de création nulle part, et le milieu économique n'est lui-même qu'une des influences à l'œuvre, non la seule qui puisse agir sur nos sentiments et, par eux, sur nos volontés. Quels motifs et mobiles déterminent la volonté de procréer ou de ne pas procréer ? Est-ce seulement les conditions économiques et techniques ? N'est-ce pas aussi, pour une notable part, les idées et sentiments moraux, religieux, sociaux, l'égoïsme individuel ou familial, l'ambition pour soi ou pour ses enfants, le désir de ne pas morceler son patrimoine, le désir de s'élever ou de voir ses enfants s'élever sur l'échelle sociale, l'inconduite, la débauche, la peur des soins et embarras que peuvent créer les enfants, le retard des mariages et l'âge plus avancé des époux, la crainte du scandale résultant d'unions illégitimes, l'imitation croissante des classes riches par les classes pauvres, en un mot *tout* ce qui peut agir, n'importe comment, sur la volonté humaine, surtout en l'absence de soucis moraux et religieux ?

Notre mouvement de population est aujourd'hui suspendu, en dernière analyse, par l'action de deux causes principales qui, en se combinant, produisent un effet centuplé : l'égalité politique jointe à l'inégalité sociale. L'égalité politique permet à chacun d'aspirer à tout et pour lui-même et pour ses enfants ; elle suscite toutes les ambitions. Mais, comme l'inégalité sociale subsiste toujours et met obstacle à l'ascension, le moyen principal de s'alléger pour monter l'échelle, c'est de ne pas traîner avec soi des enfants ; c'est de pratiquer l'égoïsme individualiste et, si l'on a une famille, l'égoïsme familial. D'une manière générale, nous pouvons admettre cette grande loi que le développement de l'individualisation tend à restreindre la fécondité, tandis que le progrès de la socialisation bien entendue et, par cela même de la moralisation, tend à la développer.

Au reste, même sur ce point de la « dépopulation » où nous paraissions le plus donner prise à la critique, nous ne méritons pas l'excès d'indignité que nous infligent nos adversaires. Notre population ne « décroît » pas; elle est stationnaire et n'augmente qu'insensiblement. La diminution du *taux* de la natalité est plus considérable en Angleterre et aux États-Unis qu'en France. (Angleterre : 36,3 en 1856, 30,8 dix ans plus tard; France : 22,6, 22,1.) L'Angleterre profite aujourd'hui du mouvement acquis, mais ce mouvement va diminuant plus vite chez elle que dans tous les autres pays. Ce qui prouve combien toutes les inductions des pessimistes sont hasardées.

On déplore les divorces qui augmentent en France; mais comparez leur mouvement dans les pays Anglo-Saxons! Et le dangereux exode vers les villes, dont on a si souvent décrit les dangers moraux et sociaux, est-il moindre en Angleterre ou en Allemagne qu'en France? Quant à l'alcoolisme, il ne semble pas que les pays « Anglo-Saxons » aient lieu de se féliciter sous ce rapport. Nul n'a le droit de nous jeter la pierre, car nul n'est sans péché dans le présent, sans menaces pour l'avenir.

Ce que l'on doit accorder à nos censeurs, c'est que nous sommes mal gouvernés, ou plutôt que nous ne le sommes pas du tout; mais on peut leur demander si l'Angleterre ou l'Allemagne, mises à ce régime de non-gouvernement, de non-responsabilité pour la presse, pour la diffamation, pour la pornographie, pour des délits de toutes sortes, seraient beaucoup plus sages que la France. Il est permis d'en douter.

Nos maux actuels ne prouvent donc ni une véritable « dégénérescence » physiologique, ni une véritable décadence morale. Ils sont les conséquences plus ou moins durables d'un progrès scientifique ou industriel et d'un

régime démocratique auxquels la moralité publique n'a pas encore eu le temps de s'adapter.

III. — Nous avons reconnu plus haut que le tempérament français n'est pas essentiellement ce qu'on peut appeler un tempérament volontaire, c'est-à-dire ayant pour principal trait d'accumuler l'énergie et, par cela même, de tendre à la dépenser. Ce n'est ni par la force du corps, ni par celle de la volonté que les Français l'emportent d'ordinaire : ils sont plutôt des sensitifs-intellectuels. Nous en avons conclu que les ressorts principaux de leur vie morale, ceux sur lesquels le moraliste doit agir, ce sont les idées et les sentiments, qui, grâce à leur force impulsive, peuvent devenir des volitions ou actions. C'est dire que l'instruction et l'éducation ont, en France, une influence et une valeur de premier ordre, par les idées et les sentiments qu'elles peuvent développer. Mais c'est sous la condition d'aboutir à unifier les esprits, au lieu de les abandonner chacun à soi-même. Jusqu'à présent, on a trop négligé de poursuivre ce but, alors que l'ébranlement de l'unité religieuse, de l'unité sociale et de l'unité politique rendait plus nécessaire l'unité morale. Il y a un esprit à la fois universel et profondément national dont tout éducateur doit s'inspirer pour l'inspirer à son tour, et cet esprit constitue une sorte de religion laïque commune à tous, que l'État a le droit et le devoir de répandre dans les collèges comme dans les écoles. Tout ce qui nous divise doit rester en dehors : c'est l'union que doit prêcher le maître aussi bien que le prêtre.

Nous voyons aujourd'hui surgir autour de nous de nouveaux partisans de la « foi ». Et il est bien vrai qu'un peuple a besoin de croyances. Mais comment espérer un retour à la foi aveugle du charbonnier ? D'où pourra

venir aux sociétés futures une foi durable et sûre, sinon de la science même et de la philosophie conforme à la science ? Un paysan, voyant un arc-en-ciel sur ses arbres à fruits, s'imaginait que cette lumière y allait mettre le feu ; bien des gens, aujourd'hui, ont peur de la philosophie et de la science, comme si leur clarté allait incendier tous les fruits dont ils se nourrissent. En réalité, la morale n'a rien à craindre ni de la science ni de la philosophie, qui seules, au contraire, peuvent lui donner un fondement à la fois positif et rationnel¹. S'il est faux qu'il suffise d'apprendre au peuple à lire et à écrire pour le transformer, il n'est pas moins faux que la vraie instruction, qui est morale et sociale, n'ait aucune vertu pour transformer un peuple. Si les grandes pensées viennent du cœur, on peut dire aussi que les grands sentiments et les grandes actions, surtout dans nos sociétés modernes, viennent de la pensée.

Notre siècle a donc eu raison de placer son espoir dans la foi à la science ; mais il a eu le tort de n'entendre par là que les sciences positives de la nature. Celles-ci, abandonnées chacune à son esprit de spécialité, ne pouvaient donner ce qu'on en attendait. On oubliait d'ailleurs que celui même qui a décrit par avance l'âge positif et scientifique de l'humanité, Auguste Comte, a précisément montré l'absolue nécessité d'une organisation philosophique et sociologique des sciences comme seul supplément possible des religions croulantes. Son erreur fut de s'en tenir à un système de philosophie trop étroit, où la psychologie et les sciences morales étaient trop sacrifiées, où la sociologie même manquait de sa base psychologique et de son couronnement métaphysique. C'est en nous-mêmes, non pas seulement au dehors, que la science doit faire cette poursuite des lois universelles

¹ Voir livre cinquième.

qu'un prédécesseur de Comte appelait la chasse de Pan. L'idée générale de Comte n'en était pas moins juste, et c'est un intérêt vital pour le xx^e siècle que de donner une âme philosophique à l'enseignement, puisqu'il perd de plus en plus son âme religieuse. *Déchristianiser* sans *humaniser* ni *moraliser*, ce serait se préparer à toutes les convulsions sociales et politiques. Soyons conséquents : là où le prêtre n'a plus son ancienne autorité, la philosophie morale et sociale peut seule exercer une influence capable de remédier à l'anarchie où les purs littérateurs et les purs savants laisseraient l'esprit public. Puisque nous avons devancé les autres peuples dans le travail de dissolution, au moins faut-il les devancer aussi dans l'œuvre plus positive de rénovation. « L'humanité, a dit encore Gœthe, ne dépensera jamais ses pensées sur des choses négatives et stériles. » Les grands peuples sont ceux qui construisent et non ceux qui détruisent. La rénovation de la France ne peut avoir lieu, répétons-le, que par l'avènement des sciences morales et sociales et par leur invasion dans l'enseignement. Les sciences physiques et naturelles, ainsi que les sciences purement historiques, ont déjà leur point de vue dépassé, elles ne représentent plus le véritable esprit de l'âge actuel, surtout de l'âge futur ; il faut, par de larges suppressions, réduire leur part au minimum nécessaire. Tout devient, tout deviendra de plus en plus social. C'est une loi de l'histoire que l'importance des facteurs sociaux aille croissant par rapport à celle des facteurs naturels, et cette loi se vérifie dans l'ordre même de la moralité : elle est la caractéristique même de l'âge où nous entrons. Dès lors, c'est l'aspect social de toutes choses qu'il faut révéler aux enfants et aux jeunes gens, dans les lycées comme dans les écoles : tout doit leur être présenté *sub specie societatis universæ*. En un mot, l'orientation sociologique de l'ensei-

gnement et sa prolongation sous cette forme après l'école et après le lycée, dans les cours populaires ou universitaires, constitue aujourd'hui un des principaux moyens de salut pour la moralité nationale.

Notre civilisation est sur la route dont parle Parménide, au bout de laquelle sont les portes de la nuit et les portes du jour, le côté de l'erreur et le côté de la vérité ; de son choix dépendra son avenir. Le côté de la vérité, c'est celui de la science et de la philosophie ; tout autre n'est qu'une impasse, où l'on peut bien s'engager pendant quelques années, mais avec la certitude qu'il faudra revenir un jour sur ses pas pour prendre la grande voie.

IV. — Les réformes intellectuelles et morales ont leur complément nécessaire, mais non leur substitut et leur équivalent, dans les réformes sociales et juridiques, qui peuvent avoir un heureux contre-coup sur la moralité nationale. Plus le fonctionnement des sociétés modernes devient complexe et délicat, par l'accroissement simultané des « synergies » et des antagonismes entre citoyens ou entre associations, plus le domaine des lois doit étendre et la prévision et la répression. Les exemples abondent dans tous les genres. C'est par un ensemble de lois et de mesures fiscales, administratives et pénales, qu'il faudrait, comme l'ont fait presque tous les autres pays, surtout la Suisse, combattre l'alcoolisme, la débauche et la dépopulation. Ce sont là des sujets dont nous avons déjà parlé dans un précédent volume : nous y avons mis en lumière ces grands agents de dégénérescence physiologique et psychologique, qui sont aussi les grands agents de décadence morale. La loi doit ici intervenir pour aider l'initiative des individus et celle des associations, qui, à elles seules, ne sauraient lutter contre un aussi formidable débordement d'intempérance et de liber-

tinage. Les cabarets sont au premier rang parmi les mauvais lieux ; leur nombre doit être limité, puis diminué et éteint progressivement. Les mesures d'Etat les plus radicales sont urgentes pour empêcher l'alcool de faire parmi les Français les mêmes ravages que l'eau de feu parmi les Indiens d'Amérique. Il en doit être de même à l'égard des officines de pornographie, qui sont non moins manifestement des « mauvais lieux ».

Le mouvement vers les villes est une des grandes causes de démoralisation et aussi de dépopulation. La loi peut encore ici réagir en favorisant la vie des champs, en lui assurant la sécurité et certains avantages. L'agriculture réclame une représentation légale ; la loi ne peut-elle rien faire en ce sens ? Ne peut-elle aussi, comme l'a demandé naguère M. Paul Deschanel, refondre notre système hypothécaire, reviser ce qu'on a fait d'incomplet sur les licitations et les partages ? N'est-ce pas la loi qui a contribué à trop immobiliser la propriété terrienne, — ce dont l'agriculture se plaint aujourd'hui ? N'est-ce pas la loi qui « décourage les entreprises d'amélioration foncière » par les charges, plus élevées en France que partout ailleurs, qui pèsent sur les transmissions ? Et le mal qu'elle a fait, ne peut-elle le remplacer par le bien ?

C'est encore par des lois qu'on devrait réprimer l'agiotage et les accaparements, qui sont une des grandes causes de démoralisation et chez ceux qui s'enrichissent et chez ceux qui sont témoins de ces fortunes subites, objet secret d'envie au moment même où ils les maudissent.

C'est enfin par des lois qu'on peut, en assurant à la presse, dont l'influence sur la moralité ou l'immoralité des nations devient dominante, la plus large liberté, la soumettre à la plus étroite responsabilité. Le régime de la presse est devenu chez nous intolérable, et ce régime est unique au monde. Il y a sans doute d'autres pays,

comme l'Angleterre et les Etats-Unis, où la presse est tout aussi libre, mais elle est en même temps responsable : comme nous l'avons vu plus haut, les lois sont appliquées contre elle au profit des citoyens ou des associations, et les pénalités aboutissent à de fortes indemnités pécuniaires : la peur de perdre en amendes ce qu'on aurait gagné par le scandale est, pour le journalisme, le commencement, le milieu et la fin de la sagesse. Chez nous, au contraire, le « fort Chabrol » a été le symbole frappant de ce qu'est devenu plus ou moins visiblement tout bureau de journal : une forteresse d'où il est permis de tirer impunément sur tout le monde avec plus de facilité et d'efficacité qu'un Charles IX tirant du haut de son Louvre, et où l'absolue irresponsabilité élève le journalisme au-dessus des lois. Il est grand temps de mettre fin au brigandage des *condottieri* de la plume et à la Saint-Barthélemy chronique de la presse. Toutes les exhortations adressées aux journalistes et aux hommes d'affaires qui dirigent les journaux demeureront impuissantes : il faut que la contrainte des lois intervienne, que la sévérité des sanctions empêche la licence de la presse de dégénérer, comme de nos jours, en une odieuse tyrannie de la presse.

Le progrès, on le voit, n'est nullement de diminuer le nombre des lois : il est de faire des lois selon la nature et selon la justice. « Pour peu que le législateur, dit Rousseau, consacre un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l'Etat sera agité jusqu'à ce que l'invincible nature ait repris son empire. »

En somme, à l'insuffisance de renouvellement vital produite par le ralentissement de la population, ajoutez les trois autres maux qui dépriment ou altèrent la vitalité chez un peuple — la passion déchaînée sous toutes ses formes par une presse épileptique, la débauche favorisée

par une littérature obscène et par une police qui ferme les yeux, enfin l'alcoolisme croissant, devenu plus grand chez nous que partout ailleurs, — et vous comprendrez de quel côté devraient se diriger les efforts de nos législateurs, s'ils avaient le moindre souci du bien public plutôt que de leurs intérêts propres. Il importe au plus haut point que les Français croissent et se multiplient, il importe aussi qu'ils veillent à la pureté des mœurs ainsi qu'à la tempérance, parce qu'il s'agit ici des sources profondes de la vie, soit physique, soit morale.

V. — Qui donc nous a définis, en politique : des enthousiastes craintifs, qui voudraient et qui n'osent, qui, partis en 1889 pour réformer le monde, ne sont pas parvenus à se réformer eux-mêmes ? Après Sedan, est-ce l'élite intellectuelle de la France qui a repris sa place dans le gouvernement ? Non. On lui a reproché d'ailleurs avec raison d'avoir, pendant des années, professé le dédain de la démocratie ; elle a fini par être dédaignée à son tour. Une fois retirée sous sa tente, nous avons été livrés finalement aux avocats, puis aux financiers, aux politiciens de métier qui gouvernent au jour le jour en vue de leurs intérêts présents. Ainsi s'est trouvée interrompue l'œuvre de « relèvement » moral qui eût dû suivre 1870 et que, de toutes parts, on avait si éloquemment prêchée. Les vices de notre politique se sont traduits en maladies de la moralité nationale. On a vu des majorités impersonnelles, changeantes, insaisissables, usurper tous les pouvoirs sans prendre aucune responsabilité. Partout le même vice. Le seul contrepoids à la tyrannie des majorités ou des minorités qui en usurpent le nom est dans leur peu de durée, qui permet à la tyrannie en sens contraire de réagir, pour aboutir enfin à un compromis plus ou moins équitable et plus ou moins

durable. Ce n'est là que l'équilibre instable des passions par frottement mutuel, aux dépens de la raison. Tout gouvernement sans continuité et sans responsabilité tend à devenir un instrument, soit de destruction sociale, soit de rapt et de pillage. Nous avons, en France, le suffrage atomique, amorphe, inorganisé et, finalement, chaotique. Le souffle du vent qui passe soulève l'eau, elle retombe ensuite : les vagues montantes ou descendantes ne sont pas l'océan, les caprices et vellétés des électeurs ne sont pas la « volonté nationale ». Un vote émis à la majorité des voix d'un collège électoral, grossièrement totalisées, est érigé en « voix du peuple », par cela même en voix du nouveau Dieu, *vox Dei*. C'est le fétichisme jacobin. Notre suffrage universel, tel qu'il est institué, enveloppe, sous les apparences de la justice, une interminable série d'injustices. Mais on ne retire pas à la foule ce qu'on lui a donné : il n'y a pas à revenir sur ce suffrage universel sans la plus légère garantie de capacité que nous a légué l'Empire. Ce qui reste possible, ce qui est urgent, c'est de le perfectionner et de l'éclairer, surtout de le limiter par d'autres institutions, d'enlever à son champ d'action immédiat — c'est-à-dire immoral — tout ce qui peut y être enlevé. De là la nécessité d'un scrutin vraiment proportionnel et vraiment universel, organisé de façon à ne pas permettre, avec l'écrasement des minorités et même des majorités réelles, le triomphe des partis démagogiques sur la démocratie ; de là surtout la nécessité de soustraire à l'influence dissolvante du suffrage populaire toutes les compétences et toutes les élites, l'administration, la justice, l'armée, l'instruction publique, les relations internationales, tout ce qui exige l'indépendance des volontés et la continuité des desseins ¹.

¹ Nous reviendrons sur ces sujets dans notre ouvrage en préparation sur le *Progrès social et politique en France*.

par une littérature obscène et par une police qui ferme les yeux, enfin l'alcoolisme croissant, devenu plus grand chez nous que partout ailleurs, — et vous comprendrez de quel côté devraient se diriger les efforts de nos législateurs, s'ils avaient le moindre souci du bien public plutôt que de leurs intérêts propres. Il importe au plus haut point que les Français croissent et se multiplient, il importe aussi qu'ils veillent à la pureté des mœurs ainsi qu'à la tempérance, parce qu'il s'agit ici des sources profondes de la vie, soit physique, soit morale.

V. — Qui donc nous a définis, en politique : des enthousiastes craintifs, qui voudraient et qui n'osent, qui, partis en 1889 pour réformer le monde, ne sont pas parvenus à se réformer eux-mêmes ? Après Sedan, est-ce l'élite intellectuelle de la France qui a repris sa place dans le gouvernement ? Non. On lui a reproché d'ailleurs avec raison d'avoir, pendant des années, professé le dédain de la démocratie ; elle a fini par être dédaignée à son tour. Une fois retirée sous sa tente, nous avons été livrés finalement aux avocats, puis aux financiers, aux politiciens de métier qui gouvernent au jour le jour en vue de leurs intérêts présents. Ainsi s'est trouvée interrompue l'œuvre de « relèvement » moral qui eût dû suivre 1870 et que, de toutes parts, on avait si éloquemment prêchée. Les vices de notre politique se sont traduits en maladies de la moralité nationale. On a vu des majorités impersonnelles, changeantes, insaisissables, usurper tous les pouvoirs sans prendre aucune responsabilité. Partout le même vice. Le seul contrepoids à la tyrannie des majorités ou des minorités qui en usurpent le nom est dans leur peu de durée, qui permet à la tyrannie en sens contraire de réagir, pour aboutir enfin à un compromis plus ou moins équitable et plus ou moins

durable. Ce n'est là que l'équilibre instable des passions par frottement mutuel, aux dépens de la raison. Tout gouvernement sans continuité et sans responsabilité tend à devenir un instrument, soit de destruction sociale, soit de rapt et de pillage. Nous avons, en France, le suffrage atomique, amorphe, inorganisé et, finalement, chaotique. Le souffle du vent qui passe soulève l'eau, elle retombe ensuite : les vagues montantes ou descendantes ne sont pas l'océan, les caprices et vellétés des électeurs ne sont pas la « volonté nationale ». Un vote émis à la majorité des voix d'un collège électoral, grossièrement totalisées, est érigé en « voix du peuple », par cela même en voix du nouveau Dieu, *vox Dei*. C'est le fétichisme jacobin. Notre suffrage universel, tel qu'il est institué, enveloppe, sous les apparences de la justice, une interminable série d'injustices. Mais on ne retire pas à la foule ce qu'on lui a donné : il n'y a pas à revenir sur ce suffrage universel sans la plus légère garantie de capacité que nous a légué l'Empire. Ce qui reste possible, ce qui est urgent, c'est de le perfectionner et de l'éclairer, surtout de le limiter par d'autres institutions, d'enlever à son champ d'action immédiat — c'est-à-dire immoral — tout ce qui peut y être enlevé. De là la nécessité d'un scrutin vraiment proportionnel et vraiment universel, organisé de façon à ne pas permettre, avec l'écrasement des minorités et même des majorités réelles, le triomphe des partis démagogiques sur la démocratie ; de là surtout la nécessité de soustraire à l'influence dissolvante du suffrage populaire toutes les compétences et toutes les élites, l'administration, la justice, l'armée, l'instruction publique, les relations internationales, tout ce qui exige l'indépendance des volontés et la continuité des desseins ⁴.

⁴ Nous reviendrons sur ces sujets dans notre ouvrage en préparation sur le *Progrès social et politique en France*.

L'opinion de l'élite doit, si elle veut contrebalancer le déplorable état de notre politique intérieure, exercer une pression morale sur tous ceux qui détiennent une portion du pouvoir, pour les exciter à affirmer ce pouvoir par des actes. Prenons un exemple au haut de l'échelle gouvernementale. La présidence de la République a jusqu'ici laissé tomber, sans en faire le moindre usage, les bienfaisantes prérogatives dont l'arme la Constitution : droit perpétuel de message, qui permet au Président de faire connaître au pays tout entier son opinion personnelle ; droit de refuser la promulgation des lois quand elles ne lui semblent pas sages et d'exiger du parlement une seconde délibération, « qui ne peut être refusée » ; droit de renvoyer la Chambre pour un mois, enfin droit de la dissoudre avec l'assentiment du Sénat.

Abandonner de pareils droits, c'est manquer à tous ses devoirs ; c'est coopérer volontairement à la tyrannie inconstitutionnelle de la Chambre, c'est laisser le Sénat seul en face d'elle, à moitié désarmé sous la menace incessante de sa propre suppression. Quand le premier magistrat d'un pays, qu'il s'appelle d'un nom ou d'un autre, donne constamment l'exemple de la faiblesse et de l'abdication volontaire, comment tous les autres pouvoirs ne montreraient-ils pas le même abandon, laissant ainsi le champ libre aux politiciens issus du suffrage prétendu universel, c'est-à-dire des comités locaux qui exploitent à leur profit la démocratie ?

Si nous suivions depuis le haut jusqu'en bas les ressorts de la machine gouvernementale, nous les verrions tous se détendre ainsi volontairement, par paresse, fatigue, impuissance. La presse seule, presque toujours vénale, exerce non seulement les pouvoirs dont elle dispose, mais encore et surtout ceux dont elle ne dispose pas. En outre, elle enlève à toutes les autorités encore subsis-

tantes le peu d'influence qui pourrait leur rester, en les minant chaque jour par la base, à coup de diffamations, de calomnies, d'injures, d'outrages, d'intimidations. Pour résister à un régime aussi démoralisateur, nous qu'on accuse d'être le plus fou des peuples, faut-il encore que nous soyons sages !

On prétend qu'un peuple a le gouvernement qu'il mérite. Non, la France ne mérite pas le gouvernement qui lui est infligé par la caste de ces usurpateurs qu'on nomme politiciens. Nous croyons être en démocratie, nous sommes livrés à l'oligarchie des pires. Il y a déjà cent ans qu'André Chénier flétrissait ceux qui tyrannisent la liberté au nom de la liberté même ; de nos jours ils pullulent en France et violentent la République au nom de la République. Soutenir que nos institutions actuelles sont les institutions républicaines par essence et comme par définition, c'est vouloir nous faire prendre l'étiquette d'un flacon pour la liqueur : nous n'avons pas le gouvernement du peuple par lui-même, nous avons le gouvernement des moins nombreux par les plus nombreux, qui sont eux-mêmes gouvernés par un petit nombre d'intrigants.

D'où viendra le salut ? Nous ne pouvons attendre que la foule ignorante réagisse contre elle-même et contre ses flatteurs ; on abuse les masses, qui ne demandent qu'à être abusées. C'est d'en haut que doit venir l'effort de régénération. C'est à tous ceux qui ont une conscience de protester, à tous ceux qui ont un pouvoir de lutter. Une meilleure organisation du suffrage en conserverait les vertus sans en développer les vices : cette organisation doit être sans cesse réclamée par tous ceux qui en sentent la nécessité. Le Président a, de par les lois de 1875, la faculté de choisir les ministres hors du Parlement et de ne pas les changer au moindre caprice d'une Chambre qui ne sait ce qu'elle

veut. Il doit user de ce pouvoir et imposer à ses ministres un programme ; il doit, par message affiché dans toute la France, indiquer et réclamer les réformes nécessaires. Il faudrait, s'il était possible de gagner le Sénat à la réforme, modifier le système de recrutement du Sénat, non pour le faire nommer par le « suffrage universel » pur et simple, ce qui serait encore pire qu'aujourd'hui, mais pour le faire élire parmi les membres des grands organes nationaux, magistrature, université, armée, industrie, commerce, agriculture, travail ouvrier ; ces grands corps établiraient préalablement des listes, sur lesquelles les délégués sénatoriaux actuels auraient à choisir. Le Président lui-même, qui n'est aujourd'hui que l'élu de la Chambre (deux fois plus nombreuse que le Sénat), devrait être nommé par le Parlement avec adjonction des délégués des grands corps de l'Etat. Il faudrait diminuer de moitié le nombre des députés, l'égaliser au nombre des sénateurs. Sans toucher au suffrage universel, il faudrait s'efforcer d'introduire dans la Chambre une dose quelconque d'organisation, agrandir les circonscriptions électorales, établir même l'unité de collège pour une partie des députés représentant ainsi la France entière, enfin assurer la proportionnalité des suffrages. Il faudrait exiger de la Chambre qu'elle dirige mieux son travail, réforme son règlement, régularise son droit d'interpellation et de question, ainsi que son droit d'initiative en matière financière ; si elle s'y refuse, il faut la dissoudre et poser la question devant le pays. Il faut améliorer la qualité des lois, en les faisant toutes élaborer au préalable par le Conseil d'État, dont on ferait de moins en moins un tribunal administratif, de plus en plus une sorte de conseil technique de la législation. Il est des choses pour lesquelles la dangereuse convocation du Congrès n'est nullement nécessaire. Dès à présent le Président de la

République peut prendre les ministres en dehors du Parlement et faire connaître à ce dernier par des messages la politique qu'il veut suivre. Les lois électorales ne font pas partie des lois constitutionnelles et peuvent être modifiées, comme les premières lois venues, par le concours des deux Chambres ; mais il n'est guère probable que la Chambre des députés prenne l'initiative de se réfréner elle-même. Ici, le Président et ses ministres, avec l'aide du Sénat, doivent faire le premier pas, poser solennellement la question devant le pays, apporter un programme, parler haut et agir avec fermeté.

Autant il faut se montrer désireux de toutes ces réformes nécessaires, autant il faut mettre d'énergie à combattre les artisans de guerre civile, qu'ils aient pour arme le fusil, la dynamite ou, ce qui est souvent pire, la plume. Si les honnêtes gens ne s'unissent pas pour prendre non seulement la défensive, mais l'offensive à l'égard de la démagogie, tout finira par se désagréger autour de nous et par tomber en poussière. A force de prêcher la lutte des classes, la lutte des races, la lutte des intérêts, on reviendra en effet au *bellum omnium contra omnes*.

Par tous les moyens possibles, éclairons donc et moralisons le « peuple-roi ». Empêchons aussi, par une juste part assurée aux compétences et aux élites, la royauté populaire de dégénérer, comme elle l'a toujours fait, en tyrannie ou en anarchie. Nous avons pris les devants sur les autres peuples en fait de civilisation intellectuelle, et la crise présente en est la conséquence ; il est grand temps de poursuivre la seule vraie civilisation, qui est morale. C'est aujourd'hui le but que l'Etat doit se proposer en France. La meilleure politique est celle qui luttera le mieux contre toutes les formes de l'immoralité sociale et de l'injustice, seules vraies causes de dissolution et de décadence pour les nations.

Un nouveau siècle commence, qui sans doute ne ressemblera pas aux autres, et, puisque le XIX^e siècle est terminé, il est difficile de ne pas faire un retour en arrière pour juger notre époque au moment où elle va tomber dans le domaine de l'histoire. On s'est demandé si le XIX^e siècle prendrait le nom de quelque grand homme ou de quelque grand peuple. Pour notre part, nous ne le pensons pas. Il ne fut point le siècle d'un homme ni d'une nation, pas même celui d'une idée. Il n'eut pas d'unité : sa première moitié ne ressemble guère à la seconde. Un siècle d'ailleurs, dans le tourbillon des sociétés modernes, est un trop long espace de vie mortelle, *mortalis cœvi spatium*. Le nôtre fut, par rapport aux croyances et aux institutions du passé, une période d'analyse et de critique, non de synthèse et de construction organique.

Glorieux au point de vue scientifique et littéraire, ce siècle aura fini par être, dans l'ordre moral, social et politique, une époque de réaction encore plus que de progrès : réaction du militarisme, de la conquête brutale et de la force contre le droit ; réaction du monarchisme et du césarisme sous le nom d'impérialisme (impérialisme français, impérialisme allemand, impérialisme anglais déployant toutes ses forces pour écraser un petit peuple héroïque, impérialisme russe opprimant la Finlande, semi-impérialisme italien, arrêté dans l'essor qu'il aurait bien voulu prendre, impérialisme ture égorgeant 300 000 Arméniens et écrasant la Grèce, puis recevant l'accolade du César allemand ; enfin, pour couronner le tout, premières manifestations d'impérialisme américain) ; réaction de la papauté, proclamée infaillible, contre la philosophie et les idées modernes ; réaction de la ploutocratie contre une démocratie encore à l'état de chaos ; réaction du socialisme matérialiste contre les idées de justice et de charité sociales ; réaction des vieilles haines de races et de

classes contre l'idée d'humanité; révolte de la sélection naturelle, formulée par Darwin, contre la raison et la conscience morale, du réalisme contre l'idéalisme, du pessimisme contre la foi au progrès. Ce siècle aura vu la grande levée de boucliers, la vaste coalition de toutes les revanches contre toutes les idées généreuses et philanthropiques du siècle précédent, en particulier contre les idées françaises de droit humain, de liberté égale pour tous, de justice contractuelle, de fraternité, de république universelle et de paix universelle. La France du xviii^e siècle ayant commis la contradiction et la faute de soutenir son idéal de justice par des moyens d'injustice, d'étayer le droit sur la violence, elle a expié ce crime tout le long du xix^e siècle et fourni de ses mains aux autres nations (qui étaient loin d'être sans péché!) des armes contre elle-même. Les nationalités en formation se sont unifiées contre elle et à ses dépens, par le fer et le sang, par le mensonge et la ruse, empruntant à la force matérielle leur nouveau principe de vie intérieure, demandant à la vieille concurrence vitale et animale leur nouvelle existence nationale. Celles-mêmes que la France avait aidées à se constituer et pour lesquelles elle s'était battue en chantant : — « Les peuples sont pour nous des frères, » — se sont immédiatement retournées contre elle en convoitant ses dépouilles. Ce siècle tout entier a dit comme Ponce Pilate : Qu'est-ce que la vérité, qu'est-ce que la justice ? Mais, au lieu de se laver les mains, il les a plongées dans le sang.

Après le xviii^e siècle, qui fut révolutionnaire et français, après le xix^e siècle, qui fut réactionnaire et anti-français, apparaîtra sans doute un siècle plus proprement humain. Déjà, sur le déclin de nos temps troublés, nous avons vu l'impérialisme russe, après des progrès intérieurs successifs, revenir vers la France de l'abbé de

Saint-Pierre et rêver d'arbitrage universel. Les idées incomplètement formulées et mal pratiquées par la France prendront leur revanche dans la seconde moitié du xx^e siècle, qui, selon toute apparence, sera un siècle d'inspiration sociale et de réformes sociales. Ne voyons-nous pas déjà le catholicisme même, sentant venir les souffles nouveaux, s'intituler catholicisme social ?

Tout ce que nous apercevons aujourd'hui à l'état inorganique et anarchique, — science morale et sociologie, liberté politique et suffrage universel, production et distribution industrielles, associations de toutes sortes au sein de la démocratie qui se cherche elle-même, relations de droit international, tout cela recevra enfin, espérons-le, un commencement d'organisation rationnelle. Elle finira par monter vers le ciel et par changer la face de la terre, la grande protestation de la conscience ! Mieux vaut pour nous, Français, préparer cet avenir qui veut naître que de songer au siècle achevé qui ne peut que mourir :

Regardez en avant et non pas en arrière :
Ces flots vous porteront, hommes de peu de foi !



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	I
-------------------	---

LIVRE PREMIER

LE CARACTÈRE FRANÇAIS AU POINT DE VUE MORAL ET RELIGIEUX

CHAPITRE PREMIER

Le caractère français au point de vue moral	1
---	---

CHAPITRE II

La crise morale	22
---------------------------	----

CHAPITRE III

Le caractère français au point de vue religieux	37
---	----

CHAPITRE IV

La crise religieuse en France	47
---	----

LIVRE II

L'OPINION ET LA PRESSE

CHAPITRE PREMIER

Rôle et influence de la presse	79
--	----

CHAPITRE II

Liberté et responsabilité de la presse	105
--	-----

LIVRE III

LA CRIMINALITÉ EN FRANCE ET LES JEUNES CRIMINELS

CHAPITRE PREMIER

Mouvement de la criminalité en France.	121
--	-----

CHAPITRE II

Criminalité et civilisation.	125
--------------------------------------	-----

CHAPITRE III

Les causes sociales du crime.	133
---------------------------------------	-----

CHAPITRE IV

La criminalité juvénile	147
-----------------------------------	-----

CHAPITRE V

Les jeunes criminels en France et à l'école	153
---	-----

CHAPITRE VI

Les remèdes de la criminalité.	175
--	-----

LIVRE IV

L'ÉDUCATION DE LA DÉMOCRATIE EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

L'idéal de l'instruction intégrale en France.	199
I. — Développement de l'idée d'instruction intégrale	200
II. — L'instruction intégrale au point de vue de la division du travail, de l'hérédité et de l'accommodation au milieu.	202
III. — Abus des connaissances encyclopédiques	214
IV. — Coéducation et contagion.	218
V. — Éducation d'État et liberté de conscience	220

CHAPITRE II

L'enseignement de la morale dans les écoles de France.	223
I. — Nécessité d'un enseignement moral laïque.	224

II. — Bases rationnelles de l'enseignement moral.	232
III. — Mobiles et sanctions	238
IV. — Rôle secondaire des motifs théologiques.	244
V. — Méthode pour l'enseignement élémentaire de la morale.	254

CHAPITRE III

L'instituteur et son indépendance	261
I. — L'éducation morale de l'instituteur	261
II. — L'indépendance de l'instituteur	269

CHAPITRE IV

Adolescents, adultes et soldats	277
I. — Nécessité des institutions post-scolaires en France	279
II. — Éducation des adolescents	286
III. — L'éducation au régiment, la guerre et l'esprit militaire	291

LIVRE V

L'ÉDUCATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

Les divers types d'éducation secondaire en France. — Classiques et modernes.	303
---	-----

CHAPITRE II

Les sanctions diverses pour les diverses éducations	321
---	-----

CHAPITRE III

Monopole universitaire ou relèvement des niveaux.	327
I. — La liberté de l'enseignement et le monopole universitaire	327
II. — Nécessité de conditions sévères pour l'entrée dans l'enseignement.	331
III. — La crise universitaire et ses causes	334
IV. — La question du baccalauréat	335

CHAPITRE IV

L'éducation morale dans les lycées de France.	341
I. — La crise morale dans l'instruction secondaire	343
II. — Insuffisance morale des sciences.	351
III. — Insuffisance morale des lettres	357

CHAPITRE V

L'éducation par les sciences morales et sociales.	363
I. — Nécessité des idées et doctrines philosophiques	363
II. — Résultats de l'insuffisance d'enseignement philosophique en Allemagne et en Angleterre	374
III. — Rôle de la philosophie dans l'éducation en France.	377
IV. — Nécessité de généraliser l'enseignement de la morale.	385
V. — Les études philosophiques nécessaires à tout professeur	386
VI. — Les études morales et sociales dans les Universités.	389

CONCLUSION

Les craintes de décadence morale. — Maux et remèdes	393
---	-----



VERIFICAT
2007



ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

VERIFICAT
2017

VERIFICAT
1987